

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

RAPPORT  
FINANCIER  
ANNUEL  
Exercice 2016

FROM **NATURE** TO YOU

**NATUREX** 





# 2016

## Document de référence

### Rapport financier annuel – Rapport intégré – Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale

Ce Document de référence rend compte de l'activité et des résultats du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Il s'inscrit dans une démarche de communication intégrée et s'attache à présenter le modèle de développement équilibré du Groupe NATUREX, ses orientations stratégiques et ses relations avec ses parties prenantes, notamment dans le cadre de son programme Pathfinder.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2017, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 sur les prospectus, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes annuels de la Société NATUREX S.A ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société NATUREX S.A pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels que présentés aux pages 215 à 240 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2016 sous n°D.16-0440 ;
- les comptes consolidés du Groupe ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels que présentés aux pages 163 à 214 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2016 sous n°D.16-0440.
- les comptes annuels de la Société NATUREX S.A ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société NATUREX S.A pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels que présentés aux pages 223 à 242 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2015 sous n°D.15-0452 ;
- les comptes consolidés du Groupe ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels que présentés aux pages 173 à 222 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2015 sous n°D.15-0452.

Ces deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles :

- sur le site Internet de la société, [www.naturex.com](http://www.naturex.com)
- ou sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)



## SOMMAIRE

<b>Chapitre 1</b>	<b>APERCU DES ACTIVITES, FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>2</b>
	Historique	2
	Chiffres Clés 2015	5
	Organigramme juridique	6
I-	NATUREX : Leader mondial des ingrédients de spécialité d'origine végétale	7
II-	Positionnement	19
III-	Identification et gestion des principaux facteurs de risques	21
<b>Chapitre 2</b>	<b>DEVELOPPEMENT DURABLE (rapport RSE)</b>	<b>29</b>
I-	« The Pathfinder », un programme global	29
II-	Informations relatives aux performances sociales, environnementales et sociétales	32
	Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant	75
<b>Chapitre 3</b>	<b>ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE</b>	<b>79</b>
I-	Renseignements de caractère général	79
II-	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place	85
	Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président	111
III-	Gouvernement de l'entreprise	113
<b>Chapitre 4</b>	<b>EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT</b>	<b>129</b>
I-	Evolution du capital	129
II-	Répartition du capital et des droits de vote	132
III-	Capital potentiel	138
IV-	Carnet de l'actionnaire	143
<b>Chapitre 5</b>	<b>ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2016</b>	<b>147</b>
I-	Commentaires sur les comptes consolidés 2016	147
II-	Commentaires sur les comptes annuels 2016 de NATUREX S.A	164
III-	Tendances et perspectives 2017	170
IV-	Evènements postérieurs à la clôture	170
<b>Chapitre 6</b>	<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2016</b>	<b>171</b>
	Bilan consolidé	173
	Compte de résultat consolidé	174
	Tableau des flux de trésorerie consolidés	176
	Variation des capitaux propres consolidés	177
	Notes annexes aux états financiers consolidés	178
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	219
<b>Chapitre 7</b>	<b>ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2016</b>	<b>221</b>
	Bilan	223
	Compte de résultat	224
	Notes annexes aux états financiers annuels	225
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	241
	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	243
<b>Chapitre 8</b>	<b>RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE</b>	<b>247</b>
I-	Responsable du document de référence	247
II-	Responsable du contrôle des comptes	248
III-	Politique d'information	249
<b>Chapitre 9</b>	<b>ANNEXE AU DOCUMENT DE REFERENCE</b>	<b>250</b>
	Honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leur réseau	250
	Diffusion de l'information réglementée	251
<b>Chapitre 10</b>	<b>TABLES DE CONCORDANCE</b>	<b>252</b>
	Avec le schéma du Règlement CE n°809/2004	252
	Avec le rapport financier annuel	256
	Avec le rapport de gestion	257

## HISTORIQUE

### 2016 **De solides avancées sur le plan stratégique Bright2020**

En cette première année d'exécution du plan Bright2020, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre visant à réduire la complexité du modèle opérationnel de NATUREX. Ces actions ont permis de créer les conditions d'une croissance durable et de générer les leviers nécessaires à l'atteinte des objectifs de rentabilité à horizon 2020.

### 2015 **Retour de la croissance et de la rentabilité, lancement du plan stratégique Bright2020**

L'année 2015 a été entièrement consacrée au déploiement du plan « Conquest, Cash & People », dont les principaux axes constituaient une étape nécessaire pour un retour à une croissance organique durable et de qualité. Avec la mise en place d'une gouvernance adaptée à l'ensemble des opérations du Groupe, NATUREX a su combiner discipline et réactivité, indispensables à la reconquête de ses marchés et au développement de son offre auprès de ses clients. Une revue de l'empreinte industrielle a également été initiée dans le but de maximiser l'efficacité et la rentabilité des actifs stratégiques du Groupe. NATUREX a ainsi démontré sa capacité à rééquilibrer son modèle économique, en ligne avec l'agenda fixé et dans la perspective de ses ambitions déclinées au sein du plan stratégique Bright2020 présenté en juin 2015.

### 2014 **Année de transition dans un contexte macroéconomique et de marché difficile**

2014 aura été pour NATUREX une année de transition avec l'achèvement de la période de structuration entamée fin 2012 qui a conduit à des transformations majeures dans l'organisation fonctionnelle et managériale du Groupe, avec en point d'orgue l'arrivée d'un nouveau Directeur Général, Olivier RIGAUD, en octobre 2014. Dans le même temps, l'année aura été marquée par de nombreux facteurs pénalisants, macroéconomiques et géopolitiques, aggravés par un environnement de change fortement volatile ; des conditions de marché difficiles sont également venues impacter le dynamisme du Groupe. En juin 2014, une augmentation de capital a été réalisée lui permettant de concrétiser l'acquisition de Vegetable Juices Inc., spécialisé dans la production et la commercialisation d'ingrédients naturels à base de légumes, qui représente un doublement de taille de l'activité Food & Beverage de NATUREX aux Etats-Unis. Le Groupe a également racheté à Berghausen (distributeur américain de Chile Botanics), l'activité de distribution et de formulation à base d'extraits de *Quillaja Saponaria* et de *Yucca Schidigera*. lui permettant d'enrichir sa gamme d'ingrédients techniques.

### 2013 **Nouvelle étape de développement pour le Groupe**

La structure du capital se stabilise avec deux actionnaires de long terme : SGD, détenu par FINASUCRE (famille LIPPENS) et CARAVELLE, détenu par Madame MARTEL-MASSIGNAC.

Sur le plan opérationnel, Le Groupe a optimisé son organisation et son fonctionnement en renforçant ses effectifs, afin de faire face à son rapide développement ces dernières années. NATUREX a annoncé une prise de participation majoritaire dans Chile Botanics, une jeune société chilienne spécialisée dans la production et la commercialisation d'extraits de Quillaja, une espèce endémique du Chili qui peut être utilisée dans l'industrie agroalimentaire comme agent moussant pour les boissons, comme émulsifiant ou tensio-actif naturel pour la cosmétique. Le Groupe affirme avec cette acquisition sa démarche de développement durable formalisée par une Charte et la création d'un Comité de Développement Durable quelques mois plus tôt, et sa volonté d'orienter son mix produit vers des produits différenciants à forte valeur ajoutée.

## Aperçu des activités, facteurs de risques

Enfin, NATUREX a réalisé une émission d'OCEANE (obligations convertibles) d'un montant de 18 millions d'euros avec la souscription du FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) à hauteur de 12 millions d'euros et de SALVEPAR (Tikehau Capital) pour 6 millions d'euros, afin de bénéficier de moyens financiers supplémentaires dans le cadre de ses futurs développements.

### 2012 **Acquisition de PEKTOWIN en Pologne, VALENTINE en Inde et DBS aux Etats-Unis**

L'année 2012 est tristement marquée par la disparition soudaine de Jacques DIKANSKY. La Fondation NATUREX est renommée « Fondation NATUREX-Jacques DIKANSKY » en sa mémoire.

NATUREX finalise sur l'exercice 2012 le programme d'acquisition initié en octobre 2011, en réalisant trois nouvelles acquisitions : PEKTOWIN en Pologne, spécialisée dans la production de pectines et de jus concentrés de fruits et légumes, VALENTINE en Inde, spécialisée dans la production de poudres de fruits et légumes et de couleurs naturelles et la dernière acquisition DBS aux Etats-Unis, spécialisée dans les extraits de Cranberry.

Grâce à ces acquisitions, NATUREX s'implante industriellement dans deux pays émergents à fort potentiel de croissance et bénéficie d'un portefeuille de produits de haute valeur ajoutée avec l'acquisition de DBS.

### 2011 **Acquisition de BURGUNDY (France et Espagne)**

NATUREX a lancé en octobre 2011, une augmentation de capital qui lui a permis de lever 48,8 millions d'euros afin de financer un nouveau cycle de croissance externe. L'acquisition de BURGUNDY, spécialisée dans la production et la commercialisation d'extraits végétaux pour les industries nutraceutiques, pharmaceutiques et cosmétiques, en est la première concrétisation. Avec cette acquisition, NATUREX dispose de deux sites industriels pharmaceutiques de qualité et de grande capacité et bénéficie d'une offre enrichie pour la nutraceutique, la pharmacie et la cosmétique.

### 2010 **Intégration réussie de la division Ingrédients du groupe espagnol Natraceutical et poursuite du développement commercial mondial**

NATUREX a multiplié sa taille par deux en un an et affiche une croissance organique record sur l'année, tout en poursuivant le développement de son réseau commercial.

### 2009 **Acquisition de la division Ingrédients du groupe espagnol Natraceutical**

Avec cette acquisition, NATUREX devient le leader mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale grâce à une présence géographique mondiale équilibrée, des sites de production performants et complémentaires, et une offre de produits élargie.

### 2008 **Acquisition de la Division Actifs Innovants de la société française Berkem**

NATUREX bénéficie d'une gamme d'extraits végétaux innovants à l'efficacité prouvée par des études cliniques. NATUREX crée une filiale chinoise basée à Shanghai comprenant un laboratoire Contrôle Qualité dédié au sourcing de matières premières.

**Création de la Fondation NATUREX**, dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés dans les pays où NATUREX source ses matières premières. La Fondation soutient des missions au Maroc, au Pérou et en Inde et a vocation à étendre son programme à de nouveaux projets dans d'autres pays.

### 2007 **Acquisition d'Hammer Pharma et HP Botanicals**, sociétés italiennes basées à Milan.

Grâce à Hammer Pharma, NATUREX se dote d'un véritable site pharmaceutique.

### **Acquisition de la société américaine Chart Corporation**

Cette opération enrichit l'offre de NATUREX pour l'industrie aromatique et le marché des boissons.

**Aperçu des activités, facteurs de risques**

---

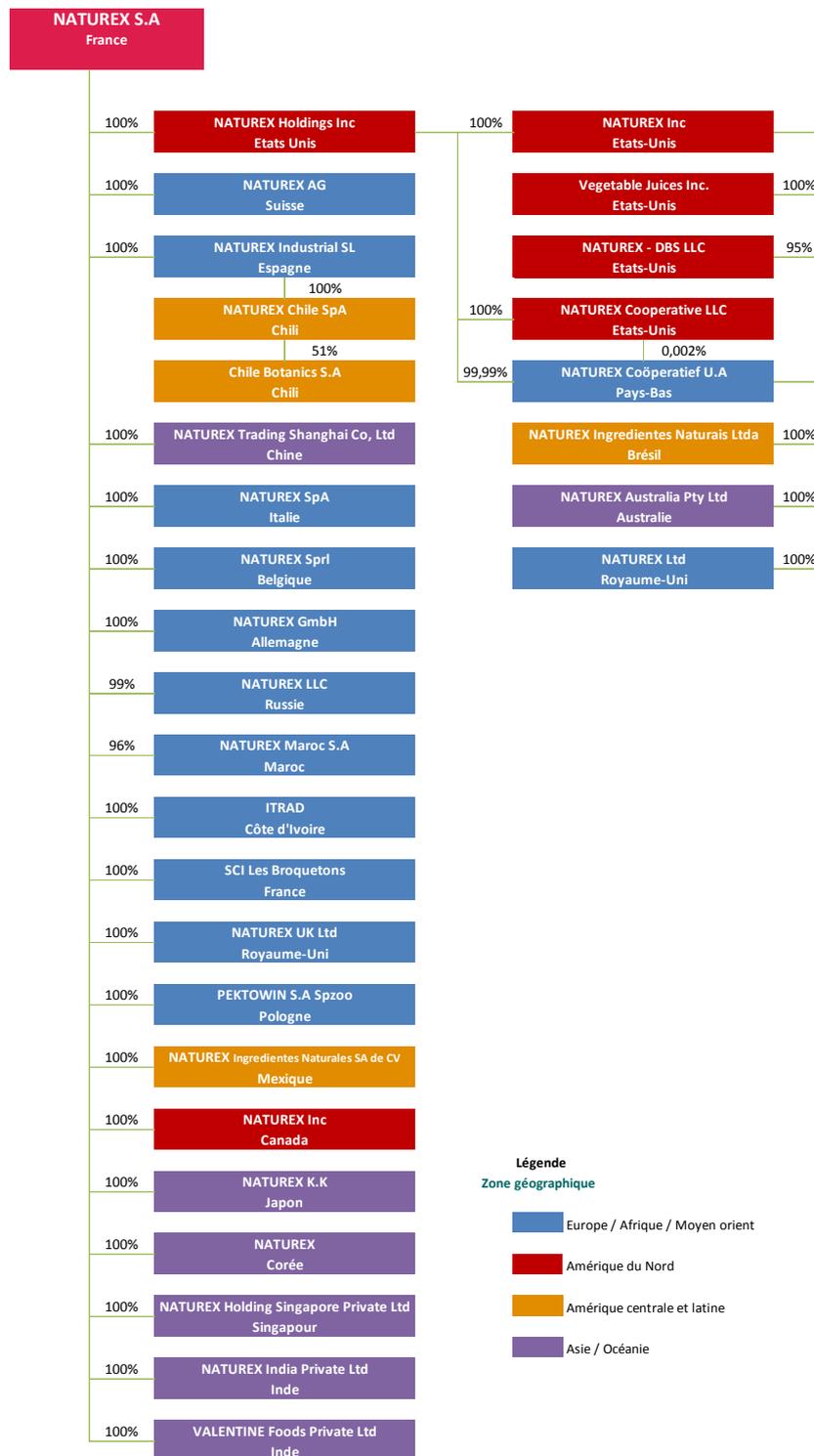
- 2005** **Acquisition de Pure World Inc.**, société américaine spécialisée dans la production d'extraits de plantes pour les industries agro-alimentaire, nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique. NATUREX dispose désormais d'une réelle identité sur le marché américain et d'un outil industriel lui permettant de compléter et d'élargir son offre.
- 2004** **Acquisition d'une activité d'extraits de romarin détenue par deux sociétés américaines RFI Ingrédients et Hauser**  
NATUREX devient un acteur majeur sur le marché des antioxydants naturels avec à son actif deux marques de renom et trois brevets sur les extraits de romarin.
- 2002** **Acquisition de la société américaine Brucia Plant Extracts Inc.**  
NATUREX complète ainsi son offre sur le marché nutraceutique et renforce ses positions sur le marché américain.
- 1997** **NATUREX étend ses activités au marché nutraceutique**  
NATUREX ouvre une filiale aux Etats-Unis (Mamaroneck, New York).  
L'unité de production au Maroc déménage à Casablanca et s'agrandit.
- 1996** **Introduction à la Bourse de Paris**  
(NYSE Euronext Paris – Compartiment B)
- 1992** **Création de NATUREX à Avignon par Jacques DIKANSKY**  
La société ouvre deux usines, à Avignon en France et à Kenitra au Maroc, et se lance dans la production d'extraits végétaux aux propriétés aromatisantes, colorantes et anti-oxydantes à destination de l'agro-alimentaire.

### CHIFFRES CLES 2016

En M€ - IFRS	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Compte de résultat consolidé</b>			
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>404,4</b>	<b>397,8</b>	<b>327,3</b>
Résultat opérationnel courant	31,5	26,3	14,8
% marge opérationnelle courante	7,8%	6,6%	4,5%
<b>Ebitda courant</b>	<b>58,5</b>	<b>51,4</b>	<b>36,8</b>
% marge Ebitda courant	14,5%	12,9%	11,2%
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>17,8</b>	<b>0,5</b>	<b>-4,1</b>
<b>Bilan consolidé</b>			
<b>Actif non courant</b>	<b>370,7</b>	<b>355,3</b>	<b>343,0</b>
- dont goodwill	174,4	173,6	159,4
- dont Immobilisations corporelles	154,1	151,9	146,0
<b>Actif courant</b>	<b>300,8</b>	<b>309,2</b>	<b>283,2</b>
- dont stocks	184,5	159,0	164,6
- dont clients et autres débiteurs	79,8	79,6	80,5
- dont Trésorerie	22,4	57,9	29,3
Total actif	671,5	664,5	626,2
<b>Capitaux propres</b>	<b>372,7</b>	<b>367,1</b>	<b>351,4</b>
<b>Passif non courant</b>	<b>169,2</b>	<b>182,1</b>	<b>190,6</b>
- dont dettes financières non courantes	143,8	159,0	171,7
<b>Passif courant</b>	<b>129,6</b>	<b>115,3</b>	<b>84,2</b>
- dont dettes financières courantes	51,8	29,0	17,8
- dont fournisseurs et autres créditeurs	67,9	82,6	63,5
- dont concours bancaires	0,7	0,0	0,2
Total passif	671,5	664,5	626,2
Endettement financier net du Groupe	173,9	130,1	160,3
<b>Flux de trésorerie</b>			
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>60,4</b>	<b>50,1</b>	<b>36,4</b>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	11,7	80,0	40,1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-18,5	-24,0	-85,5
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-21,7	-24,3	61,8
Flux de trésorerie lié aux activités abandonnées	-7,3	-3,6	-1,0
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-35,9</b>	<b>28,1</b>	<b>16,4</b>

**ORGANIGRAMME JURIDIQUE**

**Une structure multinationale intégrée**



### I. NATUREX : Leader mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale<sup>1</sup>

Le métier de NATUREX puise son origine dans la nature : rechercher, produire et commercialiser des ingrédients naturels de spécialité à destination des industries de l'agro-alimentaire, de la santé et de la cosmétique.

Expert du monde végétal depuis plus de vingt ans, le Groupe a pour mission de contribuer activement à la transition mondiale du synthétique vers le naturel, grâce à une offre orientée vers deux segments de marché stratégiques : l'alimentation et le bien-être.

La force et la spécificité de NATUREX résident principalement dans :

- Son positionnement transversal d'acteur unique de spécialités issues du naturel, au regard de l'environnement concurrentiel, et sa capacité à générer des synergies entre catégories de produits, segments de marchés et zones géographiques ;
- Son modèle économique basé sur la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur, avec une expertise dans la gestion de la complexité liée d'une part à la biodiversité, et d'autre part à la recherche scientifique et aux procédés industriels, dans le but de révéler les bénéfices issus des végétaux et d'en maximiser leur potentiel ;
- Une présence à la fois locale et internationale à travers un réseau d'experts afin d'accompagner une clientèle internationale diversifiée vers des solutions intégrées à travers un large portefeuille d'ingrédients dans une approche commerciale centrée vers les attentes du consommateur final.

Le projet stratégique Bright2020 présenté en juin 2015 a permis d'affirmer davantage le positionnement de NATUREX comme acteur unique du naturel et de mettre en avant les principaux atouts du Groupe, aussi bien les hommes et les femmes qui le composent, que la qualité de ses matières premières et de son innovation, de son savoir-faire industriel, avec des produits qui sont au cœur des préoccupations de ses clients ainsi que des consommateurs finaux dans le monde entier.

Bright2020 se décline à travers trois axes stratégiques : Care, Execute and Grow<sup>2</sup>, portés par 6 piliers fondamentaux :



<sup>1</sup> Selon l'appréciation de NATUREX au regard de son positionnement sur ses marchés

<sup>2</sup> Prendre soin, Réaliser, Croître

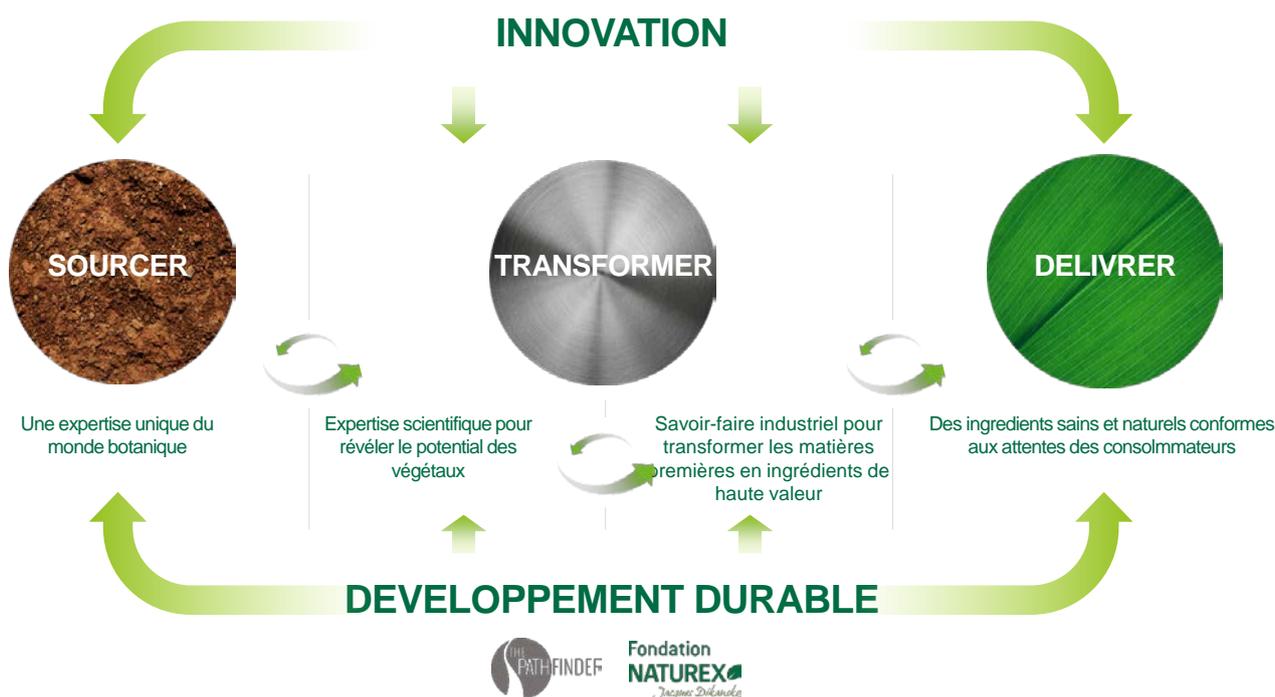
NATUREX s'est fixé des objectifs financiers et opérationnels ambitieux mais pragmatique, parmi lesquels :



**I.1 Une expertise unique sur l'ensemble de la chaîne de valeur**

NATUREX contrôle toutes les étapes du processus de production : de la sélection des matières premières au produit fini, à travers une démarche qualité des plus rigoureuses et un engagement fort dans le développement durable.

Au cœur de ce processus, la Recherche et Développement constitue une source majeure d'innovation dans l'élaboration d'ingrédients naturels à forte valeur ajoutée, en vue de satisfaire au mieux les besoins spécifiques d'une clientèle internationale.



# Chapitre 1

## Aperçu des activités, facteurs de risques

### *Un sourcing de qualité et responsable*

Fort de son positionnement NATUREX dispose d'importantes capacités d'approvisionnement lui permettant d'avoir accès à un large choix de plantes, fruits ou légumes et de sélectionner les meilleures espèces dans le monde.

Le département Achats s'est structuré autour d'une équipe combinant des experts terrain, agronomes et spécialistes de gammes dans une optique de qualité, sécurité et préservation des ressources et de la biodiversité.

Cette recherche de la qualité s'accompagne d'une politique d'achat très rigoureuse auprès de fournisseurs dans plus de cinquante pays, à travers 8 bureaux d'achat dans le monde et centralisée au niveau du siège social du Groupe, afin de répondre au mieux aux critères de qualité, de traçabilité et de soutien technique attendus par la clientèle :

- NATUREX a développé, au fil des années, des relations étroites avec ses partenaires et s'approvisionne :
  - directement auprès des producteurs locaux (coopératives, récoltants indépendants...) pour une qualité irréprochable et une traçabilité parfaite des matières premières ;
  - à proximité des sites de production qui représentent des sources d'approvisionnement stratégiques (Romarin, noyaux d'abricots au Maroc...);
  - auprès d'intermédiaires industriels lorsqu'il s'agit d'achats d'extraits bruts (paprika, curcuma, ginseng, thé vert...) ou de concentrés (concentré de tomates...).
- NATUREX identifie ses principaux fournisseurs dans le but d'améliorer les performances du processus d'approvisionnement et de collecte, et s'oriente vers la création de filières dans le domaine de suivi des cultures ou de collecte de plantes définies et contrôlées dans le cadre de partenariats avec des acteurs locaux.
- NATUREX apporte une attention particulière à la sélection de transporteurs et transitaires pour un acheminement en toute fiabilité des matières premières ou produits semi-finis jusqu'aux sites de production.

La maîtrise des ressources et des filières garantit une sécurité d'approvisionnement notamment avec des contrats de culture et de récolte optimisés.

Le Groupe partage également avec ses partenaires locaux les règles éthiques essentielles à une collaboration responsable et durable :

- NATUREX est membre du Pacte Mondial des Nations Unies et veille au respect des principes en termes de droits de l'homme, règles du travail, lutte anti-corruption, protection de l'environnement ;
- NATUREX a créé en mars 2008 la Fondation NATUREX, entité indépendante sans intérêt économique, dont le but est d'améliorer les conditions de vie des communautés installées dans les régions où le Groupe source ses matières premières. Depuis sa création, la Fondation NATUREX soutient des missions dans 7 pays : au Maroc, en Côte d'Ivoire, au Chili, au Pérou, en Inde, au Nepal et au Cameroun.
- Le Groupe a formalisé depuis septembre 2013 sa démarche de Développement Durable à travers son programme « Pathfinder ».

Ce programme exprime la capacité de NATUREX à explorer des filières nouvelles et durables sans y imposer un modèle rigide. Nos chemins ne sont pas préétablis, ils sont modelés grâce aux échanges avec les populations locales et à la compréhension des contours d'un environnement.

A travers tous les départements de l'entreprise, nos équipes intègrent les principes du développement durable dans leurs activités en veillant à respecter la planète et les Hommes.

Notre programme a pour ambition d'apporter des idées concrètes et novatrices qui allient performance économique, respect de l'environnement et responsabilité sociétale. Il reflète notre volonté constante de

progresser dans ces domaines et nos convictions. Ces engagements guident notre comportement à l'égard de nos employés, fournisseurs, investisseurs et actionnaires.

### *Un savoir-faire industriel et technologique diversifié*

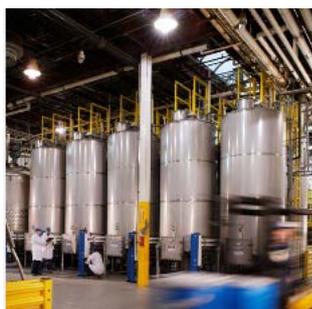
Le cœur de métier de NATUREX repose sur la maîtrise des technologies d'extraction, de purification et de formulation poudres ou liquides. Le Groupe est reconnu pour ses capacités industrielles diversifiées et son savoir-faire technologique. Au cours des années, NATUREX a diversifié ses procédés industriels en mutualisant les équipements et les méthodes issus des différentes acquisitions. Le dialogue entre les usines et le partage de connaissances sur les technologies et les processus industriels sont essentiels pour améliorer la performance industrielle.

Ses 15 sites de production implantés en Europe (France (2), Italie, Espagne, Royaume-Uni, Suisse (2) et Pologne), au Maroc, aux Etats-Unis (2), au Brésil, en Australie, au Chili et en Inde, permettent à NATUREX, non seulement d'accroître ses capacités de production mais également d'acquiescer un avantage concurrentiel non négligeable tant en termes de produits ou de marchés, que de savoir-faire et de potentiel d'innovation. Il est par ailleurs important pour NATUREX de cultiver une image de producteur local afin de renforcer le lien de proximité avec la clientèle.

Les équipements industriels de chaque site répondent à des standards de qualité élevés et font appel à des moyens technologiques très avancés ; même si la durée de vie de ces équipements est relativement longue, une maintenance régulière, une veille technologique ainsi que des investissements ciblés contribuent à pérenniser l'outil industriel et dynamiser le savoir-faire de NATUREX.

Grâce à la flexibilité et la qualité de ses ressources industrielles, NATUREX a développé une véritable expertise, permettant de proposer des solutions sur-mesure à ses clients, en accord avec les exigences réglementaires. Les différents types de processus de production sont les suivants :

- **L'extraction**, qui consiste à transformer le végétal en extrait.



L'extraction consiste à identifier et à extraire les principes actifs et les propriétés (colorantes, aromatiques, texturantes, antioxydantes) contenus dans les végétaux. Après récolte, séchage et broyage, les plantes sont plongées dans un solvant présentant une affinité avec les molécules à extraire. La gestion du temps, le réglage de la température, l'ajustement de la pression ou le choix du solvant sont autant de paramètres qui influent sur la performance et la sélectivité d'une extraction. Un système de filtration sépare le mélange solvant/composés d'intérêt de la structure de la plante. Le solvant est ensuite évaporé et recyclé à basse température pour concentrer les molécules actives. L'extrait brut est ensuite purifié, et peut servir en l'état ou être formulé pour répondre à des exigences particulières.

# Chapitre 1

## Aperçu des activités, facteurs de risques

- **La purification**, qui consiste à filtrer les molécules



La purification permet le tri des molécules de façon à pouvoir les isoler individuellement ou par groupes. Les extraits bruts sont ajoutés à une solution liquide qui en se déplaçant va entraîner les molécules à travers un support purifiant. En fonction de leurs propriétés physicochimiques, les molécules vont prendre de l'avance ou du retard dans le flux. En sortie, on récupère des groupes de molécules identiques qui présentent la même vitesse de migration. On parle de fractions de tête, de cœur et de queue. Les molécules contenues dans les fractions de cœur constituent les actifs purifiés. Ce procédé permet de les isoler d'autres molécules non désirées et de concentrer leur effet.

- **Le séchage**, qui consiste à faire évaporer toute l'humidité contenue dans l'extrait jusqu'à l'obtention d'un produit sec, ou bien déshydrater un produit liquide et le transformer en poudre, par le biais d'une technique d'atomisation ou de séchage sous vide.



Cette étape critique nécessite souvent un apport d'énergie qui risque l'altération des molécules naturelles. NATUREX fait appel à des procédés innovants permettant de sécher tout en préservant les propriétés originelles des actifs, permettant d'obtenir des ingrédients de qualité premium (poudres de tomates, ingrédients pour bébé...). NATUREX possède la plus haute tour au monde d'atomisation basse température à Burgdorf en Suisse.

- **La formulation**, qui consiste à transformer l'extrait brut en extrait mis en forme.



La formulation permet de modifier les propriétés chimiques et physiques des extraits afin de les adapter selon les applications finales.

Emulsion, suspension, dispersion sont autant de techniques utilisées pour augmenter la durée de vie de l'actif et faciliter son incorporation dans des applications variées pour un rendu homogène et stable. Cette étape très technique demande une connaissance pointue de la physico-chimie des molécules et une maîtrise des techniques de mélange. C'est la combinaison entre la sélection des outils et les recettes de préparations qui facilitent l'intégration des actifs dans un nombre infini d'applications alimentaires, santé ou cosmétiques.

### *Un contrôle qualité strict pour une traçabilité parfaite*

NATUREX doit son expertise non seulement à son outil industriel sans cesse optimisé, mais également à une équipe d'hommes et de femmes animés d'un même esprit de créativité et de réactivité, soucieux d'accompagner les clients dans le développement de leurs projets, et de leur offrir une prestation soignée et personnalisée, dans le respect des exigences réglementaires nationales et internationales.

NATUREX s'est engagé dans une démarche qualité basée sur le principe de l'amélioration continue, qui s'articule autour de trois axes majeurs :

- L'amélioration de la compétitivité ;
- Le maintien de la dynamique de croissance ;
- La fiabilisation des systèmes existants.

## Aperçu des activités, facteurs de risques

Cette politique Qualité vise, d'une part à affirmer le dynamisme de NATUREX vis-à-vis de ses concurrents et confirmer ainsi sa position de leader sur le marché mondial, et d'autre part à optimiser son organisation en améliorant au quotidien le processus qualité, en adéquation avec les impératifs de ses clients.

NATUREX a mis en place des étapes de contrôle qualité à toutes les phases du processus de fabrication.

- Les matières premières réceptionnées sont échantillonnées et analysées de façon complète ;
- Chaque lot de plantes subit ainsi une série de tests pour vérifier leur identité et leur qualité avant l'entrée dans le cycle de production ;
- Les produits finis (extraits de plantes), sont contrôlés afin de répondre aux normes analytiques les plus strictes et de garantir la sécurité du consommateur (pathogènes, pesticides, métaux lourds...).

Ce travail s'appuie sur le développement et la validation de nouvelles méthodes d'analyse pour les nouveaux produits, en lien avec les attentes des clients.

Enfin, chaque nouveau produit développé fait l'objet d'une revue complète afin de s'assurer de sa conformité avec les exigences réglementaires applicables, les exigences spécifiées par les clients, et les critères qualité internes.

Tous les sites de production du Groupe disposent d'un laboratoire de Contrôle Qualité autonome et d'équipements analytiques performants (HPLC-MS, HPLC, PPSL, NMR, GC-MS, ICP, ICP-MS, HPTLC, TLC).

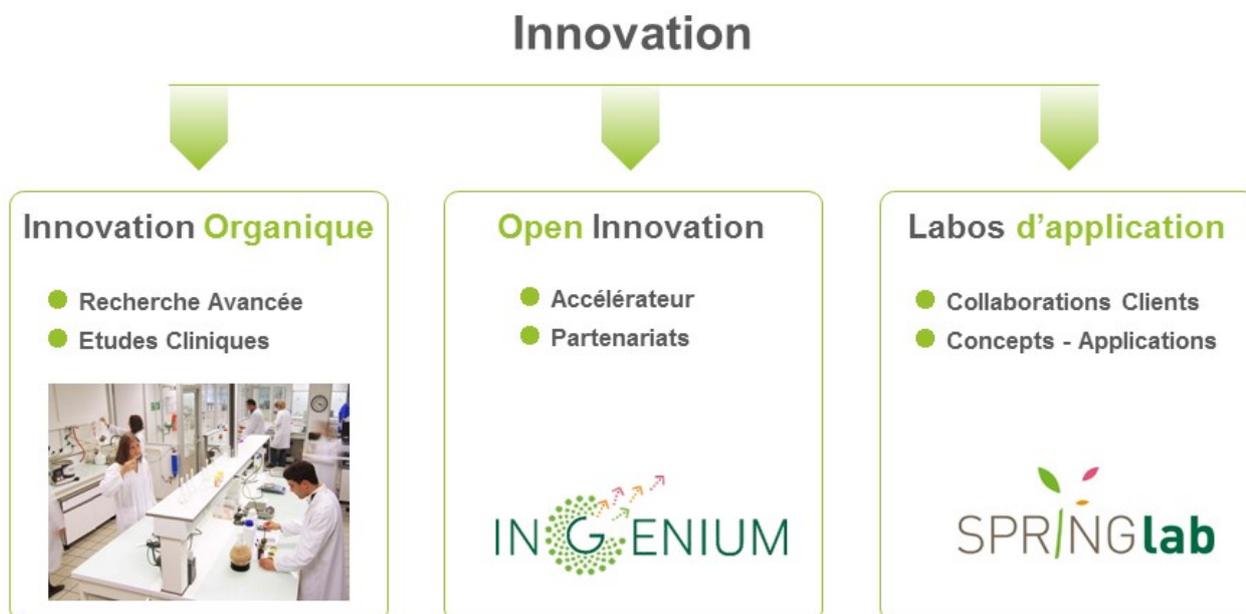
Sur chaque site, un Responsable Management de la Qualité coordonne l'application du Système de Management de la Qualité et veille à son amélioration continue auprès des différents services de l'entreprise par le biais de supports documentaires régulièrement mis à jour, d'indicateurs de suivi et d'audits planifiés, afin de mener toute action corrective et préventive dans le but d'assurer la conformité des objectifs préalablement définis dans le cadre de la politique Qualité.



### ***Une Recherche et Développement soutenue***

Au cœur de l'ensemble du processus, la Recherche et Développement constitue un enjeu stratégique majeur pour développer des solutions objectivées, innovantes, personnalisées et à forte valeur ajoutée.

Un des objectifs du projet stratégique Bright2020 est d'accroître la part de nouveaux produits à 10% du chiffre d'affaires d'ici 2020.



Pour y parvenir, NATUREX a décliné l'innovation selon trois axes :

- L'innovation organique, qui représente environ 3% du chiffre d'affaires et qui est amenée à se développer davantage d'ici 2020 pour atteindre 5% du chiffre d'affaires, est centrée sur la recherche avancée et les produits scientifiquement objectivés dont les allégations santé sont soutenues par la réalisation d'études cliniques ;

- Les laboratoires d'application, appelées SpringLab (Sharing Product INGenuity), au nombre de huit répartis dans le monde, ils permettent d'accompagner les clients dans leur processus de développement de produits en mode co-création ou de les aider à résoudre des problématiques techniques grâce à des solutions sur-mesure.

En incorporant les ingrédients de NATUREX dans des prototypes de produits finis, NATUREX démontre l'applicabilité de ses ingrédients naturels dans la formule des produits finis de ses clients dans une approche commerciale qui évolue du BtoB vers le BtoBoC afin de satisfaire aux attentes du consommateur final avec à la clé un gain de mise sur le marché de produits innovants et parfaitement adaptés aux préférences locales.

- Le programme INGENIUM est le programme d'Open Innovation du Groupe, qui a vocation à démultiplier les opportunités d'innover et créer des passerelles collaboratives en interne.

Le but de ce programme est d'accompagner le progrès technologique, en soutenant des initiatives novatrices provenant de différentes sources. NATUREX prévoit de conclure des partenariats avec des entreprises ou start-ups de pointe dont les projets ou idées pourraient se révéler utiles au développement futur du Groupe. Ces partenariats se matérialiseront par du mentoring ou du conseil à différents niveaux (juridique, réglementaire, logistique, marketing etc). Naturex prévoit également d'ouvrir ses locaux aux candidats sélectionnés en leur offrant par exemple la possibilité d'utiliser ses laboratoires de recherche ou d'application.

- Par ailleurs, un Comité Consultatif (Technology Advisory Group), composé d'acteurs économiques et scientifiques reconnus, sera prochainement mis en place. Les domaines de recherche privilégiés seront les biotechnologies, les nouveaux processus d'extraction et de culture, l'identification de nouvelles espèces botanique ou les techniques innovantes de marketing digital.

## Aperçu des activités, facteurs de risques

Doug Klaiber, président de Naturex-DBS, l'une des divisions du groupe a été missionné pour mettre sur pied cette démarche d'Open Innovation. L'expérience de Doug au sein de Decas Botanical Synergies, entreprise spécialisée dans les ingrédients innovants, rachetée par Naturex en 2011, en fait le candidat idéal pour cette mission.

Par cette démarche de crowdsourcing, NATUREX améliore sa performance client et soutient également le développement économique local.

De nombreux accords de licence ou des partenariats ont d'ores et déjà été conclus avec : le laboratoire ORTESA, FPIInnovation, Scionix, Barry Callebaut, Mazza Innovation, Adamed

Cette forte implication dans la Recherche et Développement et cette capacité d'innovation confèrent à NATUREX un avantage concurrentiel certain. Les équipes de recherche de NATUREX publient régulièrement des articles dans des revues scientifiques internationales.

NATUREX travaille également en étroite collaboration avec les départements R&D de ses clients pour davantage de proximité et d'anticipation de leurs exigences techniques, ainsi qu'avec des centres de recherches internationaux, des universités dans le but d'être toujours informé des avancées technologiques et créer des passerelles collaboratives afin de développer des projets innovants.

### 1.2 Deux plateformes stratégiques pour répondre aux attentes du consommateur final

NATUREX jouit d'une tendance de fond très favorable liée à une demande mondiale croissante, y compris dans les pays émergents, pour les produits d'origine naturelle et santé, dans un environnement soumis à de multiples défis (environnementaux, sociaux, économiques et réglementaires).

Dans le cadre du projet stratégique Bright2020 et afin de valoriser son expertise métier auprès de sa clientèle et bénéficier d'une meilleure visibilité de son offre, NATUREX s'est organisé autour de deux plateformes stratégiques et complémentaires, plaçant le consommateur final au cœur de son approche commerciale.



Cette segmentation permet de concevoir, par le biais d'une offre globale, des gammes d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale parfaitement ciblées et adaptées aux besoins précis de chaque type de clientèle.

Chaque gamme de produits est pilotée par un responsable de marché qui assure la liaison entre les différents services supports (R&D, marketing, commercial...) et les clients, afin de pouvoir apporter toute l'assistance et le conseil propres à leurs attentes dans le respect de leurs contraintes et spécificités.

## Aperçu des activités, facteurs de risques

Dans le cadre du projet stratégique Bright2020, NATUREX a identifié quatre catégories clés de produits sur lesquelles NATUREX portera toute son attention pour les cinq prochaines années, avec pour ambition d'occuper des positions dominantes ou dans parmi les trois premiers acteurs mondiaux : couleurs naturelles, antioxydants naturels, fruits et légumes de spécialité, phytoactifs. Le potentiel total de ces marchés stratégiques est évalué à 8 milliards de dollars<sup>1</sup> pour une croissance de 6 à 8% par an.



Couleurs naturelles



Antioxydants naturels



Fruits & Légumes de spécialité



Phytoactifs

### ► Une gamme de produits large et évolutive pour une offre différenciante à forte valeur ajoutée

Les acquisitions réalisées ces 15 dernières années par NATUREX dans le cadre de sa stratégie de développement lui ont permis d'une part d'enrichir ses gammes de produits mais également d'acquérir une connaissance spécifique, un savoir-faire additionnel sur une plante, un extrait, un procédé de production...

La gamme de produits de NATUREX est par conséquent très large, permettant de multiples combinaisons afin d'apporter des solutions sur-mesure à une clientèle internationale.

### 1.3 Une présence commerciale globale et locale

NATUREX s'appuie sur une présence commerciale mondiale à travers un réseau parfaitement intégré dans 23 pays (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne, Suisse, Russie, Pologne, Maroc, Afrique du Sud, Inde, Singapour, E.A.U, Thaïlande, Japon, Chine, Australie, Etats-Unis, Canada, Mexique, Brésil, Chili).

Cette implantation locale sur les 5 continents conduit à un maillage géographique dense qui contribue à accroître la visibilité de NATUREX dans le monde, à la fois dans les pays développés, matures, et les pays émergents à fort potentiel de croissance, et permet de répondre aux demandes spécifiques des multinationales de l'agro-alimentaires, de l'industrie pharmaceutique / nutraceutique et du secteur des cosmétiques.

En effet, l'implantation des bureaux commerciaux a plusieurs avantages :

- Proximité avec les principaux sites de production et les sources de matières premières ;
- Renforcement des relations avec les PME locales ou les filiales des grands groupes internationaux qui ont des problématiques propres à leur site et leur processus de fabrication ;
- Meilleure visibilité et renommée sur le plan local qui peut constituer un point d'entrée sur certains marchés et des prises de position, notamment en Asie.

<sup>1</sup> NATUREX competitive intelligence / principaux segments de marché : couleurs naturelles, antioxydants naturels, spécialités de fruits et légumes, extraits de plantes/phytoactifs pour les marchés nutraceutique et cosmétique..

## Aperçu des activités, facteurs de risques

---

Ce réseau mondial assure ainsi une réponse flexible, efficace et rapide aux clients.

NATUREX conjugue cette implantation commerciale avec une implantation industrielle lorsque les opportunités se présentent dans le cadre de sa stratégie de développement afin de renforcer son positionnement au niveau local pour davantage de proximité avec ses clients.

### *Une clientèle internationale et diversifiée*

NATUREX entretient des relations très étroites et de longue date avec une clientèle très diversifiée, aromaticiens mondiaux, PME locales indépendantes, filiales de grands groupes internationaux de renom sur les marchés de l'agroalimentaire et des boissons, dans l'industrie nutraceutique et sur les marchés cosmétiques.

Ces partenariats accélèrent le développement de NATUREX et renforce son positionnement sur les différents marchés.

### *Une offre de solutions personnalisées*

L'offre de NATUREX ne se limite pas à proposer un portefeuille de produits standardisés ; la valeur ajoutée réside dans la capacité du Groupe à créer des solutions techniques personnalisées sur la base d'un cahier des charges très précis, défini préalablement avec les laboratoires des clients et le département Recherche et Développement de NATUREX.

En effet, la relation client s'initie très en amont de la phase de production du produit, soit dans le cadre d'une demande de substitution d'un ingrédient de synthèse par un ingrédient naturel de spécialité d'origine végétale, mais surtout au travers d'une relation de proximité dans le cadre de lancements de nouveaux produits.

L'un des principaux enjeux des marchés adressés par NATUREX est de trouver des réponses pertinentes, mais aussi très rapides, aux demandes des consommateurs. La gestation d'un projet peut être longue (deux à trois ans) et peut parfois ne pas aboutir ou faire l'objet de nombreuses simulations afin de pouvoir trouver un compromis entre les exigences du client, les spécificités de leur produit final et les propriétés de l'extrait naturel.

Dans le cadre du projet stratégique Bright2020, NATUREX s'oriente vers une approche BtoBtoC dans le but de créer des solutions différenciantes pour ses clients en fonction des tendances de marché et des attentes du consommateur final, en apportant des services spécifiques permettant de réduire les délais de commercialisation d'un produit.

### *Un lien permanent pour fidéliser durablement les clients*

La relation client perdure tout au long du cycle de vie du produit afin de détecter les améliorations à apporter dans la composition des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale et anticiper les besoins futurs du client en fonction des tendances et des évolutions du marché.

NATUREX a mis en place une véritable plate-forme informatique centralisée permettant de réunir une base de données régulièrement mise à jour par les services Recherche & Développement et Assurance Qualité, réunissant tous les extraits créés figurant dans le portefeuille produits du Groupe. En cas de demandes d'information de la part des clients sur leur produit, les équipes commerciales internationales de NATUREX ont accès à l'ensemble des certificats et des fiches techniques afin de pouvoir les renseigner.

De leurs côtés, les clients diligentent également des audits qualité sur les sites de production du Groupe afin de s'assurer de la qualité de notre processus de production.

## Aperçu des activités, facteurs de risques

Cette relation d'échanges et de confiance est essentielle pour continuer à innover en parfaite collaboration avec les clients.

- ▶ **Renforcement de notre approche client à travers les Springlabs (laboratoires d'application)**



Favoriser l'expérience client



- ▶ **Une présence systématique sur les salons professionnels internationaux**

NATUREX est également présent sur de nombreux salons professionnels dans le monde afin de faire connaître l'étendue de son savoir-faire en matière d'innovation et de qualité.



Ces manifestations représentent une source essentielle de contacts commerciaux afin de présenter les différentes gammes de produits à l'ensemble des professionnels des marchés sur lesquels NATUREX évolue et initier de nouveaux partenariats.

Les responsables de marché du Groupe interviennent également lors de ces salons dans le cadre de conférences sur des thèmes ciblés afin d'informer les professionnels sur les dernières avancées techniques et scientifiques d'un produit ou dresser un panorama des tendances.

- ▶ Une présence géographique à la fois globale et locale  
**15 sites industriels, 8 bureaux d'achat, 23 bureaux commerciaux**



### II. Positionnement

---

Le marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, sur lequel évolue NATUREX est un marché encore fragmenté malgré une tendance lourde à la consolidation sur ces dix dernières années.

#### *Un marché très fragmenté en consolidation*

Parmi les intervenants qui évoluent sur le marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, on distingue deux catégories :

- **Une multitude d'acteurs de taille petite ou moyenne**, qui représentent près de la moitié du marché  
Il s'agit le plus souvent d'entreprises familiales, bénéficiant d'un savoir-faire historique sur le marché et d'un outil de production presque artisanal.  
De structures légères, ces PME ont un profil similaire. Elles sont pour la grande majorité, profitables car elles disposent d'une base fidélisée de clients, même si elles voient leur développement entravé par des moyens de plus en plus restreints et des contraintes de plus en plus lourdes (réglementation, contrôle qualité, concentration des fournisseurs...).

Il est possible de répartir ces acteurs sous trois catégories :

- ▶ Entreprises de taille moyenne positionnées sur des niches de marché avec des gammes de produits ou des cibles de clients spécifiques.
- ▶ Petites entreprises ou coopératives implantées à proximité des matières premières qu'elles exploitent. Pour la plupart, elles sont mono-clients.
- ▶ Des entreprises, dont le cœur métier est différent mais qui exercent une activité accessoire de transformation de matières premières.

- **Environ une quinzaine d'acteurs** de taille moyenne  
Il s'agit de PME indépendantes ou filiales de grands groupes de l'industrie agro-alimentaire, pharmaceutique ou cosmétique.  
Peu nombreuses, ces entreprises disposent de capitaux importants provenant soit des marchés financiers, de financements privés de grands groupes ou de banques d'affaires, et bénéficient d'une rentabilité positive sur leur marché.  
Ces sociétés ont acquis au fil des années, une très forte notoriété sur leur segment, liée à leur expertise métier, la renommée de leur clientèle ou encore la performance de leur outil industriel et leur forte capacité d'innovation.

C'est dans ce groupe que se trouvent les acteurs les plus dynamiques, concurrents directs ou indirects de NATUREX, à l'origine de la concentration du marché des ingrédients naturels.

#### *Un positionnement de leader*

#### *sur le marché des ingrédients naturel de spécialité d'origine végétale*

NATUREX est positionné sur des marchés de niche (produits de spécialité) et couvre les marchés agro-alimentaire, nutraceutique, cosmétique :

- Chaque marché possède son propre écosystème et ses propres intervenants ;
- NATUREX est amené à être en concurrence avec plusieurs intervenants dans le monde sur chacun de ses marchés, et ces mêmes intervenants peuvent représenter parfois une cible de clientèle ;
- Enfin, NATUREX n'intervient pas sur les produits traditionnels dits de commodité, mais commercialise des spécialités dont la production initiale nécessite un savoir-faire particulier ou dont la mise en forme répond à des

## Aperçu des activités, facteurs de risques

exigences spécifiques. Les concurrents pour chaque produit ou gamme de produits sont alors peu nombreux, d'autant plus que chaque acteur cherche à différencier son propre produit (matières premières, propriétés nouvelles, formulation...).

NATUREX figure parmi les principaux consolideurs du marché avec à son actif douze acquisitions réussies ces douze dernières années, et le Groupe estime être le leader sur l'ensemble de ses marchés en termes de chiffre d'affaires.

En effet, la stratégie de NATUREX a toujours consisté à acquérir des sociétés ou branches de sociétés dans son cœur de métier, qui ont la capacité d'offrir une gamme de produits complémentaires, un savoir-faire technique et industriel additionnel et qui complètent la présence géographique du Groupe non seulement sur le plan commercial mais également sur le plan industriel.

L'avantage concurrentiel de NATUREX est d'être une société indépendante bénéficiant d'un outil industriel performant, d'une recherche et Développement très soutenue, d'un accès privilégié à un large choix de matières premières et d'une large gamme de solutions sur mesure à forte valeur ajoutée, à destination du marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, lui permettant d'être le Partenaire Privilégié d'une clientèle de renom international.

NATUREX est un « pure player » sur le marché des ingrédients naturels de spécialités d'origine végétale, qui collecte un ensemble de savoir-faire dans différents extraits qui constituent des niches.

NATUREX n'a pas identifié de concurrents ni sur l'ensemble de ses marchés (Food&Beverage, Nutrition&Health, Personal care), ni sur l'ensemble de ses gammes : son offre globale autour d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale est unique.

### ***De solides barrières à l'entrée***

Le risque de l'arrivée de nouveaux entrants est limité compte tenu des fortes barrières à l'entrée du marché des ingrédients naturels, qui sont étroitement liées entre elles :

- Les normes réglementaires sur les différents marchés sont de plus en plus contraignantes et nécessitent une véritable organisation interne en termes d'assurance qualité et d'anticipation grâce à une démarche de Recherche et Développement très active ;
- Les contraintes technologiques sont importantes tant en termes de savoir-faire métier (approvisionnement matières premières, procédés industriels...) qu'en termes de capacité d'innovation et nécessitent de mobiliser des niveaux élevés de capitaux ;
- L'effet de taille est un enjeu stratégique à la fois en termes de pouvoir d'achat pour l'approvisionnement de matières premières spécifiques, mais aussi dans le cadre du référencement auprès de multinationales et des procédures d'audits menées par celles-ci tout au long de l'année ;
- Les produits naturels de spécialité d'origine végétale répondent à un cahier des charges très spécifique réalisé en collaboration étroite avec les clients dans des délais souvent très longs, qui ne peuvent donc être substitués par le portefeuille produits d'un concurrent.

### III. Identification et gestion des principaux facteurs de risques

---

Conformément aux obligations réglementaires, le Groupe NATUREX a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques spécifiques et significatifs identifiés, hormis ceux présentés ci-après :

#### III.1 Risques financiers

Les risques à caractère financier (risques de crédit, risques de liquidité, risques de change, risques de taux sont détaillés en note 27 des états financiers consolidés et annexes figurant au chapitre 6 du présent document.

#### III.2 Risques de marché

##### *Risques actions*

Au 31 décembre 2016, le Groupe possède 3 907 actions auto-détenues dans le cadre de son contrat de liquidité. La valorisation du contrat de liquidité à cette date s'élève à 647 604,00 euros. Par ailleurs, à cette même date, le Groupe n'a pas souscrit de titres de sociétés cotées.

#### III.3 Risques juridiques

##### *Risques sur les litiges*

Au 31 décembre 2016, aucun litige significatif n'a été identifié.

##### *Risques sur le dépôt de brevets*

Les risques juridiques afférents à l'activité sont principalement liés aux brevets.

Les recherches effectuées par NATUREX ont notamment pour but de développer un savoir-faire de fabrication et à la création de solutions sur mesure à destination de la clientèle.

Conformément aux pratiques du marché, NATUREX ne dépose pas systématiquement de brevets et préfère veiller à la confidentialité des formulations conçues.

NATUREX effectue une veille sur les dépôts de brevets, cependant il est possible que des concurrents déposant ou ayant déposé des brevets soient susceptibles d'attaquer NATUREX à ce titre.

Les risques en la matière peuvent être significatifs, notamment aux Etats-Unis où les coûts de défense et de remise en cause de brevets peuvent être non négligeables et se traduire par des montants significatifs d'honoraires.

Par ailleurs, il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis d'un brevet en particulier.

## Aperçu des activités, facteurs de risques

**Risques liés à la réglementation**

Compte tenu des problématiques de santé publique consécutives à la croissance démographique mondiale, au vieillissement de la population ainsi que des risques accrus de malnutrition (gras, sucre...) et de carences (vitamines, minéraux, nutriments...), la réglementation s'est considérablement renforcée ces dernières années, principalement sur les marchés agro-alimentaire et nutraceutique.

Selon les cas, cette réglementation vise à renforcer :

- les dispositifs d'informations à l'égard des consommateurs (étiquetage, liste d'ingrédients interdits, alertes sur les risques encourus...), elle peut alors contribuer favorablement à la substitution des ingrédients de synthèse et autres additifs chimiques par des ingrédients naturels et notamment, des ingrédients naturels de spécialités d'origine végétale ;
- les dispositifs de contrôle et de qualité sur la composition d'un ingrédient ou les normes de fabrication (études cliniques, dossiers ASMF, bonnes pratiques de fabrication...), celle-ci peut alors favoriser l'adoption d'ingrédients dont la traçabilité aura été parfaitement vérifiée.

Les exemples ci-après détaillent l'étendue des contraintes réglementaires en vigueur :

- Etiquetage obligatoire des produits alimentaires basés sur des profils nutritionnels ;
- Etude de Southampton sur les risques des colorants synthétiques sur l'hyperactivité des enfants et mention obligatoire sur les emballages ;
- Dépôt de dossiers ASMF (Active Substance Master File) obligatoire en Europe pour les « Traditional Herbal Remedies » ;
- Normes GMP (Good Manufacturing Practice) imposées par la FDA (Food and Drug Administration) à l'industrie des compléments alimentaires aux Etats Unis.

Ces évolutions réglementaires sont plutôt favorables à NATUREX car elles constituent d'une part un levier de croissance en faveur des ingrédients naturels de spécialités d'origine végétale, et d'autre part elles représentent de véritables barrières à l'entrée pour certains acteurs qui n'auraient pas anticipé le durcissement de cette réglementation et qui ne disposeraient par conséquent ni des infrastructures nécessaires, ni des moyens techniques adéquats.

**III.4 Risques opérationnels, industriels et environnementaux****Risques naturels et de changements climatiques**

La présence de NATUREX à travers ses sites industriels, ses bureaux d'achat et ses bureaux commerciaux sur les cinq continents l'expose à des risques naturels qui pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens, à l'environnement et affecter directement les activités du Groupe et celles de ses clients.

Egalement, les activités de NATUREX sont directement liées à la nature et à l'environnement et sont par conséquent confrontées au changement climatique qui pourrait avoir des effets négatifs sur les cycles naturels de l'eau, les sols, la biodiversité et les écosystèmes. Les changements climatiques pourraient affecter l'activité de NATUREX, de ses fournisseurs, de ses clients.

Néanmoins, NATUREX procède à travers son système de management de l'environnement ainsi que par le biais de sa politique QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement), sa politique d'achats responsables et son programme de développement durable Pathfinder, à une analyse d'exposition aux risques naturels et aux risques de changements climatiques. NATUREX met en œuvre des actions, procédures et indicateurs visant à prévenir et réduire ses risques,

# Chapitre 1

## Aperçu des activités, facteurs de risques

notamment à travers le suivi des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de ses sites industriels, des transports de produits finis depuis ses sites de production, dans une démarche de réduction de ses émissions de CO2 (stratégie bas carbone) et prend en compte dans ses opérations la bonne gestion de ses cycles de l'eau. Ces initiatives sont décrites conformément à la loi Grenelle II, au chapitre 2 Développement Durable du présent document (II.3.2 – Pollution, II.3.3 – Economie circulaire, II.3.4 Changement climatique).

### *Risque sur la volatilité du prix des matières premières*

Depuis 2010, le secteur a constaté une hausse généralisée du prix des matières premières agricoles et de certaines denrées alimentaires de base.

D'une manière générale, NATUREX est exposé de façon très limitée à la volatilité du prix de certaines matières premières, comme le poivre, le curcuma, le paprika ou plus récemment le carmin.

En effet, les ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale utilisés dans la composition d'un produit sont extrêmement limités en quantité et représentent par conséquent souvent entre 0,1 et 1% du coût de revient industriel.

Néanmoins, la part de « naturel » contenu dans les produits industriels est certes faible en coût mais représente une valeur non négligeable pour les industriels en termes de qualité compte tenu du dispositif de marketing et de communication mis en place autour du positionnement du produit fini.

Sur les produits nutraceutiques comme les compléments alimentaires (capsules), la part de l'ingrédient naturel de spécialité d'origine végétale constitue la totalité du produit mais les coûts marketing et promotionnels du produit fini notamment sont supérieurs au prix de revient de la matière première contenue dans la capsule.

Ainsi, NATUREX n'a pas de difficultés à répercuter la hausse des prix des matières premières auprès de ses clients et peut neutraliser ainsi l'effet sur la marge. Il est également possible pour la Société de se prémunir de la hausse des prix de certaines matières premières en se couvrant par un contrat auprès de l'exploitant ou de l'agriculteur en début de saison sur un prix défini d'une part, et en sécurisant de la même manière auprès du client, de manière à avoir une couverture sécurisée en cas de fluctuation de prix.

Cependant, sur la durée, la probabilité que les prix augmentent de façon significative et sur une part significative des matières premières de niche demeure très faible.

### *Risque sur l'environnement concurrentiel*

Depuis l'intégration de la Division Ingrédients de Nutraceutical, NATUREX considère qu'il est le seul Groupe de cette taille à intervenir sur l'ensemble des segments de marché : Food & Beverage, Nutrition & Health, Personal Care.

Le marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, sur lequel évolue NATUREX est un marché encore fragmenté malgré une tendance lourde à la consolidation sur ces dix dernières années.

Parmi les intervenants sur le marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, on distingue deux catégories :

- Une multitude d'acteurs de taille petite ou moyenne, qui représentent près de la moitié du marché ;
- Environ une quinzaine d'acteurs de taille moyenne, PME indépendantes ou filiales de grands groupes de l'industrie agro-alimentaire, pharmaceutique ou cosmétique.

## Aperçu des activités, facteurs de risques

Peu nombreuses, ces entreprises disposent de capitaux importants provenant soit des marchés financiers, de financements privés de grands groupes ou de fonds d'investissement, et bénéficient d'une rentabilité positive sur leur marché.

Ces sociétés ont acquis au fil des années, une très forte notoriété sur leur segment, liée à leur expertise métier, la renommée de leur clientèle, ou encore la performance de leur outil industriel et leur forte capacité d'innovation. C'est dans ce groupe que se trouvent les acteurs les plus dynamiques, concurrents directs ou indirects de NATUREX, à l'origine de la concentration du marché des ingrédients naturels.

Le risque de voir apparaître de nouveaux entrants sur ce marché est très limité pour les raisons suivantes :

- Les normes réglementaires sur les différents marchés sont de plus en plus contraignantes et nécessitent une véritable organisation interne en termes d'assurance qualité et d'anticipation grâce à une démarche de recherche et développement très active ;
- Les contraintes technologiques sont importantes tant en termes de savoir-faire métier (approvisionnement matières premières, procédés industriel...) qu'en termes de capacité d'innovation et nécessitent de mobiliser des niveaux élevés de capitaux ;
- L'effet de taille est un enjeu stratégique à la fois en termes de pouvoir d'achat pour l'approvisionnement de matières premières spécifiques, mais aussi dans le cadre du référencement auprès de multinationales et des procédures d'audits menées par celles-ci tout au long de l'année ;
- Les produits naturels de spécialité d'origine végétale répondent à un cahier des charges très spécifique réalisé en collaboration étroite avec les clients dans des délais souvent très longs, qui ne peuvent donc être substitués par le portefeuille produits d'un concurrent.

### *Risque pays*

NATUREX est un Groupe international, présent dans plus de 20 pays sur les 5 continents.

Ses positions internationales sont un atout indispensable dans le cadre de sa stratégie de développement, sa politique d'approvisionnement en matières premières, et surtout la relation de proximité avec la clientèle mondiale que NATUREX a su créer au fil des années.

La diversité de ses implantations à la fois sur des marchés matures et des pays en développement permet de mieux appréhender les risques de toute nature (environnementaux, politiques, économiques ou financiers) qui pourraient avoir un impact sur la rentabilité et les actifs du Groupe, même si les sites de production ne sont pas dédiés à une zone géographique spécifique.

Certains sites peuvent se substituer momentanément à d'autres pour faire face à une situation de crise ou compenser d'éventuels défauts de production. A titre d'exemple, le site d'Avignon est capable de produire la plupart des ingrédients fabriqués au Maroc.

Egalement, NATUREX a pris les dispositions nécessaires afin de diversifier ses sources d'approvisionnement en matières premières afin d'éviter toute pénurie et faire face à ses engagements.

### *Risque clients*

Compte tenu de la grande diversité de la clientèle de NATUREX, aromaticiens mondiaux, PME locales indépendantes, filiales de grands groupes internationaux et multinationales de renom sur les marchés de l'agroalimentaire, dans l'industrie pharmaceutique et nutraceutique et sur les marchés cosmétiques, le risque clients est relativement dilué.

# Chapitre 1

## Aperçu des activités, facteurs de risques

Ainsi, sur l'exercice 2016, les 10 premiers clients représentent 23% du chiffre d'affaires du Groupe, les 20 premiers 31%, et les 30 premiers 36%, contre respectivement en 2015 : 19%, 27% et 32%.

### *Risque lié à l'outil industriel*

Au fil des années NATUREX a constitué un outil industriel performant, en majeure partie par le biais des acquisitions réalisées. En effet, seuls les sites d'Avignon en France et de Casablanca au Maroc ont fait l'objet de création.

NATUREX compte aujourd'hui 15 sites de production implantés en Europe (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Pologne et Suisse), au Maroc, aux Etats-Unis, au Brésil, en Australie, en Inde et au Chili.

Les équipements industriels de chaque site répondent à des standards de qualité élevés et font appel à des moyens technologiques très avancés.

La durée de vie de ces équipements est relativement longue ; une maintenance régulière ainsi que des investissements ciblés contribuent à pérenniser l'outil industriel et dynamiser le savoir-faire de NATUREX.

Ainsi, une perte de maîtrise technique de la production paraît improbable, compte tenu des éléments suivants :

- Les équipements sont de caractère « classique » pour fabriquer des produits de cette nature,
- L'essentiel du savoir-faire de fabrication réside dans la mise au point de formules dont la mise en œuvre ne pose pas de problème majeur.

Concernant le risque d'incidents de fonctionnement des installations et du fait de l'utilisation de solvants plus ou moins inflammables ou explosifs, NATUREX est exposée, comme toute entreprise travaillant avec des matières de cette nature. L'outil de production se compose d'un certain nombre de lignes spécialisées par produit et indépendantes, ce qui limite les risques d'arrêts de production prolongés.

NATUREX est également assuré contre les pertes d'exploitation.

De plus, dans le cadre du Système de Management de l'Environnement mis en place par le Groupe, un responsable Hygiène Sécurité et Environnement (HSE) Groupe, chargé de coordonner les responsables Hygiène Sécurité et Environnement de chaque site de production, veille au respect des pratiques HSE sur l'ensemble des sites du Groupe et à l'application des mesures de sécurité définies (tenues de sécurité, ateliers antidéflagrants...).

### *Risque de qualité et d'image de marque*

Les produits de NATUREX sont pour l'essentiel destinés à une consommation alimentaire ou nutraceutique. Il existe donc un risque de toxicité de ces produits, pouvant résulter notamment d'une défaillance lors de leur élaboration.

Cependant, ce risque est atténué en alimentaire puisque dans le produit final, les ingrédients développés par NATUREX sont présents dans des proportions extrêmement faibles.

Par ailleurs, les relations de confiance étant très fortes entre les partenaires de ce secteur, tout problème grave concernant la qualité d'une livraison serait susceptible d'entraîner une dégradation de l'image de marque de la Société et du Groupe.

NATUREX a mis en place dans le cadre du Système de Management de la Qualité, une politique de Contrôle Qualité stricte afin :

## Aperçu des activités, facteurs de risques

- de contrôler les matières premières réceptionnées selon des méthodes standardisées prédéfinies et vérifier par le biais de tests leur pureté avant l'entrée dans le cycle de production ;
- de contrôler les extraits de plantes afin de répondre aux normes les plus strictes d'hygiène et de sécurité (microbiologie, pesticides, métaux lourds...).
- d'assurer une revue complète des produits finis avant livraison afin de vérifier leur conformité avec les exigences légales et réglementaires applicables et les exigences spécifiées par les clients.

De leur côté, les clients procèdent également au sein de leurs laboratoires à des tests sur le produit fini.

Tous les sites de production du Groupe sont équipés d'un laboratoire de Contrôle Qualité.

Sur chaque site, un Responsable Management de la Qualité coordonne l'application du Système de Management de la Qualité et veille à son amélioration continue auprès des différents services de l'entreprise par le biais de supports documentaires régulièrement mis à jour, d'indicateurs de suivi et d'audits planifiés, afin de mener toute action corrective et préventive dans le but d'assurer la conformité des objectifs préalablement définis dans le cadre de la politique Qualité.

### *Risque de dépendance à l'égard des fournisseurs*

Fort de son positionnement de leader mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, NATUREX dispose d'importantes capacités d'approvisionnement lui permettant d'avoir accès à un large choix de plantes et de sélectionner les meilleures espèces dans le monde.

La Supply Chain, centralisée au niveau du Groupe, a développé une politique d'approvisionnement très rigoureuse auprès de fournisseurs dans plus de cinquante pays dans le monde, afin de répondre au mieux aux critères de qualité, prix et délais fixés par la clientèle.

NATUREX a développé au fil des années des relations étroites avec ses partenaires et veille à identifier ses principaux fournisseurs dans le but d'améliorer les performances du processus d'approvisionnement.

En effet, si les besoins d'approvisionnement de NATUREX sont faibles au regard de la taille des marchés de matières premières, il n'en demeure pas moins vrai que les plantes ne poussent en grande majorité qu'une fois par an et qu'il est par conséquent important de planifier ses approvisionnements en adéquation avec les différentes campagnes de récoltes à travers le monde, et d'anticiper au moins un an à l'avance l'approvisionnement en matières premières pour éviter les conséquences désastreuses d'une rupture de stocks.

Ainsi, outre les mesures d'anticipation et de planification prises par le Groupe, certaines matières premières font l'objet de contrats avec les fournisseurs identifiés.

### *Risques technologiques et environnementaux*

NATUREX a décidé depuis quelques années, de mettre en place un Système de Management de l'Environnement pour améliorer ses performances industrielles tout en réduisant les impacts de ses activités sur l'homme et l'environnement dans le respect de la réglementation.

L'engagement développement durable est décliné pour l'ensemble des filiales du Groupe NATUREX à travers le programme Pathfinder couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe.

# Chapitre 1

## Aperçu des activités, facteurs de risques

Le principal risque identifié sur les sites industriels de NATUREX réside dans la manipulation de liquides inflammables (solvants utilisés pour l'extraction des végétaux) ; néanmoins, les quantités utilisées restent très inférieures aux seuils de la directive SEVESO.

NATUREX a mis en œuvre différents moyens techniques, humains et organisationnels pour maîtriser ces risques et savoir réagir en cas d'incident, et le service Hygiène Sécurité et Environnement assure une veille technique et réglementaire permanente afin d'appliquer la démarche d'amélioration continue en termes de sécurité et d'environnement.

### *Risque de dépendance à l'égard des dirigeants*

NATUREX a structuré sa gouvernance depuis le décès de Monsieur DIKANSKY, Président Fondateur, fin septembre 2012 avec une dissociation des fonctions de Direction Générale et de Présidence du Conseil d'administration :

- Sur le plan opérationnel, un Comité de Direction est constitué autour d'Olivier RIGAUD, Directeur Général de la Société, réunissant les cadres dirigeants expérimentés en charge des principales directions opérationnelles du Groupe, et qui pour la plupart travaillent au sein de NATUREX depuis de nombreuses années ;
- Sur le plan de la gouvernance :
  - o un Conseil d'administration présidé par Paul LIPPENS et Hélène MARTEL-MASSIGNAC en qualité de Vice-Présidente, composé :
    - de deux actionnaires de long terme (SGD/FINASUCRE et CARAVELLE), au capital de la Société, dont les représentants sont également membres du Conseil d'administration ;
    - de quatre administrateurs indépendants ;
    - du Directeur Général.
  - la création de Comités du Conseil d'administration, dont le Comité d'audit et le Comité de nominations et rémunérations dans le but de formaliser les processus de décisions stratégiques.

### *Risques contractuels*

Il n'existe au sein du Groupe aucun contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, concernant des contrats d'approvisionnement en matières premières ou produits semi-finis auprès des fournisseurs référencés par le Groupe NATUREX ou des contrats de licence ou de partenariat dans le cadre de projets long terme.

A la date de publication du présent document, aucun membre du Groupe n'est partie prenante dans un contrat susceptible de générer une quelconque obligation ou engagement important pour le Groupe dans son ensemble, en dehors des contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

### III.5 Autres risques

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société ou le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

### III.6 Assurances et couverture des risques

Les objectifs du Groupe en matière d'assurances et couvertures des risques sont de protéger son patrimoine, prévenir les conséquences des responsabilités encourues vis-à-vis des tiers et du personnel et minimiser l'impact des sinistres sur les comptes du Groupe.

Le Groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurance de renom, des programmes d'assurances en responsabilité civile, d'assurances dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives, d'assurances en termes d'atteinte à l'environnement et au transport des marchandises.

Le détail des assurances souscrites par type de risques est présenté ci-après :

Type de risque	Total en millions d'euros
Dommages et perte d'exploitation (dans la limite de 100 ME par sinistre)	867,1
Atteinte environnement	4,6
Marchandises transportées (par sinistre)	2,0
Responsabilité Civile Exploitation	50,0
Responsabilité Civile après livraison	50,0

### RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

(RAPPORT RSE)

#### **Concilier développement et responsabilités**

La stratégie de NATUREX est guidée par une vision responsable et sur le long terme de son développement. NATUREX s'est engagé depuis l'origine auprès de ses collaborateurs, de ses partenaires, de ses clients et de ses actionnaires, dans une démarche de responsabilité sociale, environnementale et sociétale.

Partie intégrante du modèle économique de NATUREX, le développement durable consiste à concilier le développement économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement dans une logique d'amélioration continue incluant la prévention et la gestion des risques inhérents à son activité.

Cette démarche RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) s'inscrit dans la durée afin d'être pleinement intégrée lors des prises de décision au sein de NATUREX et de ses filiales, et d'être partagée, en tenant compte des spécificités propres à chaque pays.

Le plan stratégique Bright2020 porte également cette ambition de faire de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale, une réalité concrète dans chacune des opérations et des développements du Groupe, à travers son axe « Care » et ses deux piliers transverses que sont le *Développement Durable* et *Les Hommes & la Culture d'entreprise*.

## **I. « The Pathfinder »**

### **Un programme global de responsabilité sociale, environnementale et sociétale**

---

Face aux préoccupations grandissantes de l'ensemble des parties prenantes sur les principaux enjeux mondiaux liés à :

- l'utilisation raisonnée et durable des ressources ;
- l'application des meilleures pratiques agricoles, industrielles et logistiques dans une recherche continue de la qualité et de la sécurité ;
- la répartition équitable de la valeur créée,

NATUREX a souhaité formaliser ses principes en matière de développement durable afin de structurer sa démarche et de mettre en place des plans d'actions répondant à ces principaux enjeux en termes de responsabilités économiques, sociales et sociétales, de durabilité et de performance.

Pour cela, NATUREX a lancé en septembre 2013 un programme de développement durable, « The Pathfinder », dans une approche intégrée de l'ensemble de la chaîne de valeur, du champ au produit fini, englobant tous les aspects stratégiques et tous les métiers de son activité autour de trois grands principes et engagements inclus au sein d'une Charte disponible sur le site internet du Groupe.

**I.1 Un programme collaboratif**

**Tracer sa propre voie en faveur d'un partage de valeurs**

« The Pathfinder » illustre la capacité de NATUREX à mettre en valeur des filières inexplorées et durables, à découvrir des possibilités infinies d'innovations révélées par la nature et bénéfiques à tous, de manière raisonnée, sans imposer de modèles préétablis.

« Notre parcours n'est pas tracé à l'avance ; nous le définissons en collaboration avec les populations locales en nous adaptant aux spécificités propres à leur environnement. The Pathfinder » reflète nos convictions et notre volonté constante d'innover dans les domaines du développement durable. Ces valeurs guident notre comportement à l'égard de nos employés, nos clients, nos fournisseurs et nos actionnaires », a déclaré Serge Sabrier, Directeur des Achats et Président du Comité de Développement Durable de NATUREX.

**Quatre piliers fondateurs d'une démarche globale de développement durable**

La philosophie du programme « The Pathfinder » s'inspire des quatre piliers fondateurs (le sourcing, les opérations, l'innovation et les Hommes) de la démarche globale de développement durable de NATUREX formalisée en septembre 2013, et des valeurs partagées par les différentes parties prenantes dans chaque domaine.



**I.2 Une gouvernance multi-disciplinaire**

Rassemblant une équipe pluridisciplinaire représentant les principales directions du Groupe, un Comité de Développement Durable a été créé, présidé par Serge Sabrier, Directeur des Achats du Groupe et membre du Comité de direction, afin de s'assurer que la conduite opérationnelle et la stratégie de croissance du Groupe seront en phase avec les principes établis.

Ce Comité a en charge d'étudier toutes les problématiques liées à la mise en place de plans d'actions, afin de poursuivre et d'étendre le champ des activités de NATUREX dans le domaine de la responsabilité sociale, environnementale et sociétale.

### I.3 Des efforts reconnus et récompensés

Les efforts continus de NATUREX en termes d'engagement, de transparence et d'efficacité sur sa stratégie RSE sont récompensés par un certain nombre d'organismes.

- NATUREX figure à nouveau en 2016 (sur la base des données 2015) parmi les entreprises retenues dans l'**indice Gaïa**. Gaïa-Index, filiale d'EthiFinance, est spécialisée dans l'analyse et l'évaluation de la RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) des PME/ETI dont plus de 400 valeurs moyennes évaluées en 2016.

Chaque année depuis 2009, Gaïa-Index collecte des informations extra-financières sur un panel de 230 ETI-PME cotées à la bourse de Paris respectant deux des trois critères suivants :

- chiffre d'affaires < 5 Mds €,
- capitalisation < 5 Mds €,
- salariés < 5 000
- et une liquidité suffisante du titre.

Sur la base des informations collectées, les sociétés sont notées sur leur niveau de performance et surtout de transparence ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Les 70 meilleurs acteurs du panel constituent l'Indice Gaïa.

Ainsi, en 2016, NATUREX occupe les positions suivantes :

- Classement général : 43<sup>ème</sup> / 230 sociétés
- Classement – Catégorie « Chiffre d'affaires 150-500 millions d'euros » : 9<sup>ème</sup> / 80 sociétés

La note globale obtenue sur 2016 est de 82% contre 77% en 2015.



- A l'occasion de la 9<sup>ème</sup> édition des Trophées des Meilleures Relations Investisseurs qui s'est déroulée le 5 décembre 2016 au Centre de Conférence Etoile Saint Honoré à Paris, Carole Alexandre, Responsable des Relations Investisseurs de NATUREX, a reçu le **Trophée de Bronze des Meilleures Relations Investisseurs dans la catégorie Développement Durable**.

Cette récompense est doublement gratifiante pour NATUREX. Elle vient, d'une part, saluer la transparence et la qualité de sa communication financière auprès des analystes financiers et des investisseurs institutionnels et d'autre part, elle valorise son engagement responsable auprès des parties prenantes à travers le programme de développement durable Pathfinder.



- Lors de la 1<sup>ère</sup> édition du Prix RH Grand Sud organisé par Michael Page et l'ANDRH Provence en janvier 2017, NATUREX a reçu le prix Coup de Cœur du Jury pour le projet SIRH en cours de développement afin de rendre plus efficace l'harmonisation et le contrôle des process RH sur le plan international et développer le volet « Care » de la stratégie Bright2020 dans le but de favoriser les évolutions de carrière en interne.

Cette initiative, ouverte aux entreprises ayant leur siège social ou l'un de leurs établissements dans la région, vient récompenser les équipes pour des initiatives RH innovantes qui participent au développement de l'entreprise.



- ELIORELYS™, un extrait de fleur fraîche de cerisier connu pour prévenir et réparer les dommages photo-induits, a remporté le trophée Green Ingredient lors du salon In-Cosmetics d'avril 2017. Cet actif, issu de la fleur fraîche de cerisier du Luberon (près d'Avignon) et extrait par eutectigenèse, notre technologie brevetée Eutectys, a été conçu et développé par l'équipe R&D Personal Care, grâce aux efforts d'une équipe multidisciplinaire chez NATUREX.



## **II. Informations relatives aux performances sociales, environnementales et sociétales**

Le Groupe a choisi de présenter son information RSE selon le référentiel réglementaire : décret d'application de la loi NRE, article L.225-102-1 du Code de commerce, loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » complétée par le décret d'application du 24 avril 2012 d'une part, et s'est également basé sur quelques indicateurs de performances selon « les lignes directrices pour un reporting de développement durable » du référentiel GRI (Global Reporting Initiative), sans toutefois en appliquer l'ensemble des protocoles méthodologiques globaux compte tenu de la structure de NATUREX et de son degré d'avancement en matière de RSE.

L'information requise par l'article 225-102-1 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012 visant à informer le public sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité des sociétés et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable, est présentée ci-après en trois volets : social, environnemental et sociétal.

### **II.1 Note méthodologique du reporting extra-financier**

#### ***Périmètre du reporting***

Parallèlement au programme Pathfinder, un reporting extra-financier intégrant les données sociales et environnementales est établi, conformément aux exigences légales et réglementaires, afin de piloter la démarche et aboutir à un programme performant d'amélioration continue.

Le périmètre de ce reporting se base sur le périmètre de consolidation financière du Groupe selon les principes suivants :

- Reporting social (incluant la santé et sécurité) et sociétal : toutes les sociétés incluses au sein du périmètre du Groupe hors Singapour (représentant deux personnes au 31 décembre 2016) ;
- Reporting environnemental: tous les sites industriels.

Lorsque d'éventuelles exclusions ont pu être définies pour certains indicateurs figurant dans ce rapport, il en est fait état au cas par cas.

Pour l'exercice 2016, les procédures de reporting des indicateurs extra-financiers ont fait l'objet d'une vérification externe par KPMG audit, département de KPMG S.A, désigné comme Organisme Tiers Indépendant. Parallèlement, des audits de sites ont été menés sur la base d'une sélection d'indicateurs sociaux et environnementaux sur deux entités représentatives du Groupe :

- Audits sur place : NATUREX S.A (sites d'Avignon et Reyssouze), NATUREX SpA à Milan ;

- Audits à distance : NATUREX UK Ltd à Swadlincote (Royaume Uni), PEKTOWIN S.A spzoo à Jaslo (Pologne), NATUREX Spain SL à Valence (Espagne)

### ***Organisation du reporting et méthodologie***

Les informations sont remontées sur la base d'indicateurs décrits dans des fiches qui précisent notamment la définition, la fréquence du reporting, son périmètre d'application, la méthodologie de calcul et les contrôles de cohérence.

Les dates limites de remontée des reporting sociaux mensuels sont communiquées chaque début de mois aux représentants RH locaux en même temps que les dates de remontée des reporting financiers.

### ***Acteurs du reporting et responsabilités***

Les données sociales à l'exclusion des données santé et sécurité sont collectées par la Direction des Ressources Humaines sous forme de reporting social mensuel :

- lors d'une première phase, les collaborateurs RH locaux complètent et réalisent des contrôles de cohérence sur leur reporting et,
- lors d'une deuxième phase, la Direction des Ressources Humaines Groupe consolide les données sur l'intégralité du périmètre en veillant à leur cohérence.

Les données environnementales ainsi que les données santé et sécurité sont collectées, par le département HSE Groupe sous forme de reporting mensuel :

- lors d'une première phase, les correspondants HSE complètent leur reporting et,
- lors d'une deuxième phase, le département HSE Groupe consolide et contrôle l'intégralité des données du périmètre.

### II.2 Informations sociales

#### II.2.1 Une politique sociale dynamique et responsable

Le développement de NATUREX repose sur l'engagement et l'expertise de ses collaborateurs.

Le processus de gestion des ressources humaines comprend notamment :

- la gestion des recrutements et des mobilités fonctionnelles ou géographiques ;
- la gestion des formations et des compétences du personnel ;
- la gestion des rémunérations et des plans de rétribution de la performance.

La Direction Générale fixe les grands principes directeurs de la politique sociale du Groupe, dans le but d'anticiper les besoins en ressources humaines et d'identifier les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe pour faire face à son développement et répondre aux futurs enjeux économiques.

La Direction des Ressources Humaines veille à faire appliquer ces orientations auprès de chaque filiale du Groupe, dans le respect des spécificités culturelles et réglementaires locales.

Dans le cadre des objectifs du plan stratégique Bright2020 à travers l'axe « Care », la principale mission du Directeur des Ressources Humaines Groupe, membre du Comité de direction et rattaché hiérarchiquement depuis janvier 2015 au Directeur Général, est d'accompagner le développement de tous les talents et de préparer les leaders de demain, tout en favorisant la diversité, la cohésion et l'agilité au sein de la structure organisationnelle et opérationnelle du Groupe.

Le Groupe s'est structuré dans cet objectif en adoptant un modèle décentralisé avec un partage de responsabilités au niveau régional et local :

- Une Direction des Ressources Humaines Groupe, en charge de la bonne application de la stratégie en matière sociale, de l'harmonisation des principaux outils de gestion des ressources humaines (mobilité, formation, évaluation des compétences), et du pilotage du reporting Groupe ;
- Deux Directions régionales des Ressources Humaines, en Europe et en Amérique du Nord, permettent d'encadrer les structures industrielles locales ainsi que les bureaux commerciaux de leur zone afin d'appliquer la stratégie RH du Groupe ;
- Un département Ressources Humaines dans la majorité des pays, dirigé par des Responsables RH locaux, structuré autour de la gestion des ressources humaines, du reporting et de la gestion et du contrôle de la paie.

Egalement, le Groupe a mis en place un outil de pilotage, SIRH, en cours de finalisation, afin de mesurer et piloter les actions mises en œuvre dans le cadre de l'exécution de la stratégie en matière de recrutement, rétention des talents, de développement interne des compétences et gestion des carrières.

#### *Partager une culture commune*

L'identité de NATUREX, sa mission, son projet stratégique Bright2020, son engagement durable et le partage de valeurs communes sont indispensables pour renforcer la fierté d'appartenance au Groupe et l'attractivité de notre marque employeur tout en valorisant la diversité de nos effectifs qui fait la force de NATUREX.

De cette culture, qui est un véritable levier de performance, émanent des valeurs qui guident au quotidien, notre attitude, notre manière de travailler, de progresser, d'interagir avec nos parties prenantes : l'esprit d'entreprendre, la passion, la créativité, l'intégrité et l'attention (Care) portée à nos salariés, à notre environnement, à nos communautés, à nos clients, à nos fournisseurs....

### Notre culture comme levier de performance



### *Anticiper les besoins en ressources humaines*

#### ► Une politique de recrutement ciblée

NATUREX mène une politique de recrutement ciblée tout au long de l'année, non seulement par le biais de son département de recrutement interne, mais également auprès des cabinets de recrutement internationaux ou encore auprès des établissements d'enseignement supérieur spécialisés, notamment dans la chimie et l'agroalimentaire, après identification des besoins par les différents départements du Groupe et la Direction Générale.

#### ► Une gestion internationale des carrières

NATUREX conjugue à la fois une politique de mobilité internationale équilibrée et un développement conjoint de talents locaux, favorisant ainsi la diversité culturelle et le partage de savoir-faire dans chacun des métiers du Groupe.

Compte tenu de sa croissance continue et de sa forte expansion à l'international, NATUREX a adopté une gestion internationale des carrières afin :

- de favoriser la mobilité géographique et fonctionnelle des cadres au sein des différentes entités du Groupe ;
- de détecter les talents ;
- d'anticiper sur les orientations du Groupe en fonction des opportunités de marché.

### *Favoriser l'engagement de l'ensemble de nos collaborateurs*

NATUREX a pour ambition d'offrir à ses collaborateurs des conditions de travail propices à leur épanouissement personnel et à la réalisation de leurs missions professionnelles.

La politique sociale de NATUREX vise à consolider, valoriser et accroître les compétences du personnel afin de favoriser son évolution au sein du Groupe.

NATUREX a mis en place une démarche active d'intégration et de formation dans le but de faciliter l'adaptation de chaque salarié à son métier et à son environnement de marché.

### ► Un accompagnement individualisé

- En France et dans la majorité des filiales, la Direction des Ressources Humaines remet à chaque nouveau salarié, le jour de son arrivée, un **Livret d'Accueil** incluant les règles liées à la protection de l'environnement (tri des déchets, consommation énergétique, consommation d'eau) et aux risques professionnels, ainsi que les consignes d'hygiène et de sécurité et le **Règlement Intérieur** de la société qu'il intègre ;
- Une **Charte Informatique** Groupe, visant à préciser les dispositions relatives à la bonne utilisation des ressources informatiques et des services Internet est également remise aux collaborateurs du Groupe ;
- L'ensemble du personnel est également sensibilisé sur l'importance de l'impact de ses activités et de sa contribution à l'atteinte des objectifs Qualité du Groupe dans le cadre du Système de Management de la Qualité ;
- Le Groupe a établi un **référentiel managérial** qui fixe les principales règles et les attitudes qu'un Manager doit adopter et partager avec ses collaborateurs afin de favoriser la cohésion d'équipe dans l'exécution de la stratégie ;
- Par ailleurs, en matière d'éthique, le Groupe a formalisé sur l'année 2015, un **Code de Conduite/Code Ethique** afin de donner un cadre commun à l'ensemble des collaborateurs du Groupe autour de valeurs essentielles respectées et appliquées par chacun dans l'exercice de ses fonctions, notamment concernant la lutte contre la corruption, la prévention des conflits d'intérêt, le respect de la libre concurrence et le respect des principes liés au droit du travail et au respect des salariés. Disponible en dix langues, ce Code est transmis à chaque nouveau salarié et est accessible depuis l'intranet du Groupe. Une procédure d'alerte est également mise en place en cas de manquement aux principes du Code, par le biais d'une **ligne téléphonique d'assistance** (« Safe Line »), affiché dans toutes les entités du Groupe ;
- Enfin, un **Code de déontologie boursière** visant à prévenir les manquements d'initiés est distribué à tout collaborateur identifié comme détenteur d'informations privilégiées compte tenu de leur fonction ou de leur position au sein du Groupe.



### ► Un développement de compétences ciblé

Le développement des savoir-faire et de l'innovation est prioritaire dans la politique de gestion des compétences de NATUREX, compte tenu de son évolution rapide sur des marchés en croissance.

Ainsi, NATUREX a mis en place un processus de développement de compétences qui s'articule autour de deux maillons essentiels permettant une approche concrète des relations humaines où chaque collaborateur est impliqué et responsabilisé :

- **L'organisation d'entretiens annuels de performance et d'entretiens annuels professionnels**  
Les entretiens de performance sont organisés dans l'ensemble du Groupe une fois par an entre le collaborateur et son manager à partir d'un formulaire élaboré par la Direction des Ressources Humaines Groupe, afin d'évaluer

la performance individuelle des salariés sur l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année suivante ainsi que les moyens pour les atteindre. Ces entretiens sont également l'occasion d'évaluer les actions de développement des compétences menées au cours de l'année, et de déterminer les actions à engager ou à poursuivre pour progresser dans la fonction ou dans la perspective d'une évolution ultérieure (mobilité fonctionnelle ou géographique), notamment à travers l'expression de souhaits de formation.

Depuis 2015, la Direction des Ressources Humaines du Groupe a inclus à ce dispositif, un volet relatif au projet professionnel du salarié en lien avec les objectifs de développement du Groupe. Cet entretien professionnel est l'occasion d'identifier les actions de développement des compétences du salarié dans le cadre d'une vision long-terme de ses projets professionnels en perspective des attentes du Groupe dans le cadre des orientations stratégiques définies.

### - **La mise en place de plans de formation**

La gestion des formations représente non seulement un atout pour le Groupe, mais constitue surtout un outil de développement des compétences au service des collaborateurs.

La constitution d'un plan de formation était un axe prioritaire du plan 2015 « Conquest, Cash & People » afin de fidéliser les collaborateurs et concrétiser des projets de formation adaptés aux besoins de développement de compétences. Dans le cadre du plan Bright2020, la Direction des Ressources Humaines Groupe procède chaque année à la collecte des besoins en formation auprès des différentes directions du Groupe afin de réunir au sein d'une matrice commune les besoins en formation de l'ensemble des collaborateurs.

Cette matrice permet d'établir un plan de développement des compétences dont les principaux objectifs portent sur :

- L'accompagnement des salariés dans l'exécution du plan stratégique ;
- La professionnalisation des pratiques et la création de référentiels métiers communs ;
- La mise en place de projets de formation adaptés aux besoins des salariés ;
- L'encadrement des mobilités professionnelles.

### ► **Une véritable cohésion de Groupe**

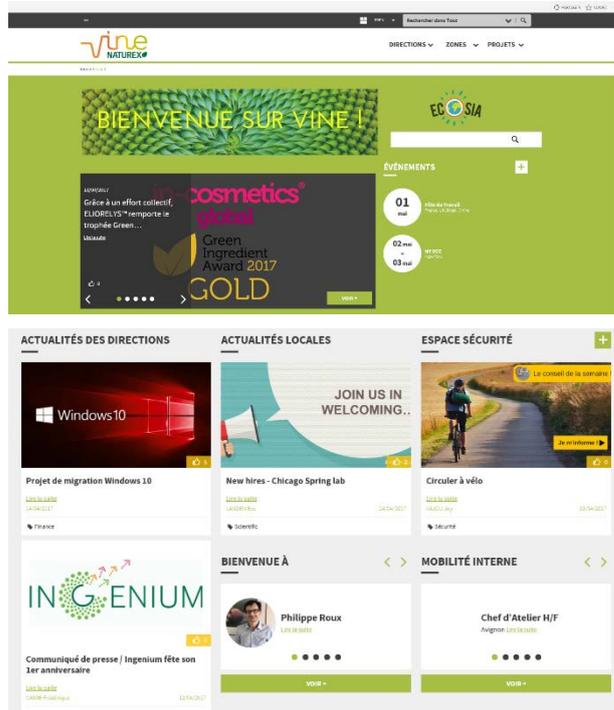
NATUREX maintient un lien permanent avec l'ensemble des salariés du Groupe quelle que soit leur implantation géographique, à travers des supports de communication interne mais également à travers des contacts fréquents et des visites sur site.

Ces informations et contacts réguliers contribuent à renforcer la notion d'appartenance au Groupe autour de la culture et de valeurs communes, et par conséquent à stimuler la motivation et l'implication des collaborateurs :

- Un intranet a été mis en place, VINE, afin d'informer les collaborateurs des dernières avancées du Groupe en termes d'organisation, de développement commercial, d'innovation et d'informations stratégiques et financières. Cet intranet est également l'occasion de mettre en avant des initiatives et des événements fédérateurs pour l'ensemble des salariés du Groupe (Equipes de running NaturexPathfinders permettant de récolter des fonds en faveur de la Fondation, journée iDay consacrée à collecter les idées de tous les salariés du Groupe suivant des thématiques, Safety Days autour de la sécurité...) et de découvrir de nouveaux talents à travers des portraits de collaborateurs ;

- Le Directeur des Ressources Humaines communique par e-mail aux salariés du Groupe les évolutions organisationnelles au sein de la structure du Groupe ainsi que les nouvelles arrivées de collaborateurs, informations également reprises au sein de l'intranet ;
- Les membres du Comité de direction ainsi que les principaux cadres des différentes directions opérationnelles sont fréquemment présents sur les différents sites, contribuant ainsi à diffuser la culture du Groupe ;
- Des réunions de travail ciblées, des séminaires thématiques ou des universités commerciales sont régulièrement organisées au siège social du Groupe ou sur l'un des sites principaux, favorisant ainsi les moments de partage d'expériences et les mesures de progrès. Les Salons professionnels auxquels NATUREX participe constituent également des moments d'échanges privilégiés inter-services ;
- Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du plan Bright2020, un Senior Leadership Team, réunissant les principaux managers du Groupe, a été créé. Ce Comité a vocation à se réunir une à deux fois par an afin d'échanger sur l'avancée des orientations stratégiques fixées par le Groupe ; les décisions et les principaux messages qui en découlent sont alors restitués à leurs collaborateurs.

### Rassembler les collaborateurs autour de la même passion



### II.2.2 Emploi

#### La diversité des équipes, source de richesses et de créativité

Parce que la diversité est source de dynamisme, de créativité et d'innovation, le Groupe la cultive dans toutes ses composantes : diversité culturelle qui découle naturellement de la dimension internationale du Groupe, égalité hommes/femmes, place accordée aux jeunes et aux seniors...

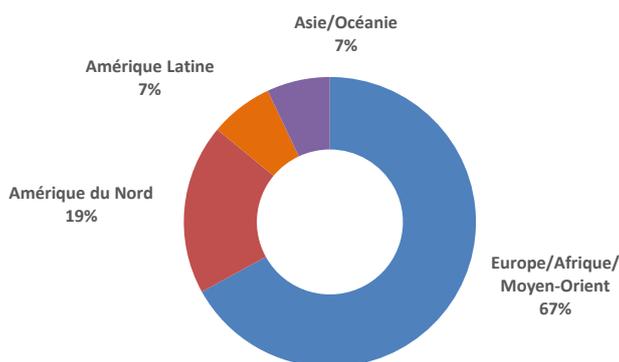
#### Un Groupe international

La proximité avec les clients, nos marchés, nos parties prenantes est un axe majeur de la stratégie de NATUREX dont les dispositifs achat, industriel, scientifique et commercial sont largement déployés à l'international. Soucieux de cultiver cette relation et de confirmer sa dimension internationale, NATUREX favorise le développement régional et local de ses effectifs.

Au 31 décembre 2016, le Groupe est implanté sur tous les continents et emploie 1 689 personnes, hors travailleurs temporaires et stagiaires, dont 25% en France et 75% à l'international. En 2015, l'effectif du Groupe représentait 1 700 personnes dont 25% en France et 75% à l'international.

Au cours de l'exercice 2016, les embauches de personnel ont représenté 272 personnes (CDI, CDD, apprentis), correspondant principalement à des remplacements et dans une moindre mesure à la création de nouveaux postes au sein du Groupe favorisant l'alignement avec les objectifs du plan stratégique Bright2020. Il est précisé que le Groupe a orienté sa politique de recrutement sur des redéploiements internes plutôt que le recours à des recrutements externes. Le nombre de licenciement s'est élevé à 70 personnes contre 188 en 2015 compte tenu des fermetures des sites de Shingle Springs (Etats-Unis) et Palafolls (Espagne).

#### ► Répartition de l'effectif Groupe par zone géographique



#### Cultiver la diversité et l'égalité des chances

La valeur de NATUREX réside dans la diversité de ses collaborateurs. Diversité des origines, des formations, des cultures, des idées, des points de vue, sont autant d'atouts qui stimulent la créativité du Groupe.

Cultiver la diversité, c'est tirer profit des compétences de chacun et favoriser le partage des meilleures pratiques.

La diversité de l'effectif de NATUREX permet une réelle réactivité vis-à-vis des clients et représente une véritable source d'innovation pour favoriser la croissance du Groupe.

NATUREX est aujourd’hui implanté dans 23 pays sur les 5 continents.

NATUREX mène une politique d’égalité professionnelle en organisant le recrutement, la gestion des carrières et le développement personnel des collaborateurs équitablement, sans discrimination.

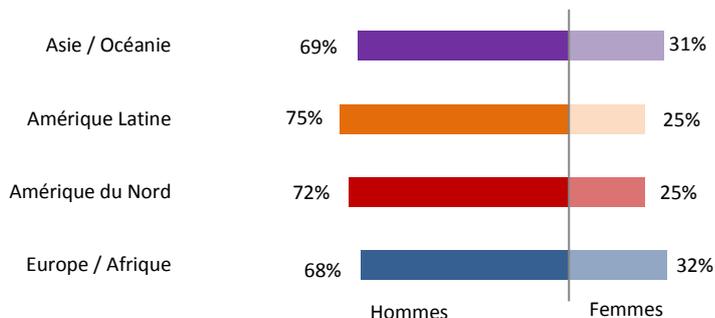
L’égalité des chances, l’égalité dans l’accès à l’emploi entre personnes valides et handicapées, l’égalité professionnelle entre hommes et femmes, sont ainsi des champs d’actions prioritaires de NATUREX dans sa gestion quotidienne des Ressources Humaines.

► **Répartition hommes-femmes de l’effectif Groupe par zone géographique**

Au 31 décembre 2016, les femmes représentent 31% de l’effectif total, identique au 31 décembre 2015.

En France, les femmes représentent 46% de l’effectif au 31 décembre 2015, contre 44% au 31 décembre 2015.

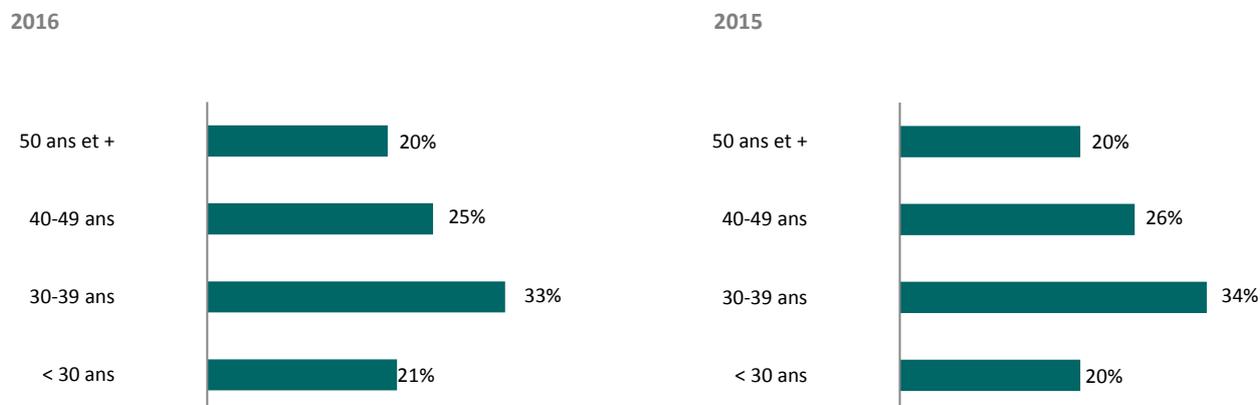
La répartition hommes-femmes par zone géographique pour l’année 2016 se présente comme suit :



**Un effectif jeune et multiculturel**

L’effectif du Groupe est un effectif jeune dont 55% ont moins de 40 ans. La pyramide des âges tend néanmoins à se rééquilibrer depuis 2 ans avec une volonté du Management de senioriser certaines positions dans le cadre de recrutement d’experts métiers.

► **Répartition de l’effectif Groupe par tranche d’âge**



### *Une politique de rémunération équitable*

La politique du Groupe est d'accorder, dans chaque pays, une rémunération proportionnelle au niveau de compétences, de formation, de responsabilités et de performances de chacun et d'assurer des conditions conformes à la législation locale en termes de droit du travail.

NATUREX s'attache à respecter la législation locale dans chacun de ses pays d'implantation. Tous les effectifs sont situés dans des pays ayant ratifié les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et qui disposent d'une législation protectrice en matière sociale, dans tous les domaines couverts par ces conventions.

NATUREX a mis en place en 2013 un dispositif de revue annuelle des salaires en complément des entretiens annuels d'évaluation qui concernent chaque année l'ensemble des entités du Groupe.

Ce dispositif permet d'examiner les différentes composantes, fixes et variables, de la rémunération en fonction du poste occupé, des compétences exercées, des performances et du potentiel de chacun.

La rémunération au sein du Groupe est composée d'une part fixe et peut être composée d'une part variable basée sur la rémunération de la performance court-terme (bonus) ou long-terme (actions de performance attribuées gratuitement) dont les critères d'attribution sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs alignés sur les objectifs du plan stratégique Bright2020.

Sur l'exercice 2016, la masse salariale du Groupe a représenté 94,4 millions d'euros contre 90,0 millions d'euros sur l'exercice précédent incluant l'ensemble du personnel dont mandataires sociaux, travailleurs temporaires et stagiaires. La masse salariale de NATUREX S.A France est passée de 27,4 millions d'euros sur l'année 2015 à 29,3 millions d'euros sur l'année 2016 incluant l'ensemble du personnel dont mandataires sociaux, travailleurs temporaires et stagiaires.

### *Intéressement aux résultats*

L'intéressement est un dispositif d'origine française, il n'est donc pas appliqué aux entités étrangères du Groupe.

L'intéressement est un mécanisme financier qui permet d'intéresser les salariés aux résultats de leur entreprise ; il a ainsi pour objet d'associer les collaborateurs aux objectifs de la Société en les impliquant dans ses résultats ou ses performances.

NATUREX a souhaité associer davantage son personnel à sa croissance et aux résultats générés : sont concernés l'ensemble des salariés de NATUREX S.A ayant plus de trois mois d'ancienneté.

Ainsi, un nouvel accord d'intéressement portant sur les années 2016 à 2018 a été conclu. Il s'applique à l'ensemble du personnel de Naturex SA (ayant à minima 3 mois d'ancienneté et de présence effective) et pourra permettre, en cas d'atteinte des objectifs fixés, de distribuer jusqu'à 6% de masse salariale aux salariés, voire 8% en cas de surperformance du Groupe.

Les 6 critères retenus sont totalement alignés avec les principaux axes du plan stratégique Bright2020, à savoir :

- Critères financiers/Grow : Développement rentable de l'activité (augmentation du chiffre d'affaires et amélioration de l'EBITDA) ;
- Critères opérationnels/Exécute : Amélioration continue des processus industriels et opérationnels dans le respect des engagements de qualité et de service auprès des clients ;
- Critères de sécurité/Care : Amélioration des indicateurs de sécurité (taux de fréquence, taux de gravité).

L'objectif commun étant d'améliorer la performance, une condition de déclenchement a été fixée pour les critères financiers et opérationnels ; en revanche, aucune condition de déclenchement n'a été fixée pour les critères de sécurité, et ce, afin d'encourager la sécurité au travail en toutes circonstances.

Les critères opérationnels seront appréciés sur la base d'une moyenne lissée sur l'année et les critères financiers en fin de période, après consolidation des résultats. Les critères sécurité sont quant à eux, mesurés trimestriellement.

Pour la majorité des critères, un seuil permettant de distribuer 80 % du poids du critère et une cible (distribution à 100%) ont été fixés.

Entre le seuil et la cible, le résultat sera apprécié de manière proportionnelle afin de favoriser les progrès réalisés.

#### ***Plan d'Épargne Entreprise***

Un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) a été mis en place pour les salariés de NATUREX S.A, dans lequel chaque bénéficiaire peut verser les sommes issues de l'intéressement.

L'accès au fonds du PEE se fait par le site internet de l'organisme financier qui en assure la gestion. Cet organisme met à disposition des collaborateurs plusieurs types de placements (actions, monétaire ou obligataire) parmi lesquels les collaborateurs peuvent choisir.

#### ***Plan d'Épargne Retraite Collectif***

Dans le cadre de l'axe Care du plan stratégique Bright2020, NATUREX S.A a souhaité encourager les salariés à se constituer une retraite complémentaire pour préparer leur avenir, via la mise en place d'un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO).

Par ce dispositif, les salariés pourront non seulement se constituer une épargne dont ils pourront disposer au moment de leur départ en retraite sous forme de rente ou capital, mais pourront également bénéficier d'avantages fiscaux en fonction de l'origine des sommes versées.

Le PERCO NATUREX SA est géré par NATIXIS INTEREPARGNE, comme l'est également le plan d'épargne entreprise (PEE).

Il pourra être alimenté par les versements suivants :

- des versements volontaires du salarié (dans la limite d'un plafond annuel correspondant à 25% du montant de sa rémunération annuelle). ;
- tout ou partie des primes d'intéressement ;
- tout ou partie de la participation aux résultats de l'entreprise ;
- le transfert de l'épargne salariale issue du Plan d'épargne entreprise ;
- le versement de 10 jours de repos non pris par an - Il peut s'agir de JRTT, de la 5<sup>ème</sup> semaine de congés payés, des contreparties obligatoires en repos et des repos compensateurs de nuit.

Pour inciter le personnel à se constituer une épargne, NATUREX :

- prend en charge les frais de tenue du compte,
- et abondera à hauteur de 20 % tout placement en jour de repos non pris, dans la limite de 8 jours par an et par salarié (augmentant ainsi sensiblement la rentabilité du placement pour l'épargnant salarié).

#### ***Actions de performance attribuées gratuitement***

Le Conseil d'administration de NATUREX S.A a consenti 11 750 actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions du 21 juin 2016, à certains membres du personnel et/ou mandataires sociaux, sous réserve de la réalisation de conditions de performance décrites au Chapitre 4 du document de référence.

### II.2.3 La formation

#### Favoriser le développement des compétences

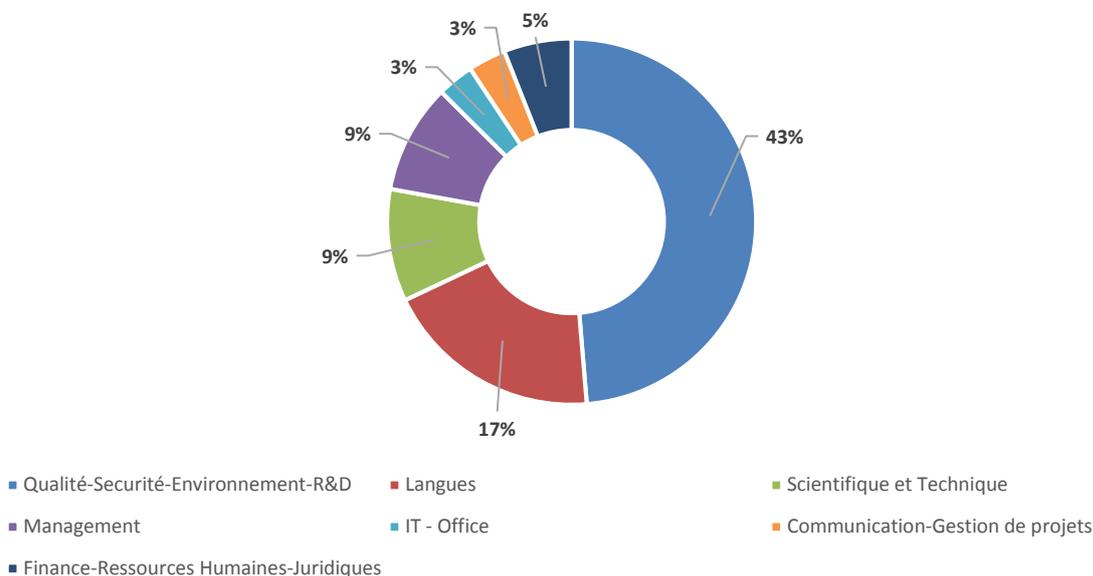
Comme détaillé précédemment au sein du II.1, la formation est un maillon essentiel de la politique sociale du Groupe compte tenu de la diversité des métiers représentés (techniques, scientifiques, ventes, achats, marketing, finances...) et des exigences requises sur nos marchés en termes d'expertise métiers (ingénieurs agronomes, ingénieurs chimistes...), de qualité, de sécurité et d'innovation. Compte tenu d'une concurrence accrue sur les marchés sur lesquels évolue NATUREX, il est apparu indispensable de mettre en place un plan de gestion des carrières et des talents afin de fidéliser les collaborateurs du Groupe et de pouvoir développer des compétences ciblées.

Une action de formation est issue d'un programme préétabli en fonction d'objectifs déterminés, sous forme de stages présentiels, de formations à distance ou de formations internes.

Les formations sont principalement consacrées à l'adaptation au poste de travail, à l'évolution ou au maintien dans l'emploi, à l'approfondissement de la connaissance des activités de l'entreprise, ainsi que, pour les managers, à la conduite du changement et au management.

Sur l'année 2016, 17 861 heures de formation ont été dispensées par le Groupe (hors entité I-TRAD en Côte d'Ivoire, exclus de cet indicateur)<sup>1</sup>, principalement autour de deux thématiques, la santé-sécurité-environnement et les langues.

Répartition des thématiques de formation dispensées en 2016



En 2017, le Groupe a mis à disposition des salariés un outil de formation en ligne aux logiciels bureautiques depuis une plateforme en ligne accessible à la fois à titre professionnel et personnel, les soirs à partir de 18h et le week-end.

<sup>1</sup> I-Trad représente 2,13% de l'effectif du Groupe.

## II.2.4 Organisation du travail

### Aménager le temps de travail

#### *Organisation du temps de travail*

Au sein de NATUREX S.A en France, un accord de réduction sur l'aménagement du temps de travail a été signé le 20 avril 2000, formalisant le passage aux 35 heures sur la base de l'accord de branche de la Chimie dont dépend la Société. Dans un souci de qualité de service à la clientèle, des amplitudes horaires suffisantes et des aménagements du temps de travail sont mis en place dans certains départements de NATUREX S.A.

Un accord d'entreprise pour les salariés cadres et agents de maîtrise autonomes a été signé le 2 janvier 2007 dans le cadre de l'annualisation du temps de travail.

Sur l'exercice 2016, la durée moyenne hebdomadaire de travail des salariés de NATUREX S.A est de 35 heures pour les salariés à temps plein.

Pour les autres entités du Groupe, les aménagements du temps de travail se font dans le respect de la législation en vigueur dans leur pays.

#### *Absentéisme*

L'absentéisme calculé pour le Groupe intègre les absences pour arrêt maladie, accidents du travail, y compris les accidents de trajet et maladies professionnelles, ainsi que les absences injustifiées. Sont exclues de cette définition, les absences autorisées comme les congés annuels, d'étude, de maternité/paternité et pour événements familiaux. Le taux d'absentéisme est quant à lui calculé sur la base de jours d'absence calendaires divisés par le nombre de jours de présence théoriques calendaires.

Le taux d'absentéisme au sein du Groupe<sup>2</sup> en 2016 est de 2,53% contre 3,0% en 2015 et de 2,37% en France contre 2,47% en 2015.

## II.2.5 Santé et sécurité<sup>3</sup>

### Maîtriser les conditions de santé et de sécurité

Il est d'une importance primordiale pour NATUREX que l'ensemble de ses collaborateurs et des personnes travaillant pour son compte puissent exercer leur activité de manière sûre et sans aucun danger pour leur santé. A cet effet, le Groupe a depuis plusieurs années mis en place, au fur et à mesure de son développement, une véritable stratégie de maîtrise des risques industriels et professionnels.

Partie intégrante du plan stratégique Bright2020 à travers l'axe Care, la sécurité est devenue la priorité n°1 et l'affaire de tous ; le Groupe a d'ailleurs orienté ses investissements en ce sens depuis ces deux dernières années.

Le département HSE Groupe constitué au sein de la Direction Industrielle Groupe contribue à la bonne application de cette politique sur l'ensemble des sites industriels du Groupe et s'appuie sur des représentants HSE locaux qui assurent le relai des actions à mettre en œuvre.

Cette politique repose sur un certain nombre de principes, parmi lesquels :

- Le respect des réglementations applicables, partout où le Groupe est implanté ;

<sup>2</sup> La filiale I-Trad représentant 2,13% de l'effectif du Groupe est exclue du périmètre de communication pour cet indicateur.

<sup>3</sup> La filiale I-Trad représentant 2,13% de l'effectif du Groupe est exclue du périmètre de communication pour l'ensemble des indicateurs relatifs à la sécurité.

# Chapitre 2

## Développement durable

- La formation et la sensibilisation continue de l'ensemble des collaborateurs aux thématiques liées à la prévention des risques ;
- L'information des visiteurs et prestataires sur les bonnes pratiques HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) et sur les règles spécifiques à chaque site industriel ;
- L'implication de nos fournisseurs et de nos sous-traitants dans notre démarche Santé, Sécurité, Environnement ;
- L'analyse des risques liées à l'activité professionnelle et aux procédés, moteur de l'amélioration continue ;
- Le suivi de l'ensemble des actions d'amélioration via un outil partagé entre les différents services impliqués.

Parmi les avancées majeures de l'année 2016, on peut citer :

- Le déploiement d'une campagne de communication sécurité sur l'ensemble des sites ;
- Le renouvellement de la démarche de causerie sécurité, et déploiement sur l'ensemble des sites, autour d'un nouveau concept permettant à la fois de renforcer le leadership des manager et la participation des employés dans la démarche sécurité ;
- La certification OHSAS 18001 du site industriel de Milan en Italie ;
- La finalisation des « guidelines sécurité » et supports de formation.

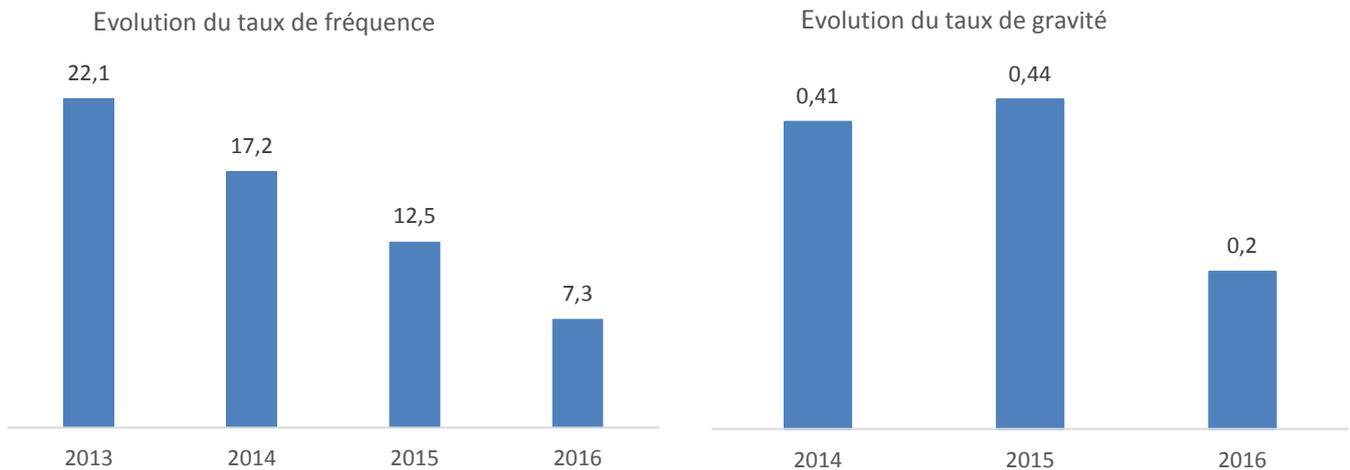
Par ailleurs, les actions initiées en 2015 se sont également poursuivies :

- Réunions trimestrielles du Comité sécurité Senior afin de piloter l'exécution de la politique au niveau Groupe ;
- Réunions trimestrielles avec les directeurs d'usine par zone géographique ;
- Réunions mensuelles du comité sécurité constitué de l'ensemble des responsables HSE du Groupe afin de coordonner nos actions ;
- Réalisation d'audits sécurité par les membres du Comité de direction lors de leurs visites sur site ;
- Organisation d'un Safety Day (journée dédiée à la sécurité) pour la deuxième année consécutive sur l'ensemble des filiales.



► **Indicateurs de sécurité**

En 2016 sur le périmètre considéré<sup>4</sup>, NATUREX a recensé 22 accidents avec arrêts de travail et 16 accidents sans arrêts.



**Définitions**

Les définitions suivantes ont été adoptées sur l'ensemble des sites :

- **Accident du travail avec arrêt (A) :**  
Accident d'un salarié avec lésion entraînant le décès ou une incapacité permanente ou un arrêt de travail ≥ 1 jour.
- **Heures travaillées (H) :** Total des heures travaillées pendant la période de référence des salariés Naturex.
- **Nombre de jours d'arrêt (J) :** Nombre de jours d'arrêt – en jour entier et calendaire, sans compter le jour de l'accident.
- **Taux de fréquence :** Nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées :  $A * 1000\ 000 / H$
- **Taux de gravité :** Nombre de jours d'arrêt par milliers d'heures travaillées :  $J * 1000 / H$
- **Périmètre:** Ensemble des filiales du groupe à partir de 2015 (avant 2015 : ensemble des sites industriels).

► **Objectifs 2017**

En 2017 le Groupe s'est fixé un objectif ambitieux d'une diminution de 30 % des taux de fréquence et de gravité. Afin d'atteindre ces objectifs, la structure a été renforcée avec la création d'un poste de Technicien HSE sur le site du New Jersey (rattaché à la responsable HSE du site), et un poste de responsable HSE pour le site de Chicago.

<sup>4</sup> Le périmètre considéré en 2016 intègre l'ensemble des sites. La filiale I-Trad représentant 2,13% de l'effectif du Groupe est exclue du périmètre de communication pour cet indicateur.

# Chapitre 2

## Développement durable

Des audits de site par le département HSE Groupe, basés sur le respect des « guidelines sécurité » Groupe, vont également être menés afin de mesurer le niveau d'application de ces standards et permettre à chaque site de bâtir le plan d'action ad hoc.

L'objectif 2020 étant d'avoir 100% des sites certifiés OHSAS 18001, deux nouveaux sites devront être certifiés en 2017 : Bischofszell en Suisse et Roha en Inde.

### ► Une journée mondiale pour la sécurité : « Safety Days »

Pour la deuxième année consécutive le Groupe a lancé une journée sécurité, « Safety Day », sur l'ensemble des sites dans le monde.



L'évènement a été un vrai succès, avec une participation très active à l'ensemble des ateliers proposés ; à l'issue de cette journée, chaque employé s'est vu remettre une lampe frontale.

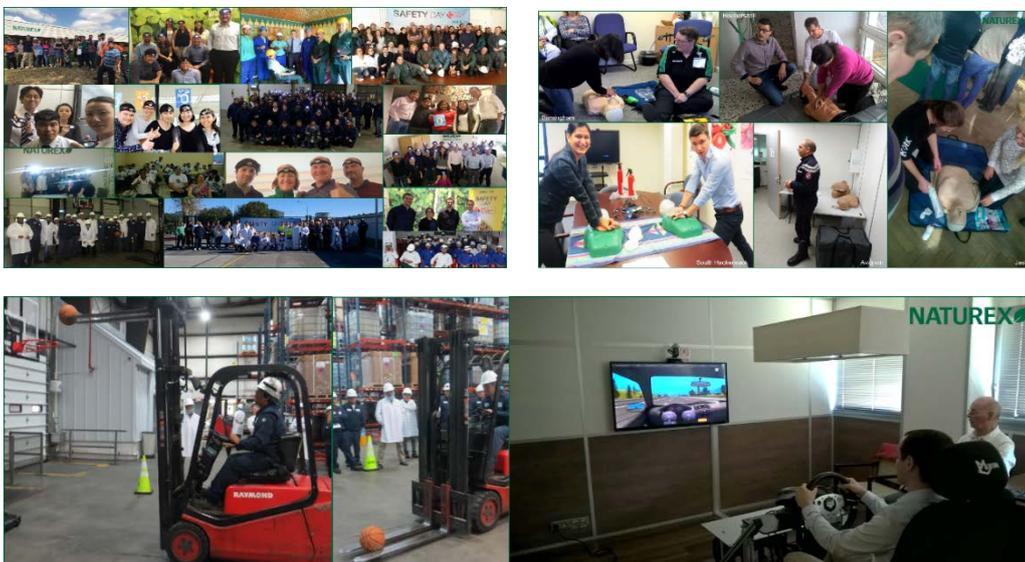
Au cours de cette journée, le temps de travail des opérateurs de production a été aménagé afin de pouvoir participer à différents ateliers permettant d'aborder la sécurité de manière ludique. Il est important d'engager les équipes dans une démarche participative : les salariés apprennent ainsi à être acteurs de leur propre sécurité mais aussi de celle de leurs collègues ou de leurs proches, dans l'optique d'établir une passerelle entre le travail et la vie privée...

Différents ateliers thématiques, d'une durée de 20 à 45 minutes, sont ainsi proposés, de la prévention routière à la nutrition et la santé au travail.

Principales thématiques 2016 :

- Voiture tonneau ;
- Exercices de kiné permettant de prévenir les douleurs liées à l'activité physique ;
- Premiers secours ;
- Dangers des produits chimiques à travers des expériences spectaculaires ;
- Parcours en chariot élévateur ;
- Sécurité domestique : la découpe du jambon en toute sécurité (en Espagne).

Temps fort de notre engagement sécurité, les « Safety Days » sont reconduits chaque année.



## II.2.6 Relations sociales

### Favoriser le dialogue social

Promouvoir un dialogue social de qualité avec l'ensemble des partenaires sociaux est une priorité pour NATUREX et l'assurance de bonnes conditions de travail.

Des réunions d'information sont organisées régulièrement entre le Directeur des Ressources Humaines et le Comité d'entreprise de NATUREX S.A en France afin d'encourager l'information des salariés et d'établir un dialogue constructif avec les représentants des salariés.

Les informations relatives aux instances représentatives du personnel sont communiquées uniquement au titre de NATUREX S.A compte tenu de la formalisation récente de la Direction des Ressources Humaines Groupe et la mise en place de relais Ressources Humaines locaux. Afin de coordonner la politique de Ressources Humaines entre le Groupe et ses filiales et favoriser les échanges et les partages d'expérience et de bonnes pratiques, des contacts réguliers par visio-conférence ou visites de site sont effectués par le Directeur des Ressources Humaines ; un séminaire annuel Ressources Humaines est par ailleurs organisé depuis septembre 2014 au siège social du Groupe afin de réunir les représentants RH locaux.

### *Bilan des accords collectifs*

La politique sociale de NATUREX favorise la conclusion d'un certain nombre d'accords collectifs en fonction des obligations réglementaires des pays où le Groupe est implanté. A ce jour, aucun accord de Groupe n'a été conclu du fait de la formalisation récente d'une Direction des Ressources Humaines Groupe.

Les principaux accords collectifs signés avec les instances représentatives du personnel ont concerné NATUREX S.A en 2016 et ont porté sur :

- Le nouvel accord d'intéressement ;
- La mise en place d'un PERCO ;
- L'accord NAO pour 2017 avec notamment l'octroi jusqu'à deux jours par an et par salarié pour garder son enfant malade de moins de 13 ans sur présentation d'un certificat médical précisant la présence du parent auprès de l'enfant, l'augmentation du budget alloué au Comité d'Entreprise et le maintien de la participation de NATUREX sur les repas consommés au sein du restaurant d'entreprise partagé ;
- Une nouvelle DUE a également été mise en place par décision unilatérale de la Société, concernant le contrat de mutuelle et de prévoyance, en augmentant le niveau de garanties, notamment pour le personnel non cadre, en alignement total avec le niveau de garanties du personnel cadre.

En matière de santé et sécurité, compte tenu de la réglementation et des seuils établis en matière de pénibilité du travail et d'exposition à des risques majeurs en France, NATUREX S.A n'est pas exposée et n'est donc pas tenue de formaliser des accords collectifs en la matière. Néanmoins, en tant qu'employeur responsable et dans un souci de garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs, des fiches individuelles d'exposition aux risques sont réalisées dans le cadre de la politique Santé Sécurité Environnement et un Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) permet d'assurer le suivi et la mise en œuvre d'actions préventives en matière de risques professionnels.

Concernant les autres sites du Groupe, aucun accord collectif n'a été signé à ce jour ; dans le cadre des priorités du plan d'actions 2015 « Conquest, Cash & People » une revue des risques Santé et Sécurité de l'ensemble des sites industriels du Groupe a été effectuée et des actions ont été mises en place. Cet engagement fait également partie des objectifs du plan stratégique Bright2020 à travers son axe « Care » (*prendre soin*) et le pilier « Les Hommes et la culture ».

### ***Représentation du personnel***

Au sein de NATUREX S.A, par accord collectif signé avec les délégués syndicaux, la durée des mandats des représentants du personnel a été fixée à quatre ans.

Les dernières élections professionnelles ont été organisées en juin 2013 afin de renouveler les instances représentatives de la Société en France.

### ***Représentation syndicale***

En application de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale, cinq organisations syndicales (CGT, CFTC, CFDT, FO, CFE-CGC) sont représentées au sein de NATUREX S.A.

### ***Conditions d'hygiène et de sécurité***

Sur le site d'Avignon, conformément à la réglementation, un comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) est en place et se réunit trimestriellement. Le CHSCT permet de mettre en place des éléments de communication et de consultation des partenaires sociaux concernant la mise en œuvre de la démarche de prévention des risques professionnels. Des comités équivalents sont en place sur les sites du Groupe (Espagne, Maroc), et sont soumis à des dispositions réglementaires similaires.

Des formations liées à la gestion et la prévention des risques et de la sécurité ont été organisées tout au long de l'année 2016.

## **II.2.7 Egalité de traitement**

### **Cultiver la diversité**

#### ***Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes***

L'égalité professionnelle est l'un des champs d'actions prioritaires de NATUREX dans sa gestion quotidienne des Ressources Humaines.

Un accord concernant NATUREX S.A est en cours de formalisation afin de répondre à une obligation légale en France, le dialogue avec les partenaires sociaux initié fin 2013 se poursuit sur les objectifs et les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de leur parcours professionnel.

Dans le cadre du plan stratégique Bright2020, la gestion des talents est une des principales priorités et la diversité, dont la mixité hommes-femmes, est une des thématiques que le Groupe souhaite renforcer à tous les niveaux de l'organisation.

#### ***Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées***

NATUREX entend déployer différentes actions pour favoriser l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés.

À ce titre en 2016, NATUREX S.A a continué de faire appel, par le biais d'une Entreprise Adaptée, à des personnes en situation de handicap pour la réalisation de divers travaux (peinture, publipostage...).

#### ***Les mesures prises en faveur de l'équilibre intergénérationnel***

NATUREX S.A a signé en date du 23 janvier 2014 un accord d'entreprise sur le contrat de génération conclu pour une durée de 3 ans.

Cet accord marque l'engagement de NATUREX en faveur de l'emploi des jeunes et des seniors et il met également l'accent sur la transmission des savoirs et des compétences : l'accord considère non seulement les jeunes et les seniors mais il donne également une place aux générations intermédiaires en leur donnant un rôle dans l'accompagnement des jeunes, la transmission des savoirs, des compétences et la formation.

Dans cet accord, NATUREX s'est engagé sur des objectifs chiffrés en faveur de l'insertion durable des jeunes dans l'entreprise :

- En matière d'embauche de jeunes, NATUREX se fixe comme objectif d'atteindre un effectif de 4% d'embauches effectuées pendant la durée de l'accord, de salariés âgés de moins de 26 ans par le biais d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- En matière d'accueil de stagiaires, NATUREX s'engage à favoriser l'insertion de stagiaires à hauteur de 4% de l'effectif global. A cet effet, NATUREX développe des partenariats avec les écoles et les universités de la région.

Les engagements en faveur de l'emploi des seniors consistent à favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors (part des plus de 50 ans au moment de la signature de l'accord à environ 3% de l'effectif global), en améliorant les conditions de travail et la prévention des situations de pénibilités.

Par ailleurs, afin d'anticiper les évolutions professionnelles et la gestion des âges, NATUREX s'est également engagé dans le cadre de cet accord à examiner avec les salariés de plus de 45 ans qui en auront fait la demande, leur évolution de carrière jusqu'à leur départ à la retraite ; les salariés de plus de 50 ans bénéficieront tous les trois ans d'un bilan de formation à l'issue duquel ils seront prioritaires sur l'accès à la formation.

## **II.2.8 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation International du Travail)**

Le Groupe s'engage à respecter la déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, étant précisé que ces directives sont entièrement traduites dans le droit du travail de la plupart des pays dans lesquels NATUREX exerce ses activités :

- Refus de l'esclavage et du travail forcé ;
- Refus du travail des enfants ;
- Liberté d'association et de négociation collective ;
- Pratique d'une politique salariale équitable (respect des grilles de salaires conventionnelles à minima) ;
- Bannissement du harcèlement moral ou physique ;
- Bannissement de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- Non-discrimination, égalité des chances.



Par ailleurs, NATUREX est signataire du Pacte mondial (UN Global Compact) depuis 2003, pacte initié par les Nations Unies afin de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises. Le Groupe s'engage ainsi à intégrer, respecter et promouvoir dans l'ensemble des pays où il est implanté, les 10 principes du Pacte mondial dans les domaines des droits de l'Homme, du travail, de la lutte anti-corruption et de la protection de l'environnement.

### II.3 Données environnementales

#### II.3.1 Politique générale en matière environnementale

##### Une politique environnementale responsable et mondiale

###### *Sites ICPE*

En France, les sites d'Avignon et Reyssouze sont des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) soumises à autorisation préfectorale d'exploiter. Ce classement implique un suivi particulier des impacts environnementaux du site en terme de COV, eaux usées, déchets, mais aussi des mesures de prévention des pollutions et des accidents industriels (incendie, explosion) ainsi que de limitation de leurs conséquences.

###### *Economiser les ressources naturelles et respecter l'environnement*

La nature est l'unique source de matières premières pour NATUREX. Depuis sa création, NATUREX a placé le respect de l'environnement et la préservation des ressources naturelles au cœur de sa stratégie.

Ainsi, NATUREX est un Groupe engagé auprès des communautés au sein desquelles il opère et sa Fondation contribue à intégrer ces communautés dans un but de développement économique, social et environnemental durable.

La démarche environnementale menée par le Groupe repose sur trois piliers :

- Le respect des réglementations en vigueur dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté ;
- L'analyse des impacts environnementaux ;
- Le suivi de l'ensemble des actions d'amélioration.

L'ensemble des actions du Groupe dans ce domaine est guidé par un esprit de pragmatisme et une recherche permanente d'efficacité.

Enfin, NATUREX entend partager ses préoccupations en matière de développement durable avec l'ensemble des parties prenantes :

- En sensibilisant l'ensemble de ses collaborateurs aux enjeux environnementaux dans le cadre d'une information (notamment à travers le programme Pathfinder) et de formations régulières en la matière (43% des heures de formation 2016 ont été consacrées à la sécurité, la qualité et l'environnement), et
- En partageant son éthique avec ses fournisseurs et sous-traitants afin d'appliquer les principes de développement durable.

###### *Appliquer un Système de Management de l'Environnement*

NATUREX considère le développement durable comme une dimension incontournable dans la réalisation de ses activités. Cette préoccupation s'est traduite par la formalisation d'une Charte de Développement Durable incluant des principes spécifiques en matière d'environnement et en lien avec les activités du Groupe et le déploiement du programme Pathfinder à travers l'ensemble des opérations du Groupe.

L'objectif principal de cet engagement est de promouvoir les bonnes pratiques environnementales sur l'ensemble de la chaîne de valeur et durant tout le processus de production de nos ingrédients.

La mise en place progressive d'un Système de Management de l'Environnement Groupe permet d'améliorer les performances industrielles des différents sites à travers différents outils et partages de bonnes pratiques, tout en réduisant les impacts de nos activités sur l'Homme et l'environnement dans le respect de la réglementation au-delà de la démarche de certification ISO 14001.

A ce titre, les sites d'Avignon et du Royaume Uni ont maintenu leur certification ISO 14001 en 2016 et le site d'Italie est en cours.

Les dispositions adoptées par NATUREX pour établir et maintenir son Système de Management de l'Environnement reposent sur le principe de l'amélioration continue :

**Planifier > Mettre en œuvre > Contrôler > Revoir et améliorer**

Le but étant d'atteindre un niveau de performance toujours plus élevé.

A partir d'une démarche Groupe harmonisée, cohérente, et adaptée à chaque site, une analyse environnementale détaillée ainsi qu'une veille réglementaire personnalisée permettent de définir des objectifs environnementaux spécifiques.

Les objectifs peuvent concerner des thèmes très variés :

- Consommations (énergie, eau) ;
- Rejets aqueux, rejets atmosphériques ;
- Déchets ;
- Reporting et auto surveillance ;
- Prévention des pollutions ;
- Implication des fournisseurs et sous-traitants.

La Direction Générale de NATUREX s'est engagée à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement n'est constituée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, et aucune dépense n'a été engagée pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement.

Par ailleurs, aucune indemnité n'a été versée par le Groupe en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et aucune action n'est menée en réparation de dommages causés.

**II.3.2 Pollution**

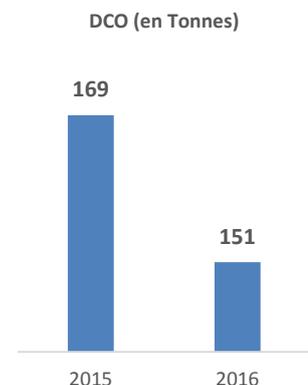
***Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement***

► **Eaux usées**

La gestion des eaux usées est un enjeu majeur pour certaines de nos usines, car les activités génèrent potentiellement une importante charge organique. Pour pallier à ce risque, quatre usines du Groupe sont équipées de stations de traitement des eaux biologiques, par boues activées, afin de dépolluer les eaux avant rejet, qui peut être selon les cas dans le milieu naturel ou vers le réseau communal : Avignon et Reysouze (France), Casablanca (Maroc), Valence (Espagne).

Les rejets d'eaux usées sont contrôlés selon les fréquences définies par les autorités locales et les équipements permettant de garantir les niveaux de rejet sont suivis et entretenus de manière à garantir leur bon fonctionnement.

Ainsi, la Demande Chimique en Oxygène (DCO) entre 2015 et 2016 a baissé de 11%, passant de 169 tonnes à 151 tonnes.

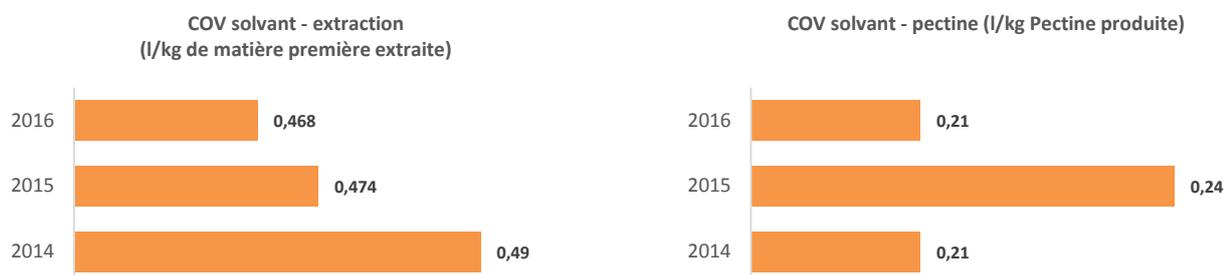


### ► COV (Composés Organiques Volatils)

L'utilisation de solvants organiques, intrinsèque à notre activité, génère des émissions de Composés Organiques Volatils. Afin d'y pallier, des systèmes de récupération efficaces sont mis en place pour recycler la plus grande partie du solvant. L'utilisation de solvants organiques est nécessaire pour deux de nos activités :

- L'extraction ;
- La fabrication de pectine

Les procédés étant différents pour ces deux activités, deux indicateurs distincts sont publiés.



On entend par « matière première extraite », la matière première issue du processus d'extraction par solvant. Il est précisé que les émissions de COV sont surestimées du fait que la quantité retenue dans les déchets, ainsi que les quantités de solvants évacuées en déchets sont considérées comme émises, cela est toutefois négligeable.

### **La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

NATUREX porte une attention particulière à la minimisation des nuisances que le Groupe peut générer dans l'exploitation de ses sites de production, notamment concernant les nuisances sonores et olfactives.

Nos sites industriels, en majorité, ne présentent pas de caractère particulièrement bruyant et ne sont pas situés dans des zones résidentielles. Pour les sites exposés à ce type de nuisances ou situés dans des zones urbaines, NATUREX a établi un cahier des charges mentionnant les objectifs quantitatifs et qualitatifs à respecter. Chaque plainte de riverain est enregistrée par le Système de Management Environnemental sous la forme de constats d'anomalie et fait l'objet d'une recherche de causes. Des mesures de contrôle sont effectuées régulièrement sur chaque site.

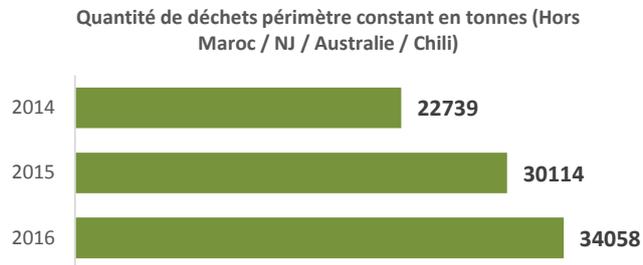
## II.3.3 Economie circulaire

### **Prévention et gestion des déchets**

#### **Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets**

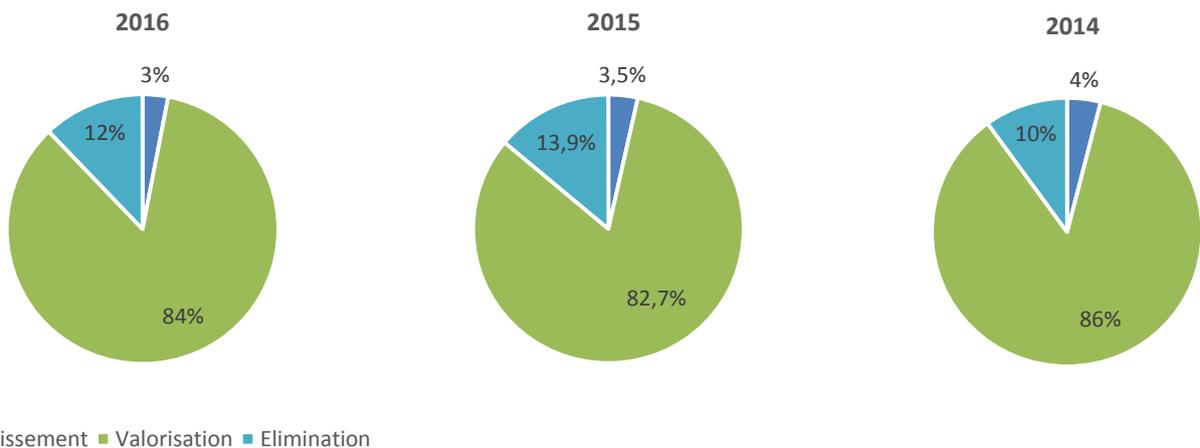
En 2016 pour la première année, 100% des sites industriels sont intégrés au périmètre de reporting déchets, conformément à nos engagements.

Ainsi, les sites du New Jersey, du Maroc, de l'Australie et du Chili ont mis en place un reporting des quantités de déchets, selon les exigences du Groupe, sur l'ensemble de l'année 2016.



A périmètre constant, le tonnage déchets augmente de 13% par rapport à 2015, pour un total de 34 058 tonnes. Les déchets dangereux représentent seulement 0,64 % de ce tonnage, soit une baisse de 43 % par rapport à 2015.

Les graphiques ci-après montrent la répartition du traitement des DIB (Déchets Industriels Banals) pour les années 2014 à 2016, à périmètre constant :



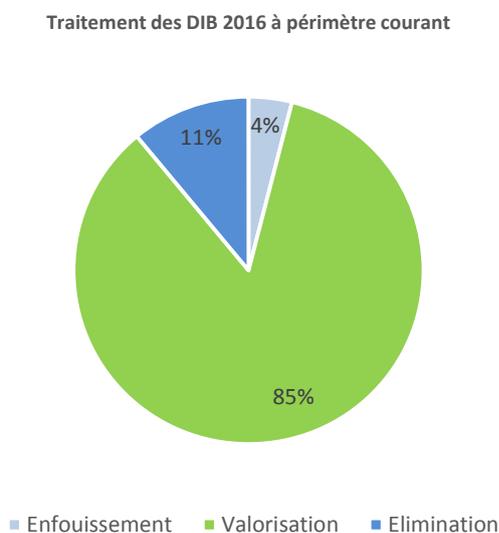
L'objectif à périmètre courant, était d'augmenter la part de déchets valorisés de 84% en 2013 à 88% en 2016 et de réduire la part de déchets enfouis de 8% en 2013 à 5% en 2016 :

- l'objectif concernant la réduction de l'enfouissement a été surpassé en 2016 avec un taux de déchets enfouis de 3% ;
- Celui concernant la valorisation n'est pas atteint, du fait de l'intégration à partir de 2015 du site de Chicago, qui traite principalement ses déchets via des filières d'élimination sans valorisation énergétique.

A périmètre comparable (hors Chicago), l'objectif des 88 % est atteint et dépassé comme le montrent les graphiques ci-dessous :



A titre d'information, la répartition du traitement des DIB pour le nouveau périmètre est la suivante. Le total de déchets est de 44 015 tonnes, dont 0,6 % de déchets dangereux.



### Définitions

- **Enfouissement** : élimination des déchets par stockage contrôlé sous terre
- **Valorisation** : recyclage, réutilisation, compostage ou autre opération qui permet de traiter les déchets, mais qui les utilisent également comme matière première en substituant à un autre produit (ex : incinération avec récupération d'énergie)
- **Elimination** : toute opération qui n'est pas de la valorisation - qui ne vise qu'à éliminer le déchet, hors enfouissement. Ex: Incinération sans valorisation énergétique

Concernant les déchets végétaux, différentes méthodes de valorisation sont utilisées : compostage le plus souvent, alimentation animale (en Suisse), méthanisation (en Espagne et en Italie) ou biomasse pour une briqueterie certifiée ISO 14001 (au Maroc).

Les déchets d'emballage sont triés en vue d'être recyclés et les salariés des différents sites sont sensibilisés à ce geste éco-citoyen par une communication spécifique (consignes de tri, affichage...). Ces efforts permettent aussi de réduire les coûts de traitement des déchets.

**Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire**

Le Groupe s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire :

- auprès de ses employés en les sensibilisant aux eco-gestes et également à travers la mise à disposition d'un restaurant d'entreprise sur Avignon partagé avec d'autres entreprises à proximité du site, offrant des produits frais, sains et de qualité ;
- auprès de ses clients, industriels de l'agroalimentaire, en proposant une offre d'antioxydants naturels (extraits de romarin, d'acerola, d'oignons...) permettant de limiter l'oxydation et prolonger la durée de vie des produits naturellement.

**Utilisation durable des ressources**

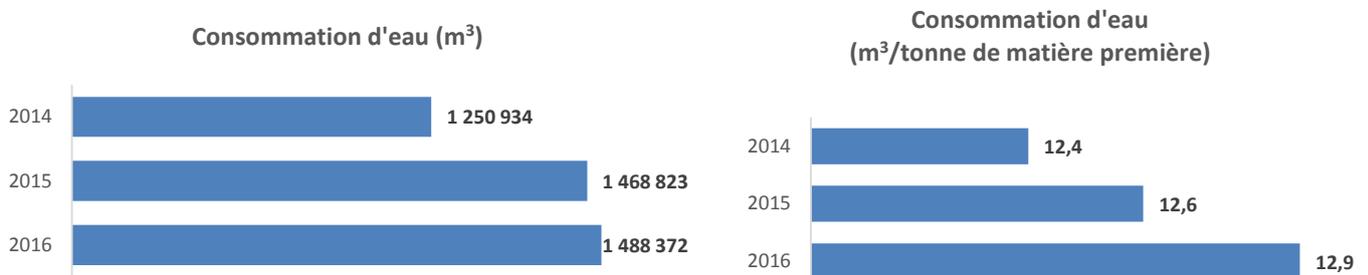
**La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

Selon les sites, les différentes sources d'approvisionnement en eau sont :

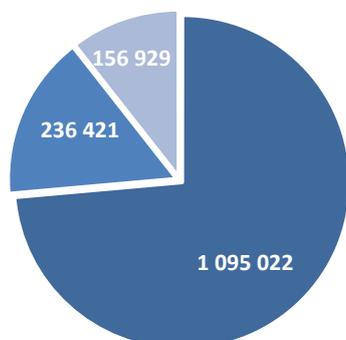
- Le réseau communal ;
- Les eaux souterraines ;
- Les eaux superficielles.

A ce jour, aucun site n'a été soumis à des restrictions d'utilisation d'eau, cependant en tant qu'entreprise citoyenne NATUREX se doit de maîtriser ses consommations et d'utiliser cette ressource naturelle de manière raisonnée.

► **Indicateurs de consommation d'eau et d'approvisionnement en eau**

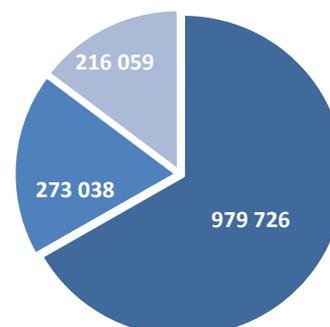


2016 Approvisionnement en eau (m<sup>3</sup>)



■ Réseau communal ■ Eaux souterraines ■ Eaux superficielles

2015 Approvisionnement en eau (m<sup>3</sup>)



■ Réseau communal ■ Eaux souterraines ■ Eaux superficielles

On note une très légère augmentation de la consommation d'eau entre 2015 et 2016. Cependant, il est à noter une diminution significative de la consommation d'eau de forage et d'eaux superficielles suite à des efforts entrepris notamment sur les sites du Maroc et de la Pologne. La part d'eau consommée du réseau communal passe donc de 67 à 74 %

### La consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

NATUREX consomme plusieurs milliers de tonnes de matières premières végétales chaque année, soigneusement sélectionnées auprès de nos partenaires agriculteurs ou auprès des communautés locales et conclu des contrats de culture et de collecte. Cette relation étroite et l'expertise de nos ingénieurs agronomes permettent d'échanger sur les bonnes pratiques agricoles et les bonnes pratiques de récolte (GACP-Good Agricultural and Collection practice) afin de partager des conseils techniques pour agir sur les procédés (sélection de variétés, fertilisation irrigation, lutte contre les insectes) et d'améliorer les rendements et ainsi réduire les volumes consommés.



Ainsi, conformément aux principes GACP, NATUREX a sélectionné des producteurs qui ont développé des méthodes agricoles sophistiquées pour la culture de plantes comme la valériane ou la mélisse. Guidé par GPS, le tracteur peut suivre une trajectoire déterminée avec une précision de 1 cm lors de la plantation ; cette méthode novatrice permet d'optimiser la répartition des plantes sur le terrain, améliore le rendement et contribue à réduire l'utilisation d'herbicides d'autant plus lorsqu'il est combiné avec du désherbage mécanique autoguidé qui permet un arrachage ciblé et naturel des mauvaises herbes.

Compte tenu de la grande disparité dans la typologie des matières premières consommées par le Groupe, il n'a pas été possible de mettre en place un indicateur homogène assez pertinent pour faire le lien entre la consommation des matières premières et l'amélioration de l'efficacité de leur utilisation. La quantité de matières premières traitées (incluant les matières premières végétales ainsi que les différents supports nécessaires au processus industriel appliqué, notamment l'utilisation de solvants pour le processus d'extraction) sur 2016 est de 112 591 tonnes contre 116 464 tonnes en 2015 et 101 024 tonnes en 2014, le Groupe ayant entamé depuis 2014 un plan d'actions stratégique visant à la rationalisation de ses stocks et à l'optimisation de son catalogue produits passant par une revue des références de matières premières et un focus particulier sur celles entrant dans le champ des catégories clés de produits identifiées dans le cadre du plan stratégique Bright2020.

La démarche de la Direction des Achats de favoriser la proximité avec les producteurs locaux à travers la mise en place progressive de filières par le biais de contrats de culture ou de récolte sur la base des GACP (Good Agricultural Collection Practices – Bonnes Pratiques Agricoles), permettra d'avoir à moyen-terme, une meilleure visibilité sur l'approvisionnement responsable de nos matières premières et favorisera l'amélioration continue des méthodes de

culture, de collecte et de consommation tout en contribuant à soutenir l'économie locale et à lutter contre l'uniformisation du paysage agricole.

#### La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

##### ► Périmètre des sites industriels et source d'énergie utilisée

	Electricité	Gaz	Gasoil/ fuel	Charbon
France - Avignon	X	X		
Espagne - Valencia	X	X		
Italie – Milan	X	X		
UK - Swadlincote	X		X	
Suisse - Bischofszell	X	X		
Suisse- Burgdorf	X	X		
Maroc - Casablanca	X		X	
Brésil – Manaus	X		X	
USA - New-Jersey	X	X		
USA - Chicago	X	X		
Chili			X	
Australie - Sydney	X	X		
France - Reyssouze	X	X		
Espagne - Palafolls	X	X		
Pologne – Jaslo	X			X
Inde - Valentine	X		X	

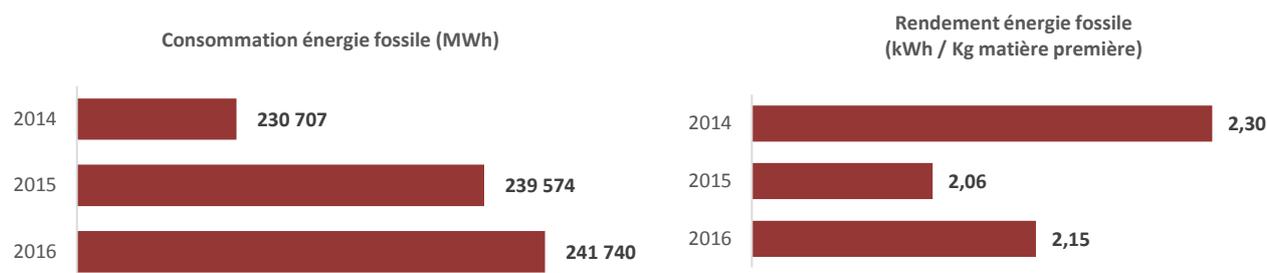
Les sources d'énergie gaz, gasoil/fuel et charbon sont regroupées au sein de l'indicateur énergie fossile.

### ► Indicateurs par source d'énergie

#### Consommation d'électricité



#### Consommation d'énergie fossile



#### Réduction de l'impact environnemental grâce à l'éco-conception de l'agrandissement du site industriel de Roha en Inde



Dans le cadre de l'agrandissement du site de Roha (Inde), NATUREX a souhaité réduire l'impact environnemental du projet, en intégrant des principes d'éco-conception des bâtiments. NATUREX a fait le choix de suivre les principes de la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) qui s'articulent autour des piliers suivants :

- Durabilité du site : point de recharge pour véhicules électriques ;
- Consommation d'eau : réduction de 78 % de la consommation du bâtiment, grâce notamment à l'utilisation de réducteur de débit ;
- Energie et atmosphère : 100% des toits sont recouverts de panneaux solaires ou de peintures réfléchissantes, permettant de produire de l'électricité et de réduire l'effet de serre, suivi précis des consommations grâce à la mise en place de sous-compteurs ;
- Matériaux et ressources : utilisation de matériaux locaux et ayant un faible impact environnemental ;
- Qualité de l'air intérieur : utilisation de climatiseurs sans CFC et permettant un renouvellement d'air 30 % supérieur aux standard Ashrae, garantissant ainsi une bonne qualité d'air intérieur.

La mise en œuvre concrète de l'ensemble des mesures a été validée par un organisme tiers (Indian Green Building Council), permettant d'obtenir la certification niveau Gold.

**L'utilisation des sols**

La réduction de tout type de pollution est également au cœur de la démarche environnementale de NATUREX, nous sommes sensibles au respect des règles d'occupation des sols (notamment conservation d'une part non construite et non imperméabilisée), et les produits dangereux (solvants, produits de nettoyage) sont stockés de manière à ne générer aucune pollution (rétentions, respect des compatibilités, détection de fuite si applicable).

Par ailleurs, notre métier est dépendant de la nature, des végétaux et donc des sols. Un bon ingrédient commence à la source avec une matière première de qualité. Au plus près de nos partenaires avec nos huit bureaux d'achat dans le monde, nos ingénieurs agronomes échangent avec les populations locales sur les bonnes pratiques agricoles et les bonnes pratiques de récolte (GACP) et partagent des conseils techniques pour préserver les sols et améliorer les rendements.

**II.3.4 Changement climatique**

*Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité*

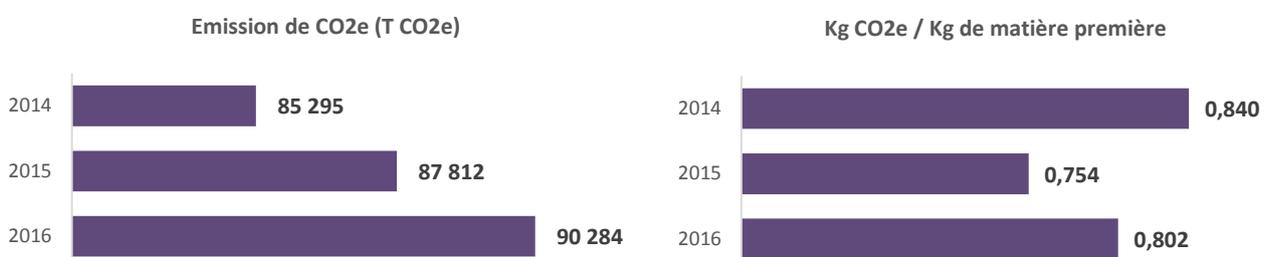
NATUREX réalise annuellement un bilan des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités industrielles de ses 15 sites afin de mesurer ses émissions de CO2 et d'identifier les plans d'actions permettant de réduire son impact. Conformément aux exigences réglementaires de l'article 75 de la loi dite Grenelle II, qui catégorise les émissions directes et indirectes, l'approche de NATUREX s'appuie sur la méthodologie décrite dans le « Green House Gas Protocol » (GHG Protocol) qui définit trois catégories – scopes :

- Scope 1 : Emissions directes, provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entité qui reporte ;
- Scope 2 : Emissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit ou au fonctionnement de l'entité qui reporte ;
- Scope 3 : Autres émissions indirectes, liées à la chaîne d'approvisionnement (« upstream » ou amont) et à l'utilisation des produits ou services au cours de leur cycle de vie (« downstream » ou aval).

► **Emission de CO2 (scopes 1 et 2)**

Les énergies prises en compte pour l'indicateur « Emission de CO2 » sont les énergies fossiles, l'électricité et la vapeur produite à l'extérieur du site (scopes 1 et 2).

Les émissions sont exprimées en CO2 équivalent (CO2e).



Dans le cadre du plan stratégique Bright2020, l'excellence opérationnelle et l'application d'un Lean Manufacturing sont des axes essentiels qui permettent d'agir directement sur l'empreinte carbone à travers des mesures et des plans d'actions pour maîtriser la consommation énergétique.

#### Une ferme solaire au Royaume-Uni



Au Royaume-Uni, NATUREX a installé une ferme solaire afin de réduire ses coûts et d'améliorer son empreinte carbone. Ce système photovoltaïque solaire fonctionne à la lumière du jour compte tenu du faible ensoleillement local, il occupe 2 hectares et peut générer jusqu'à 25% de la consommation annuelle d'électricité du site, environ 493 000 Kwh par an, soit une économie de CO2 d'environ 225 301 Kg.

En utilisant l'électricité générée à partir de ce réseau solaire, NATUREX bénéficie d'une réduction de 30% par Kwh par rapport à l'utilisation d'électricité suivant la grille tarifaire nationale, de même le développeur obtient un FIT du gouvernement du Royaume-Uni (Feed in Tariff) pour toute électricité inutilisée sur le réseau national.

#### ► Mesurer l'impact CO2 lié indirectement à l'activité du Groupe (scope 3)

NATUREX a identifié les flux de transport des produits finis depuis les sites de production comme un poste ayant un impact CO2 indirect non négligeable. Ainsi, sur l'année 2016, un groupe de travail a été constitué, réunissant le Directeur HSE et le Directeur Logistique afin de formaliser une méthodologie qui permet de mesurer la distance linéaire entre un point de départ depuis les sites de production vers un point d'arrivée (un autre site de production du Groupe ou point de livraison du client).

Un coefficient d'émission de CO2 est déterminé pour chaque mode de transport principal qui permettra d'établir un indicateur lié à la distance linéaire mesurée depuis le site de production jusqu'à destination.

Compte tenu de cette première étape de mise en place et collecte des informations, NATUREX publiera cet indicateur audité dans le rapport RSE 2017 sur les périodes 2016 et 2017.

### *L'adaptation aux conséquences du changement climatique*

NATUREX source plus de 600 familles de matières premières dans 90 pays sur les cinq continents. L'implantation de nos huit bureaux d'achat dans le monde et la parfaite connaissance des plantes de nos ingénieurs agronomes nous permettent de faire évoluer nos zones de sourcing en fonction des contraintes climatiques :

- vers des zones géographiques mieux adaptées ou vers des zones de culture lorsque la substitution des zones de collecte est possible ;
- vers des choix de variétés plus adaptées aux évolutions climatiques.

### **II.3.5 Protection de la biodiversité**

#### *Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité*

La biodiversité recouvre la diversité de tout le monde vivant, des êtres humains aux micro-organismes, y compris la variété des écosystèmes.

La protection de la biodiversité est importante pour la survie à long terme de la planète. Elle permet de préserver les nombreuses variétés de produits agricoles, indispensables à la sécurité alimentaire.

La nature est notre unique source d'approvisionnement ; pour NATUREX, protéger, entretenir et aider au développement de ce patrimoine est primordial.

NATUREX est très sensible à ce sujet et veille par le biais de sa Direction des achats et de ses bureaux d'achat dans le monde à créer des filières pour une meilleure traçabilité des matières premières et une meilleure préservation des ressources. A ce titre, le dispositif mis en place par la Direction des achats auprès de ses fournisseurs de matières premières est une déclinaison des principes du « Pathfinder » visant, à travers une Charte d'Achats Responsables et un questionnaire de référencement fournisseurs, à sensibiliser ses partenaires à la nécessité de prendre en compte la biodiversité dans leur culture, à les orienter vers les bonnes pratiques agricoles et de récoltes en réduisant l'utilisation d'herbicides (cf *Utilisation durable des ressources > La consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation et Sous-traitance et fournisseurs > Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux*).

Par ailleurs, NATUREX a rejoint Sedex en 2008 pour soutenir les pratiques responsables et éthiques au sein des chaînes d'approvisionnement et le Groupe a reçu la certification UEBT (Union for Ethical Bio Trade) pour son activité Personal Care dans le but de promouvoir la biodiversité principalement pour son activité à destination de l'industrie cosmétique. L'Union pour le BioCommerce Éthique (Union for Ethical BioTrade - UEBT) est une association à but non - lucratif qui promeut un « Approvisionnement Respectueux » des ingrédients issus de la biodiversité. Ses membres s'engagent à progressivement garantir que leurs pratiques d'approvisionnement favorisent la préservation de la biodiversité, le respect des savoirs traditionnels et le partage équitable des avantages, tout au long des chaînes d'approvisionnement. Enfin, NATUREX est également membre du NRSC (Natural Resources Stewardship Circle), association à but non lucratif située à Grasse, dont la mission est de réunir les principaux acteurs du secteur de la beauté, de la parfumerie et des arômes afin de favoriser un approvisionnement plus responsable et durable des ingrédients naturels.

### Le programme Pathfinder de NATUREX - exemples

#### Le Quillaia, une ressource parfaitement contrôlée



Espèce endémique du Chili, le Quillaia est un arbre à feuilles persistantes ; son écorce séchée, riche en saponines, est utilisée depuis des siècles par les autochtones pour ses propriétés nettoyantes (corps, cheveux, vêtements...).

Situé à proximité de la plus prolifère forêt naturelle de Quillaja du pays, Chile Botànics, société acquise par NATUREX en 2014, a mis en place une filière « Sustainable » permettant une récolte contrôlée et raisonnée du bois et des branches de Quillaja, en accord avec le gouvernement chilien et dans le respect des normes de la CONAF (Corporación Nacional Forestal – Organisme national chilien pour la protection des forêts). Ainsi, durant la récolte, une

partie seulement du bois est élaguée et l'arbre est préservé afin de garantir une utilisation durable des ressources. La proximité de la zone de récolte permet à Chile Botànics de maîtriser la traçabilité de sa matière première et d'assurer un contrôle sur l'ensemble de la chaîne, de la collecte au produit fini.

#### Le beurre de Moabi au Cameroun, l'exemple d'un sourcing responsable et durable



Le Moabi, arbre emblématique des forêts Camerounaises, donne ses premiers fruits 50 ans après sa germination. Il est considéré comme un arbre sacré par les populations locales.

Considéré comme une ressource vulnérable il offre pourtant une source de revenus substantiels pour les habitants des régions concernées.

Afin de permettre aux populations locales de développer durablement cette ressource, NATUREX a mis en place avec des partenaires locaux un modèle économique pérenne :

- Assurer un revenu régulier aux populations locales exploitant cette ressource ;
- Optimiser la gestion de la ressource en privilégiant l'exploitation du beurre de Moabi au lieu de la vente de son bois ;
- Préserver la biodiversité à l'aide d'un programme de plantation conduit par l'association Cœur de Forêt dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation NATUREX – Jacques DIKANSKY. En 2015, NATUREX a contribué par le biais de ce partenariat à la plantation de 2000 arbres dans l'Ouest du Cameroun et s'est engagé pour 2016 à poursuivre ce projet de reforestation pour 3 000 arbres supplémentaires.

**Green Tea dans la Province du Sichuan, une traçabilité jusqu'au champ**



La traçabilité et la transparence sont des éléments essentiels pour garantir la qualité d'une matière première. NATUREX a mis en place le projet Pathfinder Green Tea dans une approche 360° afin d'offrir à ses clients un extrait de thé à teneur garantie en polyphénols dans le respect de la biodiversité et des communautés locales.

Les feuilles de thé sont cultivées dans les montagnes du Sichuan, une région rurale de Chine, loin des sources de pollution.

Le fournisseur sélectionné par les ingénieurs

agronomes de NATUREX, est l'un des chefs de file du programme de reforestation du Comté. De bonnes pratiques agricoles et de récolte sont appliquées pour limiter l'usage de pesticides, conformément aux principes du programme. Cueillie à la main, la production assure des revenus à la communauté locale, permettant de maintenir une économie locale dynamique et de financer l'éducation des enfants.

Un livre blanc ainsi qu'une documentation complète d'identification des feuilles de thé (ID Pack), détaillant les tests effectués pour démontrer l'authenticité de cette matière première, sont mis à la disposition des clients de NATUREX.

**II.4 Informations sociétales**

***Assurer un dialogue permanent avec les parties prenantes***

A travers le programme Pathfinder et son plan stratégique Bright2020 qui intègre via son axe Care, le développement durable, NATUREX a affirmé son engagement pour une croissance responsable et partagée avec ses salariés, ses fournisseurs, ses partenaires, ses investisseurs et les communautés locales.

Le dialogue avec les parties prenantes est très important pour la conduite de ses opérations.

En effet, NATUREX est pleinement impliqué auprès des populations dans les pays où le Groupe source ses matières premières. L'implantation locale de ses 8 bureaux d'achat à travers le monde favorise la proximité avec les lieux de sourcing stratégiques et le dialogue avec les parties prenantes (agriculteurs, communautés, ONG, syndicats professionnels, associations...).

C'est pour renforcer son engagement en faveur d'un sourcing éthique, durable et responsable que NATUREX s'engage à travers sa Fondation, en collaboration avec des ONG, auprès des communautés locales, renforce ses partenariats avec ses fournisseurs de matières premières et soutien la mise en œuvre de pratiques en faveur de la biodiversité à travers son adhésion à des associations à but non lucratif, comme l'UEBT (Union pour le BioCommerce Ethique) ou le NRSC (Natural Resources Stewardship Circle).

### II.4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe

#### *En matière d'emploi et de développement régional*

La croissance exponentielle de NATUREX ces 12 dernières années a favorisé la création d'emploi sur l'ensemble des sites où le Groupe est implanté dans le monde, et particulièrement au siège social situé à Avignon qui regroupe à la fois une unité de production et les différentes directions opérationnelles et fonctions support du Groupe.

NATUREX S.A emploie plus de 25% des effectifs du Groupe, ce qui en fait un acteur important de la vie économique locale. Le deuxième plus gros site en termes d'effectif est celui situé aux Etats-Unis dans le New Jersey. Sur les autres sites d'implantation du Groupe, l'impact sur l'emploi des activités du Groupe est proportionnel à la taille des sociétés et du tissu économique local.



En juillet 2015, NATUREX a rejoint le pôle de compétitivité TERRALIA, situé à Avignon, dont l'objectif est de favoriser le développement régional et la création d'emplois dans les secteurs agricole et viticole. Sa mission : développer des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et les organismes de formation, afin de soutenir l'innovation et la création de

projets collaboratifs. En rejoignant le conseil d'administration de TERRALIA, NATUREX a pour ambition de mettre son savoir-faire au service de l'innovation et du partage des compétences, pour répondre efficacement aux enjeux du secteur.

#### **ORTESA, un laboratoire de recherche commun pour l'innovation et la maîtrise de l'éco-extraction**

Véritable centre d'excellence pour la recherche et l'innovation, ORTESA (Optimisation et Recherche de Technologies d'Extraction et Solvants Alternatifs) a pour objectif d'améliorer la maîtrise et les connaissances sur l'éco-extraction.

Ce laboratoire commun est conjointement dirigé par Antoine Bily, directeur R&D de NATUREX et le Pr. Farid Chemat, responsable du laboratoire de recherche GREEN à l'Université d'Avignon. L'équipe de recherche qui compose le laboratoire GREEN étudie les technologies innovantes portant sur l'extraction végétale. Leaders dans leurs domaines respectifs, Naturex et GREEN ont décidé de mettre en commun leurs compétences et leurs expériences.

*Sur les populations riveraines ou locales*

**La Fondation NATUREX-Jacques DIKANSKY, un engagement communautaire**

Depuis sa création, NATUREX sillonne le globe pour rechercher et sélectionner les meilleures matières premières végétales pour ses produits. Cette démarche a naturellement renforcé au fil des ans ses liens avec les populations qui produisent et récoltent ces plantes. Cette proximité a permis à NATUREX d'être au fait des difficultés auxquelles ces populations sont confrontées au quotidien.

La Fondation NATUREX a été créée en 2008 à l'initiative de Jacques DIKANSKY, Fondateur de NATUREX aujourd'hui disparu. Cette Fondation, renommée Fondation NATUREX - Jacques DIKANSKY, a pour vocation d'améliorer les conditions de vie des populations dans les pays où NATUREX source ses matières premières, de manière désintéressée,



indépendante et dans un but strictement humanitaire.

L'environnement, la santé, l'éducation et le développement économique sont ses domaines d'intervention prioritaires. Cette initiative constitue un engagement à long terme et témoigne de la volonté de NATUREX d'assumer sa responsabilité sociétale et environnementale, au travers de valeurs qu'elle a toujours défendues.

La Fondation s'implique dans la réalisation de programmes à forte dimension humaine et environnementale et souhaite à ce titre mener un partenariat actif avec les associations porteuses de projets contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des populations locales dans les pays où NATUREX intervient.

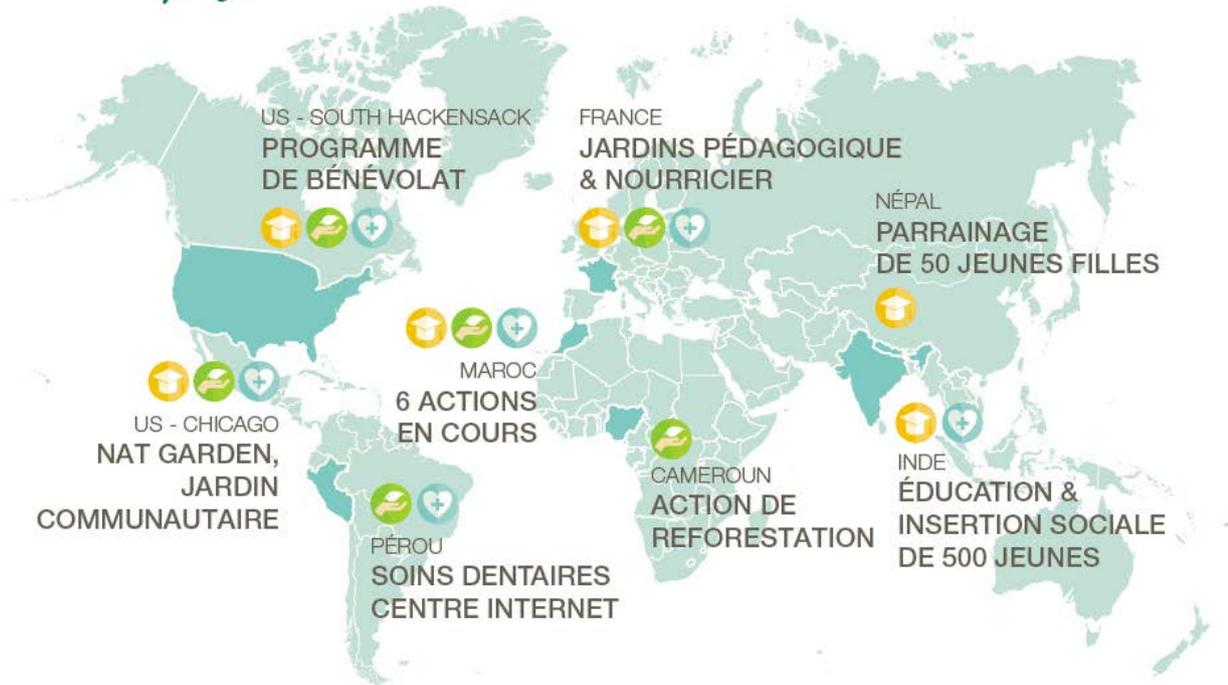
Soucieuse de donner le maximum d'efficacité aux moyens financiers qui lui sont confiés, la Fondation NATUREX-Jacques DIKANSKY s'engage à ne collaborer qu'avec des associations et ONG pratiquant la plus totale transparence financière.

NATUREX a également mis en place un fonds de dotation, adossé à la Fondation, permettant de percevoir les dons de la part de tiers.

La Fondation est dirigée par un Conseil d'administration composé de membres parmi des personnalités internes et externes à la Société ; il se réunit trois fois par an afin de définir la politique et les orientations générales de la Fondation et étudier les projets qui lui sont adressés.

La Fondation NATUREX-Jacques DIKANSKY soutient des projets dans de nombreux pays, au Maroc, en Côte d'Ivoire, au Chili, au Pérou, en Inde, au Nepal, au Cameroun mais également en France et aux Etats-Unis. Pour voir le détail de nos actions : [www.fondation-naturex.com](http://www.fondation-naturex.com).

*13 projets en cours*



### Partage de bénéfices



Afin de favoriser l'impact positif direct sur l'environnement et les communautés locales auprès desquelles le Groupe s'approvisionne en matières premières, NATUREX S.A. s'est engagée depuis 2013 à verser à la Fondation Naturex-Jacques Dikansky, une subvention s'élevant à 1% des ventes de la gamme NAT oleis™, sa gamme d'huiles végétales dans le cadre du programme Pathfinder de Développement Durable.

**NATUREX et le protocole de NAGOYA relatif à l'accès et au partage des avantages**

Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique, plus communément appelé Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA), est un accord international sur la biodiversité. Il a été adopté par la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations unies, le 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon, et est entré en vigueur le 12 octobre 2014.



Il définit les règles d'utilisation durable de la biodiversité. Ces règles ont pour objectif d'assurer la souveraineté des peuples et des états sur leurs ressources génétiques et les savoir-faire traditionnels associés, pour lutter contre le phénomène de « Biopiraterie » (l'appropriation illégitime des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles autochtones).

Le Protocole instaure d'une part les conditions d'accès aux ressources génétiques (demande de consentement préalable auprès des détenteurs) et établit d'autre part les conditions d'un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Son champ d'application concerne l'innovation dans le domaine du vivant ; aussi bien les ressources végétales et animales que les micro-organismes faisant l'objet d'un travail de recherche, à des fins de développement commercial ou même dans un cadre plus fondamental.

Les engagements de NATUREX dans le cadre de son programme de développement durable « The Pathfinder » ainsi qu'à travers ses actions au sein de la Fondation NATUREX-Jacques DIKANSKY, sont en ligne avec les règles définies par le protocole de Nagoya et les législations locales ; à ce titre, le Groupe privilégie une approche responsable de ses approvisionnements systématiquement pour toutes ses matières premières.

**L'exemple du Dragon's Blood**

Le Dragon's Blood est une résine tirée du tronc de *Croton lechleri*, arbre natif des forêts équatoriales situées au pied des Andes péruviennes. Il tient son nom de sa couleur rouge intense et possède des vertus thérapeutique et cosmétique reconnues.



NATUREX s'approvisionne auprès de communautés locales qui collectent le Dragon's Blood en milieu naturel, sur des espaces délimités loin de toute source de contamination (pollution industrielle, pesticides). La préservation de l'espèce à l'état sauvage est assurée par la mise en œuvre d'un ensemble de bonnes pratiques qui comprennent la rotation des zones de collecte, la sélection des arbres les plus aptes à la production ainsi qu'un programme de réimplantation d'arbres issus des pépinières mises en place par nos fournisseurs. À l'échelle du territoire, le contrôle de l'activité est placé sous l'autorité de l'INRENA (Institut National des Ressources Naturelles) qui atteste d'une gestion responsable de la ressource.

Par ailleurs, NATUREX a établi de solides partenariats et pris un certain nombre de mesures afin d'assurer l'utilisation durable de cette ressource, s'efforçant d'assurer une répartition juste et équitable de la valeur ajoutée générée. NATUREX participe ainsi au développement d'une source de revenus substantiels pour des populations vivant dans des zones reculées où l'activité économique est parfois inexistante.

### II.4.2 Sous-traitance et fournisseurs

#### *Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux*

Compte tenu de son positionnement sur la chaîne de valeur et la nature même de son activité, la préservation des ressources naturelles est un axe majeur de la stratégie de développement de NATUREX.

La politique d'achat menée par le Groupe s'inscrit dans le cadre de la politique Santé Sécurité Environnement mise en place au sein du Groupe, déployée à travers le Système global de Management de l'Environnement.

Cette politique s'appuie sur notre engagement de conformité aux exigences réglementaires dans une démarche d'amélioration continue à travers les axes de développement suivants :

- Assurer la mise en place, le suivi et l'évaluation des plans d'action définis suite à l'évaluation des risques environnement, santé et sécurité ;
- Impliquer nos fournisseurs et sous-traitants dans la démarches Santé Sécurité Environnement ;
- Maintenir une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des tiers et des parties intéressées.

Les dispositions relatives au processus d'achat sont décrites au sein du Manuel Qualité du Groupe et dans les procédures générales relatives aux achats, à la logistique et à la gestion des flux.

La Direction des Achats/Supply Chain du Groupe évalue et sélectionne les fournisseurs en fonction de leur aptitude à fournir un produit conforme aux exigences spécifiées par NATUREX, notamment concernant les fournisseurs de matières premières. Les dispositions d'évaluation des fournisseurs sont décrites dans la Procédure Générale «Supplier Evaluation» ainsi que dans les instructions des activités « Management qualité » et « Achats/logistique/ Gestion des flux ».

NATUREX dispose de huit bureaux d'achat dans le monde (France, Etats-Unis, Brésil, Maroc, Côte d'Ivoire, Chine, Inde et Pologne) afin de nouer des relations de proximité avec les agriculteurs locaux et de contrôler parfaitement l'ensemble de la filière d'approvisionnement, de la sélection de la matière première à la phase de mise en culture et enfin l'étape de la collecte. Des partenariats sont conclus localement avec les agriculteurs, notamment sous la forme de contrats de culture ou de collecte, avec un cahier des charges prédéfini, et des audits internes sont effectués régulièrement pour une meilleure maîtrise de la chaîne d'approvisionnement et une traçabilité parfaite des matières premières.

Dans tous les cas, dans le processus de sélection d'une matière première, NATUREX privilégie systématiquement un mode de culture durable et responsable mis en place par les agriculteurs locaux et s'assure de la préservation de la biodiversité.

Dans le cadre de la démarche « Pathfinder » de développement durable, NATUREX, a décliné au sein de la Direction des Achats, un dispositif visant à impliquer l'ensemble des parties prenantes et notamment les acheteurs NATUREX, les fournisseurs et leurs sous-traitants.

Outre la recherche d'efficacité et d'optimisation des coûts, il est attendu de ces parties prenantes qu'elles s'engagent sur les principes de cette charte, articulés autour des 3 valeurs clés que sont :

#### LE RESPECT

NATUREX considère que le respect des droits des personnes et des législations en vigueur est une condition *sine qua non* à tout partenariat commercial, ce qui inclut notamment:

- les droits fondamentaux des femmes et des hommes comme établis par les principes directeurs des Nations Unies,

- les réglementations relatives au travail, à l'absence de discrimination, à l'élimination du travail forcé ainsi qu'à l'abolition effective du travail des enfants,
- les lois et les accords commerciaux des pays d'approvisionnement, et plus généralement les règles d'éthique et de refus de la corruption,
- les lois et principes relatifs à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et au juste retour des avantages en résultant.

### LA PROXIMITÉ

La proximité qu'entretient NATUREX tant avec les matières premières qu'avec les acteurs de ses filières est déterminante et se traduit par :

- des approvisionnements en matières premières préférentiellement assurés localement, limitant les distances entre les lieux de production et de transformation,
- des circuits faisant intervenir un nombre réduit d'intermédiaires, facilitant le transfert d'informations et favorisant une réactivité accrue,
- des partenariats établis et entretenus sur le long terme, basés sur une relation de confiance réciproque,
- une présence de terrain, au cœur des territoires d'approvisionnement, induisant une sensibilisation aux contextes locaux dans toute leur diversité sociale, culturelle et économique,
- l'acquisition d'une expertise permettant d'appréhender les problématiques rencontrées par les acteurs de ces filières, au premier rang desquels les communautés locales, et de les accompagner dans la recherche de solutions techniques.

### LA QUALITÉ

NATUREX accorde une importance toute particulière à la qualité, qu'elle soit relative à ses matières premières ou à ses pratiques d'achats, pour lesquelles le principe d'une amélioration continue passe par :

- un système management de la qualité, permettant de garantir efficacement la traçabilité de la matière depuis l'origine,
- des modes de production agricoles raisonnés incluant l'usage maîtrisé des intrants, l'application de mesures prophylactiques et la préservation de l'équilibre des écosystèmes en général et de la qualité des sols en particulier,
- des méthodes de collecte respectueuses de la ressource naturelle et de son biotope, particulièrement dans le cas d'espèces menacées,
- la stricte limitation et l'encadrement du recours à des substances classées dangereuses,
- des mesures de prévention visant à préserver l'intégrité physique et morale des acteurs de la chaîne de valeurs,
- l'engagement en faveur de l'environnement, d'une utilisation maîtrisée des ressources (eau, énergie) et d'une réduction des quantités des déchets générés (CO<sub>2</sub>, solvant),
- le suivi de ces dispositifs d'amélioration et la mesure de leurs impacts afin d'en adapter la mise en œuvre dans le temps.

Conscient du rôle prépondérant qu'elles ont à jouer dans le succès de cette entreprise, NATUREX invite ses parties prenantes à s'engager activement dans une démarche responsable, à formaliser cette approche et à promouvoir leurs actions en faveur d'un développement durable.

Afin de compléter ce dispositif, un questionnaire Fournisseurs a été formalisé avec sept critères clés nécessaires pour être référencé comme un « Fournisseur Responsable » et s'assurer de l'identification et de la traçabilité de la matière première :

- Matière première n'entrant pas dans le champ des espèces menacées ;
- Respect des droits de l'Homme ;
- Refus du travail des enfants (convention de l'OIT)
- Aucune utilisation de produits chimiques ;
- Loyauté des pratiques commerciales ;
- Traçabilité de la matière première ;
- Application d'une politique HSE (pour les fabricants d'extraits uniquement).

Parmi ces critères figurent également :

### Des indicateurs liés au fournisseur

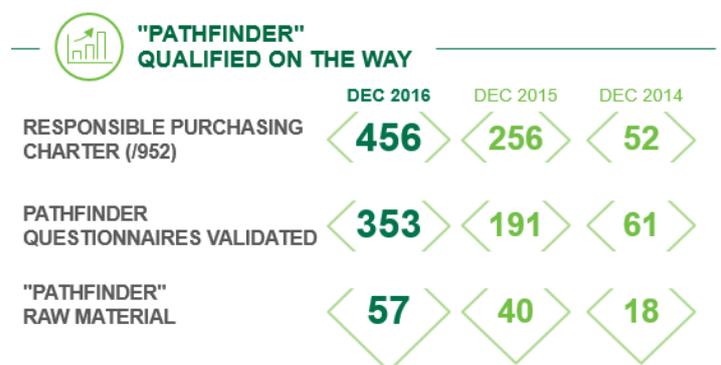
- Le respect des droits fondamentaux des hommes et des femmes tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;
- Le respect des accords commerciaux et le rejet de transactions immorales tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;
- La non utilisation de substances chimiques interdites tout au long de la chaîne ;
- La mise en place d'un système permettant de tracer la matière première depuis l'origine ;
- La mise en place d'une politique HSE formalisée propre à l'activité du fournisseur ;
- La mise en place d'une politique de développement durable.

### Des indicateurs liés à la matière première

- La collecte d'informations sur les pratiques et l'organisation de la filière ;
- Le statut de la matière première concernant les listes et la réglementation des espèces menacées.

Enfin, la troisième étape de ce dispositif est la constitution d'une base de données de fournisseurs identifiés comme responsables et des fiches spécifiques liées aux informations collectées sur la matière première fournie.

Au 31 décembre 2016, 456 fournisseurs ont signé la Charte d'achats responsables (sur 952 fournisseurs actifs) et 353 ont complété le questionnaire Pathfinder. En conséquence, à cette date, 57 matières premières ont été identifiées en conformité avec le référentiel Pathfinder parmi lesquelles 25 matières premières clés.



### Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le Groupe fait intervenir des sous-traitants et prestataires externes pour mener à bien ses activités, dans des domaines très variés : transport/logistique, maintenance usines, entretien bureaux et espaces verts, impressions/créations graphiques, media/communication...

Le montant des prestations liées à la sous-traitance (exclusivement des prestations de service) du Groupe s'est élevé à 6,0 millions d'euros sur 2016 contre 5,0 millions d'euros en 2015.

Chaque fournisseur, prestataire ou sous-traitant doit faire l'objet d'une fiche de référencement afin de pouvoir effectuer les vérifications auprès de l'administration sociale et fiscale du pays d'origine et de s'assurer du respect des règles élémentaires d'emploi régulier de salariés conformément à la législation du travail du pays, et des fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail, notamment le travail dissimulé ou le travail des enfants.

Concernant les fournisseurs de matières premières, des informations concernant leurs pratiques en termes de sécurité et d'environnement leurs sont demandées afin de les référencer. De plus un plan d'audit interne annuel des fournisseurs principaux est mis en place, comprenant des questions sociales et environnementales.

Les entreprises extérieures intervenant sur les sites industriels de NATUREX sont soumises à des règles strictes en matière de santé et sécurité (système d'autorisation de travail) et sont sensibilisées aux règles de gestion de l'environnement établies par le Groupe.

Un questionnaire environnement est transmis aux entreprises de transport routier en France et au Royaume-Uni. Un projet d'extension de ce questionnaire à d'autres pays dans lesquels le Groupe est implanté est en cours de réflexion.

A travers cette politique, le Groupe partage avec ses partenaires locaux, les règles éthiques essentielles à une collaboration responsable et durable. NATUREX est membre du Pacte Mondial des Nations Unies et veille au respect des principes des droits de l'Homme, règles du travail, lutte anti-corruption, protection de l'environnement.

NATUREX est par ailleurs membre du SEDEX (Supplier Ethical Data Exchange), un organisme sans but lucratif qui se consacre à l'amélioration de la conduite des pratiques commerciales responsables et éthiques dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ; il met à disposition des entreprises une plateforme internet de partage et de mutualisation permettant de disposer d'informations sur des fournisseurs référencés dans leur base dans quatre domaines : les normes du travail, l'hygiène et la sécurité, l'environnement et l'éthique commerciale.

Des questionnaires d'auto-évaluation sur ces thématiques sont compilés dans une base de données partagée avec d'autres membres. SEDEX effectue également des audits de certification selon ses normes ; cinq sites industriels du Groupe sont d'ores et déjà certifiés (en France (Avignon), au Royaume-Uni, au Brésil, en Suisse et en Inde). Depuis 2014, ont été spécifiquement audités et certifiés suivant le référentiel SEDEX/SMETA (SEDEX MEMBERS ETHICAL TRADE AUDIT), les sites d'Avignon/France, du Royaume-Uni et d'Inde. Etre certifié SEDEX permet de démontrer nos engagements en matière de respect des normes du travail, de la santé et de la sécurité, de l'environnement et de l'éthique des affaires. Egalement, un certain nombre de nos implantations font l'objet de certifications ISO 9001 et ISO 14001 dont les exigences sont élevées en matière de vérification des fournisseurs et sous-traitants.

### II.4.3 Loyauté des pratiques et autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

#### *Les actions engagées pour prévenir la corruption*

La formalisation du programme « Pathfinder » de développement durable de NATUREX implique de structurer davantage le cadre de mise en œuvre de l'éthique des affaires. Dans la continuité de la mise en place en 2014 d'une

Charte d'Achat Responsable et d'un dispositif d'identification des « Fournisseurs Responsables », le Groupe a formalisé sur l'année 2015, un Code de Conduite/Code Ethique afin de donner un cadre commun à l'ensemble de ses collaborateurs autour de valeurs essentielles respectées et appliquées par chacun dans l'exercice de ses fonctions, notamment concernant la lutte contre la corruption, la prévention des conflits d'intérêt, le respect de la libre concurrence et le respect des principes liés au droit du travail et au respect des salariés. Disponible en dix langues, ce Code est transmis à chaque nouveau salarié et est accessible depuis l'intranet du Groupe. Une procédure d'alerte est également mise en place en cas de manquement aux principes du Code, par le biais d'une ligne téléphonique d'assistance (« *Safe Line* »), affiché dans toutes les entités du Groupe.

### ***Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs***

Afin d'assurer la production de produits de qualité et respecter les exigences de ses clients et des législations en vigueur, Naturex a développé et mis en place un système de management de la sécurité des aliments. Les objectifs poursuivis par cette démarche sont de :

- Veiller à ce que toutes les étapes de production et de transformation soient conformes aux exigences en matière d'hygiène fixées par la réglementation et l'application des bonnes pratiques de fabrication,
- Identifier, évaluer et maîtriser les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments dans le cadre de l'application de la méthode HACCP,
- Mettre en œuvre le principe d'amélioration continue en fixant des cibles annuelles et assurer la disponibilité des ressources nécessaires à l'atteinte de ces objectifs,
- Etablir, entretenir et revoir un système de management de la qualité et de la sécurité des aliments basé sur les principes des normes internationales ISO 9001, FSSC 22000 et de l'HACCP,
- Etablir et mettre en œuvre une procédure et un système de rappel pour tout produit suspect ainsi qu'un dispositif de gestion de crise,
- Veiller à ce que tous les employés soient formés et instruits en fonction de leur activité, assurer leur compétence et leur sensibilisation en matière d'hygiène et de bonnes pratiques de fabrication,
- Assurer que des processus de communication sont établis et que la communication concernant l'efficacité du système de management de la qualité et de la sécurité alimentaire a bien lieu,
- Rester en alerte et à l'écoute de tout nouveau problème de sécurité des aliments.

Par ailleurs, la maîtrise du risque d'adultération des plantes, fruits et légumes est un défi constant pour les industries agroalimentaire et nutraceutique. Afin de pérenniser la confiance de leurs consommateurs, les industriels doivent pouvoir compter sur un partenaire fiable qui contrôle parfaitement tous les aspects du processus de production des ingrédients qui leur sont vendus.

De l'arrivée des matières premières à l'usine jusqu'à leur expédition, les ingrédients subissent une série complète de tests et d'analyses à toutes les étapes clés du processus de fabrication. NATUREX dispose de plus de 350 méthodes d'analyses différentes depuis l'authentification macroscopique et microscopique basée sur l'évaluation par des botanistes jusqu'à l'analyse phytochimique impliquant des méthodes sophistiquées comme la chromatographie sur couche mince haute performance (HPTLC), la chromatographie liquide haute performance (HPLC), ou la chromatographie en phase gazeuse (GC).

En plus de maîtriser un arsenal complet d'analyses, l'expertise fondamentale de NATUREX consiste à déterminer exactement le type de test adapté à chaque plante. En 2013, Naturex a, par exemple, contribué à déterminer les spécifications et les méthodes d'analyses des nouveaux standards USP pour les extraits de romarin.

NATUREX a mis en place un système d'assurance qualité dans chacune des usines du Groupe. La plupart des sites produisant et expédiant des ingrédients sont certifiés suivant au moins l'un des standards GMP suivants : GFSI (FSSC 22000, BRC, IFS), NSF pour les compléments alimentaires ou GMP (ICH Q7A) conformément aux réglementations pharmaceutiques. Ce système qualité certifié par des organisations indépendantes garantit une traçabilité totale à travers toute la chaîne et assure une maîtrise parfaite du risque de contamination croisée.



Autre preuve de son engagement qualité, aux Etats-Unis NATUREX s'est lancé dans une démarche proactive à travers le programme « Non-GMO Project Verified » qui a accordé ce label pour sept extraits issus de cinq plantes différentes comme conformes à leurs standards (extraits de ginseng américain, d'actée à grappes noires, d'échinacée pourpre, d'hydraste du Canada et de mûrier).

L'obtention de ce label est la reconnaissance d'un système de sélection rigoureuse des matières premières jusqu'au contrôle de l'extrait fini, preuve de la traçabilité et de la qualité des ingrédients conçus par NATUREX. Il permet également au Groupe d'offrir à ses clients des extraits conformes à leurs demandes (produits sans OGM) pour une meilleure transparence sur la chaîne alimentaire.

Le concept de traçabilité a toujours fait partie de l'ADN de NATUREX. Pour conserver son avance et fournir à ses clients



l'information la plus précise possible, le Groupe a lancé le programme **TRACE**, une méthode complète de gestion de la qualité et de la traçabilité des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Grâce à cette procédure en cinq étapes, (sourcing local, test d'échantillons,

processus de qualification des fournisseurs et des produits, gestion des risques et performance en matière de développement durable), chaque matière première est soigneusement contrôlée avant de pouvoir rejoindre l'offre de Naturex. Ce système de management intégré de la qualité va au-delà des exigences de la loi.

Par ailleurs, fournir à ses clients des extraits sains et non adultérés a toujours été la préoccupation fondamentale de



NATUREX. Le Groupe a d'ailleurs été parmi les précurseurs du secteur à utiliser la technologie HPTLC il y a près de quinze ans. Aujourd'hui, pour parvenir à l'identification exhaustive d'un extrait naturel, il est nécessaire de posséder une longue expérience du monde botanique, mais aussi de maîtriser toutes les technologies les plus abouties dans ce domaine. NATUREX a créé un **ID Pack**, un document

complet dont l'objectif est de décrire en détail, pour chaque extrait, toutes les méthodologies utilisées pour en assurer l'identification (tests micro, macro, chromatographiques et ADN sur la matière première, TLC et HPLC sur l'extrait).

### RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

#### désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Naturex S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>5</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

#### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre décembre 2016 et avril 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

<sup>5</sup> Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>6</sup>.

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

#### *Nature et étendue des travaux*

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées en partie II.1 « Note méthodologique du reporting extra-financier » du chapitre 2 « Développement Durable » du rapport de gestion.

#### *Conclusion*

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

#### *Nature et étendue des travaux*

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

<sup>6</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>7</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>8</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 28% des effectifs considérés comme grandeurs caractéristiques du volet social, et entre 18% et 64% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques<sup>9</sup> du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

---

#### 7 Informations sociales :

- Informations quantitatives : Effectif total fin de période et répartition par sexe, par âge et par zone géographique, Nombre d'embauches et de licenciements, Taux d'absentéisme, Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt, Taux de gravité et Nombre d'heures de formation.
- Informations qualitatives : Le bilan des accords collectifs et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, Les conditions de santé et de sécurité au travail, Les politiques mises en œuvre en matière de formation.

#### Informations environnementales :

- Informations quantitatives : Consommation d'électricité par matière première traitée, Consommation d'énergie fossile par matière première traitée, Consommation d'eau par matière première traitée, Quantité de composés organiques volatils émis par matière première extraite, Quantité de composés organiques volatils émis par pectine produite, Quantité de déchets industriels dangereux et non dangereux générés, Emissions de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques par matière première traitée.
- Informations qualitatives : L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement, La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

Informations sociétales qualitatives : L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale, La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux, Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

<sup>8</sup> Interventions menées sur site : NATUREX S.A (sites d'Avignon et Reysouze), NATUREX SpA à Milan (Italie). Interventions menées à distance sur une sélection d'indicateurs environnementaux : PEKTOWIN S.A spzoo à Jaslo (Pologne), NATUREX Spain SL à Valence (Espagne). Intervention menées à distance sur une sélection d'indicateurs sociaux : NATUREX UK Ltd à Swadlincote (Royaume-Uni).

<sup>9</sup> Voir la liste des informations quantitatives environnementales mentionnées en note de bas de page n°3 du présent rapport.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

#### **Conclusion**

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris La Défense, le 26 avril 2017

KPMG S.A.

Philippe Arnaud  
*Associé*  
Sustainability Services

### ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

#### I. Renseignements de caractère général

---

##### **Forme juridique (art.1 des statuts)**

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de Commerce.

##### **Dénomination sociale (art. 2 des statuts)**

NATUREX

##### **Objet social (art. 3 des statuts)**

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la fabrication, la commercialisation et la distribution en gros, demi-gros et détail de tous produits comestibles se rapportant à l'alimentation humaine et animale et la prestation de services ;
- la fabrication et la commercialisation de tous extraits destinés aux industries cosmétique, diététique, pharmaceutique et toutes activités connexes ;
- la prise de participation et la gestion de titres dans toutes sociétés en France et dans tous pays, dans toutes sociétés ayant des activités connexes ou complémentaires.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

##### **Siège social (art. 4 des statuts)**

Le siège de la Société est fixé : 250, Rue Pierre Bayle- BP81218 - 84911 AVIGNON CEDEX 09.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

##### **Date de constitution et durée de la Société (art. 5 des statuts)**

La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 22 juillet 1992, sauf prorogation ou dissolutions anticipées.

##### **Registre du Commerce et des Sociétés**

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro : 384 093 563 RCS AVIGNON

Le code APE de la Société est 2053 Z. Il correspond au secteur Industrie Chimique.

##### **Exercice social (art. 46 des statuts)**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### **Consultation des documents juridiques**

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

### **Affectation et répartition du bénéfice (art. 48 des statuts)**

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur le bénéfice distribuable, après dotation, le cas échéant à la réserve spéciale des plus-values à long terme, l'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables de fixer pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ou affectées à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaire, généraux ou spéciaux. Ce ou ces fonds de réserve peuvent recevoir toutes affectations décidées par l'assemblée, sur proposition du Conseil d'administration.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, amorties ou non amorties.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

### **Assemblées générales (art. 30 à 45 des statuts)**

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

- **Convocation et réunion des assemblées**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires titulaires d'actions ordinaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu en France Métropolitaine.

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Trente-cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, la société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces légales obligatoires qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolutions présenté à l'assemblée par le Conseil d'administration.

- **Ordre du jour**

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

- **Admission aux assemblées – Représentation des actionnaires – Vote par correspondance**

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire titulaire d'actions de même catégorie ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme stipulé à l'article 14 des statuts.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

- **Tenue de l'assemblée - Bureau**

L'assemblée est présidée par le président du Conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. A défaut elle élit elle-même son président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

A chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par la réglementation en vigueur. Elle est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même.

- **Effets des délibérations**

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables. Toutefois, dans le cas où des décisions de l'assemblée générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

- **Procès-Verbaux**

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les règlements en vigueur. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président du Conseil d'administration, par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

***Droits de vote et Quorum (art. 37, 40 à 43 des statuts)***

- **Droits de vote**

Le droit de vote attaché aux actions ordinaires de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action ordinaire donne droit à une voix au moins. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom d'un même actionnaire, étant précisé qu'en ce qui concerne les actions ordinaires résultant ou qui résulteront de la conversion d'actions de préférence, la computation du délai susvisé court à compter de la date à laquelle elles auront été inscrites, sous forme d'actions de préférence, au nom d'un même titulaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions ordinaires nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions ordinaires anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La Société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription, les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27 et les actions de préférence sauf pour les assemblées spéciales réunissant les titulaires de cette catégorie d'actions.

- **Quorum et majorité de l'assemblée générale ordinaire**

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ordinaires ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

- **Quorum et majorité de l'assemblée générale extraordinaire**

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration

Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ordinaires ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

- **Assemblées spéciales**

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votent par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation le tiers et sur deuxième convocation le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

***Droit de communication des actionnaires – questions écrites (art. 45 des statuts)***

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute assemblée générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le Conseil d'administration sera tenu de répondre au cours de la réunion.

***Forme et transmission des actions (art. 12 et 13 des statuts)***

Les actions ordinaires sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

Les actions de préférence sont obligatoirement nominatives et ne peuvent être conventionnellement démembrées.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

***Titres au porteur identifiables***

Conformément à l'article 263-1 de la loi du 24 juillet 1966, la Société peut recourir à tout moment auprès d'EUROCLEAR à la procédure des titres au porteur identifiables.

### **II. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société NATUREX S.A**

---

En application des dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce, modifié par la loi de sécurité financière n°2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003, le Président du Conseil d'administration rend compte dans ce rapport, de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, et notamment celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Par ailleurs, nous vous informons que conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans le document de référence (Chapitre 4 - Evolution du capital et de l'actionnariat).

Le présent rapport a été présenté et revu par le Comité d'audit en date du 23 mars 2017, puis approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 28 mars 2017 et transmis aux Commissaires aux comptes.

Il sera rendu public dans les conditions prévues par la loi.

#### **II.1 Gouvernement d'Entreprise et Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**

##### **II.1.1 Code de gouvernement d'entreprise de référence**

En application de la loi du 3 juillet 2008 et au titre de l'article L.225-37 du code de commerce, NATUREX S.A se réfère depuis 2010, aux principes de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publiés en décembre 2009 par l'association MiddleNext, et disponibles sur le site internet [www.middlenext.com](http://www.middlenext.com).

En effet, compte tenu de la taille<sup>1</sup> de la société NATUREX S.A et de sa capitalisation boursière, il est apparu plus opportun d'adhérer au Code MiddleNext. Ce code s'inscrit dans le prolongement des lois, règlements et recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers applicables en la matière.

Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code MiddleNext ne donnant pas lieu à des recommandations, afin de mesurer les progrès réalisés en matière de bonnes pratiques de gouvernance et de s'interroger sur les prochains travaux du Conseil à planifier.

Conformément au principe « appliquer ou s'expliquer » (*comply or explain*), le présent document indique comment la Société applique les recommandations du Code et explique les raisons pour lesquelles elle a décidé de ne pas appliquer certaines dispositions.

---

<sup>1</sup> Entreprise de Taille Intermédiaire, définition de l'Insee : entreprise de 250 et 4999 salariés, avec un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros et un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

### II.1.2 Rappel des règles de composition du Conseil d'administration

#### Composition

Au 31 décembre 2016, la Société est administrée par un Conseil d'administration de huit membres dont quatre indépendants selon les critères du Code MiddleNext ; la parité hommes/femmes est par ailleurs parfaitement respectée conformément à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 et au seuil de 40% fixé entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Prénom - Nom	Statut	Age	Date de nomination / Renouvellement	Date d'expiration du mandat
Paul LIPPENS	Administrateur et Président du Conseil d'administration Dirigeant de FINASUCRE	65 ans	24 juin 2015	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2020
Hélène MARTEL - MASSIGNAC	Administrateur et Vice-Présidente du Conseil d'administration Président Directeur Général de CARAVELLE	55 ans	25 février 2013 (cooptation) 26 juin 2013 (ratification AG)	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2016
Olivier LIPPENS	Administrateur Dirigeant de FINASUCRE	64 ans	8 juin 2012	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2017
Olivier RIGAUD	Administrateur Directeur Général de NATUREX S.A	53 ans	31 mars 2015 (cooptation) 24 juin 2015 (ratification AG)	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2019
Anne ABRIAT	Administrateur indépendant CEO de "The Smell & Taste Lab" Conseil en Open Innovation sensorielle)	54 ans	26 juin 2013	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2018
Isabelle DE CREMOUX	Administrateur indépendant Présidente de Seventure Partners	48 ans	24 juin 2015	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2020
Miriam MAES	Administrateur indépendant Présidente Fondatrice de « Foresee »	61 ans	26 juin 2013	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2018
Daniel CHERON	Administrateur Indépendant Ex-Directeur Général de Limagrain	66 ans	24 juin 2015	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2020

- **Compétences et complémentarité des membres du Conseil**

Dans l'esprit d'une gouvernance raisonnable au sens du Code MiddleNext, le devoir des membres du Conseil est de veiller collégalement à la prise en compte et au respect des intérêts de tous les actionnaires. Les administrateurs s'assurent de la capacité de l'exécutif à conduire l'entreprise de manière pérenne.

L'équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'administration de NATUREX est assuré d'une part :

- Par la diversité de ses membres :
  - Un membre représentant l'exécutif (Olivier RIGAUD, Directeur Général de NATUREX S.A) ;
  - trois membres représentant les deux actionnaires de référence (Messieurs Paul et Olivier LIPPENS pour FINASUCRE/SGD et Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC pour CARAVELLE) ;
  - quatre membres externes et indépendants n'ayant directement aucune participation majeure au capital de la Société (Mesdames Anne ABRIAT, Isabelle DE CREMOUX, Miriam MAES et Monsieur Daniel CHERON).

# Organisation et gouvernement de l'entreprise

- Par la complémentarité des expériences et des compétences de ses membres (expertises comptables et financières, scientifiques, industrielles, connaissances dans les ressources agricoles, le marketing, les domaines de la nutrition, de la santé et de l'innovation...), leur permettant de se forger une opinion sur les propositions du Président et d'échanger leurs points de vue, afin d'être en mesure de s'assurer que la stratégie de la Société est pertinente au regard de son intérêt social.

- **Limite d'âge**

Statutairement, le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

A ce jour, aucun membre n'a dépassé l'âge de 70 ans au sein du Conseil de la Société.

L'âge moyen des membres actuels du Conseil d'administration est actuellement de 58,25 ans.

- **Représentation équilibrée des femmes et des hommes**

La loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, a été publiée au Journal Officiel du 28 janvier 2011 et a instauré les principes suivants au sein des sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé :

- La proportion des membres de chaque sexe ne peut être inférieure à 40% dans les conseils d'administration ou de surveillance ;
- Lorsque l'un des deux sexes n'est pas représenté au sein du Conseil d'administration à la date de publication de la loi, au moins un représentant de ce sexe doit être nommé lors de la plus prochaine assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur la nomination d'administrateurs ;
- Lorsque la composition du Conseil n'est plus conforme (40%), celui-ci procède à des nominations à titre provisoire afin d'y remédier dans le délai de six mois à compter du jour où se produit la vacance.

La loi prévoit qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les conseils d'administration et de surveillance des sociétés cotées devaient comporter au moins 20% de femmes ou d'hommes, et qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le seuil des 40% devra être atteint.

L'appréciation de cette conformité se fera à la première assemblée générale suivant cette échéance.

Avec la création du Comité de nominations et rémunérations au cours de l'année 2012 permettant de sélectionner des candidats potentiels dans une démarche d'ouverture et de diversification du Conseil d'administration, NATUREX a pris les dispositions nécessaires afin de se conformer aux seuils fixés par la loi entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ainsi, sur les huit membres composant le Conseil d'administration, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, quatre administrateurs sont des femmes, soit 50% des membres.

- **Indépendance des administrateurs**

Le Code MiddleNext recommande que le Conseil d'administration accueille au moins deux membres indépendants, et un membre dans l'hypothèse où sa composition est inférieure ou égale à cinq membres.

Quatre critères permettent de justifier l'indépendance des membres du Conseil au regard de l'absence de relations financières, contractuelles ou familiales significatives susceptibles d'altérer l'indépendance de leur jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;

- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Ainsi, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 2 décembre 2014, a pris acte des recommandations du Comité de nominations et rémunérations qui, après l'examen de la situation de chacun des membres du Conseil au regard des critères du Code MiddleNext énoncés ci-dessus, a considéré que :

- Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC ainsi que Messieurs Paul et Olivier LIPPENS ne satisfont pas à la définition d'administrateur indépendant du Code MiddleNext compte tenu des fonctions qu'ils exercent respectivement au sein des sociétés CARAVELLE et FINASUCRE/GSD, actionnaires de référence ;
- Mesdames Miriam MAES et Anne ABRIAT sont éligibles au statut d'administrateur indépendant conformément aux critères du Code de référence car elles n'ont aucun lien ni intérêt avec le Management ou l'actionnariat de la Société.

Par ailleurs, en date du 24 juin 2015, les actionnaires de NATUREX réunis lors de l'assemblée générale annuelle, ont approuvé la nomination de deux nouveaux administrateurs répondant aux critères d'indépendance du Code MiddleNext :

- Madame Isabelle DE CREMOUX, Présidente de Seventure Partners ;
- Monsieur Daniel CHERON, Directeur Général de Limagrain.

Par conséquent, à la date de publication du présent document, quatre membres sur huit peuvent être qualifiés d'indépendants au sein du Conseil d'administration de NATUREX.

### **Mandats des administrateurs et évolution**

#### ▪ **Durée des mandats**

La durée des mandats des administrateurs de NATUREX S.A est de six années, elle expire à l'issue de l'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites recommande que le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de la Société, dans les limites fixées par la loi.

La Société ne juge pas utile de proposer une modification statutaire sur ce point afin de réduire la durée des fonctions des administrateurs dès lors que la loi et les statuts permettent de mettre un terme au mandat d'un membre du Conseil d'administration, sans préavis ni indemnité. En outre la Société estime que compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil, la durée des mandats de six années n'est pas de nature à limiter l'expérience des administrateurs sur la connaissance de la Société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décision, ni à diminuer la qualité de la surveillance.

#### ▪ **Démission d'administrateurs**

Aucune démission d'administrateur n'a eu lieu au cours de l'année 2016.

#### ▪ **Nomination et renouvellement des administrateurs**

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de

désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son propre nom.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur seulement si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la Société par contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Lors de l'assemblée générale du 20 juin 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il sera proposé, le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC arrivant à échéance.

### **Déontologie des membres du Conseil**

Conformément aux recommandations du Code MiddleNext, les administrateurs de la Société sont encouragés, au moment de leur nomination, à observer un certain nombre de règles de déontologie afin de les sensibiliser aux responsabilités qui leur incombent dans le cadre de leur mandat et dans le respect de l'intérêt social de l'entreprise.

Au moment de la prise de mandat, chaque membre du Conseil doit prendre connaissance des obligations résultant de son mandat et notamment celles relatives aux règles légales de cumul des mandats. Chaque nouvel administrateur signe le Règlement intérieur du Conseil.

Egalement, chaque administrateur doit s'assurer qu'il a obtenu, préalablement aux réunions du Conseil, toutes les informations nécessaires sur les sujets figurant à l'ordre du jour de sa convocation. Il doit également faire preuve d'assiduité et participer à toutes les réunions du Conseil et des Comités dont il est membre et être présent lors des assemblées générales.

Cette liste d'obligations fondamentales des membres du Conseil est complétée ci-après et figure dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration.

- **Gestion des conflits d'intérêts**

Les administrateurs ont le devoir de respecter un véritable secret professionnel sur les sujets évoqués lors des réunions du Conseil d'administration. Chaque administrateur doit en outre informer immédiatement le Conseil en cas de conflit d'intérêts, même potentiel, et s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante et le cas échéant, démissionner. Une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe.

A la date de dépôt du présent document, aucune déclaration de conflit d'intérêts n'a été établie par les administrateurs.

Les informations complémentaires relatives aux mandataires sociaux visées à l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004 sont détaillées au point III.3 du chapitre 3 Gouvernement d'entreprise du présent document.

- **Obligation d'être actionnaire**

Conformément aux statuts de la Société et au Règlement intérieur du Conseil, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action inscrite au nominatif.

Les actions détenues par les administrateurs dont les titres sont inscrits en nominatif depuis deux ans au moins, bénéficient de droits de vote double, conformément aux statuts de la Société.

Au 29 mars 2017, les actions détenues par les administrateurs de NATUREX S.A se présentent ainsi :

Administrateurs	Actions NATUREX	Droits de vote attachés
Paul LIPPENS	1	2
Olivier LIPPENS	1	2
Hélène MARTEL-MASSIGNAC	117	234
Miriam MAES	1	2
Anne ABRIAT	3	6
Olivier RIGAUD	3 000	3 000
Isabelle DE CREMOUX	1	1
Daniel CHERON	1	1

Il est rappelé que :

- Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC est Président Directeur Général de CARAVELLE, qui détient directement 1 400 026 actions NATUREX, soit 15,14% du capital et 23,40% des droits de vote ; et que
- Messieurs Paul et Olivier LIPPENS sont respectivement, dirigeants de FINASUCRE qui détient au 31 décembre 2016, directement 66 039 actions NATUREX, soit 0,71% du capital et 0,90% des droits de vote ; ils sont également les principaux actionnaires de SGD qui détient 2 205 409 actions NATUREX, soit 23,85% du capital et 28,21% des droits de vote.

#### ▪ Limitation des cumuls de mandats

Chaque membre du Conseil doit prendre connaissance des obligations résultant de son mandat avant de l'accepter, et notamment celles relatives aux règles légales de cumul des mandats.

Le Code MiddleNext recommande que l'administrateur, lorsqu'il exerce un mandat de « dirigeant », n'accepte pas plus de trois autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

La liste de mandats et fonctions exercés par les administrateurs au 31 décembre 2016, en conformité avec les exigences de l'article L. 225-21 du Code de commerce, est détaillée dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du document de référence.

A cette date, aucun cumul de mandats de la part des administrateurs n'a été constaté.

#### ▪ Déontologie boursière, gestion de l'information privilégiée

Du fait des informations privilégiées non encore rendues publiques dont ils sont détenteurs, les administrateurs sont considérés comme des « initiés » permanents et sont tenus à ce titre d'observer la plus grande prudence lorsqu'ils envisagent d'effectuer des opérations sur les titres de la Société. En outre, ils sont également soumis à une obligation générale d'abstention définie à l'article 622-1 du Règlement Général de l'AMF ; dans ce cadre, ils doivent s'abstenir d'intervenir sur les titres de la Société dès lors qu'ils détiennent une information privilégiée.

Conformément aux recommandations de l'AMF<sup>2</sup>, la Société a établi un Code de déontologie dans le cadre de la prévention des manquements d'initiés au sein du Groupe, ce dispositif comprend en outre, l'instauration de « fenêtres négatives » en lien avec le calendrier de communication financière de l'exercice en cours, applicables aux administrateurs, aux personnes assimilées aux dirigeants de la Société ainsi qu'à toute personne qui a accès de manière

<sup>2</sup> Recommandation n°2010-07 du 3 novembre 2010 modifiée le 8 juillet 2013

régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées et figurant sur la liste d'initiés établies par NATUREX et régulièrement mise à jour.

Les membres du Conseil sont informés, au sein du Règlement intérieur, des règles à appliquer en matière de prévention des manquements d'initiés, et du fait qu'une information privilégiée ne doit être transmise et utilisée uniquement dans un cadre professionnel restreint et codifié.

Les membres du Conseil d'administration ont pris note qu'il est par conséquent interdit d'effectuer des opérations sur les titres de la Société aux périodes suivantes :

- 30 jours calendaires avant la publication des comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, des comptes trimestriels complets ;
- 15 jours calendaires avant la publication de l'information trimestrielle (chiffre d'affaires et informations trimestrielles) ;
- ainsi qu'à tout moment lorsque l'on est en possession d'une information privilégiée, même en dehors des fenêtres négatives établies dans le cadre du calendrier de communication financière.

Lorsque les administrateurs de la Société et les personnes qui leur sont étroitement liées, effectuent des opérations sur les titres de la Société, ils sont tenus de déclarer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les transactions effectuées en application des prescriptions légales et réglementaires (Article L. 621-18-2 a) et b) du code monétaire et financier), dès lors que le montant excède 5 000 euros pour l'année civile en cours. A cet effet, ils transmettent leur déclaration à l'AMF par le biais de la plateforme ONDE<sup>3</sup> dans un délai de 5 jours de négociation suivant la réalisation de l'opération et transmettent une copie de cette déclaration au Secrétaire du Conseil d'administration de la Société.

### II.1.3 Fonctionnement du Conseil d'administration

#### *Présidence du Conseil d'administration et Direction Générale*

- **Présidence du Conseil d'administration**

Conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, le Conseil d'administration choisit parmi ses membres personnes physiques, un Président ; il détermine sa rémunération, sur proposition du Comité de nominations et rémunérations, et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs Vice-Présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les assemblées générales.

En l'absence du Président et du ou des Vice-Présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la réunion. Le Conseil peut nommer à chaque séance, un Secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Depuis le 31 mars 2015, la présidence du Conseil d'administration de NATUREX a été confiée à Monsieur Paul LIPPENS et Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC a été nommée Vice-Présidente.

<sup>3</sup> ONDE : Dispositif centralisé de dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de l'information réglementée, les opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société...

### ▪ Modalité d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Présidence et de Direction Générale de la Société avec la nomination le 1<sup>er</sup> octobre 2014 de Monsieur Olivier RIGAUD en qualité de Directeur Général.

### *Règlement intérieur*

Les principales dispositions relatives au Conseil d'administration sont définies par le Code de commerce et les statuts de la Société. Elles sont complétées par un Règlement intérieur conformément aux recommandations du code MiddleNext.

Le Règlement intérieur en vigueur de NATUREX précise :

- le rôle du Conseil ainsi que la liste des opérations soumises à autorisation préalable en application de la loi et des statuts ;
- la composition du Conseil ainsi que les critères d'indépendance des membres ;
- les devoirs des membres et les règles de déontologie qui leur incombent (loyauté, confidentialité, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, information privilégiée, opérations sur titres et fenêtres négatives...) ;
- le fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et du Comité d'audit (Conseil d'administration réuni en formation de Comité d'audit) ;
- les règles de détermination de la rémunération des membres.

Le Conseil du 26 mars 2012 a révisé son Règlement intérieur qui avait été approuvé le 19 mars 2004, afin de l'actualiser avec les recommandations de l'AMF. Au cours de la même réunion, le Conseil d'administration a également adopté le Règlement intérieur du Comité d'audit.

Lors de sa séance du 5 février 2013, le Conseil d'administration a amendé son Règlement intérieur afin de préciser la portée du devoir de loyauté et de réserve que les administrateurs s'engagent à respecter à l'égard de la Société. Notamment, tout administrateur de la Société s'interdit de siéger au Conseil d'administration, Conseil de surveillance, directoire ou tout autre organe de direction d'une société concurrente de NATUREX.

Le Conseil d'administration, réuni le 29 août 2014, sur recommandation du Comité de nominations et de rémunérations, a révisé son Règlement intérieur afin de tenir compte de l'évolution de la gouvernance et de la réglementation des pouvoirs de la direction générale.

### *Convocations et informations des membres*

Les convocations au Conseil d'administration sont faites par tout moyen écrit (lettre, télécopie ou télégramme) et même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

A chaque envoi de convocation est joint l'ordre du jour du Conseil.

Au cours de l'exercice 2016, le délai moyen constaté de convocation formelle du Conseil d'administration est de 5 jours, il était de 5,4 jours en 2015.

Le Conseil d'administration se réunit autant de fois que nécessaire, sur convocation, et notamment lors des arrêtés de comptes annuels et semestriels planifiés dans le calendrier de communication financière publié chaque année conformément aux obligations relatives à la cotation en bourse sur NYSE Euronext Paris et aux recommandations de l'AMF.

Sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration :

- Les membres du Conseil ;
- Deux membres du Comité d'entreprise délégués par ce Comité et appartenant, l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers. Ces membres peuvent assister aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative.
- Les Commissaires aux comptes, uniquement pour les réunions qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires (en particulier les arrêtés de comptes semestriels) ou pour tout autre objet qui nécessiterait leur présence.

Le Président du Conseil d'administration est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Ainsi, trois jours ouvrés avant la réunion du Conseil d'administration, un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets à l'ordre du jour, est remis à chaque administrateur :

- Pour les réunions relatives aux arrêtés de comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux et/ou consolidés et annexes, le rapport de gestion ainsi que les éléments de gestion prévisionnels et les documents de communication au marché (communiqué de presse, présentation, document de référence...);
- Pour les autres réunions : toute information permettant aux administrateurs de prendre une décision sur l'ordre du jour proposé.

L'information des administrateurs est importante pour la bonne marche du Conseil car elle permet d'alimenter la connaissance des sujets traités, de se forger une opinion et d'animer le débat.

### ***Assiduité des membres***

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Le taux de présence des membres du Conseil d'administration a été de 95,83% au cours des réunions de cet exercice, contre 96,9% au cours des 8 réunions de l'exercice 2015.

### ***Représentation des membres***

Tout administrateur peut donner, par écrit (par exemple : lettre, télécopie ou télégramme...), mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Cette faculté n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2016, contre 2 fois au cours de l'exercice 2015.

### ***Participation aux réunions par visioconférence ou par des moyens de télécommunication***

Les statuts de la Société et le Règlement intérieur du Conseil prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer et de voter par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions légales en vigueur. Conformément aux statuts, ce moyen ne peut être utilisé pour les réunions relatives à l'arrêté des comptes semestriels et annuels.

Cette possibilité a été utilisée 1 fois par la Société au cours de l'exercice 2016, contre 2 fois au cours de l'exercice 2015.

### *Prises de décisions*

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, avec voix prépondérante du Président en cas de partage des voix.

### *Délibérations*

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présent. Le Règlement intérieur prévoit que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur, et signés par le Président de séance et par un administrateur, ou en cas d'empêchement du Président de séance, par deux administrateurs.

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration indiquent le nom des administrateurs présents.

Le cas échéant, les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont certifiés par le Président du Conseil d'administration.

### *Evaluation du Conseil*

Afin de se conformer aux recommandations du Code MiddleNext, le Règlement intérieur du Conseil précise également les modalités de mise en œuvre de l'évaluation du Conseil. Il s'agit non pas d'instaurer une évaluation externe qui revêt trop de formalisme compte tenu de la composition du Conseil mais de privilégier l'auto-évaluation par les administrateurs afin qu'ils puissent s'exprimer sur le respect des principes de fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux dans le but d'améliorer son efficacité.

Ainsi, le Conseil doit procéder chaque année après la réunion d'approbation des comptes de l'exercice écoulé, à sa propre évaluation sur les thèmes suivants :

- Modalités de fonctionnement ;
- Modalité de traitement des points à l'ordre du jour ;
- Mesure de la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil, du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance et les points d'amélioration pourront conduire, le cas échéant, à une mise à jour et un aménagement du Règlement intérieur pour la mise en place de mesures d'amélioration le cas échéant.

Le Conseil a été amené à se prononcer au titre de l'exercice 2013 écoulé, dans sa séance du 26 juin 2014, post arrêté des comptes annuels 2013, sur la fréquence des réunions, le format des informations qui lui sont transmises dans le cadre de l'activité en général, des orientations stratégiques et des principaux événements de la vie du Groupe.

Aucune évaluation du Conseil n'a eu lieu au titre de l'exercice 2014 compte tenu du départ du Président du Conseil d'administration le 31 mars 2015 et des nouvelles nominations qui ont suivi, sans que cela ne pèse sur les échanges entre les membres ou sur l'organisation des travaux du Conseil durant cette période.

Le Conseil d'administration s'est réuni au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016 afin de procéder à son auto-évaluation au titre de l'exercice 2015, aucune remarque particulière n'a été émise sur les différentes thématiques proposées. Le Conseil se réunira au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017 pour effectuer son auto-évaluation au titre de l'exercice 2016 écoulé.

### II.1.4 Missions du Conseil d'administration

#### *Pouvoirs et attributions*

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserves des pouvoirs attribués aux assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société et régler les affaires qui la concernent.

Outre ces attributions légales et réglementaires, le Conseil d'administration :

- gère toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- contrôle la gestion de la Société et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes, notamment sur les titres de l'entreprise ;
- examine les opérations de financement, d'aval, cautions données aux différentes entités du Groupe ;
- étudie toute opération interne ou externe susceptible d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- convoque les assemblées générales et propose les modifications statutaires.

Ces pouvoirs et attributions figurent dans le règlement intérieur du Conseil.

#### *Les Comités du Conseil*

Deux Comités spécialisés ont été constitués depuis 2012 afin d'accompagner le développement de NATUREX et adapter la structure à sa nouvelle dimension.

Ces comités spécialisés, dont les travaux sont soumis à la lecture du Conseil d'administration, ont pour but de formaliser les processus de décision stratégique.

##### ► **Le Comité d'audit**

Au cours de l'exercice 2012, conformément à l'exemption prévue au 4° de l'article L.823-20 du code de commerce et compte tenu de son statut de « Vamps »<sup>4</sup>, la Société a décidé de créer un Comité d'audit et d'en attribuer les compétences à son Conseil d'administration.

Lors de sa séance du 27 mars 2013, compte tenu des efforts réalisés en matière de transparence, de gouvernance et de formalisation de comités spécialisés, le Conseil d'administration de NATUREX a fait le choix de la création d'un Comité d'audit indépendant, aux compétences propres.

La Société s'est appuyée sur le « Rapport final sur le Comité d'audit » du groupe de travail de l'AMF<sup>5</sup> du 22 juillet 2010 pour établir les attributions du Comité.

Suivant les termes de l'article L.823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;

<sup>4</sup> Vamps : Sociétés cotées sur les compartiments B et C de NYSE Euronext Paris. NATUREX S.A est cotée sur le compartiment B.

<sup>5</sup> Rapport final sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 – Groupe de travail présidé par Olivier Poupart – Lafarge, membre du Collège de l'AMF.

- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

En outre, le Comité émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Il rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité pourra se saisir à tout moment de toute question significative en matière financière et comptable et formuler tous avis ou recommandations au Conseil dans les domaines cités ci-dessus.

Le Conseil pourra également confier au Comité toute autre mission qu'il juge opportune.

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration réuni en formation de Comité d'audit du 26 mars 2012, a été modifié en date du 27 mars 2013 afin de tenir compte du caractère indépendant du Comité d'audit. Il précise la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité d'audit mis en place au sein de NATUREX S.A.

### **Composition du Comité d'audit**

En application de l'article L.823-19 du code de commerce, c'est au Conseil qu'il incombe de fixer la composition du Comité. Néanmoins, le Comité ne peut être composé que de membres du Conseil (trois membres minimum et deux membres minimum par exception pour les « Vamps » sous réserve d'explications du Conseil), étant observé que les membres du Comité d'audit ne doivent pas exercer de fonctions au sein de la direction de la Société.

A la date de publication du présent document, le Comité d'audit est constitué des membres suivants :

- Monsieur Olivier LIPPENS, qui assure également la Présidence du Comité ;
- Monsieur Paul LIPPENS ;
- Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC ;
- Monsieur Daniel CHERON, qui a intégré le Comité d'audit en décembre 2015 en qualité d'administrateur indépendant doté de compétences financières.

La recommandation du Code MiddleNext, de désigner un administrateur indépendant doté de compétences financières à la Présidence du Comité, n'est que partiellement appliquée sachant que Monsieur Olivier LIPPENS, qui préside le Comité d'audit depuis sa création, a toutes les compétences requises en matière financière pour assurer cette tâche.

La durée du mandat d'un membre du Comité n'excède pas la durée de son mandat d'administrateur.

Sauf décision contraire du Comité, les Commissaires aux comptes sont présents à toutes les réunions.

Outre les Commissaires aux comptes, le Comité doit pouvoir entendre dans les conditions qu'il détermine, les acteurs de la Société qu'il juge utile dans l'exercice de sa mission, parmi lesquels les membres de la Direction Générale, les responsables des fonctions financières et comptables, audit interne, trésorerie, contrôle de gestion, juridique... ainsi que, le cas échéant, les responsables des directions opérationnelles.

### **► Le Comité de nominations et de rémunérations**

Lors de sa séance du 30 août 2012, le Conseil d'administration a approuvé la création d'un Comité de nominations et de rémunérations, chargé d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au Conseil sur les sujets suivants :

- la nomination de nouveaux administrateurs, y compris en cas de vacance imprévisible ;
- la nomination ou la révocation, sur proposition du Directeur Général, de tout autre dirigeant mandataire social de la Société ;
- la nomination ou la révocation, sur proposition du Conseil d'administration, du Président du Conseil et du Directeur Général ;
- la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités du Conseil d'administration (y

- compris les nominations et révocations) ;
- l'application par la Société des principes de gouvernement d'entreprise auxquels la Société se réfère, notamment s'agissant de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Le Comité donne un avis au Conseil sur la partie du rapport annuel consacrée à l'information des actionnaires sur ces sujets et sur les travaux du Conseil ; la définition d'administrateur indépendant de la Société et la liste des administrateurs indépendants, qui figureront dans le rapport annuel de la Société ;
- l'ensemble des éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société, y compris les attributions d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions, ainsi que les rémunérations et avantages de toute nature (y compris les avantages en matière de retraite et les indemnités de départ) versés par la Société ou les autres Sociétés du Groupe. Le Comité examine et procède notamment à la définition des règles de détermination de la part variable, veille à leur cohérence avec l'évaluation annuelle des performances des dirigeants mandataires sociaux et la stratégie de la Société, et contrôle ensuite l'application de ces règles;
- la politique générale de la Société en matière de plans d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions y compris la périodicité des attributions, ainsi que tout plan d'options envisagé y compris leurs bénéficiaires;
- la politique générale de la Société en matière de plans d'actionnariat salarié et de tout plan envisagé ;
- les jetons de présence des administrateurs et leurs règles de répartition.

Un règlement intérieur a été formalisé, précisant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité de nominations et rémunérations mis en place au sein de NATUREX S.A.

### **Composition du Comité de nominations et de rémunérations**

A la date de publication du présent document, le Comité de nominations et rémunérations est constitué des membres suivants :

- Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC, Président du Comité ;
- Monsieur Paul LIPPENS ;
- Madame Miriam MAES.

## **II.1.5 Activités du Conseil d'administration et des Comités spécialisés au titre de l'exercice 2016**

### **Les travaux du Conseil d'administration**

En 2016, outre le suivi régulier de l'activité, le Conseil a poursuivi ses travaux sur les éléments constitutifs de la stratégie, notamment dans le cadre de projets d'acquisition et a approfondi ses connaissances sur le fonctionnement de NATUREX, en délocalisant certaines de ses réunions sur les sites industriels du Groupe et en sollicitant la participation en séances de directeurs opérationnels pour des présentations approfondies sur l'organisation de leur département.

Les travaux du Conseil d'administration durant les réunions au titre de l'exercice 2016 ont porté notamment sur :

- **Les comptes et les décisions de gestion**
  - Il a approuvé le renouvellement du contrat de liquidité ;
  - Il a arrêté la situation des comptes semestriels de l'exercice 2016 ;
  - Il a arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2016 et proposé l'affectation du résultat ;

- Il a examiné et approuvé les documents de communication financière ainsi que les éléments constitutifs du Document de référence/Rapport financier annuel ;
- Il a examiné le budget global du Groupe (OPEX et CAPEX) ;
- Il a examiné et arrêté les documents prévisionnels (article L232-3 du code de commerce) ;
  - **La préparation des assemblées générales**
- Il a arrêté le texte des résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte annuelle 2017.
  - **Les questions relatives au capital**
- Il a approuvé l'attribution gratuite d'actions de performance au profit de salariés et/ou mandataires sociaux ;
- Il a constaté les augmentations de capital à l'exercice d'options de souscription d'actions.
  - **Les questions relatives à la stratégie et à la croissance externe**
  - **Les questions de gouvernance**
- Il a fixé le montant des rémunérations des administrateurs et les rémunérations exceptionnelles des mandataires sociaux dirigeants pour 2016 sur proposition du Comité de nominations et de rémunérations ;
- Il s'est prononcé sur le caractère indépendant de ses membres ;
- Il a approuvé la répartition des jetons de présence aux administrateurs.
  - **Les conventions de l'article L225-35 et L.225-38 du Code de Commerce**
- Le détail de ces informations est présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

### **Les travaux du Comité d'audit**

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois au titre de l'exercice 2016 contre 4 fois en 2015 :

Afin de pouvoir se forger une opinion claire et précise sur les sujets à l'ordre du jour, le Comité a auditionné divers responsables de la Société, dont le Directeur Financier et le Chef Comptable Groupe.

Au cours de ces réunions, ses travaux ont porté sur :

- l'examen des comptes semestriels consolidés relatifs aux exercices 2016 ;
- l'examen des comptes annuels sociaux et consolidés relatifs aux exercices 2016 ;
- l'approbation des honoraires des Commissaires aux comptes ;
- les missions des auditeurs ;
- les travaux de planification d'audit interne ;
- la revue des stocks.

Ces séances ont fait l'objet de procès-verbaux qui ont été communiqués au Conseil d'administration.

Aucune évaluation du Comité de nominations et de rémunérations n'est prévue.

Pour leur part, les Commissaires aux comptes ont présenté leurs travaux relatifs à l'arrêté des comptes semestriels consolidés, des comptes annuels sociaux et consolidés en faisant état, pour chaque arrêté, de leurs conclusions. Ils ont également communiqué leur déclaration d'indépendance ainsi que la liste des prestations fournies par leur réseau et les honoraires de leur réseau.

Ils ont également remis au Comité leur programme de travail pour l'exercice 2016.

### **Les travaux du Comité de nominations et rémunérations**

Le Comité de nominations et de rémunérations s'est réuni deux fois au titre de l'exercice 2016, comme en 2015 :

Au cours de ces réunions, ses travaux ont porté sur :

- la revue des indicateurs RH, les organigrammes ainsi que l'évolution des effectifs ;
- la proposition et les critères d'attribution gratuite d'actions de performance aux salariés et dirigeants mandataires sociaux ;
- l'orientation et la proposition de la revue des augmentations de salaires 2017 ;
- la fixation de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2017 ;
- l'examen de l'indépendance des administrateurs ;
- les rémunérations des membres du Conseil d'administration.

Ces séances ont fait l'objet de procès-verbaux qui ont été communiqués au Conseil d'administration.

### **II.1.6 Liste des mandats des mandataires sociaux exercés au sein du Groupe et en dehors des sociétés du Groupe**

Les mandats sociaux en cours dans l'ensemble des sociétés du Groupe sont établis conformément aux dispositions légales mises en place dans le cadre de la Loi NRE en matière de cumul des mandats sociaux.

La liste de mandats et fonctions exercés par les administrateurs au 31 décembre 2016, en conformité avec les exigences de l'article L. 225-21 du Code de commerce, est détaillée dans le chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise » du document de référence.

### **II.1.7 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux**

Les montants des rémunérations de toute nature perçues par les mandataires sociaux sur l'exercice 2015 sont détaillés dans le document de référence au chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise > Rémunération et avantages des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants ».

### **II.1.8 Participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Les modalités de participation des actionnaires figurent aux articles 30 à 45 inclus des statuts de la Société et sont détaillées au chapitre 3 « Organisation et gouvernement de l'entreprise > Renseignements de caractère général » du document de référence.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire ou voter par correspondance. Toutefois, pour être admis à assister à cette assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter :

- a) Les actionnaires propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits en compte "nominatif pur" ou "nominatif administré", au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris
- b) Les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront être enregistrés au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Cette attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être

également délivrée à l'actionnaire au porteur souhaitant participer physiquement à l'assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris. Il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire.

Il est rappelé que, conformément aux textes en vigueur :

- Les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission sur simple demande adressée par lettre simple à leur intermédiaire financier ou à la Société. Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue par la Société 6 jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et incluant l'attestation de participation, parvenus au siège de la Société 3 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale ;
- Tout actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission via son intermédiaire financier peut néanmoins céder tout ou une partie de ses actions. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires ;
- L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter ;
- Tout actionnaire peut formuler des questions écrites, qui devront être adressées au Président du Conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social, accompagnée d'une attestation d'inscription en compte, au plus tard quatre jours ouvrés avec l'Assemblée générale.

Les modalités de mise à disposition des documents préparatoires sont publiées par voie de communiqué et sur le site internet de la Société.

### **II.1.9 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés aux chapitres 3 « Organisation et gouvernement de l'entreprise » et 4 « Evolution du capital et de l'actionnariat » du document de référence.

## **II.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe**

Dans le cadre de sa démarche permanente d'amélioration du contrôle interne, NATUREX s'appuie sur le cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne et le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites, publiés par l'AMF le 22 juillet 2010.

### **II.2.1 Périmètre, définition et objectifs de contrôle interne**

#### ***Périmètre***

Les procédures de contrôle interne mises en place sont applicables à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, qui couvrent l'intégralité des activités du Groupe.

### Définition

D'après le cadre de référence proposé par l'AMF, le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :

- Contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et
- Doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

### Objectifs

Les objectifs du dispositif de contrôle interne visent plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, il contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

La définition du contrôle interne ne recouvre pas toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme par exemple la définition de la stratégie de la société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

Par ailleurs, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

### II.2.2 Les composantes du contrôle interne

Conformément au cadre de référence de l'AMF, le dispositif de contrôle interne comprend cinq composantes étroitement liées, dont la mise en œuvre est adaptée aux caractéristiques du Groupe :

- Une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou modes opératoires, des outils et des pratiques appropriés ;
- La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- Un dispositif de gestion des risques visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiés au regard des objectifs de la Société ;
- Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus, et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- Une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

### Le cadre du contrôle interne

Le contrôle interne et la gestion des risques au sein de NATUREX relèvent de l'implication de tous les acteurs du Groupe où le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement définis.

### *Une organisation globale et régionale pour un pilotage de Groupe intégré*

Compte tenu de sa structure internationale (implantation dans plus de 20 pays au travers de 15 sites industriels, de 8 bureaux d'achat et de 23 bureaux commerciaux au 31 décembre 2016), NATUREX a une organisation à la fois globale et régionale.

### *Un Comité de direction opérationnel*

Ce Comité constitue un organe essentiel dans le fonctionnement du Groupe :

- Il permet une meilleure concertation entre les différentes directions du Groupe et aide aux prises de décision ;
- Il prend en compte les sujets opérationnels les plus importants ou les plus sensibles, détermine et suit les actions à mener en la matière ;
- Il coordonne l'approche des sujets et projets transverses ;
- Il anticipe et prépare les évolutions tant organisationnelles que stratégiques de la Société et du Groupe ;
- Il assiste le Directeur Général dans la préparation des décisions à soumettre à l'approbation du Conseil d'administration.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, afin d'assurer un alignement optimal entre les principaux axes stratégiques du plan Bright2020 et le plan d'exécution fixé pour l'année 2016 d'une part, et d'autre part dans le but de simplifier la gouvernance opérationnelle du Groupe, NATUREX a apporté quelques améliorations à sa structure organisationnelle avec :

- L'intégration de la Supply Chain au sein de la Direction Industrielle qui évolue en Direction des Opérations<sup>6</sup> ;
- Le transfert des Achats Indirects (hors matières premières) sous la responsabilité de la Direction Financière.

Le Comité de Direction est ainsi composé de 7 membres exécutifs en charge des directions opérationnelles (Commerciale et Marketing, Opérations, Achats, Scientifique) et support (Finance, Ressources Humaines, Juridique), dépendant directement du Directeur Général.

### *Une politique active de gestion des ressources humaines*

La Direction des Ressources Humaines est placée sous la Direction Générale depuis fin 2014. Son rôle consiste à valoriser, maintenir et accroître les compétences du personnel et à favoriser son évolution afin de permettre au Groupe de disposer de personnes qui possèdent les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur responsabilité et à l'atteinte des objectifs actuels et futurs de NATUREX.

### *Un système d'information centralisé et sécurisé*

NATUREX a mis en place un « ERP » (Entreprise Resource Planning) qui assure une gestion de l'ensemble des processus opérationnels du Groupe (achats, gestion commerciale, gestion des stocks...) en interface avec les outils comptables et financiers (comptabilité générale, contrôle de gestion, trésorerie, consolidation...).

<sup>6</sup> Suite au départ de Maxime ANGELUCCI et compte tenu de cette nouvelle organisation, la fonction COO Groupe (Chief Operating Officer) est supprimée.

# Organisation et gouvernement de l'entreprise

L'organisation et le fonctionnement du Système d'Information de NATUREX fait l'objet de mesures de sécurité qui fixent les conditions d'accès au système, de validation des traitements, de sauvegarde et conservation des données et de vérification des enregistrements.

Son déploiement a contribué à fiabiliser et sécuriser le processus de production des informations, notamment comptables et financières.

La Direction des Systèmes d'Information dépend de la Direction Financière. Elle assure la coordination de l'infrastructure système entre le pôle opérationnel et le pôle fonctionnel du Groupe ainsi que la continuité de fonctionnement de l'ERP unique afin de garantir la production et la fiabilité des informations comptables et financières du Groupe. Le DSI a également pour mission de garantir la sauvegarde et la protection des données du Groupe ainsi que la sécurité contre toute intrusion dans les systèmes. Il veille à faire évoluer et adapter les systèmes d'information comptables et financiers en fonction de l'évolution de la taille et des besoins du Groupe.

### Une diffusion maîtrisée des informations en interne

Conformément aux recommandations du cadre de référence de l'AMF, NATUREX dispose de processus qui assurent la communication d'informations pertinentes, fiables et diffusées dans un délai raisonnable aux personnes concernées au sein du Groupe afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités.

L'information et la documentation de NATUREX se déclinent sous différentes formes :

- La Direction des Ressources Humaines remet à chaque nouveau salarié, le jour de son arrivée, un Livret d'Accueil, le Règlement intérieur ainsi que le Plan de Gestion et Prévention des Risques de la société qu'il intègre et une information sur la Politique Santé-Sécurité-Environnement ;
- Une Charte Informatique, visant à préciser les dispositions relatives à la bonne utilisation des ressources informatiques et des services Internet est également remise aux collaborateurs du Groupe ;
- L'ensemble du personnel est sensibilisé sur l'importance de ses activités et de sa contribution à l'atteinte des objectifs Qualité du Groupe dans le cadre du Système de Management de la Qualité.

Le Manuel Qualité issu du Système de Management de la Qualité mis en place au sein de la Société formalise un certain nombre de procédures générales (ressources humaines, systèmes d'information, commercial-administration des ventes, Recherche & développement, Achats-logistique, Contrôle Qualité, production, Maintenance...), d'instructions techniques et de consignes, de formulaires d'enregistrement, de notes de services...

Ces informations sont essentielles au bon fonctionnement de l'activité et à l'optimisation de la démarche Qualité de NATUREX auprès de ses clients car elles détaillent le déroulement des principaux processus opérationnels et fonctionnels, les actions de prévention des risques identifiés ainsi que les actions correctrices à mettre en place dans le respect des exigences légales et réglementaires applicables.

- Un Code de bonne conduite ainsi qu'un code de déontologie boursière sont distribués aux salariés contre signature.
- Le Groupe a également formalisé en 2016, un référentiel managérial formalisant les cinq attitudes à adopter par l'ensemble des Managers du Groupe dans leur conduite au quotidien vis-à-vis des salariés et des tiers.
- Un intranet a été créé en 2016 avec pour objectif de faciliter les échanges internes entre les collaborateurs du Groupe à travers notamment d'informations sur l'actualité des différents sites, des mises en avant de collaborateurs (talents, nouveaux arrivants, portraits...), des échanges de bonnes pratiques, un accès aux projets communs...

Ces informations sont accessibles à l'ensemble du personnel depuis le serveur de la Société et sont régulièrement mises à jour.

Egalement, les réunions du Conseil d'administration et des Comités spécialisés (Comité d'audit et Comité de nominations et de rémunérations) font l'objet de procès-verbaux qui sont formalisés suivant les axes de prise de décisions et d'actions à mener afin d'assurer le relais de l'information auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles concernées.

### Un processus d'identification, d'analyse et de gestion des risques

Conformément au cadre de référence de l'AMF, la gestion des risques est un dispositif dynamique de NATUREX, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la Direction Générale.

La gestion des risques constitue un levier de management qui contribue à :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- Sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ;
- Mobiliser tous les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

Pour assurer la pérennité de son développement et la réalisation de ses objectifs, NATUREX cherche sans cesse à anticiper et à gérer les risques auxquels il est exposé dans ses activités.

Compte tenu de la nature multiple des risques auxquels le Groupe est confronté (industriels, environnementaux, qualité...), la gestion des risques est au cœur de la stratégie de NATUREX.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, NATUREX s'est notamment engagé dans des démarches sécurité, qualité et environnement, visant à identifier les risques dans ces domaines, améliorer son organisation et accroître la fiabilité des systèmes existants :

- L'application d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) par les directions du pôle opérationnel de la Société, a permis de dresser une cartographie des processus (processus de direction, processus de réalisation, processus support) afin de les identifier (fiches descriptives). Le SMQ évalue les risques associés et définit les moyens de maîtrise par le biais de contrôles, procédures, indicateurs et compétences. Enfin, il propose les plans d'actions à mettre en œuvre ;
- La mise en place d'un Système de Management Sécurité et Environnement permet à NATUREX de détecter toutes anomalies dans le processus industriel et maîtriser les impacts de sa production sur l'environnement ;
- NATUREX s'appuie sur un dispositif de veille légale et réglementaire afin de se conformer aux exigences de son secteur d'activité et d'assurer une connaissance la plus en amont possible des enjeux pour le Groupe et des actions à mettre en œuvre.

Les principaux facteurs de risques auxquels le Groupe est confronté sont identifiés et analysés dans le Chapitre 1 « Aperçu des activités et risques > Identification et gestion des principaux facteurs de risques » du document de référence.

La description des risques significatifs est réalisée par la Direction Générale de la Société et les dispositifs pour améliorer leur anticipation et leur traitement sont mis en œuvre par les différentes directions des pôles opérationnels et fonctionnels.

### Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont présentes partout dans l'organisation de NATUREX, à tout niveau et dans toute fonction qu'il s'agisse de contrôles orientés vers la prévention ou la détection, de contrôles manuels ou informatiques ou encore de contrôles hiérarchiques.

Le contrôle interne au sein de NATUREX est facilité par le Système d'Information unique grâce auquel les informations sont disponibles en temps réel depuis l'ensemble des sites du Groupe et s'appuie d'autre part, en grande partie sur le Système de Management de la Qualité pour la formalisation des procédures.

### La surveillance du dispositif de contrôle interne

Conformément aux recommandations de l'AMF dans son cadre de référence, le dispositif de contrôle interne doit faire l'objet d'une surveillance permanente afin de vérifier sa pertinence et son adéquation aux objectifs du Groupe.

### La Direction Générale

La Direction Générale, qu'elle agisse directement ou que ses services agissent par délégation, est responsable de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il lui incombe de concevoir et mettre en œuvre les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques adaptés à la taille du Groupe, à son activité et à son organisation, et notamment de définir les rôles et responsabilités de chacun.

Il appartient à la Direction Générale de veiller à ce que les informations appropriées soient communiquées dans des délais raisonnables au Conseil d'administration et au Comité d'audit.

### Le Conseil d'administration

Conformément à l'article L225-100 du code de commerce, le Conseil d'administration rend compte des risques, dans son rapport de gestion, en donnant notamment :

- une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et les sociétés comprises dans son périmètre de consolidation sont confrontées ;
- des indications sur l'utilisation des instruments financiers (risques financiers) par le Groupe et l'exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie.

L'identification et la description des principaux facteurs de risques du Groupe (risques financiers, juridiques, opérationnels, autres risques...) figurent au chapitre 1 du Document de référence.

### Le Comité d'audit

Le Comité d'audit doit examiner et évaluer, lorsque cela s'avère nécessaire, les procédures de contrôle interne, notamment celles concernant les informations financières qui contribuent à la préparation des comptes annuels sociaux et consolidés. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Un règlement intérieur du Comité d'audit, approuvé par le Conseil d'administration du 26 mars 2012, a été mis à jour en date du 27 mars 2013 afin de prendre en compte le changement dans sa formation, à présent indépendant du Conseil d'administration.

Par ailleurs, le Comité d'audit valide et oriente les travaux menés par le département audit interne dans le cadre du plan d'audit annuel fixé.

***Les Commissaires aux comptes***

Les Commissaires aux comptes ne sont pas, dans le cadre de leur mission légale, partie prenante des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Ils en prennent connaissance et se font une opinion sur leur pertinence.

Dans le cadre de la certification des comptes, ils peuvent identifier au cours de l'exercice des risques significatifs et des faiblesses majeures de contrôle interne susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière.

Ils présentent leurs observations sur le présent rapport sur les procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent de l'établissement des autres informations requises par la loi.

Le règlement intérieur du Comité d'audit mis en place le 26 mars 2012 prévoit que les Commissaires aux comptes de NATUREX soient présents aux réunions du Comité, ceci afin d'avoir un suivi régulier du contrôle légal des comptes et permettre au Comité de prendre connaissance des principales zones de risques ou d'incertitudes sur les comptes annuels ou consolidés (y compris les comptes semestriels) identifiées par les Commissaires aux comptes, de leur approche d'audit et des difficultés éventuellement rencontrées dans l'exécution de leur mission.

**II.2.3 Dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière**

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- le reporting comptable mensuel uniformisé ;
- les méthodes comptables communes au sein du Groupe ;
- la réalisation d'arrêtés trimestriels consolidés.

**Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière**

***Organisation comptable et financière***

La Direction Financière regroupe les services comptabilité et finance fonctionnels centralisés ci-après :

- **Comptabilité**

Compte tenu de l'augmentation du nombre de sites et d'entités juridiques dans le cadre du développement du Groupe, le service comptable a fait l'objet d'une structuration en 2014 afin de mutualiser les ressources, d'optimiser les expertises et permettre d'appliquer un contrôle interne optimal, jusqu'ici difficile du fait de l'éloignement géographique des équipes comptables.

Ainsi, les services comptables du Groupe ont été regroupés sous deux pôles principaux :

- New Jersey, regroupant la majeure partie de la gestion de la comptabilité de la zone Amériques ;
- Avignon, regroupant la majeure partie de la gestion de la comptabilité des zones Europe, Asie et Océanie ainsi que la Consolidation Groupe et les équipes de reporting.

Une présence comptable locale a été maintenue dans certains pays, en fonction des besoins pratiques et de la réglementation locale.

# Organisation et gouvernement de l'entreprise

Un service consolidation assure la centralisation, l'analyse et le contrôle des informations comptables et financières de l'ensemble des filiales du Groupe. Il est également en charge du processus de consolidation pour la production de l'information trimestrielle et des comptes semestriels et annuels.

- **Fiscalité**

Ce département fiscalité est chargé de coordonner et gérer les problématiques fiscales des différentes entités juridiques du Groupe. Il est notamment chargé de diffuser les procédures à appliquer ainsi que les bonnes pratiques au sein du Groupe. Par ailleurs, il assure la veille réglementaire en matière de fiscalité et réglementations douanières compte tenu de l'activité internationale du Groupe liée à des produits réglementés et valide en amont les opérations soumises à droits de douane.

- **Audit interne**

Ce département d'audit interne est chargé d'appliquer les instructions et des orientations fixées par la Direction Générale, de veiller au bon fonctionnement des processus opérationnels et financiers internes de la société et de s'assurer de la fiabilité des informations financières. Le champ d'intervention du service audit Interne Groupe s'étend à tous les processus, au niveau Groupe et au sein des filiales, pouvant avoir un impact sur les états financiers.

Par ailleurs, l'audit interne participe à la revue du dispositif de contrôle interne en évaluant sa fiabilité et son alignement avec les orientations fixées par la Direction Générale. Dans le cadre de ses travaux d'audit interne, il rapporte ses observations et fait part de ses recommandations au Directeur Financier et au Directeur Général, qui sont également soumises au Comité d'audit. Il réalise également un suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations proposées sur les missions antérieures.

- **Contrôle de gestion**

Ce service surveille et contrôle les activités et les projets des directions opérationnelles dans le but d'optimiser la rentabilité du Groupe. Il analyse le reporting mensuel remonté par l'ensemble des filiales du Groupe (stocks, marges, contrôle des coûts...) et établit un suivi des prix de transfert intragroupes. Par ailleurs, il détermine la valorisation des stocks au niveau du Groupe et analyse les marges. Enfin, il pilote l'exercice budgétaire annuel, il assure le suivi des dépenses opérationnelles et celles liées aux investissements.

- **Corporate Finance, Trésorerie, Credit Management**

Ce service assure la gestion centralisée de la trésorerie des différentes filiales du Groupe ainsi que le suivi des couvertures de taux et de changes au sein du Groupe. Il coordonne les relations avec les banques partenaires et les banques locales dans le cadre de la recherche de financements pour l'ensemble des projets de développement du Groupe. Il est en outre chargé d'optimiser la gestion du BFR (créances clients, niveau des stocks, délais de règlement fournisseurs). Il pilote également les opérations d'acquisition sous l'autorité du Directeur Financier et du Directeur Général.

- **Communication financière et Relations investisseurs**

Ce service assure la diffusion de l'information relative à l'activité, à la stratégie, à la situation financière et aux résultats du Groupe dans le respect des exigences légales et réglementaires.

Il est notamment chargé des relations avec les autorités de marché, les investisseurs français ou étrangers, les analystes financiers et les actionnaires individuels. Il réalise également une veille sur le marché et l'environnement concurrentiel du Groupe et informe régulièrement le Conseil d'administration des évolutions réglementaires et pratiques de marché en termes de droit boursier, gouvernance, responsabilités sociales et environnementales, contrôle interne et communication financière.

- **Achats Indirects**

Enfin, la Direction Financière a intégré le service Achats Indirects depuis janvier 2016 dont le rôle transverse auprès de l'ensemble des services du Groupe permettra de rationaliser les dépenses générales (hors achats de MP) en accord avec le plan stratégique Bright2020.

***Direction juridique***

Ce département a pour mission de sécuriser l'activité opérationnelle et fonctionnelle du Groupe au regard des lois et règlements en vigueur (revue des principaux contrats du Groupe, gestion des litiges et contentieux, prévention des risques pénaux ainsi que des risques relatifs au droit commercial et au droit de la propriété intellectuelle). Il prend également en charge la gestion des couvertures d'assurance. Il assure le secrétariat juridique de la Société et coordonne avec des conseils extérieurs les formalités juridiques propres aux filiales.

***Relations avec les Commissaires aux comptes***

La Société NATUREX S.A est cotée sur Euronext Paris (compartiment B) et dispose de deux commissaires aux comptes titulaires et de deux suppléants conformément à la loi.

Les Commissaires aux comptes certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes sociaux et consolidés.

**Processus relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière**

La production de l'information financière du Groupe se décompose en quatre niveaux :

- La production de l'information financière de chaque société ;
- La vérification de l'information financière de chaque société ;
- La production de l'information financière consolidée ;
- La vérification de l'information financière consolidée.

***Production de l'information financière locale***

Les informations comptables sont enregistrées pour chaque site sur un logiciel comptable agréé.

Toutes les pièces comptables sont tamponnées de la date de leur réception, et sont directement transmises au service comptable pour enregistrement.

Les pièces comptables émises par des tiers à l'entreprise sont conservées sous leur forme originale et scannées. Les pièces émises par la Société sont importées dans le logiciel comptable informatiquement lors de leur émission, par le biais de l'ERP du Groupe.

### *Vérification de l'information financière locale*

Dans un premier temps, la cohérence de l'information financière est revue par le Chef Comptable Groupe et son équipe au siège d'Avignon.

Chaque mois, ils ont la responsabilité de produire les reporting demandés par le Directeur Financier et de les commenter. Des procédures internes mensuelles consistent notamment à rapprocher les informations de gestion et les informations comptabilisées, à s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des flux entre les sociétés du Groupe.

A chaque arrêté de comptes, une fiche de justification est établie pour chaque compte comptable afin d'en justifier le solde ainsi que la nature des mouvements.

Dans un second temps, la cohérence et la pertinence de l'information financière sont contrôlées par le Directeur Financier, et revues par la Direction Générale.

Chaque mois l'ensemble de l'information financière est contrôlée et revue par le Directeur Financier, qui s'assure de l'exactitude des informations fournies par croisement avec les données de gestion du Groupe ainsi que de l'application et de la correcte interprétation des normes du Groupe.

Il analyse également la cohérence et la pertinence des données financières de chaque société par le biais des reporting Groupe et en lien direct avec les contrôleurs locaux.

Enfin, l'information financière est certifiée par des auditeurs externes indépendants: d'une part pour répondre à la réglementation locale lorsque cela est nécessaire ou que le groupe souhaite avoir un intervenant indépendant, et d'autre part pour les besoins des comptes consolidés du Groupe, établis suivant des référentiels comptables différents des référentiels locaux.

Il n'existe aucun lien juridique entre les différents cabinets externes des différentes filiales.

### *Production de l'information financière consolidée*

La production de l'information financière consolidée est assurée par le service Consolidation, qui conçoit et met en place les méthodes, procédures, référentiels comptables et de gestion du Groupe. En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe NATUREX au titre de l'exercice 2013, sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les informations consolidées sont produites à partir de données des sociétés du Groupe.

Tel que décrit ci-dessus, la cohérence et la pertinence des informations recueillies sont confortées par les procédures de contrôle interne du Groupe. Ces informations ont fait l'objet au préalable d'un contrôle au sein de chaque filiale, puis de contrôles en interne et d'un processus d'audit par des cabinets externes.

Chaque mois, sur la base des reporting mensuels, le service Consolidation produit un compte de résultat consolidé à destination de la Direction Générale.

Lors de chaque publication de comptes consolidés (compte de résultat et capitaux propres au 31 mars et 30 septembre au titre de l'information trimestrielle, états financiers résumés et complets respectivement au 30 juin et 31 décembre au titre de l'information semestrielle et annuelle), le Chef comptable Groupe produit les éléments financiers idoines.

### *Vérification de l'information financière consolidée*

L'information financière consolidée est contrôlée chaque semestre par des auditeurs externes et indépendants.

**Processus relatif à la communication financière**

L'ensemble du processus de communication financière est placé sous l'autorité du Directeur Financier de NATUREX S.A et soumis pour approbation au Directeur Général (information semestrielle et annuelle). Cette information est préalablement communiquée aux membres du Comité d'audit dans le cadre des arrêtés semestriels et annuels et à l'approbation du Conseil d'administration.

Le service Consolidation Groupe produit l'information nécessaire à la communication financière des résultats et les communique au responsable de la communication financière.

Le responsable de la communication financière prépare les éléments de communication financière (communiqués de presse, présentations analystes et investisseurs, rapport de gestion, document de référence...) conformément aux exigences légales et réglementaires et aux recommandations de l'AMF et des associations de place (MiddleNext).

Les Commissaires aux comptes vérifient la cohérence des informations relatives à la situation financière et aux comptes figurant dans le document de référence.

Un calendrier indicatif de diffusion des informations financières est communiqué au marché et à l'AMF en début d'exercice et figure sur le site internet de la Société. Ce calendrier permet de s'assurer d'une communication en conformité avec les exigences des lois et règlements en vigueur portant tant sur la nature de l'information diffusée que sur les délais requis et le principe d'égalité d'information entre les actionnaires.

**II.2.4 Les perspectives d'évolution pour l'année 2017**

Compte tenu de la mise en place du Comité d'audit il y a trois ans, NATUREX entend poursuivre son engagement dans une démarche d'amélioration continue en matière de contrôle interne.

Le Comité d'audit souhaite davantage s'engager dans une démarche de cartographie des risques formalisée dans le cadre du plan d'audit 2017 afin de :

- Mieux orienter la mise en place du dispositif de contrôle interne ;
- Orienter le plan d'audit interne sur les principaux risques identifiés.

Sur la base du calendrier 2017, la grande majorité des filiales du Groupe auront été auditées.

Avignon, le 28 mars 2017

Paul LIPPENS

Président du Conseil d'administration

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société NATUREX S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Naturex et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information

comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Courbevoie et Lyon, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Thierry Blanchetier

Lionel Denjean

### III. Gouvernement de l'entreprise

Les informations ci-après complètent le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place.

#### III.1 Liste des mandats des mandataires sociaux

Le Groupe NATUREX respecte les dispositions légales mises en place dans le cadre de la Loi NRE ainsi que les recommandations du Code MiddleNext en matière de cumul des mandats sociaux.

- **Mandats et fonctions exercés par les mandataires non dirigeants du Groupe**

##### Paul LIPPENS, Administrateur et Président du Conseil d'administration de NATUREX S.A

Monsieur Paul LIPPENS a été nommé Président du Conseil d'administration de NATUREX S.A suite à la démission de Monsieur Thierry LAMBERT le 31 mars 2015. Il est également membre du Comité d'audit et du Comité de nominations et de rémunérations de la Société.

Monsieur Paul LIPPENS est diplômé de la Solvay Business School de l'Université Libre de Bruxelles. Il a occupé durant sa carrière, qui a débuté en 1977, plusieurs fonctions de direction auprès d'établissement bancaires de renom, en France et à l'international.

En dehors des sociétés du Groupe, il exerce ou a exercé les mandats suivants au cours des cinq dernières années :

Sociétés	Mandats	Observations
FINASUCRE	Président	Groupe FINASUCRE Participation majoritaire dans SGD, actionnaire de référence de NATUREX Aucun lien juridique avec NATUREX
SGD SAS	Président	Participation du Groupe FINASUCRE Actionnaire de référence de NATUREX
Fondation NATUREX – Jacques Dikansky	Administrateur	Fondation NATUREX
Groupe Sucrier	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
Iscal Sugar	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
Galactic	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
Bundaberg Sugar (Australie)	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
Compagnie Sucrière (R.D Congo)	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
Compagnie Het Zoute	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
CBL – ACP Chambre de Commerce	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
Compagnie Immobilière d'Hardelot	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX

### Olivier LIPPENS, Administrateur de NATUREX S.A

Monsieur Olivier LIPPENS a été nommé administrateur de NATUREX par l'Assemblée générale du 8 juin 2012 pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Il est également Président du Comité de la Société.

Monsieur Olivier LIPPENS est diplômé de la Solvay Business School de l'Université Libre de Bruxelles. Il a occupé durant sa carrière, qui a débuté en 1978, des fonctions comptables et financières au sein de Coopers & Lybrand à Bruxelles avant de travailler au sein du Groupe FINASUCRE.

En dehors des sociétés du Groupe, il exerce ou a exercé les mandats suivants au cours des cinq dernières années :

Sociétés	Mandats	Observations
FINASUCRE	Administrateur Délégué	Groupe FINASUCRE Participation majoritaire dans SGD, actionnaire de référence de NATUREX Aucun lien juridique avec NATUREX
SGD SAS	Administrateur	Participation du Groupe FINASUCRE Actionnaire de référence de NATUREX
Fondation NATUREX – Jacques Dikansky	Administrateur	Fondation NATUREX
ISCAL SUGAR SA	Administrateur Délégué	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
GALACTIC SA	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
BUNDABERG SUGAR Ltd (Australie)	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
FUTERRO SA	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
DEVOLDER SA	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
JV KIN SA	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
COMPAGNIE SUCRIERE SCARL	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
SUBEL	Vice-Président	Aucun lien juridique avec NATUREX
WULFSDONCK Investment SA	Administrateur Délégué	Aucun lien juridique avec NATUREX
CEFS	Administrateur	Comité européen des fabricants de sucre
FEVIA	Administrateur	Fédération de l'Industrie Alimentaire
UNIBRA SA	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
IRBAB	Administrateur	Institut Royal belge pour l'amélioration de la betterave
AEDIFICA SA	Président	Aucun lien juridique avec NATUREX
GALERIES ROYALES SAINT HUBERT	Vice-Président	Aucun lien juridique avec NATUREX

## Organisation et gouvernement de l'entreprise

### Hélène MARTEL-MASSIGNAC, Administrateur et Vice-Présidente de NATUREX S.A

Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC a été nommée Vice-Président de NATUREX S.A aux côtés de Monsieur Paul LIPPENS, Président du Conseil d'administration, le 31 mars 2015 suite à la démission de Monsieur Thierry LAMBERT.

Elle occupe également les fonctions de Président du Comité de nominations et de rémunérations et elle est membre du Comité d'audit de NATUREX.

Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC, de formation expert-comptable, a occupé des fonctions d'Audit et de Direction Financière dans des cabinets de renom avant de participer à la création de la société CARAVELLE.

En dehors des sociétés du Groupe, elle exerce ou a exercé les mandats suivants au cours des cinq dernières années :

Sociétés	Mandats	Observations
CARAVELLE S.A	Président Directeur Général	Actionnaire de NATUREX S.A Aucun lien juridique avec NATUREX
AUDRIEU S.A	Président Directeur Général	Aucun lien juridique avec NATUREX
Fondation NATUREX – Jacques Dikansky	Administrateur	Fondation NATUREX
Foncière INEA	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
PH Finances SARL	Gérant	Aucun lien juridique avec NATUREX
SARL PINTA	Gérant	Aucun lien juridique avec NATUREX
BENALU	Membre du Conseil de Surveillance	Aucun lien juridique avec NATUREX
PX HOLDING	Président	Aucun lien juridique avec NATUREX
Hôtel ATMOSPHERES	Président	Aucun lien juridique avec NATUREX
NINA SAS	Président	Aucun lien juridique avec NATUREX
CVL 2 SAS	Président	Aucun lien juridique avec NATUREX
FONSCOLOMBE SAS	Président	Aucun lien juridique avec NATUREX
CIMES EXPLOITATION SAS représentant PX HOLDING	Président	Aucun lien juridique avec NATUREX
SAS FINANCIERE DE LA SANTOLINE	Président du Conseil de Surveillance	Aucun lien juridique avec NATUREX
SAS SANTOLINE	Président du Conseil de Surveillance	Aucun lien juridique avec NATUREX
COOPER SAS	Président du Conseil de Surveillance	Aucun lien juridique avec NATUREX Démission le 19 janvier 2016
SOPRA Group	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX Démission le 22 mai 2013

### Miriam MAES, Administrateur de NATUREX S.A

Madame Miriam MAES a été nommée administrateur de NATUREX par l'Assemblée générale du 26 juin 2013 pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Elle est également membre du Comité de nominations et de rémunérations de NATUREX.

Il est précisé que Madame MAES a été proposée par le FSI (souscripteur à hauteur de 12 millions d'euros à l'opération d'émission d'obligations convertibles lancée par NATUREX en janvier 2013, d'un montant total de 18 millions d'euros) au Comité de nominations et rémunérations lors de sa séance du 3 mai 2013, qui après examen de cette candidature, a rendu un avis favorable auprès du Conseil d'administration.

Titulaire d'un diplôme en administration des affaires de l'École de commerce internationale de Nijenrode International Business School aux Pays-Bas, elle bénéficie d'une grande expérience dans le B2B au sein de multinationales du secteur de l'énergie (EDF Energy/Groupe EDF notamment) et a également assuré de hautes responsabilités pendant près de 20 ans dans des sociétés du secteur agro-alimentaire (Unilever et Quest International). Elle est aujourd'hui Présidente-fondatrice de "FORESEE", cabinet de consulting basé à Londres, spécialisé dans le développement durable et le management énergétique des entreprises. Entre 2010 et 2012, elle a été conseillère Département de l'Énergie et du Changement Climatique (DECC) au Royaume-Uni, avec pour mission spécifique de soutenir le programme gouvernemental en matière d'énergie et de réduction de CO2.

Depuis 2012 elle est Senior Fellow au sein du programme Climat et Energie du German Marshall Fund of the United States, un groupe de réflexion transatlantique.

En février 2015, elle a été nommée Commissaire au sein de la Commission London Sustainable Development.

En dehors des sociétés du Groupe, elle exerce ou a exercé les mandats suivants au cours des cinq dernières années :

Sociétés	Mandats	Observations
FORESEE	Présidente	Aucun lien juridique avec NATUREX
VILMORIN & CIE	Administrateur et Présidente du Comité d'audit	Aucun lien juridique avec NATUREX
ELIA Asset BV et ELIA System Operator BV	Présidente du Conseil d'administration	Aucun lien juridique avec NATUREX
ASSYSTEM	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
AURENCO et UCN	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
Port de Rotterdam	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX

### Anne ABRIAT, Administrateur de NATUREX S.A

Madame Anne ABRIAT a été nommée administrateur de NATUREX par l'Assemblée générale du 26 juin 2013 pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Diplômée de l'École Supérieure de chimie organique et minérale, elle bénéficie d'une expérience de 25 ans dans l'industrie cosmétique, principalement au sein du Groupe L'Oréal, notamment dans les domaines de la Recherche et Développement, l'Innovation et dans le Marketing stratégique et prospectif. Elle intègre Coty à Genève en tant que Senior Director Fragrance Technology, Testing and Technical Perfumery. Elle est actuellement consultante sur le sensoriel des produits alimentaires (arômes, nouvelles technologies, nouvelles molécules, ingrédients...) à travers la société qu'elle a créée "The Smell & Taste Lab".

En dehors des sociétés du Groupe, elle exerce ou a exercé les mandats suivants au cours des cinq dernières années :

Sociétés	Mandats	Observations
« The Smell & Taste Lab »	Présidente	Aucun lien juridique avec NATUREX

### Isabelle de CREMOUX, Administrateur de NATUREX S.A

Madame Isabelle de CREMOUX a été nommée administrateur de NATUREX par l'Assemblée générale du 24 juin 2015 pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## Organisation et gouvernement de l'entreprise

Ingénieur de l'Ecole Centrale Paris, Isabelle apporte à l'équipe plus de 25 ans d'expérience internationale dans le business development et la finance dans l'industrie pharmaceutique.

Elle a démarré sa carrière en 1991 chez Arthur Andersen à Detroit, USA, et ensuite chez Pfizer France et Pfizer Europe où elle a occupé différents postes pendant 6 ans dans les domaines du contrôle de gestion, de la recherche clinique puis du business development.

En 1998, elle rejoint le Laboratoire Fournier/Abbott en tant que directeur adjoint du business development, en charge au sein du groupe des licences de produits et de technologies, ainsi que des acquisitions, et y a signé de nombreuses transactions en Europe et aux USA.

Elle a rejoint Seventure en 2001 pour y créer le département Sciences de la vie.

Isabelle supervise l'activité sciences de la vie et investit personnellement en direct en France, en Scandinavie et notamment dans les sociétés de biotech, nutrition, santé, médecine personnalisée et tout particulièrement dans le domaine du Microbiome.

En dehors des sociétés du Groupe, elle exerce ou a exercé les mandats suivants au cours des cinq dernières années :

Sociétés	Mandats	Observations
ENTEROME	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
HEALTH FOR LIFE MANAGEMENT	Gérant	Aucun lien juridique avec NATUREX
NUTRIONIX Représente Seventure Partner	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
LNC (Laboratoires Nutrition et Cardiométabolisme)	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
MAAT PHARMA Représente Seventure Partner	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
POLARIS Représente Seventure Partner	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
SEVENTURE PARTNERS	Président et membre du Directoire	Aucun lien juridique avec NATUREX

### Daniel CHERON, Administrateur de NATUREX S.A

Monsieur Daniel CHERON a été nommé administrateur de NATUREX par l'Assemblée générale du 24 juin 2015 pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

De formation supérieure en sciences économiques, Monsieur Daniel Chéron, était Directeur Général de Limagrain jusqu'en 2015, Groupe coopératif international créé et dirigé par des agriculteurs, où il a débuté en 1976 en tant que trésorier. Après avoir exercé différentes responsabilités opérationnelles au sein des filiales du Groupe, tant dans les branches Semences potagères que grandes cultures, il en est devenu le Directeur Général adjoint en 1996 puis Directeur Général en 2006. Monsieur Daniel Chéron était également administrateur et membre du Comité d'audit et de gestion des risques de Vilmorin & Cie, 4<sup>ème</sup> semencier mondial, dont Limagrain est actionnaire de référence.

## Organisation et gouvernement de l'entreprise

En dehors des sociétés du Groupe, elle exerce ou a exercé les mandats suivants au cours des cinq dernières années :

Sociétés	Mandats	Observations
METABOLIC Explorer	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
VIVESCIA Industrie	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX

- **Mandats et fonctions exercés par les mandataires dirigeants du Groupe**

### Olivier RIGAUD, Administrateur et Directeur Général de NATUREX S.A

Monsieur Olivier RIGAUD, est diplômé de Chimie. Il a débuté sa carrière au sein de la société Amylum (amidons) en 1988, rachetée plus tard par Tate & Lyle, multinationale britannique spécialisée dans les ingrédients pour l'industrie agroalimentaire, dont il est Président de la division *Specialty Food Ingredients* depuis 2010. Fort de ses 26 années d'expérience dans le domaine des ingrédients, il bénéficie d'une double expertise aussi bien au sein d'une entreprise de taille moyenne que d'un Groupe à dimension internationale.

Il a rejoint NATUREX S.A le 1<sup>er</sup> octobre 2014 en qualité de Directeur Général. Il a été nommé administrateur lors du Conseil d'administration réuni le 31 mars 2015.

Monsieur Olivier RIGAUD exerce les mandats et fonctions suivants au sein des filiales intégrées au périmètre du Groupe NATUREX :

Sociétés	Mandats	Observations
NATUREX Holdings Inc	Administrateur	Société du Groupe
NATUREX DBS LLC	Administrateur	Société du Groupe
VEGETABLE JUICES INC.	Chairman	Société du Groupe
SCI Les Broquetons	Gérant	Société du Groupe
NATUREX SpA	Président	Société du Groupe
NATUREX UK Ltd	Président	Société du Groupe
NATUREX Australia Pty Ltd	Président	Société du Groupe
NATUREX Coöperatief UA	Président	Société du Groupe
Naturex Cooperative LLC	Président Directeur Général et Trésorier	Société du Groupe
NATUREX India Pty Ltd	Président	Société du Groupe
VALENTINE Food Pvt Ltd	Président	Société du Groupe
ZPOW PEKTOWIN	Président Directeur Général	Société du Groupe
NATUREX KOREA	Président	Société du Groupe
NATUREX KK	Président	Société du Groupe
NATUREX Chile SpA	Président	Société du Groupe
Chile Botanics SA	President & Director	Société du Groupe
Naturex Holdings Singapore	Président	Société du Groupe
NATUREX Ingredientes Naturales SA de CV	President & CEO	Société du Groupe

Il n'exerce aucun autre mandat en dehors des sociétés du Groupe.

### III.2 Rémunération et avantages des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants

Les rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice 2016 par le Groupe NATUREX à chaque mandataire social dirigeant et membre du Conseil d'Administration de NATUREX S.A (y compris de la part des sociétés contrôlées) au sens des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de Commerce, sont détaillés ci-après.

Cette présentation est également établie conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (tableaux 1 à 10).

Il est précisé que sont désignés sous les termes « mandataires sociaux », les membres du Conseil d'administration de NATUREX n'exerçant aucune activité opérationnelle au sein du Groupe et sous les termes « mandataires sociaux dirigeants », les membres du Conseil d'administration ou membres détenant un mandat dans d'autres sociétés du Groupe exerçant une activité opérationnelle au sein de NATUREX.

Sur l'exercice 2016, le seul mandataire social dirigeant identifié est Monsieur Olivier RIGAUD, administrateur et Directeur Général de NATUREX S.A, arrivé au sein du Groupe le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Les autres membres du Conseil d'administration, dont Monsieur Paul LIPPENS, Président du Conseil d'administration, sont identifiés comme mandataires sociaux non dirigeants.

#### *Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux*

##### ► Mandataire social dirigeant – Olivier RIGAUD

Les déterminations des modalités et conditions de rémunérations pour l'exercice 2016 de Monsieur Olivier RIGAUD, ont été fixées par le Conseil d'administration sur avis du Comité de nominations et rémunérations, comme suit :

##### ▪ **Partie Fixe**

Monsieur Olivier RIGAUD, arrivé le 1<sup>er</sup> octobre 2014 en qualité de Directeur Général de NATUREX S.A perçoit une rémunération au titre de son contrat de travail au sein de NATUREX S.A (France). Cette rémunération fixe est proposée au Conseil d'administration par le Comité de nominations et rémunérations qui se réunit chaque année à cet effet.

Il est précisé que le montant de la rémunération fixe de Monsieur Olivier RIGAUD n'a pas évolué depuis 2014 et s'élève à 473,0 milliers d'euros.

##### ▪ **Partie variable, rémunération exceptionnelle**

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de nominations et rémunérations, fixe chaque année, le montant maximum de la rémunération variable dont pourront bénéficier les mandataires sociaux dirigeants.

Cette rémunération variable est octroyée sous conditions de performance selon l'atteinte d'objectifs financiers (à hauteur de 75%) et opérationnels (à hauteur de 25%) déterminés de manière précise tels que décrits ci-après :

- La part variable représente 40% de la rémunération brute fixe ;
- La contribution des indicateurs au montant de la part variable est répartie comme suit :
  - Chiffre d'affaires pour 30%
  - EBITDA pour 35%
  - DSO (*Days Sales Outstanding – Encours clients*) pour 10%

- DIO (*Days Inventory Outstanding – Stocks*) pour 10%
- Indice de sécurité pour 15%
- Le montant de la part variable comprend 3 paliers (plancher/cible/plafond), le plafond permet à la part variable d'atteindre 125% de son enveloppe et pourrait donc représenter 50% de la rémunération brute de base.

- **Avantages en nature et autres avantages**

Monsieur Olivier RIGAUD bénéficie d'une voiture de fonction, du remboursement des frais engagés au nom et pour le compte de la société dans l'intérêt social sur justificatifs et bénéficie de la prise en charge par la société de ses cotisations « retraite et prévoyance », sur la base du régime standard des cadres de la Société.

Conformément à l'usage, Monsieur Olivier RIGAUD est assimilé aux cadres de la société pour tout ce qui concerne les avantages sociaux accessoires, tels que la retraite, les indemnités de fin de carrière et la prévoyance. Monsieur Olivier RIGAUD bénéficie de ces avantages dans les mêmes conditions que les autres cadres de la Société.

Outre ces avantages, il n'existe au sein du Groupe :

- aucun régime de retraite supplémentaire ou autre avantage social spécifiques aux dirigeants mandataires sociaux ;
- aucune indemnité qui serait due aux dirigeants mandataires sociaux au titre de clauses de non concurrence.

► **Mandataire social non dirigeant – Paul LIPPENS**

Monsieur Paul LIPPENS, Président du Conseil d'administration, ne bénéficie d'aucune rémunération fixe, variable ou exceptionnelle.

Il bénéficie de jetons de présence fixé chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et rémunérations, dont le montant est soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle.

Au titre de l'exercice 2016, compte tenu de son assiduité aux réunions du Conseil d'administration, il sera versé à Monsieur Paul LIPPENS, à l'issue de l'Assemblée générale du 20 juin 2017 appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016, la somme de 20 000 euros nets.

***Principes et règles de détermination des jetons de présence, options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions en faveur des mandataires sociaux***

Le dispositif de rémunération est complété par les éléments suivants :

- **Jetons de présence**

Sur proposition du Comité de nominations et de rémunérations, le Conseil d'administration fixe chaque année la répartition des jetons de présence dus au titre de l'exercice en cours attribués aux membres du Conseil d'administration suivant un critère d'assiduité ; cette enveloppe est soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2016 a alloué la somme de 220 000 euros aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence. Ces jetons de présence seront versés sur décision du Conseil d'administration, à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016, le 20

# Organisation et gouvernement de l'entreprise

juin 2017, à parts égales entre les administrateurs en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil, à l'exception de Monsieur Olivier RIGAUD qui a renoncé à les percevoir.

- **Plan d'options de souscription d'actions**

Olivier RIGAUD bénéficie d'un plan de souscription d'actions alloué en 2014.

Les plans d'options de souscription d'actions en vigueur à la date du présent document, attribués par le Conseil d'administration répondent aux caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice : moyenne des cours d'ouverture cotés lors des vingt séances de Bourse précédant l'attribution ou prix du marché ;
- Durée de validité : cinq ans à compter de la date d'attribution des options (sauf plans attribués en 2008 et 2009 d'une durée de 6 années) ;
- Période d'exercice : à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution ;
- Obligation de conservation des actions entre deux ans et deux ans et demi à compter de la date de début d'exercice avant ouverture de la période de cession ;
- Obligation de conservation au nominatif, d'un nombre d'actions issues de levées par les mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- Annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf décès ou départ à la retraite.

Contrairement aux recommandations du Code MiddleNext, les plans d'options de souscription d'actions ne sont pas liés à des critères de performance, ils avaient pour vocation, au moment de leur attribution, de rémunérer l'implication de l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que des mandataires dirigeants sur l'exercice écoulé. Néanmoins, l'attribution d'options de souscription d'actions était soumise à deux conditions : (i) Résultat opérationnel consolidé bénéficiaire pour l'exercice écoulé, et (ii) aucune mise en place de plan social ou plan de sauvegarde de l'emploi au cours de l'exercice écoulé.

Il est précisé que ce dispositif n'existe plus au sein du Groupe depuis 2014. NATUREX a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions, lié à des critères de performance, ciblé à une certaine catégorie de cadres, dont le mandataire social dirigeant et les membres du Comité de direction, et mieux adapté aux objectifs du Groupe dans le cadre de la stratégie Bright2020 de NATUREX en matière de gestion et de fidélisation des talents.

Les informations relatives à l'attribution et à la levée d'options de souscription d'actions au profit de mandataires sociaux dirigeants sur l'exercice 2016 sont détaillées ci-après (tableaux 4 et 5).

Les caractéristiques des différents plans d'options de souscription d'actions donnant accès au capital de la Société (tableaux 8 et 9) sont détaillées au chapitre 4 « Evolution du capital et de l'actionnariat > Capital Potentiel » du présent document.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions**

En date du 12 novembre 2015, l'Assemblée générale extraordinaire de NATUREX a autorisé le Conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions ordinaires aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre en raison des attributions gratuites d'actions (1<sup>ère</sup> résolution extraordinaire).

Cette autorisation, donnée pour une durée de 24 mois à compter du 12 novembre 2015, prive d'effet et se substitue à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 24 juin 2015 dans sa 24<sup>ème</sup> résolution extraordinaire.

Ainsi, sur proposition du Comité de nominations et de rémunérations et eu égard aux pouvoirs conférés par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 21 juin 2016, a décidé d'attribuer gratuitement des actions soumises à des conditions de performance à une catégorie de cadres du Groupe, conformément à sa politique de gestion des talents et de rémunération de la performance, en ligne avec les intérêts des actionnaires.

Les principales caractéristiques de ce premier plan d'attribution gratuite d'actions de performance sont détaillées ci-après :

<b>Bénéficiaires</b>	Salariés et/ou certains mandataires sociaux de NATUREX et des sociétés du Groupe. Liste nominative et nombre d'actions de performance fixés par le Conseil d'administration après avis du Comité de nominations et de rémunérations
<b>Date d'attribution</b>	21 juin 2016
<b>Période d'acquisition</b>	3 ans à compter de la date d'attribution Soit le 21 juin 2019, date d'acquisition définitive
<b>Conditions de l'acquisition définitive</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Conditions de performance</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 50% sur la performance de l'action NATUREX ;</li> <li>▶ 50% sur un niveau de marge opérationnelle courante</li> </ul> </li> <li>- <i>Condition de présence</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Qualité de salarié de NATUREX ou d'une société du Groupe ou ayant conservé le statut de mandataire social de NATUREX, sans interruption pendant toute la période d'acquisition, sauf cas particuliers détaillés dans le règlement du plan.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Période de conservation</b>	1 an à compter de la date d'acquisition définitive Soit le 21 juin 2020

### *Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social* (Tableau 1)

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations brutes dues au titre de l'exercice 2016 aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que la valorisation des options de souscription d'actions durant l'exercice.

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2016	Exercice 2015
<b>Olivier RIGAUD, Administrateur et Directeur Général de NATUREX S.A</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(cf tableau 2)</i>	473,0	473,0
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice <i>(cf tableau 4)</i>	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice <i>(cf tableau 6)</i>	199,2	-
<b>Total</b>	<b>672,2</b>	<b>473,0</b>

### Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau 2)

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations brutes dues et versées aux dirigeants mandataires sociaux, y compris les jetons de présence et avantages en nature.

En milliers d'euros	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Olivier RIGAUD</b>				
<b>Administrateur et Directeur Général de NATUREX S.A.</b>				
Rémunération fixe	473,0	473,0	473,0	475,0
Rémunération variable, exceptionnelle	157,0	97,0	97,0	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	6,0	6,0	6,0	6,0
<b>Total</b>	<b>636,0</b>	<b>576,0</b>	<b>576,0</b>	<b>481,0</b>

La rémunération variable, exceptionnelle est fixée chaque année suivant les objectifs de performance approuvés par le Conseil d'administration sur recommandations du Comité de nominations et rémunérations. Le versement de cette rémunération est conditionné à l'atteinte des objectifs de performance ; il est calculé par le Comité de nominations et rémunérations sur la base des résultats annuels consolidés de l'exercice et soumis à l'approbation du Conseil d'administration lors de sa séance d'arrêté des comptes annuels consolidés.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, les éléments de rémunération d'Olivier RIGAUD seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2017, appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016. Ainsi, l'Assemblée générale des actionnaires devra approuver en amont de tout versement de rémunération, « les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature » attribués aux dirigeants mandataires sociaux, à raison de leur mandat. Ceux-ci feront l'objet d'une résolution soumise au moins chaque année à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires. Cette approbation sera également requise pour toute modification de ces éléments et à chaque renouvellement du mandat exercé.

Il est également rappelé que l'Assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2017 devra également statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur. En cas de vote négatif, les éléments fixes de la rémunération ne seront pas remis en cause, mais les éléments de rémunérations variables et exceptionnels ne pourront être versés.

### Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (Tableau 3)

En milliers d'euros	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Olivier LIPPENS</b> Président du Conseil d'administration de NATUREX S.A.				
Jetons de présence	20,0	20,0	20,0	20,0
Autres rémunérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>
<b>Hélène MARTEL-MASSIGNAC</b> Vice-Présidente du Conseil d'administration de NATUREX S.A.				
Jetons de présence	20,0	20,0	20,0	20,0
Autres rémunérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>
<b>Olivier LIPPENS</b> Administrateur de NATUREX S.A.				
Jetons de présence	20,0	20,0	20,0	20,0
Autres rémunérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>
<b>Anne ABRIAT</b> Administrateur indépendante de NATUREX S.A.				
Jetons de présence	20,0	20,0	20,0	20,0
Autres rémunérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>
<b>Isabelle de CREMOUX</b> Administrateur indépendante de NATUREX S.A.				
Jetons de présence	20,0	12,5	12,5	-
Autres rémunérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>20,0</b>	<b>12,5</b>	<b>12,5</b>	<b>-</b>
<b>Miriam MAES</b> Administrateur indépendante de NATUREX S.A.				
Jetons de présence	20,0	20,0	20,0	20,0
Autres rémunérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>
<b>Daniel CHERON</b> Administrateur indépendante de NATUREX S.A.				
Jetons de présence	20,0	12,5	12,5	-
Autres rémunérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>20,0</b>	<b>12,5</b>	<b>12,5</b>	<b>-</b>

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2016 a alloué la somme de 220 000 euros aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence de l'année 2016. Ces jetons de présence seront versés sur décision du Conseil d'administration, à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016, le 20 juin 2017, à parts égales entre les administrateurs en fonction de leur assiduité, soit la somme de 20 000 euros nets, à l'exception d'Olivier RIGAUD qui a renoncé à les percevoir.

Il est rappelé que l'Assemblée générale du 24 juin 2015 a alloué la somme de 200 000 euros aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence de l'année 2015. Ces jetons de présence ont été versés à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015, le 29 juin 2016.

***Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social, par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau 4)***

Néant.

***Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau 5)***

Néant.

***Actions de performance attribuées à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau 6)***

Plan d'attribution gratuite d'actions de performance

<b>Olivier RIGAUD</b>	
<b>Administrateur et Directeur Général de NATUREX S.A.</b>	
Date d'attribution	21 juin 2016
Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	2 820
Valorisation des actions suivant méthode retenue pour les comptes consolidés	199 205 euros
Date d'acquisition	21 juin 2019
Date de disponibilité	21 juin 2020
Conditions de performance	50% sur la performance de l'action NATUREX ; 50% sur un niveau de marge opérationnelle courante
Conditions de présence	Qualité de salarié de NATUREX ou d'une société du Groupe ou ayant conservé le statut de mandataire social de NATUREX, sans interruption pendant toute la durée du contrat de travail

### Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7)

Néant.

Les tableaux 8 et 9 sont détaillés dans le chapitre 4 « Evolution du capital et de l'actionariat > Capital potentiel > Attribution d'options de souscription d'actions » du présent document.

### Autres informations sur les dirigeants mandataires sociaux (Tableau 10)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier RIGAUD	✓			✓		✓		✓
Directeur Général et administrateur de NATUREX S.A Cooptation le 31 mars 2015 pour la durée du mandat restant à courir jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ratification de cette cooptation lors de l'Assemblée générale annuelle du 24 juin 2015.								

### Actifs appartenant aux dirigeants

Aucun actif n'appartient directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille.

### Conflits d'intérêt potentiels

A la date de dépôt du présent document et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard de NATUREX des membres du Conseil d'administration (mandataires dirigeants et non dirigeants) et leurs intérêts privés.

Il est précisé que la société SGD, actionnaire de référence de NATUREX détenant 23,85% du capital de la Société à la date de dépôt du présent document, est détenue à 84% par le Groupe FINASUCRE, dirigé par Monsieur Paul LIPPENS, administrateur et Président du Conseil de NATUREX S.A et Monsieur Olivier LIPPENS, administrateur..

### Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société

En application des articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-15-3 du Règlement Général de l'AMF modifié par arrêté du 9 mars 2006 publié au *Journal officiel* le 21 mars 2006, les opérations ci-après ont été réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants mandataires, à la date de dépôt du présent document.

Ces opérations ont fait l'objet de déclarations auprès de l'AMF par les mandataires dirigeants en application des prescriptions légales et réglementaires (Article L.621-18-2).

### Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société

En application des articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-15-3 du Règlement Général de l'AMF modifié par arrêté du 9 mars 2006 publié au *Journal officiel* le 21 mars 2006, les opérations ci-après ont été réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants mandataires au cours de l'année 2016 :

#### - Opérations effectuées par SGD

Entre le 10 octobre 2016 et le 30 décembre 2016, SGD, actionnaire de référence de NATUREX, a fait l'acquisition de 70 740 actions NATUREX au prix unitaire moyen de 80,4561 euros dans le cadre d'un mandat confié à NATIXIS Equity Capital Markets.

Entre le 3 janvier 2017 et le 24 avril 2017, SGD a fait l'acquisition de 95 633 actions NATUREX au prix unitaire moyen de 82,1322 euros dans le cadre d'un mandat confié à NATIXIS Equity Capital Markets.

#### - Opérations effectuées par FINASUCRE

Entre le 10 octobre 2016 et le 30 décembre 2016, FINASUCRE, société agissant de concert avec SGD dont les dirigeants communs sont Messieurs Paul et Olivier LIPPENS, également administrateurs de NATUREX, a fait l'acquisition de 24 078 actions NATUREX au prix unitaire moyen de 80,4445 euros dans le cadre d'un mandat confié à NATIXIS Equity Capital Markets.

Entre le 3 janvier 2017 et le 24 avril 2017, FINASUCRE a fait l'acquisition de 44 789 actions NATUREX au prix unitaire moyen de 81,8926 euros dans le cadre d'un mandat confié à NATIXIS Equity Capital Markets.

#### - Opérations effectuées par Olivier RIGAUD

En date du 14 juin 2016, Olivier RIGAUD, Directeur Général et administrateur de NATUREX, a fait l'acquisition de 1 000 actions NATUREX sur Euronext Paris au prix unitaire de 71,968 euros ;

En date du 30 novembre 2016, il a également acheté 1 000 actions NATUREX sur Euronext Paris, au prix unitaire de 77,9750 euros.

Ces opérations ont fait l'objet de déclarations auprès de l'AMF conformément à la réglementation.

### III.3 Déclaration générale concernant les dirigeants

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, aucun des administrateurs en fonction, au cours des cinq dernières années au moins :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration autre que celui existant entre Monsieur Paul LIPPENS et Monsieur Olivier LIPPENS (frères).

### EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

#### I. Evolution du capital

---

##### I.1 Capital social et droits de vote

###### Capital social

Le capital de NATUREX S.A peut être composé d'actions ordinaires et d'actions de préférence. A la date de dépôt du présent document, il n'existe aucune action de préférence.

Au 31 décembre 2016, le capital social de NATUREX S.A, entièrement libéré, s'élève à 13 870 842,00 euros pour 9 247 228 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1,50 euro chacune, compte tenu de la création sur l'année 2016, d'actions nouvelles issues de levées de 8 378 options de souscription d'actions sur les plans en vigueur, de la part des bénéficiaires, salariés du Groupe.

Pour rappel, au 31 décembre 2015, le capital social s'élevait à 13 858 275,00 euros pour 9 238 850 actions ordinaires (ISIN FR0000054694) d'une valeur nominale de 1,50 euro chacune.

###### Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions ordinaires de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action ordinaire donne droit à une voix au moins.

Toutefois, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2001, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

Conformément à l'article L.225-124 du Code de Commerce, les actions converties au porteur ne bénéficient plus du droit de vote double, tout comme les actions ayant fait l'objet d'un transfert de propriété des actions.

Il a été décidé en outre qu'en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie dudit droit de vote double.

Il est précisé que les actions de préférence ont les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires (droits au dividende, droits de souscription) mais sont dépourvues du droit de vote lors des assemblées ordinaires et extraordinaires ; elles disposent néanmoins du droit de vote en assemblée spéciale.

Les actions ordinaires issues de la conversion des actions de préférence sont assorties d'un droit de vote double à condition que lesdites actions aient été inscrites sur un même compte d'actionnaire pendant une période de deux ans au moins (que ce soit sous la forme d'action de préférence ou celle d'action ordinaire).

Au 31 décembre 2016, les droits de vote bruts (ou droits de vote théoriques) de NATUREX S.A s'élèvent à 11 966 450 voix dont 9 247 228 voix simples et 2 719 222 voix doubles. Les droits de vote exerçables en assemblée générale, c'est-à-dire excluant les actions auto-détenues privées de droits de vote (3 907 actions au 31 décembre 2016), s'élèvent à 11 962 543 voix (y compris 2 719 222 voix doubles). Ces droits de vote sont intégralement attachés à des actions ordinaires, aucune action de préférence n'a été créée au cours de l'exercice.

► Tableau d'évolution du capital sur les trois dernières années

Exercice	Nature de l'opération	Nombre de titres émis	Augmentation de capital	Prime d'émission	Valeur nominale	Nombre d'actions	Montant du capital
2014	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions (janvier à juin 2014)	27 298	40 947,00 €	654 450,00 €	1,50 €	7 870 549	11 805 823,50 €
	Augmentation de capital par émission d'actions avec maintien du DPS	1 311 758	1 967 637,00 €	65 259 960,50 €	1,50 €	9 182 307	13 773 460,50 €
	Augmentation de capital issue du paiement du dividende en actions	11 804	17 706,00 €	680 028,44 €	1,50 €	9 194 111	13 791 166,50 €
	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions (août à décembre 2014)	2 476	3 714,00 €	65 098,08 €	1,50 €	9 196 587	13 794 880,50 €
2015	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions (janvier à juin 2015)	24 526	36 789,00 €	682 937,64 €	1,50 €	9 221 113	13 831 670,00 €
	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions (juillet à décembre 2015)	17 737	26 605,50 €	739 455,53 €	1,50 €	9 238 850	13 858 275,00 €
2016	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions (janvier à juin 2016)	8 378	12 567,00 €	349 278,82 €	1,50 €	9 247 228	13 870 842,00 €

## Evolution du capital et de l'actionnariat

### I.3 Capital autorisé non émis

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des autorisations et délégations de compétence, en cours de validité, accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en matière d'augmentation ou de réduction du capital social.

► **Tableau des autorisations et délégations en cours de validité**

Nature de la délégation accordée	Date AGE	Montants autorisés	Echéance de la délégation	Utilisation
<b>Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société</b>	24 juin 2015	Cf détail ci-après suivant les délégations de compétence accordées		
- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	24 juin 2015	7 500 000 € + montant nominal des actions supplémentaires à émettre, le cas échéant	24 mois jusqu'au 24 juin 2017	Néant
- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public	24 juin 2015	7 500 000 € (plafond à imputer sur le plafond nominal de la délégation avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé)	26 mois jusqu'au 24 août 2017	Néant
- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier	24 juin 2015	7 500 000 € dans la limite de 20% du capital par an (plafond à imputer sur le plafond nominal de la délégation suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public)	26 mois jusqu'au 24 août 2017	Néant
- Autorisation d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières	24 juin 2015	Dans la limite de 10% du capital social (plafond indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital)	24 mois jusqu'au 24 juin 2017	Néant
- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	24 juin 2015	40 000 000 € (plafond indépendant des plafonds prévus pour les autres délégations)	24 mois jusqu'au 24 juin 2017	Néant
- Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires	24 juin 2015	15% de l'émission initiale	24 mois jusqu'au 24 juin 2017	Néant
<b>Autorisation d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions réservées aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise</b>	24 juin 2015	Dans la limite de 3% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration	24 mois jusqu'au 24 juin 2017	Néant
<b>Autorisation en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'art. L.225-209 du Code de commerce</b>	24 juin 2015	Dans la limite de 10% du capital social, en une ou plusieurs fois, par période de 24 mois	24 mois jusqu'au 24 juin 2017	Néant
<b>Autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions de préférence aux membres du personnel et/ou certains mandataires sociaux</b>	24 juin 2015	Dans la limite de 3% du capital social (plafond conjoint avec l'autorisation d'augmenter le capital social avec suppression du DPS et en vue d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de performance)	24 mois jusqu'au 24 juin 2017	Néant
<b>Autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de performance aux salariés et/ou mandataires sociaux emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre</b>	12 novembre 2015	Dans la limite de 3% du capital social (plafond conjoint avec l'autorisation de l'AGM du 24 juin 2015 d'augmenter le capital social en vue d'attribuer gratuitement des actions de préférence)	24 mois jusqu'au 12 novembre 2017	0,13% du capital social le 21 juin 2016

### I.4 Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

## II. Répartition du capital et des droits de vote

### II.1 Evolution de l'actionnariat

#### ► Historique de la répartition du capital et des droits de vote

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de NATUREX S.A au 31 décembre 2016 et son évolution comparée aux deux années précédentes :

	31 décembre 2016				31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Nombre d'actions	% capital	Nombre DDV	% droits de vote théorique	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote théorique	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote théorique
NATUREX S.A (1)	3 907	0,04%	3 907	0,03%	4 488	0,05%	0,04%	9 461	0,10%	0,08%
SGD (2)	2 205 409	23,85%	3 375 425	28,21%	2 134 669	23,11%	26,55%	2 064 619	22,45%	25,92%
FINASUCRE	66 039	0,71%	108 000	0,90%	41 961	0,45%	0,59%	41 961	0,46%	0,37%
Olivier LIPPENS	1	0,00%	2	0,00%	1	0,00%	0,00%	1	0,00%	0,00%
Paul LIPPENS	1	0,00%	2	0,00%	1	0,00%	0,00%	1	0,00%	0,00%
Action de concert SGD/FINASUCRE/LIPPENS (3)	2 271 450	24,56%	3 483 429	29,11%	2 176 632	23,56%	27,14%	2 106 582	22,91%	26,29%
CARAVELLE	1 400 026	15,14%	2 800 052	23,40%	1 400 026	15,15%	22,83%	1 400 026	15,22%	23,01%
Hélène MARTEL-MASSIGNAC	117	0,00%	234	0,00%	117	0,00%	0,00%	117	0,00%	0,00%
Action de concert CARAVELLE/MARTEL-MASSIGNAC (4)	1 400 143	15,14%	2 800 286	23,40%	1 400 143	15,15%	22,83%	1 400 143	15,22%	23,01%
Olivier RIGAUD	3 000	0,03%	3 000	0,03%	1 000	0,01%	0,01%	-	0,00%	0,00%
Anne ABRIAT	3	0,00%	6	0,00%	3	0,00%	0,00%	3	0,00%	0,00%
Miriam MAES	1	0,00%	2	0,00%	1	0,00%	0,00%	1	0,00%	0,00%
Autres administrateurs	3 004	0,03%	3 008	0,03%	1 004	0,01%	0,01%	4	0,00%	0,00%
Public	5 568 724	60,22%	5 675 820	47,43%	5 656 583	61,23%	49,98%	5 680 397	61,77%	50,62%
<b>Total</b>	<b>9 247 228</b>	<b>100%</b>	<b>11 966 450</b>	<b>100%</b>	<b>9 238 850</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>9 196 587</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Nombre DDV - Droits de vote théoriques, y compris ceux attachés aux actions auto-détenues. Les actions auto-détenues sont privées de droits de vote exerçables en Assemblée Générale. Nombre de droits de vote exerçable au 31 décembre 2016 : 11 962 543

(1) NATUREX S.A détient des actions propres dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec EXANE BNP Paribas. Ces actions sont privées de droits de vote.

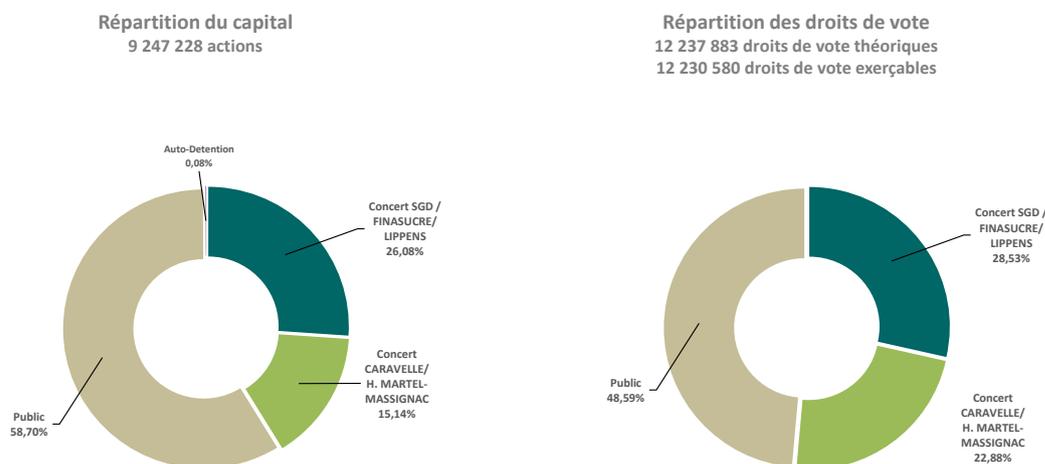
(2) Le capital de la société SGD est détenu à hauteur de 83,88% par la société FINASUCRE et à hauteur de 16,03% par la société UNIGRAINS.

(3) Il existe une action de concert entre SGD, la société FINASUCRE et Messieurs Paul et Olivier LIPPENS, dirigeants communs à ces deux entités et également administrateurs de NATUREX.

(4) Il existe une action de concert entre CARAVELLE et Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC, Président Directeur Général de CARAVELLE et administrateur de NATUREX.

Source : NATUREX et Société Générale Securities Service - 31 décembre 2016

En date du 24 avril 2017, le capital et les droits de vote de NATUREX se répartissent ainsi :



Sources : SGSS/GIS et Société – 24 avril 2017

Cette répartition prend en compte les acquisitions d'actions Naturex effectuées par SGD et Finasucre du 3 janvier au 24 avril 2017.

### Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société

En application des articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-15-3 du Règlement Général de l'AMF modifié par arrêté du 9 mars 2006 publié au *Journal officiel* le 21 mars 2006, les opérations ci-après ont été réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants mandataires au cours de l'année 2016 :

#### - Opérations effectuées par SGD

Entre le 10 octobre 2016 et le 30 décembre 2016, SGD, actionnaire de référence de NATUREX, a fait l'acquisition de 70 740 actions NATUREX au prix unitaire moyen de 80,4561 euros dans le cadre d'un mandat confié à NATIXIS Equity Capital Markets.

Entre le 3 janvier 2017 et le 24 avril 2017, SGD a fait l'acquisition de 95 633 actions NATUREX au prix unitaire moyen de 82,1322 euros dans le cadre d'un mandat confié à NATIXIS Equity Capital Markets.

#### - Opérations effectuées par FINASUCRE

Entre le 10 octobre 2016 et le 30 décembre 2016, FINASUCRE, société agissant de concert avec SGD dont les dirigeants communs sont Messieurs Paul et Olivier LIPPENS, également administrateurs de NATUREX, a fait l'acquisition de 24 078 actions NATUREX au prix unitaire moyen de 80,4445 euros dans le cadre d'un mandat confié à NATIXIS Equity Capital Markets.

Entre le 3 janvier 2017 et le 24 avril 2017, FINASUCRE a fait l'acquisition de 44 789 actions NATUREX au prix unitaire moyen de 81,8926 euros dans le cadre d'un mandat confié à NATIXIS Equity Capital Markets.

#### - Opérations effectuées par Olivier RIGAUD

En date du 14 juin 2016, Olivier RIGAUD, Directeur Général et administrateur de NATUREX, a fait l'acquisition de 1 000 actions NATUREX sur Euronext Paris au prix unitaire de 71,968 euros ;

En date du 30 novembre 2016, il a également acheté 1 000 actions NATUREX sur Euronext Paris, au prix unitaire de 77,9750 euros.

Ces opérations ont fait l'objet de déclarations auprès de l'AMF conformément à la réglementation.

### **Actions de concert**

Il existe au sein du capital de NATUREX :

- une action de concert entre SGD, actionnaire de référence de NATUREX, la société FINASUCRE et Messieurs Paul et Olivier LIPPENS, également administrateurs de la Société et dirigeants de FINASUCRE ;
- une action de concert entre CARAVELLE, actionnaire de NATUREX et Madame Hélène MARTEL, elle-même Président Directeur Général de CARAVELLE et administrateur de la Société.

Ces deux groupes de concert déclarés agissent indépendamment l'un de l'autre.

### **Autres participations à plus de 5%**

La société Allianz, par l'intermédiaire des sociétés Allianz Iard, MMVie, Génération Vie, AVIP et Arcalis qu'elle contrôle, a déclaré avoir franchi en hausse le 7 avril 2015 (Déclaration AMF 215C0451), le seuil de 5% du capital de la société NATUREX et détenir 521 783 actions NATUREX représentant autant de droits de vote, soit au 31 décembre 2016 : 5,64% du capital et 4,36% des droits de vote de NATUREX.

### **Participation des salariés au capital**

A la date de dépôt du présent document, il n'existe aucune participation de salariés telle que définie à l'article L.225-102 du Code de commerce.

## **II.2 Franchissements de seuils**

### **Seuils statutaires**

La Société n'a fixé dans ses statuts aucune obligation de déclaration de franchissement de seuil du capital ou des droits de vote, à la hausse ou à la baisse, autres que les seuils légaux.

### **Seuils légaux**

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur (article L.233-7 du code de commerce) doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'année 2016, aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été portée à la connaissance de NATUREX ni n'a été déclarée auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

# Evolution du capital et de l'actionnariat

Au cours du mois de janvier 2017, les franchissements de seuil suivants ont été déclarés auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) :

### Déclaration AMF 217C0274

Par courrier reçu le 25 janvier 2017, BPI France, établissement public à caractère industriel et commercial (« EPIC Bpifrance ») a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 janvier 2017, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, le seuil de 5% des droits de vote de la Société et détenir 401 708 actions NATUREX représentant 803 416 droits de vote, soit 4,34% du capital et 6,50% des droits (sur la base d'un capital composé de 9 247 228 actions représentant 12 368 158 droits de vote au moment de la déclaration). Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition de droits de vote double après deux années de détention d'actions Naturex au nominatif.

### Déclaration AMF 217C0288

Par courrier reçu le 26 janvier 2017, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 janvier 2017, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations, le seuil de 5% des droits de vote de la NATUREX et détenir, indirectement, 401 708 actions NATUREX représentant 803 416 droits de vote, soit 4,34% du capital et 6,50% des droits de vote (sur la base d'un capital composé de 9 247 228 actions représentant 12 368 158 droits de vote au moment de la déclaration). Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition de droits de vote double après deux années de détention d'actions Naturex au nominatif.

En date du 11 avril 2017, le franchissement de seuil suivant a été déclaré auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) :

Par courrier reçu le 11 avril 2017, le concert, composé de la société de droit belge Finasucre1, la société SGD2 et MM. Paul et Olivier Lippens, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 avril 2017, le seuil de 25% du capital de la société NATUREX et détenir 2 334 699 actions NATUREX représentant 3 714 578 droits de vote, soit 25,25% du capital et 29,63% des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 9 247 228 actions représentant 12 537 382 droits de vote au moment de la déclaration). Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions Naturex sur le marché.

Par le même courrier, une déclaration d'intention a été effectuée conformément aux dispositions du paragraphe VII de l'article L. 233-7 du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF ; les sociétés SGD, Finasucre, MM. Paul et Olivier Lippens déclarant de concert les objectifs qu'elles envisagent de poursuivre vis-à-vis de NATUREX pour les six mois à venir, et notamment :

- dans les circonstances actuelles, le concert envisage de poursuivre ses achats d'actions NATUREX en fonction des opportunités de marché dans la limite de 30% du capital et des droits de vote de NATUREX ;
- il n'envisage pas de prendre le contrôle de la société NATUREX au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;
- le concert n'envisage pas de faire modifier la stratégie de la société NATUREX actuellement mise en œuvre ;
- le concert n'envisage pas de procéder à l'une des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF.

L'intégralité de cette déclaration est disponible sur le site internet de l'AMF.

A la date de publication du présent document, la Société n'a pas connaissance d'autres franchissements de seuil.

## II.3 Actions propres

### Auto-détention

Au 31 décembre 2016, la société NATUREX détenait 3 907 actions en auto détention dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec EXANE BNP Paribas, représentant 0,04% du capital social. Ces actions sont privées de droits de vote et ne donnent pas droit aux distributions de dividende, ni remboursement de prime d'émission.

### Autocontrôle

Aucune action d'autocontrôle n'est détenue par le biais d'aucune des filiales de la Société.

### Descriptif du programme de rachat d'actions approuvé lors de l'assemblée générale du 29 juin 2016

L'Assemblée générale du 29 juin 2016 a autorisé la Société, dans sa 10<sup>ème</sup> résolution ordinaire, à procéder à des achats et ventes d'actions propres dans les limites suivantes :

- Part maximale du capital autorisé : 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme ;
- Montant maximal consacré au programme : 92 416 820,00 euros ;
- Prix maximal d'achat par action : 100,00 €.

En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Les objectifs du programme de rachat d'actions par la Société, tels qu'autorisés par l'Assemblée générale sont les suivants :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action NATUREX par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises selon les termes de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 juin 2015 dans sa quatorzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

L'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Cette autorisation a été donnée pour 18 mois à compter du 29 juin 2016 ; elle met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 24 juin 2015.

Lors du précédent programme de rachat, la Société n'a pas utilisé de produits dérivés et ne détient à ce jour aucune position ouverte sur produits dérivés. La Société n'a également pas fait usage de son autorisation d'annuler les actions détenues.

### Bilan du contrat de liquidité

Le mandat d'exécution du programme de rachat d'actions a été confié à la société EXANE BNP PARIBAS qui intervient en qualité de prestataire de services d'investissement (PSI) afin de réaliser des achats de titres au nom et pour le compte de la Société, dans le respect des articles 5 et 6 du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, et conformément à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

NATUREX effectue auprès de l'AMF, les déclarations mensuelles relatives aux achats et ventes de titres dans le cadre du contrat de liquidité, procède à la diffusion des bilans semestriels du contrat de liquidité et les publie sur son site internet.

Au titre du contrat de liquidité confié à EXANE BNP PARIBAS portant sur les actions de la société NATUREX, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité en date de négociation du 31 décembre 2016 :

- 3 907 actions NATUREX
- 647 604,00 euros

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 30 juin 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité (date de négociation) :

- 6 531 actions NATUREX
- 423 600,00 euros

### III. Capital potentiel

---

#### III.1 Options de souscription d'actions

Les plans d'options de souscription d'actions en vigueur au 31 décembre 2016, attribués par le Conseil d'administration répondent aux caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice : moyenne des cours d'ouverture cotés lors des vingt séances de Bourse précédant l'attribution ou prix du marché ;
- Durée de validité : cinq ans à compter de la date d'attribution des options ;
- Période d'exercice : à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution ;
- Obligation de conservation des actions entre deux ans et deux ans et demi à compter de la date de début d'exercice avant ouverture de la période de cession ;
- Obligation de conservation au nominatif, d'un nombre d'actions issues de levées par les mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- Annulation de plein droit suivant le cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf décès ou départ à la retraite.

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 26 juin 2013 en vue de consentir des options de souscription d'actions aux salariés et/ou certains mandataires sociaux de NATUREX et des sociétés du Groupe, a expiré le 24 août 2015 et n'a pas été renouvelée depuis.

Le tableau ci-après détaille les plans d'options de souscription en cours de validité au 31 décembre 2016 (le plan n°14 a expiré le 15 avril 2016).

Ainsi, au 31 décembre 2016, compte tenu des options devenues caduques, la dilution maximale résultant des différents plans de souscription d'actions en vigueur serait de 0,86%.

# Chapitre 4

## Evolution du capital et de l'actionnariat

### ► Historique des attributions d'options de souscription d'actions

(Tableau 8-Recommandation AMF du 22 décembre 2008)

	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°17
Date d'attribution par le Conseil d'administration	15/04/2011	19/11/2012	04/12/2013	02/12/2014
Date de l'AG autorisant les attributions	30/06/2010	08/06/2012	26/06/2013	26/06/2013
Prix d'exercice (€)	45,33	57,00	65,00	55,00
Date du Conseil d'administration ayant modifié le prix d'exercice*	02/06/2014	02/06/2014	02/06/2014	-
Prix d'exercice révisé (€)	43,19	54,86	62,86	55,00
Point de départ de la période d'exercice	16/04/2014	20/11/2015	05/12/2016	03/12/2017
Date d'expiration	15/04/2016	19/11/2017	04/12/2018	02/12/2019
<b>Nombre total d'options attribuées</b>	<b>57 094</b>	<b>64 480</b>	<b>46 250</b>	<b>9 000</b>
<i>dont 10 premiers attributaires</i>	<i>12 000</i>	<i>16 100</i>	<i>17 600</i>	<i>1 500</i>
<i>dont mandataires sociaux**</i>	<i>26 000</i>	<i>14 000</i>	<i>14 000</i>	<i>7 500</i>
<b>Nombre total de bénéficiaires</b>	<b>195</b>	<b>277</b>	<b>58</b>	<b>2</b>
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>1</i>
<b>Nombre d'options caduques</b>	<b>12 979</b>	<b>24 535</b>	<b>15 370</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'options souscrites</b>	<b>44 115</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>21 500</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Nombre d'options restant à souscrire</b>	<b>0</b>	<b>39 945</b>	<b>30 880</b>	<b>9 000</b>

\* Modification du prix d'exercice des options de souscription d'actions attribuées au titre des plans n°14, 15 et 16 afin de prendre en compte le détachement du DPS dans le cadre de l'augmentation de capital de juin 2014.

\*\* Les mandataires sociaux bénéficiant du plan 14 étaient au nombre de 3 : Jacques DIKANSKY, décédé en octobre 2012, Thierry LAMBERT qui a signifié son départ à la retraite le 31 mars 2013 et Stéphane DUCROUX qui a démissionné de son mandat d'administrateur de NATUREX S.A le 12 janvier 2013. Sur les plans n°15 et 16, Messieurs LAMBERT et DUCROUX sont bénéficiaires en qualité de mandataires sociaux. Sur le plan 17 attribué le 2 décembre 2014, le seul mandataire social bénéficiaire du plan d'option de souscription d'actions est Olivier RIGAUD, Directeur Général et administrateur de NATUREX S.A.

### ► Options consenties aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés non mandataires sociaux sur l'exercice 2016

(Tableau 9-Recommandation AMF du 22 décembre 2008)

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites	Prix (€)	Plan	Date d'échéance
Options consenties sur l'exercice 2016 aux mandataires sociaux par l'émetteur et par toute société du Groupe		Néant		
Options levées sur l'exercice 2016 par les mandataires sociaux de l'émetteur et de toute société du Groupe		Néant		
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites	Prix moyen pondéré (€)	Plan	Date d'échéance
Options consenties sur l'exercice 2016 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé		Néant		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées sur l'exercice 2016 par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé		Néant		

### III.2 Attribution gratuite d'actions de performance

Compte tenu de l'assouplissement du régime juridique, social et fiscal des actions attribuées gratuitement dans le cadre de la loi « Macron<sup>1</sup> », NATUREX a pu mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions de performance dans le cadre de sa politique de gestion des talents et de rémunération de la performance, en ligne avec les intérêts des actionnaires.

Ainsi, en date du 12 novembre 2015, l'Assemblée générale extraordinaire de NATUREX a autorisé le Conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions ordinaires aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre en raison des attributions gratuites d'actions (1<sup>ère</sup> résolution extraordinaire).

Cette autorisation, donnée pour une durée de 24 mois à compter du 12 novembre 2015, prive d'effet et se substitue à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 24 juin 2015 dans sa 24<sup>ème</sup> résolution extraordinaire.

<sup>1</sup> Loi n°2015-990 du 6 août 2016 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi « Macron » publiée au Journal Officiel n°0181 le 7 août 2015.

## Evolution du capital et de l'actionnariat

Ainsi, sur proposition du Comité de nominations et de rémunérations et eu égard aux pouvoirs conférés par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 21 juin 2016, a décidé d'attribuer gratuitement des actions soumises à des conditions de performance.

Les principales caractéristiques de ce premier plan d'attribution gratuite d'actions de performance sont détaillées ci-après :

<b>Bénéficiaires</b>	Salariés et/ou certains mandataires sociaux de NATUREX et des sociétés du Groupe. Liste nominative et nombre d'actions de performance fixés par le Conseil d'administration après avis du Comité de nominations et de rémunérations
<b>Date d'attribution</b>	21 juin 2016
<b>Période d'acquisition</b>	3 ans à compter de la date d'attribution Soit le 21 juin 2019, date d'acquisition définitive
<b>Conditions de l'acquisition définitive</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Conditions de performance</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 50% sur la performance de l'action NATUREX ;</li> <li>▶ 50% sur un niveau de marge opérationnelle courante</li> </ul> </li> <li>- <i>Condition de présence</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Qualité de salarié de NATUREX ou d'une société du Groupe ou ayant conservé le statut de mandataire social de NATUREX, sans interruption pendant toute la période d'acquisition, sauf cas particuliers détaillés dans le règlement du plan.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Période de conservation</b>	1 an à compter de la date d'acquisition définitive Soit le 21 juin 2020

Ainsi, compte tenu de ce qui précède et après avoir constaté la réalisation des conditions de performance sur la base des critères et des seuils déterminés au titre de l'exercice 2015, le Conseil d'administration a consenti 11 750 actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions du 21 juin 2016, représentant un effet de dilution de 0,13% du capital social de NATUREX, aux bénéficiaires identifiés, sous réserve de la réalisation de la condition de présence décrite ci-dessus.

Parmi les bénéficiaires de ce plan, Olivier RIGAUD, Directeur Général, s'est vu attribuer gratuitement, 2 820 actions de performance dans le cadre de ce plan (cf détail au chapitre 3 « Organisation et Gouvernement de l'entreprise »), et les autres membres du Comité de direction, qui bénéficient chacun de 470 actions attribuées gratuitement.

### III.3 Obligations à Option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE)

En date du 22 janvier 2013, NATUREX a procédé à l'émission d'OCEANE à échéance au 30 juin 2019.

Le montant de cette émission s'élève à 18,0 millions d'euros, représenté par 257 143 OCEANE d'une valeur nominale unitaire de 70 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un placement privé<sup>2</sup> auprès d'investisseurs qualifiés, à savoir le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement à présent renommé BPI France), pour un montant de 12 millions d'euros et SALVEPAR (Groupe Tikehau), pour un montant de 6 millions d'euros. Les OCEANE pourront également faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de NATUREX selon certaines conditions.

<sup>2</sup> Placement privé auprès d'investisseurs qualifiés au sens de l'article D.411-1 du Code Monétaire et Financier.

Les OCEANE portent intérêt depuis leur date d'émission, à un taux nominal annuel de 4,40%, payable à terme échu chaque année, et seront remboursées au pair le 30 juin 2019. Elles donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes NATUREX (parité 1 action pour 1,038 OCEANE<sup>3</sup>).

Le document d'information, établi en date du 16 janvier 2013 à l'occasion de l'admission sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg d'Obligations à Option de Conversion ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE), est disponible sur le site internet de NATUREX.

A la date de publication du présent document, aucune demande de conversion des OCEANE n'a été reçue. L'effet dilutif de ces OCEANE est de 2,78% sur la base du capital social de la Société au 31 décembre 2016.

---

<sup>3</sup> Ajustement des droits des porteurs d'OCEANE publié au BALO n°86 du 18 juillet 2014 consécutif à l'augmentation de capital avec DPS de juin 2014. Parité initiale 1 action pour 1 OCEANE.

### IV. Carnet de l'actionnaire

NATUREX est coté depuis octobre 1996 sur Euronext à Paris, compartiment B.

Nombre de titres composant le capital au 31 décembre 2016 :

- ▶ 9 247 228 actions ordinaires (ISIN FR0000054694)



NATUREX fait partie des indices Euronext Next 150, CACT, CAC Small, CAC®PME, EnterNext© PEA-PME 150, Gaïa Index.

NATUREX est éligible au SRD « long-seulement », au PEA et au PEA-PME.

NATUREX a mis en place un programme d'American Depositary Receipt (ADR) sponsorisé de niveau I. Les ADR se négocient de gré à gré aux Etats-Unis sous le symbole NTUXY.

MNEMO : NRX - Reuters : NATU.PA - Bloomberg : NRX:FP - DR Symbol: NTUXY

#### ▶ Evolution de la valeur

	Cours (en €)			Volumes (en nombre de titres)		Capitaux (en millions d'€)
	Moyen (clôture)	Le + haut	Le + bas	Par mois	Par séance de cotation	Total mensuel
<b>Année 2015</b>	<b>61,052</b>	<b>72,200</b>	<b>45,010</b>	<b>219 001</b>	<b>10 266</b>	<b>12,76</b>
Janvier 2016	71,437	74,930	66,260	180 542	9 027	12,88
Février 2016	69,471	73,300	64,060	153 599	7 314	10,65
Mars 2016	72,371	74,100	68,660	129 155	6 150	9,30
Avril 2016	72,769	75,270	69,380	91 884	4 375	6,68
Mai 2016	75,846	79,670	73,550	173 078	7 867	13,13
Juin 2016	73,482	79,850	67,000	108 611	4 937	7,97
Juillet 2016	73,003	75,940	71,010	115 618	5 506	8,43
Août 2016	76,967	79,300	74,730	52 645	2 289	4,05
Septembre 2016	79,833	81,650	77,520	131 441	5 975	10,55
Octobre 2016	83,081	86,500	79,880	131 910	6 281	10,85
Novembre 2016	80,360	85,140	75,250	210 197	9 554	16,68
Décembre 2016	80,853	85,000	74,180	145 111	6 910	11,60
<b>Année 2016</b>	<b>75,840</b>	<b>86,400</b>	<b>64,060</b>	<b>135 316</b>	<b>6 349</b>	<b>10,23</b>

Source : NYSE Euronext Paris (Informations mensuelles, extrêmes et moyennes de la période)

En date du 31 décembre 2016, le cours de clôture de l'action NATUREX était de 85,00 euros pour 1 513 titres échangés sur la séance, représentant 127 953,70 euros de capitaux. La capitalisation boursière s'élevait à cette date à 786,01 millions d'euros, sur la base de 9 247 228 actions ordinaires composant le capital social.

Sur l'année 2016, le nombre moyen de titres échangés s'est élevé à 135 316, correspondant à une moyenne de 10,23 millions d'euros de capitaux ; le titre a enregistré une performance de +19,05% sur un an.

### ► Gestion du registre des titres nominatifs

La gestion du registre des titres inscrits en nominatif pur est assurée par l'établissement :

#### **SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICE**

Service Nominatif Clientèle Emetteurs

B.P. 81236

44312 NANTES CEDEX 3

### ► Gestion du contrat de liquidité

La gestion du contrat de liquidité est assurée par EXANE BNP PARIBAS.

### ► Suivi analystes

BERENBERG BANK, CM-CIC SECURITIES, DAVY RESEARCH, EXANE BNP PARIBAS, ID Midcaps, LOUIS CAPITAL MARKET, NATIXIS, SOCIETE GENERALE.

### ► Calendrier de communication financière 2017

► Publications et événements	Date
Chiffre d'affaires et informations financières du 1 <sup>er</sup> trimestre 2017	12 mai 2017
Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre 2017	31 juillet 2017
Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2017	13 septembre 2017
Réunion SFAF (Paris)	14 septembre 2017
Chiffre d'affaires et informations financières du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2017	14 novembre 2017
Chiffre d'affaires annuel 2017	6 février 2018
Résultats annuels 2017	28 mars 2018

*Ce calendrier est donné à titre indicatif, il est susceptible d'être modifié si nécessaire.*

*Les publications auront lieu après la clôture du marché Euronext.*

### ► Information auprès des actionnaires individuels et investisseurs institutionnels

Depuis son introduction en Bourse, NATUREX entretient avec ses actionnaires, tant individuels qu'institutionnels, une relation de confiance fondée sur le dialogue et la transparence.

NATUREX s'est engagé à informer ses actionnaires sur son activité, sa stratégie et ses perspectives de développement de manière transparente, précise et dans la durée.

A cette fin, NATUREX met à la disposition du public l'ensemble des informations financières publiées (communiqués de presse, document de référence, présentations financières...) par le biais de son site internet [www.naturex.com](http://www.naturex.com), accessible en version française et anglaise :

- **Le document de référence**

Ce document est téléchargeable depuis le site internet de NATUREX et disponible en version imprimée, sans frais sur simple demande auprès de la Société.

- **La Lettre aux Actionnaires**

Éditée une fois par an, elle est disponible sur le site internet de NATUREX et adressée aux actionnaires identifiés.



Soucieux de nouer un dialogue permanent avec ses actionnaires individuels et institutionnels, NATUREX participe tout au long de l'année à de nombreuses manifestations ou rencontres :

- **Assemblée générale annuelle**

Moment d'écoute et de dialogue avec le Conseil d'administration, l'Assemblée générale de NATUREX est un événement fort et récurrent dans la relation entre la Société et ses actionnaires. Elle est notamment l'occasion de revenir sur les faits marquants et la stratégie mise en œuvre au cours de l'exercice écoulé. Elle donne l'opportunité à tout actionnaire de prendre part aux décisions importantes concernant le Groupe en s'exprimant au travers des résolutions soumises au vote.

- **Le Salon Actionaria**

Évènement incontournable de l'année dédié aux investisseurs individuels, NATUREX participe au Salon Actionaria de Paris depuis sa création il y a 20 ans. Cette manifestation est l'occasion de rencontrer les actionnaires individuels et de dialoguer directement avec eux.



- **Rencontres investisseurs**

NATUREX participe à de nombreuses rencontres investisseurs sous forme de one to one, conférences sectorielles ou road-shows, en France et à l'étranger (Londres, Francfort, Munich, Bruxelles, Amsterdam, Genève, Etats-Unis).

- **Réunions d'information et visites de sites**

Deux réunions SFAF sont organisées chaque année à l'occasion de la présentation des résultats annuels et semestriels à la communauté financière (investisseurs, analystes, presse financière).

NATUREX organise également des visites de sites industriels en France sur son site d'Avignon et en Europe.

Les 27 et 28 octobre 2016, NATUREX inaugurait sur Avignon, ses premiers « **Capital Market Days** » à destination de la Communauté Financière.

Au cours de ces deux demi-journées, nous avons souhaité faire découvrir ou redécouvrir aux analystes financiers et investisseurs, les formidables opportunités offertes par le marché des ingrédients naturels sur lequel NATUREX évolue depuis 25 ans. A travers un cheminement tout au long de notre chaîne de valeurs et une immersion au cœur de NATUREX, nous avons su partager nos expériences et leur communiquer notre passion grâce aux témoignages de nos experts métiers.



- **NATUREX récompensé pour la qualité de ses relations Investisseurs en matière de Développement Durable**

A l'occasion de la 9<sup>ème</sup> édition des Trophées des Meilleures Relations Investisseurs qui s'est déroulée le 5 décembre 2016 au Centre de Conférence Etoile Saint Honoré à Paris, Carole Alexandre, Responsable des Relations Investisseurs de NATUREX, a reçu le **Trophée de Bronze des Meilleures Relations Investisseurs dans la catégorie Développement Durable**.

Cette récompense est doublement gratifiante pour NATUREX. Elle vient, d'une part, saluer la transparence et la qualité de sa communication financière auprès des analystes financiers et des investisseurs institutionnels et d'autre part, elle valorise son engagement responsable auprès des parties prenantes à travers le programme de développement durable Pathfinder.



### ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2016

#### De solides avancées sur le plan stratégique Bright2020

## I. Commentaires sur les comptes consolidés 2016

---

### I.1 Faits marquants

**2016** a été une première année d'avancées majeures dans l'exécution de notre plan stratégique **Bright2020**.

Nous avons finalisé la régionalisation de notre organisation pour plus d'agilité, de transversalité et d'efficacité, afin de saisir au mieux les opportunités de croissance de nos différents marchés.

Dans le même temps, nous avons poursuivi la simplification de notre modèle économique avec des actions ciblées sur l'ensemble de notre chaîne de valeurs, suivant les axes stratégiques **Care, Execute & Grow** de **Bright2020**.

Ces initiatives nous ont permis de délivrer une **croissance organique de qualité** sur nos deux plateformes stratégiques, en ciblant notre approche clients sur nos marchés traditionnels et en dynamisant fortement notre présence sur les marchés émergents.

Les efforts structurels appliqués à la conduite de l'ensemble de nos opérations et une meilleure allocation de nos ressources ont permis de générer des gains d'efficacité conduisant à une nette augmentation de notre **rentabilité opérationnelle courante** et à une très forte amélioration de notre **résultat net** qui a été multiplié par 30.

Toutes ces mesures ont conduit à renforcer notre **modèle économique**, à le rendre plus résilient et plus efficace ; nous avons créé les **conditions optimales** pour saisir les opportunités offertes par l'**accélération du marché du naturel**.

C'est sur ces fondations saines et solides que NATUREX entame avec confiance, une nouvelle étape de son développement en **2017** dans le but de délivrer ses ambitions **Bright2020**. Nos priorités sont clairement focalisées autour de la croissance Top Line et la rentabilité, avec néanmoins un 1<sup>er</sup> semestre 2017 moins favorable compte tenu de l'accélération des mesures de simplification et des effets de base sur certaines catégories de produits.

**Pionnier du naturel** il y a **25 ans**, les fondamentaux de NATUREX sur l'ensemble de la chaîne de valeurs sont des atouts uniques et différenciant qui influencent son écosystème : une mission et une stratégie claires, des équipes expertes, passionnées et pleinement engagées, une organisation régionale, efficace et agile, une expertise forte dans la science et l'innovation, une solide culture entrepreneuriale et un profond engagement responsable.

Par ailleurs, il est précisé qu'en date du 29 mars 2016, NATUREX a informé ses actionnaires de la cession intégrale de ses intérêts dans la joint-venture<sup>1</sup> dédiée à la production d'extraits de krill, créée en février 2013 avec le groupe norvégien AKER BioMarine. La cession des participations est devenue effective le 2 mai 2016, conférant à AKER BioMarine la pleine et entière propriété de l'usine de production implantée à Houston (Texas, Etats-Unis).

Les impacts de cette cession sont détaillés dans les états financiers consolidés et annexes figurant au sein du présent document.

Cette décision de retrait s'inscrit pleinement dans l'exécution du plan Bright2020 qui vise à se concentrer sur les activités principales et sur le développement des actifs stratégiques opérés par NATUREX.

---

<sup>1</sup> Participation à 50% dans les Sociétés Aker BioMarine Manufacturing LLC et Aker BioMarine Financing LLC

### I.2 Analyse du chiffre d'affaires

Ainsi, le chiffre d'affaires annuel s'est élevé à 404,4 millions d'euros, en croissance organique de 3,6% à périmètre d'activité et taux de change constants<sup>1</sup>.

En K€ IFRS (Données non auditées)	Exercice 2016	Exercice 2015	Croissance organique <sup>1</sup> %	
			Devises courantes	Devises constantes hors extraction de krill <sup>2</sup>
1 <sup>er</sup> trimestre	104 404	98 602	+5,9%	+6,3%
2 <sup>ème</sup> trimestre	103 637	104 047	-0,4%	+4,4%
<b>1<sup>er</sup> semestre</b>	<b>208 041</b>	<b>202 650</b>	<b>+2,7%</b>	<b>+5,3%</b>
3 <sup>ème</sup> trimestre	98 404	94 321	+4,3%	+6,3%
<b>9 mois</b>	<b>306 445</b>	<b>296 971</b>	<b>+3,2%</b>	<b>+5,7%</b>
4 <sup>ème</sup> trimestre	97 910	100 841	-2,9%	-2,4%
<b>12 mois</b>	<b>404 355</b>	<b>397 812</b>	<b>+1,6%</b>	<b>+3,6%</b>

### Focalisation sur les catégories stratégiques

En K€ IFRS (Données non auditées)	2016	2015	Part CA %	Croissance organique <sup>1</sup> %	
				Devises courantes	Devises constantes hors extraction de krill <sup>2</sup>
My Natural Food	208,0	197,8	51,4%	+5,2%	+6,0%
My Natural Selfcare	137,5	131,4	34,0%	+4,7%	+4,4%
Autres activités*	58,8	68,6	14,6%	-14,3%	-5,8%
<b>TOTAL</b>	<b>404,4</b>	<b>397,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>+1,6%</b>	<b>+3,6%</b>

\* dont extraction de krill en 2015 : 6,0 millions d'euros

L'activité **My Natural Food** affiche sur l'année, une croissance organique de 6,0% pour un chiffre d'affaires de 208,0 millions d'euros, bénéficiant d'une très bonne orientation du mix sur les fruits et légumes de spécialité, les couleurs naturelles et les antioxydants naturels.

L'activité **My Natural Selfcare** réalise un chiffre d'affaires annuel de 137,5 millions d'euros, en croissance organique de 4,4%, portée par les trois zones géographiques, Europe, Amérique Latine et Asie Océanie, avec notamment la montée

<sup>1</sup> Croissance organique : Croissance à devises constantes et périmètre d'activité comparable (hors acquisition, cessions ou abandon de sociétés, d'activités...).

<sup>2</sup> Extraction de krill : Activité transférée fin 2015 dans la JV avec Aker BioMarine dont la cession de la participation par NATUREX a été annoncée en mars 2016 et dont la transaction est à ce jour définitivement réalisée. Chiffre d'affaires réalisé en 2015 : 6 millions d'euros.

# Chapitre 5

## Analyse de l'activité sur l'exercice 2016

en puissance de la gamme de nutrition naturelle, *Fruits & Greens*. La gamme de phytoactifs est principalement impactée par les Etats-Unis, qui ont subi sur l'année les effets d'un environnement de marché complexe.

Les **autres activités** enregistrent un chiffre d'affaires de 58,8 millions d'euros sur 2016 contre 68,6 millions d'euros en 2015, soit une baisse de 14,3% à devises courantes qui intègre l'arrêt de l'extraction de krill un an auparavant et la réduction du nombre de références identifiées en 2016.

### Bonne dynamique de l'Europe et des pays émergents

En K€ IFRS (Données non auditées)	2016	2015	Part CA %	Croissance organique %	
				Devises courantes	Devises constantes hors extraction de krill
Europe-Afrique-Moyen Orient*	147,5	149,4	36,5%	-1,2%	+4,5%
Amérique du Nord	172,9	178,4	42,8%	-3,1%	-3,6%
Amérique Latine	29,6	26,6	7,3%	+11,4%	+11,4%
Asie-Océanie	54,3	43,5	13,4%	+24,9%	+25,5%
<b>TOTAL</b>	<b>404,4</b>	<b>397,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>+1,6%</b>	<b>+3,6%</b>

\* dont extraction de krill en 2015 : 6,0 millions d'euros

La **zone Europe/Afrique/Moyen-Orient** réalise sur l'année 2016, un chiffre d'affaires de 147,5 millions d'euros pour une croissance solide de 4,5% à périmètre d'activité et taux de change constants, intégrant principalement les effets de la rationalisation du nombre de références contribuant à un repositionnement de l'offre vers les catégories de produits stratégiques à plus forte valeur ajoutée.

La zone **Amérique du Nord** enregistre un chiffre d'affaires de 172,9 millions d'euros en 2016 contre 178,4 millions d'euros en 2015, soit un recul de 3,6%, principalement lié à la volatilité du marché nutraceutique aux Etats-Unis, en phase de recomposition suite à de nouvelles exigences réglementaires. Il est rappelé que les principaux acteurs de ce marché, dont les performances ont été impactées sur les neuf premiers mois de l'année, avaient annoncé des reports de commandes sur 2017.

Les zones **Amérique Latine** et **Asie-Océanie**, ont poursuivi leur croissance respective sur l'année, totalisant un chiffre d'affaires de 83,9 millions d'euros représentant 20,7% des ventes du Groupe contre 17,6% en 2015 et affichent une croissance organique globale de 20,1% sur l'année.

### I.3 Analyse des résultats consolidés

#### Principes et méthodes comptables

Cf note 4 des états financiers consolidés et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### Un nouveau format de reporting pour 2016

**D'une approche par nature vers une approche par destination, pour une meilleure compréhension de nos orientations stratégiques**

NATUREX souhaite apporter une nouvelle clé de lecture concernant certains indicateurs alternatifs de performance<sup>2</sup> afin de cadrer avec les orientations stratégiques du plan Bright2020 dont l'exécution démarre à compter de 2016 et pouvoir ainsi en mesurer les impacts réels.

Les nouveaux agrégats présentés sont :

- La marge brute sur produits vendus (Margin on Cost Of Goods Sold) intégrant l'ensemble des coûts liés à la production, y compris les coûts de main-d'œuvre, permettra une présentation plus cohérente et plus pertinente compte tenu de l'activité industrielle du Groupe ;
- La répartition des dépenses par centre de coûts (dépenses marketing et commerciales, dépenses de Recherche et Développement, dépenses générales et administratives) facilitera l'allocation et l'évaluation de nos dépenses en ligne avec les plans d'exécution de chaque direction opérationnelle ;
- Enfin, le retraitement de l'EBITDA courant en EBITDA opérationnel courant, excluant les stocks devenus obsolètes<sup>3</sup>, mesurera la performance de la période concernée en lien avec le suivi des indicateurs du plan Bright2020.

Le compte de résultat par nature aux normes IFRS est présenté dans les Etats financiers consolidés et annexes du présent document.

<sup>2</sup> Position AMF - Indicateurs alternatifs de performance - DOC-2015-12. Texte de référence : article 223-1 du Règlement Général de l'AMF

<sup>3</sup> Afin de mieux refléter la performance annuelle dénuée d'impact de la gestion des stocks qui n'ont pas été générés sur la période, Naturex communique sur un nouvel indicateur alternatif de performance. Les destructions et provisions sur stocks de plus de deux ans sont désormais retraitées de l'EBITDA sous le terme d'EBITDA opérationnel courant. L'EBITDA courant anciennement communiqué ne tenait compte que du retraitement des amortissements, dépréciations et pertes de valeur sur les actifs immobilisés qu'ils soient corporels ou incorporels.

# Chapitre 5

## Analyse de l'activité sur l'exercice 2016

Le tableau de passage entre le format publié dans les états financiers consolidés et le compte de résultat intégrant ces indicateurs alternatifs de performance, sont présentés ci-après :

### Tableau de passage

En M€	FY	Sales	COGS	Other operating income	Selling & marketing	R&D	Administrative	Other operating expenses	Inventory obsolete and dormant
IFRS	2016	404,4	-291,8	2,2	-29,7	-14,0	-36,2	-0,3	-3,1
Chiffre d'affaires	404,4	404,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	-160,0	0,0	-156,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,1
Marge brute	244,3								
% marge brute	60,4%								
Subvention d'exploitation	1,7	0,0	0,2	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits de l'activité	4,1	0,0	3,4	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges de personnel	-94,6	0,0	-53,5	0,0	-19,4	-5,9	-15,7	0,0	0,0
Charges externes	-93,5	0,0	-67,0	0,0	-9,6	-4,4	-12,5	0,0	0,0
Impôts et taxes	-2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,9	0,0	0,0
Autres produits charges opérationnels courants	-0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,45	0,0
<b>EBITDA courant</b>	<b>58,3</b>								
% EBITDA courant	14,4%								
Amortissements et dépréciations	-26,8	0,0	-17,8	0,0	-0,7	-3,7	-4,7	0,20	0,0
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>31,5</b>								
% marge opérationnelle courante	7,8%								

### Compte de résultat

En M€	Exercice 2016	Exercice 2015
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>404,4</b>	<b>397,8</b>
Coût des produits vendus	(291,8)	(303,2)
<b>Marge brute sur produits vendus</b>	<b>112,6</b>	<b>94,6</b>
<i>% marge brute sur produits vendus</i>	27,8%	23,8%
Autres produits opérationnels	2,2	3,9
Dépenses commerciales et marketing	(29,7)	(24,9)
Dépenses de Recherche et Développement	(14,0)	(11,9)
Dépenses générales et administratives	(36,2)	(32,6)
Autres dépenses opérationnelles	(0,3)	0,2
Stocks devenus obsolètes	(3,1)	(2,8)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>31,5</b>	<b>26,3</b>
<i>% marge opérationnelle courante</i>	7,8%	6,6%
Autres charges opérationnelles non courantes	(7,6)	(3,2)
Autres produits opérationnels non courants	2,9	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>26,7</b>	<b>23,1</b>
<i>% marge opérationnelle</i>	6,6%	5,8%
Coût de l'endettement financier net	(6,3)	(7,2)
Autres produits et charges financiers	4,6	(1,2)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>25,1</b>	<b>14,7</b>
Charge d'impôt	(7,2)	(11,3)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>17,9</b>	<b>3,3</b>
Résultat net des activités abandonnées	-	(2,8)
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>17,9</b>	<b>0,6</b>
<i>% rentabilité nette</i>	<b>4,4%</b>	<b>0,1%</b>

# Chapitre 5

## Analyse de l'activité sur l'exercice 2016

### EBITDA opérationnel courant

En M€ IFRS	Exercice 2016	Exercice 2015
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>31,5</b>	<b>26,3</b>
<i>% marge opérationnelle courante</i>	<i>7,8%</i>	<i>6,6%</i>
Amortissements et dépréciations	26,8	25,1
Stocks devenus obsolètes	3,1	2,8
<b>EBITDA opérationnel courant</b>	<b>61,4</b>	<b>54,2</b>
<i>% marge d'EBITDA opérationnel courant</i>	<i>15,2%</i>	<i>13,6%</i>

### Commentaires sur les résultats annuels consolidés

#### Vers un modèle de croissance durable et profitable

Le chiffre d'affaires<sup>4</sup> réalisé sur l'année 2016 s'élève à 404,4 millions d'euros, soit une croissance organique de 3,6% à périmètre d'activité et taux de change constants. A devises courantes, la hausse est de 1,6% comparée à 2015.

Ce socle de croissance organique assaini est le fruit de la poursuite des mesures de rationalisation du portefeuille produits et de valorisation du mix autour des catégories clés<sup>5</sup> identifiées dans le cadre de Bright2020. Portées par des tendances de marché fortes en faveur des ingrédients naturels et fonctionnels, les deux plateformes stratégiques affichent des taux de croissance organique de qualité : +6,0% pour **My Natural Food** avec des ventes annuelles de 208,0 millions d'euros, et +4,4% pour **My Natural Selfcare** avec 137,5 millions d'euros de chiffre d'affaires. **Les autres activités** enregistrent une baisse des ventes de 14,3%, principalement due à l'arrêt de l'extraction de krill un an auparavant et la réduction du nombre de références identifiées sur l'année 2016.

Sur le plan géographique, la mise en place d'une organisation commerciale régionale, a permis de bénéficier du dynamisme des marchés émergents, en **Amérique Latine** et en **Asie-Océanie**, qui ont poursuivi leur croissance respective sur l'année, totalisant un chiffre d'affaires de 83,9 millions d'euros pour une croissance organique de 20,1% et représentant 20,7% des ventes du Groupe. La zone **Europe/Afrique/Moyen-Orient** affiche une bonne dynamique avec une croissance organique solide de 4,5% à 147,5 millions d'euros de chiffre d'affaires ; la zone **Amérique du Nord** enregistre un recul de 3,6% des ventes pour 172,9 millions d'euros de chiffre d'affaires, principalement lié à la volatilité du marché nutraceutique aux Etats-Unis, en phase de recomposition suite à de nouvelles exigences réglementaires.

#### Premiers effets visibles de nos actions sur la rentabilité opérationnelle

**La marge brute sur produits vendus** s'élève à 112,6 millions d'euros, en hausse de 19% comparée à 2015, après prise en compte du coût des produits vendus pour 291,8 millions d'euros intégrant l'ensemble des coûts liés à la production, y compris les coûts de main-d'œuvre.

<sup>4</sup> Le communiqué de presse détaillé sur le chiffre d'affaires annuel 2016 a été publié le 6 février 2017

<sup>5</sup> Catégories clés de produits identifiées dans le cadre du plan stratégique Bright2020: couleurs naturelles, antioxydants naturels, fruits et légumes de spécialité, phytoactifs.

**Le taux de marge brute** représente ainsi 27,8% du chiffre d'affaires contre 23,8% en 2015, soit une évolution de 400bps vs 2015, principalement due aux mesures de simplification appliquées et à l'optimisation de l'outil industriel.

La répartition des dépenses par destination illustre les actions entreprises et permet d'évaluer l'état d'avancement du plan stratégique, en matière d'innovation, d'accès au marché et d'exécution, ainsi :

- **les dépenses commerciales et marketing** s'élèvent à 29,7 millions d'euros contre 24,9 millions d'euros en 2015, compte tenu du renforcement de la structure commerciale avec la constitution de la Frontline en support aux équipes de vente et de la mise en place d'une gouvernance régionale renforcée avec 4 Senior Vice-President General Managers. Celles-ci représentent 7,3% du chiffre d'affaires contre 6,3% un an auparavant ;
- **les dépenses de Recherche & Développement** s'élèvent à 14,0 millions d'euros contre 11,9 millions d'euros en 2015 compte tenu d'une part du redéploiement d'effectifs vers la Frontline et l'accélération des initiatives d'innovation autour des catégories clés conformément au plan stratégique. Elles représentent 3,5% du chiffre d'affaires. Il est rappelé que les dépenses R&D devraient représenter 5% du chiffre d'affaires d'ici 2020 ;
- **les dépenses générales et administratives** s'élèvent à 36,2 millions d'euros contre 32,6 millions d'euros en 2015 et représentent 9,0% du chiffre d'affaires contre 8,2% en 2015 compte tenu d'un contributif plus élevé des fonctions managériales consécutif aux changements effectués au sein de l'organisation sur l'année.

**Les stocks devenus obsolètes** s'élèvent à 3,1 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros en 2015.

**L'EBITDA<sup>6</sup> opérationnel courant** s'établit à 61,4 millions d'euros, en hausse de 13,3%, pour une marge de 15,2% contre 13,6% en 2015, illustrant à la fois les premiers effets de leviers opérationnels générés par les gains d'efficience industrielle, la valorisation du mix produits et la poursuite de l'optimisation de la structure de coût initiée en 2015.

**Le résultat opérationnel courant** enregistre ainsi une hausse de 20,0% à 31,5 millions d'euros et dégage une marge opérationnelle courante de 7,8% contre 6,6% un an plus tôt.

**Le résultat opérationnel consolidé** ressort à 26,7 millions d'euros contre 23,1 millions d'euros en 2015, après prise en compte de 7,6 millions d'euros de charges opérationnelles non courantes principalement liées aux mesures de rationalisation et d'optimisations de certains actifs industriels du Groupe et 2,9 millions de plus-value réalisée sur la cession du site de Palafolls en Espagne, mis en vente en 2015 dans le cadre de la réorganisation de l'activité pharmaceutique.

**Le coût de l'endettement financier net** s'élève à -6,3 millions (1,6% du CA) contre -7,2 millions d'euros (1,8% du CA) en 2015.

**Les autres produits et charges financiers** constituent un produit financier qui s'élève à 4,6 millions d'euros contre une charge de 1,2 million d'euros en 2015, traduisant principalement un impact de change favorable en grande partie lié à l'impact de la dévaluation de la livre sterling sur la conversion des positions intragroupes libellées en euro dans les comptes de la filiale anglaise.

Enfin, après prise en compte d'une **charge d'impôt** de 7,2 millions d'euros (taux d'impôt effectif de 28,6%), le **résultat net, part du Groupe** s'élève à 17,9 millions d'euros, multiplié par 30 par rapport à 2015, traduisant un modèle plus équilibré et résilient. Ainsi, **le résultat net par action<sup>7</sup>** est en forte hausse, passant de 0,0593 euro en 2015 à 1,9306 euro en 2016.

<sup>6</sup> Afin de mieux refléter la performance annuelle dénuée d'impact de la gestion des stocks qui n'ont pas été générés sur la période, Naturex communique sur un nouvel indicateur alternatif de performance. Les destructions et provisions sur stocks de plus de deux ans sont désormais retraitées de l'EBITDA sous le terme d'EBITDA opérationnel courant. L'EBITDA courant anciennement communiqué ne tenait compte que du retraitement des amortissements, dépréciations et pertes de valeur sur les actifs immobilisés qu'ils soient corporels ou incorporels.

<sup>7</sup> Résultat de base par action

### Une discipline toujours active pour une meilleure utilisation des ressources

Les engagements forts en faveur de la simplification du modèle opérationnel de NATUREX combinés à la préparation de futurs développements ont pesé sur les principaux éléments du bilan au 31 décembre 2016, en comparaison avec une situation 2015 exceptionnelle, principalement et volontairement axée sur une campagne active de déstockage :

- Le **Besoin en Fonds de Roulement** s'élève à 196,4 millions d'euros, soit 49% des ventes, contre 156,0 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette hausse s'inscrit dans une démarche proactive liée à :
  - Une gestion toujours active du risque de crédit clients, avec une réduction des encours clients à 53 jours de chiffre d'affaires contre 55 jours au 31 décembre 2015 ;
  - Une montée des stocks à 46% du chiffre d'affaires<sup>8</sup> contre 41% au 31 décembre 2015, qui reflète d'une part le déploiement de la catégorisation des stocks incluant notamment la constitution d'un catalogue de références dans le cadre de la simplification et de l'engagement qualité vis-à-vis des clients, et d'autre part la reconstitution d'un stock de matières premières suite au transfert de l'activité pharmaceutique sur le site de Reysouze (France) ;
  - Une nette amélioration des délais de paiement fournisseurs grâce à la gouvernance et aux procédures de gestion mises en place.
- Concernant **la dette financière nette** au 31 décembre 2016, elle s'élève à 173,9 millions d'euros contre 130,1 millions d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de 43,8 millions d'euros, principalement impactée par la diminution de la trésorerie de 36,1 millions d'euros, conséquence de la phase active de déploiement de la politique globale des stocks sur l'année. Le levier financier<sup>9</sup> est de 2,83 x contre 2,40 x au 31 décembre 2015 et le gearing<sup>10</sup> est de 46,7% contre 35,4% au 31 décembre 2015.

<sup>8</sup> Ratio stock/Chiffre d'affaires sur la base d'un chiffre d'affaires sur 12 mois glissants hors Toll Manufacturing

<sup>9</sup> Dette financière nette / EBITDA opérationnel courant

<sup>10</sup> Dette financière nette / capitaux propres

### I.4 Analyse du bilan

#### *Bilan*

Le total du bilan au 31 décembre 2016 s'élève à 671,5 millions d'euros contre 664,5 millions d'euros au 31 décembre 2015.

ACTIF		
En M€ - IFRS	31/12/2016	31/12/2015
<b>Actif non courant</b>	<b>370,7</b>	<b>355,3</b>
Goodwill	174,4	173,6
Autres immobilisations incorporelles	18,7	21,7
Immobilisations corporelles	154,1	151,9
Actifs financiers non courants	14,0	2,0
Impôts différés actifs	9,5	6,1
<b>Actif courant</b>	<b>300,8</b>	<b>309,2</b>
Stocks	184,5	159,0
Instruments dérivés courants	0,0	0,0
Créances d'impôt exigibles	7,7	3,4
Clients et autres débiteurs	79,8	79,6
Actifs financiers courants	2,9	0,0
Trésorerie et équivalent de trésorerie	22,4	57,9
Actifs non courants détenus en vue de la vente	3,3	9,3
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>671,5</b>	<b>664,5</b>

#### ► Actif non courant

L'actif non courant s'élève à 370,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 355,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 et inclut principalement :

- Les goodwill, qui s'élèvent à 174,4 millions d'euros contre 173,6 millions d'euros au 31 décembre 2015. Les goodwill ne sont pas amortis mais sont soumis à des tests annuels de dépréciation. Les pertes de valeurs comptabilisées sur la période pour 1,7 million d'euros, se rapportent au goodwill de la branche d'activité « polyphénols » acquise à Scalime Nutrition en 2008. Au 31 décembre 2016, le Groupe n'exploite plus les produits issus de cette acquisition, le goodwill a donc été déprécié.
- Les autres immobilisations incorporelles nettes qui s'élèvent à 18,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 21,7 millions d'euros au 31 décembre 2015.

# Chapitre 5

## Analyse de l'activité sur l'exercice 2016

Les autres immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 44,3 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 41,9 millions d'euros au 31 décembre 2015, et tiennent compte d'investissements 2016 à hauteur de 1,9 million d'euros ainsi qu'un écart de conversion de 0,6 million d'euros.

- Les immobilisations corporelles nettes, qui s'élèvent à 154,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 151,9 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les valeurs brutes des immobilisations corporelles s'élèvent à 313,6 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 284,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 et prennent en compte l'entrée au périmètre de l'ensemble immobilier de la SCI La Pinède pour 9,6 millions d'euros (Cf note 6 des Etats financiers consolidés et annexes) et les pertes de valeur pour liées aux actifs industriels de Valence en Espagne et Jaslo en Pologne (Cf note 20 des états financiers consolidés et annexes). Par ailleurs, les investissements de 17,9 millions d'euros correspondent principalement à des investissements industriels répartis comme suit :

- Efficience, optimisation, maintenance, productivité pour 63,1 % ;
- Extension, croissance pour 18,5 % ;
- Santé, sécurité, qualité, environnement pour 18,4%.

La baisse des dépenses d'investissement, ainsi que les catégories de dépenses sont en ligne avec la conduite de la stratégie industrielle.

Ce poste intègre également un écart de conversion de 2,4 millions d'euros.

- Les actifs financiers non courants s'élèvent à 14,0 millions d'euros contre 2,0 millions au 31 décembre 2015 et se composent essentiellement du crédit-vendeur pour un montant de consenti à Aker BioMarine Antartic suite à la cession de la participation dans la joint-venture avec Aker BioMarine.
- Les impôts différés actifs s'élèvent à 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2015.

### ► Actif courant

L'actif courant représente 300,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 309,2 millions d'euros au 31 décembre 2015, et comprend :

- Les stocks nets, pour 184,5 millions d'euros contre 159,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- La valeur des instruments dérivés est quasi-nulle, de même qu'au 31 décembre 2015 ;
- Les créances d'impôt exigibles pour 7,7 millions d'euros, contre 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- Le poste clients et autres débiteurs, qui s'élève à 79,8 millions d'euros contre 79,6 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- La valeur des actifs financiers courants s'élève à 2,9 millions d'euros alors qu'elle était nulle au 31 décembre 2015 et se compose essentiellement du crédit-vendeur consenti à Bioiberica pour la vente du site de Palafolls (cf notes 19 et 20 des Etats financiers consolidés et annexes).
- Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie, s'élève à 22,4 millions d'euros contre 57,9 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- Les actifs non courants détenus en vue de la vente s'élèvent à 3,3 millions d'euros contre 9,3 millions d'euros au 31 décembre 2015.

PASSIF		
En M€ - IFRS	31/12/2016	31/12/2015
<b>Capitaux Propres</b>	<b>372,7</b>	<b>367,1</b>
<b>Passif non courant</b>	<b>169,2</b>	<b>182,1</b>
Dettes financières non courantes	143,8	159,0
Instruments dérivés non courants	2,5	1,5
Avantages du personnel	12,5	10,4
Impôts différés passifs	10,5	11,2
<b>Passif courant</b>	<b>129,6</b>	<b>115,3</b>
Dettes financières courantes	51,8	29,0
Instruments dérivés courants	0,6	0,7
Provisions courantes	3,9	1,1
Dettes d'impôt exigibles	4,7	1,9
Fournisseurs et autres créiteurs	67,9	82,6
Concours bancaires	0,7	0,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>671,5</b>	<b>664,5</b>

### ► Capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2016 ressortent à 372,7 millions d'euros contre 367,1 millions d'euros au 31 décembre 2015. La variation de la période tient compte :

- du résultat net de la période pour 17,9 millions d'euros ;
- de la distribution de dividendes pour 1,0 millions d'euros ;
- du produit de l'exercice d'options de souscription d'actions par des salariés de la Société et des avantages relatifs aux stock-options pour 0,7 million d'euros ;
- des variations des autres éléments du résultat global pour 11,9 millions d'euros.

### ► Passif non courant

Le total du passif non courant s'élève à 169,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 182,1 millions d'euros au 31 décembre 2015 et comprend :

- Les dettes financières non courantes pour 143,8 millions d'euros contre 159,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- Les instruments dérivés passifs non courants s'élèvent à 2,5 millions d'euros contre 1,5 million d'euros au 31 décembre 2015 ;

# Chapitre 5

## Analyse de l'activité sur l'exercice 2016

- Le poste avantages du personnel ressort à 12,5 millions d'euros, contre 10,4 millions d'euros au 31 décembre 2015 ; le principal plan de retraite du Groupe qui constitue un régime à prestations définies est celui de la filiale suisse, représentant 77% de l'engagement net du Groupe.
- Les impôts différés passifs s'élèvent à 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 11,2 millions d'euros au 31 décembre 2015.

### ► Passif courant

Le total du passif courant s'élève à 129,6 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 115,3 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Il comprend, outre la part courante des dettes financières pour un montant de 51,8 millions d'euros contre 29,0 millions d'euros au 31 décembre 2015, les éléments suivants :

- Les instruments dérivés courants, qui s'élèvent à 0,6 million d'euros, contre 0,7 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- Des provisions courantes pour 3,9 millions d'euros, contre 1,1 million d'euros au 31 décembre 2015 ;
- Des dettes d'impôts exigibles pour 4,7 millions d'euros contre 1,9 million d'euros au 31 décembre 2015 ;
- Le poste fournisseurs et autres créditeurs pour un montant de 67,9 millions d'euros contre 82,6 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- Des concours bancaires pour 0,7 million d'euros au 31 décembre 2016 contre quasi-nuls au 31 décembre 2015.

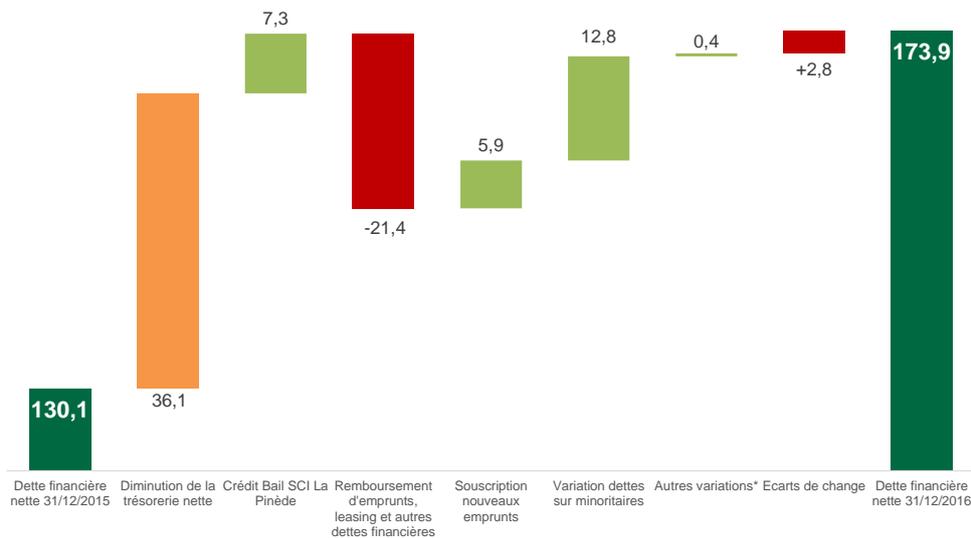
### *Détail de la dette financière*

La dette financière brute s'élève à 196,3 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 188,0 millions d'euros au 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2016, elle se compose principalement de l'emprunt lié au crédit structuré qui s'élève à 129,8 millions d'euros.

La dette financière nette s'élève à 173,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 130,1 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les détails concernant la variation des emprunts et dettes financières ainsi que la répartition par devise et par taux fixe/variable sont donnés en note 22 des Etats financiers et annexes consolidés.

**Evolution de la dette financière nette**



Le ratio d'endettement net (Dettes financières nettes/Capitaux propres) représente au 31 décembre 2016, 46,7% des capitaux propres consolidés contre 35,4% au 31 décembre 2015.

La convention de crédit liant le Groupe aux prêteurs comporte une clause relative au respect de deux ratios bancaires qui doivent être évalués chaque semestre. Ces ratios sont d'une part un ratio de Gearing défini par le rapport « dette financière nette / fonds propres », et d'autre part, un ratio de Leverage financier défini par le rapport « dette financière nette / EBITDA ». Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les ratios contractualisés, les prêteurs pourraient demander le remboursement de la dette correspondante. Au 31 décembre 2016, ces ratios sont respectés.

# Chapitre 5

## Analyse de l'activité sur l'exercice 2016

### I.5 Analyse des flux de trésorerie consolidés

En M€ - IFRS	2016	2015
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>60,4</b>	<b>50,1</b>
Impôts versés	(10,6)	(3,9)
Variation du BFR	(38,1)	33,8
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité opérationnelle</b>	<b>11,7</b>	<b>80,0</b>
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>	<b>(18,5)</b>	<b>(24,0)</b>
Cash Flow libres d'exploitation	(6,9)	56,0
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités de financement</b>	<b>(21,7)</b>	<b>(24,3)</b>
Flux net de trésorerie lié aux activités abandonnées	(7,3)	(3,6)
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(35,9)</b>	<b>28,1</b>

La capacité d'autofinancement du Groupe en 2016 s'élève à 60,4 millions d'euros contre 50,1 millions d'euros en 2015. L'activité opérationnelle génère 11,7 millions d'euros de flux net de trésorerie positif dont 38,1 millions d'euros de variation négative du besoin en fonds de roulement.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement représentent un besoin de 18,5 millions d'euros et prennent en compte notamment :

- 1,9 million d'euros d'investissements incorporels ;
- 17,8 millions d'euros d'investissements corporels.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement représentent un besoin de 21,7 millions d'euros et prennent en compte notamment :

- 0,4 million d'euros de produits issus de l'émission d'actions ;
- 5,9 millions d'euros d'encaissements liés aux nouveaux emprunts ;
- 21,1 millions d'euros de remboursements d'emprunts ;
- 4,7 millions d'euros d'intérêts financiers versés.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées représentent un besoin de 7,3 millions d'euros.

Les variations de taux de change ont eu un effet positif de 0,3 million d'euros sur la trésorerie.

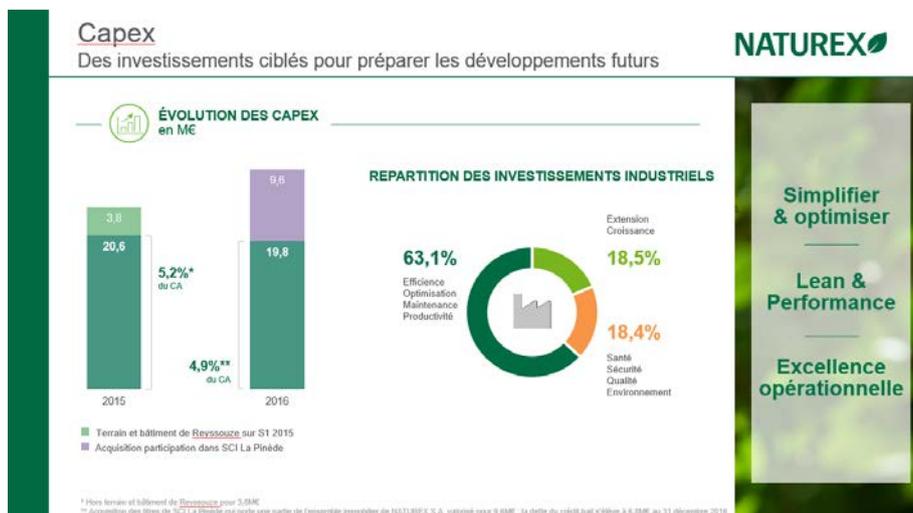
L'ensemble de ces flux explique la variation de trésorerie négative pour 35,9 millions d'euros au 31 décembre 2016, pour une trésorerie nette au bilan de 22,4 millions d'euros.

**1.6 Politique d'investissement**

Sur l'année 2016, le Groupe a maîtrisé ses investissements conformément aux lignes directrices du plan stratégique Bright2020, en poursuivant les efforts d'optimisation et de simplification, en appliquant le Lean Manufacturing à l'ensemble des actifs industriels afin d'atteindre l'excellence opérationnelle.

Les CAPEX du Groupe se sont élevés à 19,8 millions d'euros représentant 4,9% du chiffre d'affaires du Groupe contre 20,6 millions d'euros en 2015 (5,2% du chiffre d'affaires) et les principaux investissements industriels ont concerné les catégories de dépenses ci-après :

- Efficience, optimisation, maintenance, productivité pour 63,1 % ;
- Extension, croissance pour 18,5 % ;
- Santé, sécurité, qualité, environnement pour 18,4%.



Cf le détail des actifs non courants 2015 et 2016, dont les immobilisations corporelles, dans les états financiers consolidés et annexes figurant au chapitre 6 du document de référence.

**1.7 Politique de financement**

Cf le détail du financement du Groupe en note 22 des Etats financiers consolidés et annexes.

**1.8 Principales transactions avec les parties liées**

Le détail des transactions entre parties liées est donné en note 29.1 de l'annexe des états financiers consolidés figurant au chapitre 6 du présent document.

**1.9 Engagements hors bilan**

Le détail de ces engagements figure en note 29.2 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant au chapitre 6 du présent document.

### I.10 Contrats importants

Au cours des deux derniers exercices, aucune société du Groupe n'a conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

À la date de publication du présent document, aucun membre du Groupe n'est partie prenante dans un contrat qui puisse générer une quelconque obligation ou engagement important pour le Groupe dans son ensemble, en dehors des contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

## II. Commentaires sur les comptes annuels de NATUREX S.A

### II.1 Analyse des résultats annuels

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les états financiers et annexes de NATUREX S.A au 31 décembre 2016 figurent au chapitre 7 du présent document.

Au cours de l'exercice 2016, la Société n'a procédé à aucun changement de méthode.

#### Compte de résultat

En M€	2016	2015
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>115,4</b>	<b>107,2</b>
Produits d'exploitation	159,4	136,6
Charges d'exploitation	(157,4)	(144,1)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,0</b>	<b>(7,5)</b>
Produits financiers	16,4	16,2
Charges financières	(27,6)	(19,7)
<b>Résultat financier</b>	<b>(11,1)</b>	<b>(3,5)</b>
Produits exceptionnels	0,7	0,2
Charges exceptionnelles	(20,8)	(15,2)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(20,1)</b>	<b>(15,0)</b>
Résultat avant impôt	(29,2)	(26,0)
Impôt sur les bénéfices	1,7	1,5
<b>Résultat net</b>	<b>(27,5)</b>	<b>(24,6)</b>

- **Le chiffre d'affaires** de NATUREX S.A sur l'exercice 2016 s'élève à 115,4 millions d'euros, contre 107,2 millions d'euros en 2015.
- **Les charges de personnel et charges sociales** s'élèvent à 29,3 millions d'euros contre 27,4 millions d'euros sur l'exercice 2015, pour un effectif moyen de 434 personnes y compris les expatriés et les salariés des bureaux de Dubaï et Singapour, stable comparé à 2015.
- **Le résultat d'exploitation** s'élève à 2,0 millions d'euros contre une perte de 7,5 millions d'euros lors de l'exercice précédent. Il prend en compte notamment 32,2 millions d'euros d'autres charges externes contre 33,6 millions d'euros en 2015 et 10,2 millions d'euros de dotations aux amortissements et provisions, contre 11,5 millions d'euros en 2015.
- **Le résultat financier** est une perte de 11,1 millions d'euros sur l'exercice 2016 contre une perte de 3,5 millions d'euros en 2015. Il prend en compte 16,4 millions d'euros de produits financiers (intérêts d'entreprises liées, gains de change, reprise de provision de perte de change) et 27,6 millions d'euros de charges (coût de l'endettement, pertes de change, provisions pour pertes de change).

# Chapitre 5

## Analyse de l'activité sur l'exercice 2016

- **Le résultat exceptionnel** est une perte de 20,1 millions d'euros contre une perte de 15,0 million d'euros lors de l'exercice précédent : en effet, NATUREX a procédé à la clôture à une dépréciation complémentaire de 0,9 million d'euros du compte courant avec sa filiale polonaise ZPOW PEKTOWIN SA (PEKTOWIN) ainsi qu'à une dépréciation portant sur les titres de sa filiale espagnole NATUREX SPAIN SL pour un montant de 8,7 millions d'euros et 5,8 millions d'euros de dépréciation de titres et comptes courants de ses filiales commerciales NATUREX JAPON, NATUREX COREE et NATUREX INGREDIENTES NATURALES S.A de C.V (Mexique). NATUREX S.A a également procédé à la dépréciation totale pour un montant de 2,1 millions d'euros du fonds relatif à la coopération avec SCALIME NUTRITION, accord ayant pour objectif initial d'accélérer le développement marketing, commercial et technique des extraits polyphénoliques.
- **Le résultat net** est une perte de 27,5 millions d'euros contre une perte de 24,6 millions d'euros en 2015. Il intègre un produit d'impôt de 1,6 million d'euros contre 1,5 million d'euros en 2015.

### Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2016 s'élève à 487,6 millions d'euros contre 504,0 millions d'euros au 31 décembre 2015.

ACTIF		
En M€	31/12/2016	31/12/2015
<b>Actif immobilisé</b>	<b>329,7</b>	<b>345,0</b>
Immobilisations incorporelles	24,1	26,5
Immobilisations corporelles	29,7	30,3
Immobilisations financières	275,8	288,2
<b>Actif circulant</b>	<b>158,0</b>	<b>159,0</b>
Stocks et encours	36,9	30,3
Clients et comptes rattachés	16,7	13,5
Créances diverses	68,0	51,6
Disponibilités	13,7	50,8
Comptes de régularisation et assimilés	5,4	6,1
Ecart de conversion actif	17,3	6,7
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>487,6</b>	<b>504,0</b>

► **Actif Immobilisé**

- Le total de l'actif immobilisé net est de 329,7 millions d'euros contre 345,0 millions d'euros au 31 décembre 2015. Il prend en compte :
  - 24,1 millions d'euros d'immobilisations incorporelles contre 26,5 millions d'euros au 31 décembre 2015, principalement constituées de fonds de commerce, de concessions et brevets et de frais de développement. Le total des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles s'élève à 12,2 millions d'euros.
  - 29,7 millions d'euros d'immobilisations corporelles contre 30,3 millions d'euros au 31 décembre 2015, qui représentent principalement des installations techniques, matériels et outillages industriels, des agencements et aménagements divers et du matériel de bureau et informatique. Le total des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles s'élève à 33,4 millions d'euros.
  - 275,8 millions d'euros d'immobilisations financières contre 288,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 qui correspondent principalement à des titres de participation et des créances rattachées.

Les acquisitions liées aux participations correspondent principalement à des augmentations de capital dans la société VALENTINE AGRO PRIVATE Ltd (Inde) pour 0,7 million d'euros et la SCI La Pinède pour 1,3 million d'euros. Il est en effet précisé qu'au cours de l'exercice 2016, NATUREX S.A a acquis l'intégralité des parts de la SCI La Pinède, société principalement constituée des actifs immobiliers du site de production d'Avignon. Au 31 décembre 2016, l'intégration de la SCI La Pinède s'est finalisée par une transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société à NATUREX S.A avec rétroactivité fiscale en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Par ailleurs, les filiales ont procédé au cours de l'exercice au remboursement de 7,2 millions d'euros sur les prêts amortissables.

► **Actif circulant**

- Le stock net s'élève à 36,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 30,3 millions d'euros au 31 décembre 2015. La détermination des prix de revient en stocks par l'incorporation des charges indirectes de production a pris en compte la structure actuelle du Groupe. Une provision a été enregistrée au 31 décembre 2016 pour 4,8 millions d'euros contre 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le stock est réparti de la manière suivante :

- 10,9 millions d'euros de matières premières et consommables au 31 décembre 2016, contre 9,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
  - 30,9 millions d'euros de produits finis et semi-finis au 31 décembre 2016, contre 25,8 millions d'euros au 31 décembre 2015.
- Les créances clients et comptes rattachés bruts s'élèvent à 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 dont 9,2 millions d'euros avec les entreprises liées, contre 13,6 millions d'euros au 31 décembre 2015 dont 7,6 millions d'euros avec les entreprises liées. Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque l'encaissement d'une créance présente un risque partiel ou total de non réalisation, une provision pour dépréciation est constituée. Ainsi, les créances clients et comptes rattachés nets s'élèvent à 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 sans provisions significatives, contre 13,5 millions d'euros au 31 décembre 2015, après prise en compte d'une provision de 0,1 million d'euros (0,7% des créances brutes). Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus. Le montant des créances libellées en devises s'élève à 6,1 millions d'euros (cf note 5 des Etats financiers NATUREX S.A et annexes).
  - Les créances diverses de l'actif circulant s'élèvent à 68,0 millions d'euros contre 51,6 millions d'euros au 31 décembre 2015 et comprennent notamment :
    - 59,3 millions d'euros de créances relatives aux comptes courants avec les filiales ;

# Chapitre 5

## Analyse de l'activité sur l'exercice 2016

- 0,2 million d'euros d'avances au personnel et autres créances sociales ;
- 8,1 millions d'euros de créances sur l'Etat, impôt sur les bénéfices, créances de TVA ;
- 0,2 million d'euros d'autres créances.

Les disponibilités au 31 décembre 2016 s'élèvent à 13,7 millions d'euros, contre 50,7 millions d'euros au 31 décembre 2015.

PASSIF		
En M€	31/12/2016	31/12/2015
<b>Capitaux Propres</b>	<b>201,9</b>	<b>228,8</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>20,6</b>	<b>7,5</b>
Emprunts et dettes financières	159,1	172,9
Concours bancaires courants	0,0	0,0
Comptes courants d'associés	0,0	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	21,7	22,9
Autres dettes	44,5	47,6
Produits constatés d'avance	2,4	1,6
Ecart de conversion passif	37,5	22,7
<b>Total des dettes</b>	<b>265,2</b>	<b>267,7</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>487,6</b>	<b>504,0</b>

- Les capitaux propres ressortent à 201,9 millions d'euros contre 228,8 millions d'euros au 31 décembre 2015, après prise en compte notamment de la perte de la période pour 27,5 millions d'euros.
- Les dettes financières brutes s'élèvent à 159,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 172,9 millions d'euros au 31 décembre 2015.
- Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2,4 millions d'euros et correspondent à des factures de ventes reclassées du fait du transfert des risques et avantages non réalisé à la date de clôture de l'exercice 2016.
- Les écarts de conversion à l'actif et au passif s'élèvent respectivement à 17,3 millions d'euros et 37,5 millions d'euros au 31 décembre 2016.

### Information sur les délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article L.441-6-1 du Code de commerce et du décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par échéance à la clôture de l'exercice 2016 de NATUREX S.A est présentée ci-dessous :

en milliers d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Montants	%	Montants	%
Non Echues	11 164	51%	10 373	45%
1 à 30 jours	4 737	22%	4 954	22%
31 à 60 jours	1 406	6%	3 944	17%
61 à 90 jours	996	5%	1 368	6%
Plus de 90 jours	3 389	16%	2 218	10%
<b>Total</b>	<b>21 692</b>	<b>100%</b>	<b>22 857</b>	<b>100%</b>

Il est précisé que ce tableau comprend non seulement les dettes fournisseurs tiers de NATUREX S.A mais également les dettes fournisseurs intragroupe.

## II.2 Tableau des résultats sur les cinq derniers exercices

En euros	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	
<b>Capital en fin d'exercice</b>						
Capital social	13 870 842	13 858 275	13 794 881	11 764 877	11 592 809	
Nombre actions ordinaires existantes	9 247 228	9 238 850	9 196 587	7 843 251	7 728 539	
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0	
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>						
Chiffre d'affaires hors taxes	115 439 020	107 201 662	98 208 561	111 330 061	110 644 461	
Résultat courant	-9 124 089	-11 034 789	-4 677 463	-3 326 341	2 240 653	
Impôts sur les bénéfices	1 691 869	1 463 602	-491 595	-1 421 387	-1 077 685	
Participation des salariés dues au titre de l'exercice	0	0	0	0	0	
Résultat net	-27 490 753	-24 570 228	-19 992 342	-3 207 282	5 533 498	
Résultat distribué*	0	0	0	784 325	772 854	
<b>Résultats par actions</b>						
Résultat net par actions	-	2,97 -	2,66 -	2,17 -	0,41	0,84
Dividende attribué à chaque action*	0	0	0	0,10	0,10	
<b>Personnel</b>						
Effectif moyen des salariés employés	434	435	421	400	385	
Montant des charges de personnel	-20 483 288	-18 960 948	16 638 771	15 288 949	12 253 628	
Montant des charges sociales	-8 798 716	-8 488 411	7 676 835	7 619 345	5 380 063	

\* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016

## II.3 Activité en matière de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement relatives à NATUREX S.A, enregistrées en charge sur l'exercice 2016 s'élèvent à 4,5 millions d'euros contre 3,0 millions d'euros sur l'exercice 2015.

## II.4 Dépenses à caractère somptuaire

Les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant, se sont élevées à 116,2 milliers d'euros sur l'exercice 2016, contre 99,6 milliers d'euros sur l'exercice 2015.

### II.5 Proposition d'affectation du résultat et distribution de dividende

#### Exercice 2016

Il sera proposé à l'Assemblée générale de NATUREX S.A du 20 juin 2017, appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2016, d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice s'élevant à la somme de 27 490 752,57 euros au poste « Report à nouveau ».

Le Conseil d'administration réuni le 28 mars 2017 a décidé de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2016.

### II.6 Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

<i>En Euros</i>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2013</b>
Montant total du dividende versé	Néant	Néant	784 325,1
Montant du dividende par action	Néant	Néant	0,10 €

NATUREX n'a pas de politique de distribution de dividende, le Groupe préférant investir dans son développement et sa croissance. La distribution de dividende, dont le montant est purement symbolique, est destinée à fidéliser les actionnaires individuels qui ont confirmé leur confiance envers NATUREX depuis son introduction en bourse. Depuis quelques années, NATUREX proposait d'opter pour le paiement du dividende en actions qui a rencontré un intérêt certain auprès de ses actionnaires.

La distribution de dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Aucune distribution de dividende ne sera effectuée au titre de l'exercice 2016.

Les projets de résolution de l'Assemblée générale qui se déroulera le 20 juin 2017, seront publiés au BALO (Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires) dans les délais réglementaires et seront disponibles sur le site internet de la Société ([www.naturex.com](http://www.naturex.com)).

### III. Tendances et perspectives 2017

---

Le Groupe rappelle qu'aucune prévision chiffrée ni objectifs ne sont publiés.

#### **Tipping Point : Les produits naturels deviennent la nouvelle référence de consommation**

L'engouement des consommateurs pour des produits plus naturels, plus sains, plus fonctionnels et plus responsables s'accélère, et ce qui n'était alors qu'une tendance devient le nouveau standard. Le point de basculement est atteint, face à cette mutation de la demande et à une pression réglementaire grandissante, les industriels se doivent d'imaginer des alternatives à leurs produits traditionnels, encore trop souvent d'origine synthétique.

#### **Naturex : Une profonde expertise inspirée par la nature**

Pionnier du naturel il y a 25 ans, NATUREX a su développer une expertise unique, à travers un positionnement différenciant, de solides atouts et une mission claire : encourager activement le changement du synthétique au naturel, en révélant durablement et en sublimant les richesses du monde végétal dans le but unique d'accompagner ses clients dans la création de produits naturels et authentiques qui apportent nutrition, plaisir, bien-être et santé.

#### **2017, des challenges ambitieux à relever, en ligne avec Bright2020**

Dans un contexte macro-économique mondial toujours sous tension et malgré des contraintes conjoncturelles ou réglementaires qui pourraient créer de la volatilité sur certaines activités, NATUREX est confiant en sa capacité à saisir les opportunités de croissance de ses différents marchés, accroître sa rentabilité et maintenir une situation financière saine en favorisant la génération de trésorerie.

Il est précisé que sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017, l'accélération des mesures de simplification et certains effets de base associés à des catégories de produits en phase de lancement sur la même période en 2016, pèseront sur le niveau de chiffre d'affaires.

Fort de ses 1 700 talents, fédérés autour d'un projet d'entreprise, Bright2020, ambitieux et responsable, NATUREX se projette pour 2017 dans un nouveau cycle de croissance durable et rentable en plaçant la proximité avec ses partenaires et clients, l'innovation, l'éthique et le développement durable au cœur de ses engagements.

### IV. Evènements postérieurs à la clôture

---

Aucun évènement post-clôture concernant le Groupe et pour NATUREX S.A.

# Chapitre 6

## Etats financiers consolidés et Annexes

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2016

#### Sommaire

I.	BILAN CONSOLIDE .....	173
II.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....	174
III.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE .....	175
IV.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES .....	176
V.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....	177
VI.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....	178
PARTIE 1	INFORMATIONS GENERALES .....	178
NOTE 1	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE .....	178
NOTE 2	EVENEMENTS POST-CLOTURE .....	178
PARTIE 2	PRINCIPES COMPTABLES .....	179
NOTE 3	DECLARATION DE CONFORMITE .....	179
NOTE 4	EVOLUTION DU REFERENTIEL COMPTABLE .....	179
NOTE 5	RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET D'EVALUATION .....	180
PARTIE 3	PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET ACTIVITES ABANDONNEES .....	191
NOTE 6	EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	191
NOTE 7	ACTIVITES ABANDONNEES .....	191
NOTE 8	METHODES DE CONSOLIDATION ET ORGANISATION DU PERIMETRE .....	192
PARTIE 4	ACTIVITE OPERATIONNELLE .....	194
NOTE 9	SECTEURS OPERATIONNELS .....	194
NOTE 10	BESOIN EN FOND DE ROULEMENT .....	195
NOTE 11	PROVISIONS COURANTES .....	196
NOTE 12	CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL .....	196
NOTE 13	CHARGES EXTERNES .....	199
NOTE 14	AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS .....	199
NOTE 15	IMPOTS SUR LES BENEFICES .....	200
PARTIE 5	ACTIVITE D'INVESTISSEMENT .....	202
NOTE 16	GOODWILL .....	202
NOTE 17	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	202
NOTE 18	IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	203
NOTE 19	ACTIFS FINANCIERS .....	204
NOTE 20	ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE .....	204
NOTE 21	TESTS DE DEPRECIATION DES ACTIFS NON COURANTS .....	205

PARTIE 6	ACTIVITE DE FINANCEMENT .....	207
NOTE 22	DETTES FINANCIERES .....	207
NOTE 23	INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES .....	209
NOTE 24	RESULTAT FINANCIER .....	209
NOTE 25	GESTION DU CAPITAL .....	209
NOTE 26	RESULTAT DILUE PAR ACTION .....	211
PARTIE 7	AUTRES INFORMATIONS .....	212
NOTE 27	JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS .....	212
NOTE 28	GESTION DES RISQUES .....	213
NOTE 29	CONTRATS DE LOCATION .....	216
NOTE 30	PARTIES LIEES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	217
PARTIE 8	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES .....	219

# Chapitre 6

## Etats financiers consolidés et Annexes

### I. BILAN CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>ACTIF NON-COURANT</b>		<b>370 660</b>	<b>355 262</b>
Goodwill	16	174 397	173 621
Autres immobilisations incorporelles	17	18 723	21 693
Immobilisations corporelles	18	154 059	151 872
Actifs financiers non courants	19	13 998	2 000
Impôts différés actifs	15	9 483	6 075
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>300 819</b>	<b>309 234</b>
Stocks	10	184 524	159 041
Instruments dérivés courants	23	33	-
Créances d'impôt exigibles		7 737	3 409
Clients et autres débiteurs		79 821	79 559
Actifs financiers courants	19	2 928	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	22 437	57 938
Actifs non courants détenus en vue de la vente	21	3 339	9 287
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>671 479</b>	<b>664 496</b>

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2016	31/12/2015
Capital	25	13 871	13 858
Prime d'émission		235 747	235 397
Réserves		105 201	117 265
Résultat de la période		17 868	573
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>372 686</b>	<b>367 093</b>
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		372 185	366 632
Participations ne donnant pas le contrôle		500	461
<b>PASSIF NON-COURANT</b>		<b>169 194</b>	<b>182 105</b>
Dettes financières non courantes	22	143 811	158 993
Instruments dérivés non courants	23	2 452	1 527
Avantages du personnel	12	12 450	10 405
Impôts différés passifs	15	10 480	11 180
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>129 599</b>	<b>115 298</b>
Dettes financières courantes	22	51 842	28 994
Instruments dérivés courants	23	617	676
Provisions courantes	11	3 866	1 107
Dettes d'impôt exigibles		4 676	1 898
Fournisseurs et autres créditeurs		67 920	82 590
Concours bancaires	22	677	33
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>671 479</b>	<b>664 496</b>

### II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	2016	2015
<i>En milliers d'euros</i>			
Chiffre d'affaires	9	404 355	397 812
Production stockée		19 381	(20 047)
Subventions d'exploitation		1 702	2 167
Autres produits de l'activité		4 089	4 896
Achats consommés		(179 417)	(148 038)
Charges de personnel		(94 441)	(90 001)
Charges externes	13	(93 520)	(92 050)
Impôts et taxes		(3 017)	(2 530)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	17 et 18	(26 990)	(25 131)
Autres produits et charges opérationnels courants		(634)	(827)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>31 507</b>	<b>26 251</b>
Autres charges opérationnelles non courantes	14	(7 629)	(3 152)
Autres produits opérationnels non courants	14	2 866	-
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>26 745</b>	<b>23 099</b>
Quote-part de résultat net des entreprises MEE		-	-
<b>RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE-PART MEE</b>		<b>26 745</b>	<b>23 099</b>
Coût de l'endettement financier net	23	(6 252)	(7 210)
Autres produits et charges financiers	23	4 617	(1 228)
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>25 110</b>	<b>14 661</b>
Charge d'impôt	15	(7 185)	(11 316)
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>		<b>17 925</b>	<b>3 345</b>
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES</b>	7	<b>(57)</b>	<b>(2 772)</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>17 868</b>	<b>573</b>
<b>Résultat de la période attribuable aux :</b>			
<b>Propriétaires de la société</b>			
		<b>17 841</b>	<b>546</b>
résultat net des activités poursuivies		17 898	3 318
résultat net des activités abandonnées		(57)	(2 772)
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>			
		<b>26</b>	<b>26</b>
résultat net des activités poursuivies		26	26
résultat net des activités abandonnées		-	-
Résultat de base par action (en euro)	26	1,9306	0,0593
Résultat dilué par action (en euro)	26	1,9128	0,0589
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euro)	26	1,9367	0,3602
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euro)	26	1,9189	0,3577

## Chapitre 6

### Etats financiers consolidés et Annexes

#### III. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>17 868</b>	<b>573</b>
Ecart actuariel	(1 365)	(1 523)
Impôts différés sur écarts actuariels	267	271
Variation de juste valeur des dettes sur minoritaires	(12 109)	(8 704)
<b>Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>(13 207)</b>	<b>(9 956)</b>
Profits / pertes résultant de la conversion des états financiers d'une activité à l'étranger	(155)	22 849
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	1 904	-
Variation de juste valeur des instruments de couverture	(341)	59
Impôts différés sur les instruments de couverture	(50)	(20)
Ecart de conversion des actifs et groupes d'actifs destinés à la vente	(83)	872
<b>Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>1 275</b>	<b>23 759</b>
<b>RESULTAT GLOBAL TOTAL</b>	<b>5 935</b>	<b>14 376</b>
Attribuable aux propriétaires de la société	5 896	14 344
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	39	32

### IV. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

		2016	2015
<i>En milliers d'euros</i>			
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		17 925	3 345
<b>Ajustements n'ayant pas d'impact sur la trésorerie :</b>			
Dotations nettes d'amortissements, pertes de valeur et provisions courantes		29 950	25 869
Autres charges et produits opérationnels non courants sans impact sur la trésorerie		3 466	941
Charges et produits liés aux stocks options et actions gratuites		337	255
Plus ou moins values de cession courantes		(93)	(66)
Coût de l'endettement financier net		6 252	7 210
Autres produits et charges financiers		(4 617)	1 228
Charge d'impôt		7 185	11 316
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>60 404</b>	<b>50 098</b>
Impôt versé		(10 570)	(3 938)
Variation des stocks		(23 052)	14 041
Variation des créances clients et comptes rattachés		(2 888)	4 606
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés		(12 206)	15 184
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité opérationnelle</b>	<b>A</b>	<b>11 688</b>	<b>79 991</b>
Acquisitions et prises de participations, net de la trésorerie acquise		(601)	-
Investissements incorporels		(1 915)	(2 589)
Investissements corporels		(17 824)	(21 791)
Investissements financiers		(710)	(322)
Cessions d'immobilisations		1 725	464
Remboursements immobilisations financières		778	255
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>	<b>B</b>	<b>(18 547)</b>	<b>(23 982)</b>
Produits de l'émission d'actions		350	1 638
Dividendes versés aux actionnaires		(1 030)	(282)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		5 912	1 354
Remboursements d'emprunts, net des instruments dérivés		(21 108)	(20 722)
Remboursements des dettes résultants de contrats de location-financement		(733)	(216)
Variation des autres actifs et passifs financiers		(371)	(368)
Intérêts financiers versés		(4 685)	(5 748)
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités de financement</b>	<b>C</b>	<b>(21 664)</b>	<b>(24 343)</b>
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités abandonnées</b>	<b>D</b>	<b>(7 337)</b>	<b>(3 592)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>A+B+C+D</b>	<b>(35 860)</b>	<b>28 074</b>
Trésorerie de clôture		21 759	57 906
Trésorerie d'ouverture		57 906	29 140
Effet des variations de change sur la trésorerie détenue		286	(691)
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>(35 860)</b>	<b>28 074</b>

L'analyse du tableau de flux de trésorerie est présentée au Chapitre 5 « Analyse de l'activité sur l'exercice 2016 » du présent document.

## Chapitre 6

### Etats financiers consolidés et Annexes

#### V. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes	Actions propres	Réserves Groupe	Réserves de conversion	Résultat part du groupe	Capitaux propres Part du groupe	Capitaux propres Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	13 795	233 975	(473)	92 139	15 626	(4 100)	350 962	429	351 390
<b>Résultat de l'exercice</b>						546	546	26	573
<b>Autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	(9 917)	23 714	-	13 797	6	13 803
<b>Résultat global total de la période</b>	-	-	-	(9 917)	23 714	546	14 344	32	14 376
Affectation des résultats	-	-	-	(4 100)	-	4 100	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(282)	-	-	(282)	-	(282)
Exercice stocks options	63	1 422	-	-	-	-	1 486	-	1 486
Avantages stocks options	-	-	-	203	-	-	203	-	203
Variation des actions propres	-	-	153	-	-	-	153	-	153
Autres mouvements	-	-	-	(232)	-	-	(232)	-	(232)
<b>Total des transactions avec les propriétaires</b>	<b>63</b>	<b>1 422</b>	<b>153</b>	<b>(4 412)</b>	<b>-</b>	<b>4 100</b>	<b>1 327</b>	<b>-</b>	<b>1 327</b>
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>13 858</b>	<b>235 397</b>	<b>(320)</b>	<b>77 810</b>	<b>39 340</b>	<b>546</b>	<b>366 632</b>	<b>461</b>	<b>367 093</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>						17 841	17 841	26	17 868
<b>Autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	(11 695)	(250)	-	(11 945)	13	(11 933)
<b>Résultat global total de la période</b>	-	-	-	(11 695)	(250)	17 841	5 896	39	5 935
Affectation des résultats	-	-	-	546	-	(546)	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(1 030)	-	-	(1 030)	-	(1 030)
Exercice stocks options et actions gratuites	13	349	-	-	-	-	362	-	362
Avantages stocks options et actions gratuites	-	-	-	337	-	-	337	-	337
Variation des actions propres	-	-	(12)	-	-	-	(12)	-	(12)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des transactions avec les propriétaires</b>	<b>13</b>	<b>349</b>	<b>(12)</b>	<b>(146)</b>	<b>-</b>	<b>(546)</b>	<b>(342)</b>	<b>-</b>	<b>(342)</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2016</b>	<b>13 871</b>	<b>235 747</b>	<b>(332)</b>	<b>65 969</b>	<b>39 090</b>	<b>17 841</b>	<b>372 185</b>	<b>500</b>	<b>372 686</b>

## VI. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### PARTIE 1 INFORMATIONS GENERALES

#### NOTE 1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

##### Cession des Joint-Ventures Aker

La vente des participations du Groupe dans les joint-ventures AKER BIOMARINE MANUFACTURING LLC et AKER BIOMARINE FINANCING LLC à son partenaire AKER Biomarine Antartic AS est effective depuis le 2 mai 2016. Cette décision de retrait s'inscrivait dans la ligne d'exécution du plan Bright2020 et visait à recentrer les activités du Groupe sur les activités principales et sur le développement des actifs stratégiques.

Les impacts de cette cession sont présentés au compte de résultat dans le *Résultat net des activités abandonnées* et sont détaillés en note 7 – Activités abandonnées.

##### Cession du site de Palafolls en Espagne

Le site de Palafolls en Espagne, dont la fermeture avait été annoncée le 27 mai 2015 dans le cadre de la réorganisation de son activité industrielle pharmaceutique, est cédé le 29 septembre 2016.

Les impacts de cette cession sont présentés au compte de résultat en *Autres produits opérationnels non courants* et sont détaillés en note 19 – Actifs non courants détenus en vue de la vente.

##### Pertes de valeur des actifs espagnols et polonais

Au 31 décembre 2016, certains actifs industriels des sites de Jaslo en Pologne et Valence en Espagne ont fait l'objet de tests de dépréciation qui ont conduit le Groupe à déprécier une partie de ces actifs.

Les pertes de valeur sont constatées au compte de résultat en *Autres charges opérationnelles non courantes* ; ces tests sont présentés en note 20 – Tests de dépréciation des actifs non courants.

##### Rationalisation du portefeuille produit, catégorisation et montée en stocks

Au cours de l'année 2016 et dans l'alignement des objectifs du plan stratégique Bright 2020, le Groupe s'est fixé comme axe prioritaire la simplification et la rationalisation de son portefeuille produit. Les stocks sont catégorisés suivant trois niveaux de service (catégories ABC), permettant de réduire la complexité du portefeuille produits, de gérer le niveau des stocks de manière optimale et d'accroître la satisfaction des clients en améliorant le taux de service. La phase active de déploiement de cette politique au niveau du Groupe a eu pour conséquence d'augmenter le niveau des stocks (voir note 10).

#### NOTE 2 EVENEMENTS POST-CLOTURE

Aucun évènement post clôture n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

## Chapitre 6

### Etats financiers consolidés et Annexes

---

## PARTIE 2 PRINCIPES COMPTABLES

### NOTE 3 DECLARATION DE CONFORMITE

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, les comptes consolidés de NATUREX SA et de ses filiales (ci-après dénommées le «Groupe») sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2016 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées par l'Union Européenne à cette date. Ils ont par ailleurs été préparés conformément aux règles de présentation et d'information financière applicables aux comptes annuels telles que définies dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les états financiers consolidés du Groupe établis en date du 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 28 mars 2017, et seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée qui peut théoriquement les modifier.

### NOTE 4 EVOLUTION DU REFERENTIEL COMPTABLE

#### Nouvelles normes et interprétations appliquées au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Le Groupe a adopté les normes, amendements et interprétations suivants qui sont applicables au 1er janvier 2016 :

- **Amendements à IAS 16 et IAS 38, clarifiant les modes d'amortissement acceptables**  
L'IASB a précisé que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée, cette présomption ne pouvant être réfutée que dans certaines circonstances limitées. Cet amendement, applicable de manière prospective, vient modifier le plan d'amortissement des licences sur des droits de propriété intellectuelle rémunérées par des royalties, sans impact matériel sur les comptes consolidés du Groupe.
- **Améliorations annuelles 2010-2012 et améliorations annuelles 2012-2014**  
La norme *IFRS 3 – Regroupements d'entreprises* est amendée pour clarifier les méthodes de comptabilisation des paiements conditionnels négociés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Cette modification est applicable de manière prospective aux regroupements d'entreprises réalisés après le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Cet amendement est sans effet sur les comptes consolidés dans la mesure où le Groupe ne comptabilise aucune contrepartie éventuelle d'un regroupement d'entreprises intervenu après le 1<sup>er</sup> juillet 2014. L'application prospective de cette norme vient modifier les méthodes comptables du Groupe qui seront appliquées aux paiements conditionnels négociés dans le cadre de futurs regroupements d'entreprises.  
Les autres amendements apportés aux normes dans les *Améliorations annuelles 2010-2012* et *Améliorations annuelles 2012-2014* sont sans effet sur les comptes consolidés du Groupe.
- **Amendement à IAS 19, clarifiant et simplifiant la comptabilisation des cotisations des membres du personnel ou des tiers, sans effet sur les comptes consolidés du Groupe.**

- **Amendement à IAS 1, portant sur les informations à fournir dans les états financiers**
- **Amendement à IFRS 11, traitant de l'acquisition d'une participation dans une entreprise commune**, sans effet sur les comptes consolidés du Groupe.

Aucun autre nouvel amendement, norme et interprétation, pertinent pour le Groupe n'est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Nouvelles normes et interprétations publiées non encore appliquées

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et adoptés par l'Union Européenne, n'ont pas donné lieu à une application anticipée en 2016.

Le Groupe évalue actuellement l'impact de l'application de ces normes sur ses états financiers consolidés :

- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- IFRS 9 Instruments financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

## NOTE 5 RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET D'EVALUATION

### 5.1 Jugements et estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des états financiers consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, en particulier pour la détermination des provisions et la réalisation des tests de valeur. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base des informations disponibles ou des situations existantes à la date d'arrêté des comptes.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les informations sur les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, susceptibles d'avoir les impacts les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5.7 Méthodes et règles d'évaluations – Pertes de valeur des actifs corporels et incorporels
- Note 5.9 Méthodes et règles d'évaluations – Stocks
- Note 5.16 Méthodes et règles d'évaluations – Impôts

### 5.2 Saisonnalité

L'activité du Groupe est peu soumise à une saisonnalité.

## Chapitre 6

# Etats financiers consolidés et Annexes

L'approvisionnement se fait par campagne et, est globalement réparti sur l'année entière. On observe une légère hausse au printemps et au début de l'été pour certaines matières premières tandis que l'approvisionnement en extraits est lui totalement dénué d'effet saisonnier.

Les ventes sont elles aussi peu soumises à une saisonnalité de manière générale. Certaines gammes spécifiques présentent des effets saisonniers comme les colorants et arômes pour boissons du secteur Food & Beverage au printemps et en été. Quelques gammes de Nutrition & Health connaissent une plus forte progression en automne et en hiver. Au global, les ventes par gammes se compensent entre elles et le mix produit est tel qu'il n'y a pas de saisonnalité marquée.

### 5.3 Valeur d'entrée des actifs et des passifs

Les dates d'arrêtés des comptes annuels sont toutes fixées au 31 décembre. Les sociétés NATUREX INDIA PRIVATE LTD et VALENTINE FOOD PRIVATE LTD font l'objet d'un arrêté de leurs comptes sociaux au 31 mars et fournissent un arrêté au 31 décembre pour les besoins de la consolidation.

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère à la date d'arrêté des comptes. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

#### Transactions en monnaies étrangères

Les transactions sont comptabilisées au cours historique au moment de leur réalisation.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Lorsque le règlement d'un élément monétaire qui est une créance à recevoir ou une dette payable en vue d'un investissement à l'étranger, n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, les gains et pertes de change en résultant sont considérés comme faisant partie de l'investissement net dans une activité à l'étranger, comptabilisés en autres éléments du résultat global et présentés en réserve de conversion.

#### Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de consolidation sont convertis en euros au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique.

Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période correspondant à la valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « Ecart de conversion » dans les capitaux propres et comprennent l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et les passifs, et la différence entre le résultat calculé au taux moyen et le résultat calculé au taux de clôture.

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition de filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de la filiale. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et convertis au taux de clôture.

Les cours utilisés sont les suivants :

Pays	Devises	Cours de clôture		Cours moyen	
		31/12/2016	31/12/2015	2016	2015
Australie	EUR / AUD	1,4596	1,4897	1,4889	1,4849
Brésil	EUR / BRL	3,4305	4,3117	3,8279	3,8445
Canada	EUR / CAD	1,4188	1,5116	1,4701	1,4050
Chili	EUR / CLP	700,7350	772,9260	743,2980	731,2168
Chine	EUR / RMB	7,3202	7,0608	7,3261	6,9230
Corée	EUR / KRW	1 269,3600	1 280,7800	1 269,3600	1 280,7800
Côte d'Ivoire	EUR / XOF	655,9570	655,9570	655,9570	655,9570
Inde	EUR / INR	71,5935	72,0215	74,4463	71,3451
Japon	EUR / JPY	123,4000	131,0700	120,9952	134,4225
Maroc	EUR / MAD	10,6300	10,8020	10,7829	10,8660
Mexique	EUR / MXN	21,7719	18,9145	20,7995	18,0997
Pologne	EUR / PLN	4,4103	4,2639	4,3529	4,1831
Russie	EUR / RUB	64,3000	80,6736	73,9292	67,4523
Suisse	EUR / CHF	1,0739	1,0835	1,0923	1,0777
Singapour	EUR / SGD	1,5234	NA	1,5234	NA
UK	EUR / GBP	0,8562	0,7339	0,8107	0,7286
USA	EUR / USD	1,0541	1,0887	1,1074	1,1137

### 5.4 Regroupement d'entreprises

#### Goodwill

En application de la norme IFRS 3 révisée, lors d'un regroupement d'entreprises, le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le Groupe choisit d'évaluer, transaction par transaction, à la date d'acquisition toute participation ne donnant pas le contrôle, soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er janvier 2010 sont comptabilisés selon la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Cette norme précise notamment :

- Les frais d'acquisitions sont comptabilisés en charge à la date d'acquisition et sont présentés dans le résultat opérationnel ;
- Les contreparties éventuelles sont comptabilisées en capitaux propres lorsque le paiement est fondé sur la livraison d'un nombre fixe d'actions. Dans les autres cas, les contreparties éventuelles sont comptabilisées en passifs liés à des regroupements d'entreprises ;
- Les modifications de valeur des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de l'absence de résultat d'expertises ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisées comme un ajustement rétrospectif de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf à ce qu'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

## Chapitre 6

# Etats financiers consolidés et Annexes

Les goodwill sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe (UGT).

Les UGT retenues par le Groupe sont les suivantes :

- Amériques,
- Europe / Afrique,
- Asie / Océanie.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation réalisé annuellement ou dès l'apparition d'événements ou circonstances mettant en évidence des indices de perte de valeur.

### Options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

En application de la norme IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », dès lors que des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle disposent d'options de vente de leur participation au Groupe, une dette financière est comptabilisée dans les états financiers consolidés au titre de l'engagement de rachat des instruments de capitaux propres. Son montant correspond à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option.

En l'absence de recommandation des normes IFRS avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Groupe avait choisi de comptabiliser les variations ultérieures des justes valeurs de ces dettes en capitaux propres. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et pour les regroupements d'entreprises postérieurs au 1<sup>er</sup> juillet 2014, la norme IFRS 3 est amendée pour préciser que les variations ultérieures de juste valeur seront comptabilisées au compte de résultat.

La politique comptable du Groupe est de ne pas comptabiliser les participations ne donnant pas le contrôle relatives aux engagements de rachats des intérêts minoritaires et pratique la méthode dite de « l'acquisition anticipée ».

## 5.5 Immobilisations incorporelles (hors goodwill)

### Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe, les frais généraux directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de la manière prévue et les coûts d'emprunt capitalisés. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

### Licence de propriété intellectuelle

Le prix d'une licence de propriété intellectuelle rémunérée par des royalties n'est pas définitivement fixé lors de la transaction d'acquisition, car une partie de son prix dépend de la survenance d'évènements futurs. En l'absence de recommandation de la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles* sur le traitement de la comptabilisation initiale et ultérieure de l'ajustement éventuel du prix d'acquisition d'une immobilisation, le Groupe a choisi d'inclure dans le coût d'acquisition de la licence les ajustements de prix estimés à la date d'acquisition.

### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Durées d'utilité
Clientèles	Linéaire : 2 à 12 ans
Logiciels	Linéaire : 3 à 5 ans
Brevets et marques	Linéaire : 5 à 15 ans
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire : 2 à 5 ans

## 5.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'immobilisations corporelles.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Durées d'utilité
Constructions sur sol propre	Linéaire : 10 à 40 ans
Constructions sur sol d'autrui	Linéaire : 10 à 20 ans
Installations techniques matériels et outillage	Linéaire : 3 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire : 2 à 10 ans

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement.

Les subventions d'investissements sont comptabilisées en produits différés et reprises en résultat de façon symétrique sur la durée d'utilisation de l'actif.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont reconnues de façon symétrique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

## 5.7 Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité.

## Chapitre 6

# Etats financiers consolidés et Annexes

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

Lorsque la valeur recouvrable des actifs est déterminée sur la base de la valeur d'utilité, celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe Naturex.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Les tests de pertes de valeur réalisés sur les *goodwill* tiennent compte d'une valeur d'utilité déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

Dans le secteur d'activité des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, les hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs d'utilité sont de même nature et se basent sur le niveau de résultat opérationnel courant. Parmi ces hypothèses, figurent :

- Le niveau de marché,
- L'environnement concurrentiel,
- L'environnement réglementaire,
- Le niveau de dépenses d'investissement.

Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée et des évolutions anticipées du plan.

### 5.8 Intérêts dans les entreprises mises en équivalence

Les intérêts du Groupe dans des entités mises en équivalence comprennent des intérêts dans des entreprises associées et des coentreprises.

Les entités associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

La coentreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et la coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

## 5.9 Stocks

Le coût des stocks est évalué par lot au prix de revient et comprend les coûts d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de transformation, la quote-part appropriée des coûts indirects fondée sur la capacité normale de production et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

## 5.10 Instruments Financiers

### Actifs financiers non dérivés

Le Groupe détient les actifs financiers non dérivés suivants : des dépôts et cautionnement, des prêts et des créances, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente.

#### ▶ Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués :

- de dépôts, cautionnements et prêts, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif
- et de titres non consolidés, classés comme actifs disponibles à la vente (AFS), valorisés à la juste valeur. Dans les rares cas où la juste valeur ne peut être obtenue, ceux-ci sont évalués au coût historique.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, des pertes de valeurs significatives et durables sont comptabilisées en résultat.

#### ▶ Créances et autres débiteurs

Les créances sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeurs. Une dépréciation est constatée dès lors que l'encaissement d'une créance présente un risque, même partiel, de non réalisation.

#### ▶ Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les comptes bancaires courants, et les valeurs mobilières de placement réalisables à très court terme et facilement convertibles en liquidités et qui ne présentent pas de risque significatif d'évolution de valeur.

### Passifs financiers non dérivés

Excepté lorsqu'ils font l'objet d'une couverture de juste valeur, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques de change et de taux.

Lors de la désignation initiale de la couverture, le Groupe documente formellement la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert, les objectifs de gestion des risques et la stratégie poursuivie lors de la mise en place

## Chapitre 6

# Etats financiers consolidés et Annexes

de la couverture, ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. Le Groupe apprécie, lors de la mise en place de la relation de couverture et de façon continue, s'il s'attend à ce que les instruments de couverture soient « hautement efficaces » pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts sur la période sur laquelle la couverture est désignée.

Pour une couverture de flux de trésorerie afférente à une transaction prévue, il doit être hautement probable que la transaction se réalisera et cette transaction doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait *in fine* affecter le résultat.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

### ► Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture dans une couverture de variation des flux de trésorerie attribuable à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable qui pourrait affecter le résultat, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le montant comptabilisé en autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le compte de résultat sur la période au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts affectent le résultat; ce montant est comptabilisé sur la même ligne du résultat global que l'élément couvert.

Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat.

Le Groupe a mis en place des swaps de taux et de change en vue de couvrir ses risques sur flux de trésorerie.

### ► Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme non comptabilisé, pouvant affecter le résultat.

Pour la couverture de juste valeur des actifs et passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est comptabilisée au compte de résultat où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture.

## 5.11 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application de l'IFRS 5, les actifs et les passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand un groupe d'actifs est destiné à être cédé lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. La réalisation de la cession est prévue dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus en vue de la vente ne sont plus amortis à compter de cette présentation.

Pour les activités abandonnées, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies, des activités arrêtées et leurs flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

### **5.12 Avantages au personnel**

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

En ce qui concerne les régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les charges comptabilisées relatives à ces plans correspondent aux cotisations payées pendant la période de référence.

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est ensuite déduite pour déterminer le passif (l'actif) net. Le Groupe détermine la charge (le produit) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au passif (à l'actif) net.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations d'entreprises notées AA+, ayant des échéances proches de celles des engagements du Groupe, et libellées dans la monnaie de paiement des prestations.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuair qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminution des cotisations futures du régime. Toutes les exigences de financement minimal qui s'appliquent aux régimes du Groupe sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques. Un avantage économique est disponible pour le Groupe s'il est réalisable pendant la durée de vie du plan, ou aux dates de règlement des passifs du plan.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net) et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net), le cas échéant. Le Groupe les comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global et toutes les autres dépenses au titre des régimes à prestations définies sont enregistrées en résultat au titre des avantages du personnel.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel est comptabilisé immédiatement en résultat lors de la modification. En cas de réduction de régime, le profit ou la perte lié à la réduction est comptabilisé également immédiatement en résultat en date de la réduction.

Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit. Le profit ou la perte résultant d'une liquidation est égal à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies liquidée, déterminée à la date de liquidation, et la contrepartie de la liquidation, y compris, tout actif du régime transféré et tout paiement effectué directement par le Groupe dans le cadre de la liquidation.

### **5.13 Provisions**

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de la provision est

## Chapitre 6

# Etats financiers consolidés et Annexes

déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

### 5.14 Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les produits provenant de la vente de prestations de services (telles que le développement de nouveaux produits à la demande du client) sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la méthode dite du pourcentage d'avancement, à condition que le résultat de la transaction puisse être estimé de façon fiable. Le degré d'avancement est évalué en tenant compte des travaux exécutés et des services rendus à la date d'arrêt.

Le chiffre d'affaires consolidé est constitué par le montant des ventes hors taxes résultant des activités courantes des sociétés de l'ensemble consolidé, après élimination des opérations internes.

### 5.15 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle, le Groupe définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges,
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance,
- et pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le reporting interne mis à la disposition des principaux décideurs opérationnels correspond à l'organisation managériale du Groupe Naturex qui est basée sur une segmentation géographique selon les quatre zones suivantes :

- Amérique du Nord
- Amérique Centrale et Latine
- Europe / Afrique / Moyen-Orient
- Asie / Océanie

### 5.16 Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. L'impôt exigible inclut également toute charge d'impôt qui provient de la déclaration de dividendes.

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seront récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode bilancielle du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ces actifs et passifs.

### **5.17 Résultat par action**

Le résultat par action et le résultat dilué par action sont présentés pour le résultat attribuable aux propriétaires de la société.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des actions propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

### **5.18 Avantages sur capitaux propres au profit du personnel**

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions et les offres réservées aux salariés portant sur des actions du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

## Chapitre 6

### Etats financiers consolidés et Annexes

---

## PARTIE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET ACTIVITES ABANDONNEES

### NOTE 6 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En 2016, les évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- Cession des joint-ventures avec Aker ;
- Acquisition de la SCI La Pinède, puis fusion de la SCI La Pinède et NATUREX SA ;
- Fusion des filiales NATUREX Industrial SL, renommée Naturex Iberian Partners SL, et NATUREX Spain SL ;
- La filiale Valentine Agro Private Limited est renommée NATUREX India Private Ltd.

Au cours du second semestre 2015, NATUREX avait acquis 25% des titres de la SCI La Pinède, à laquelle le Groupe loue une partie du site d'Avignon. En janvier 2016, NATUREX a acquis les 75% de titres restants pour 1,3 million d'euros. Le Groupe obtient le contrôle de la SCI La Pinède et consolide l'investissement en intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. La SCI La Pinède est preneuse d'un contrat de crédit-bail portant sur une partie du site industriel d'Avignon, l'ensemble immobilier a été valorisé pour un montant de 9,6 millions d'euros, et une dette financière a été constatée à hauteur de 7,3 millions d'euros.

### NOTE 7 ACTIVITES ABANDONNEES

#### Abandon de l'activité des joint-ventures avec Aker

La vente des participations dans les joint-ventures est effective le 2 mai 2016.

Le prix de cession des participations fait l'objet d'un crédit vendeur de trois ans, portant intérêts ; celui-ci est partagé en deux tranches, la première de 4,6 millions de dollars remboursable par échéances, la seconde de 8,9 millions de dollars remboursable in fine. Au 31 décembre 2016, le Groupe a ainsi constaté dans son bilan consolidé un actif financier à hauteur de 12,2 millions d'euros, dont 10,8 millions d'euros parmi les actifs financiers non courants et 1,4 million d'euros parmi les actifs financiers courants.

Les états financiers du Groupe tiennent compte des impacts suivants :

- **Impact sur le bilan consolidé** : les participations du Groupe dans les joint-ventures sont nulles au 31 décembre 2016 et le Groupe ne détient aucun passif liée à cette activité abandonnée à la date de clôture.
- **Impact sur le compte de résultat consolidé** : en 2016, le résultat des activités abandonnées est une perte de 57 milliers d'euros, et comporte des honoraires liés à la cession des joint-ventures nets d'impôt. En 2015, le résultat des activités abandonnées étaient une perte de (2,8) millions d'euros ; il tenait compte de la quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence en 2015 pour (3,9) millions d'euros, de la dépréciation des participations dans la joint-venture pour (0,6) million d'euros, et d'un produit d'impôt de 1,7 million d'euros.
- **Impact sur les autres éléments du résultat global** : les autres éléments du résultat global tiennent compte de profits et pertes de conversion sur actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente (une charge de 0,1 million d'euros en 2016 contre un produit de 0,7 million d'euros en 2015).

### ▪ Impact sur les flux de trésorerie :

En 2016, les flux net de trésorerie lié aux activités abandonnées s'élevaient à (7,3) millions d'euros et sont attribuables :

- aux activités de financement pour un montant de (5,6) millions de dollars correspondant principalement au prêt consenti aux joint-ventures pour permettre le remboursement des dettes auprès des établissements de crédit ;
- à l'impôt versé pour un montant de (2,4) millions de dollars ;
- à l'activité opérationnelle pour un montant de (0,1) million de dollars.

En 2015, ils s'élevaient à (3,6) millions d'euros, attribués aux activités de financement.

Cette activité était une composante du secteur opérationnel « Amérique du Nord ».

## NOTE 8 METHODES DE CONSOLIDATION ET ORGANISATION DU PERIMETRE

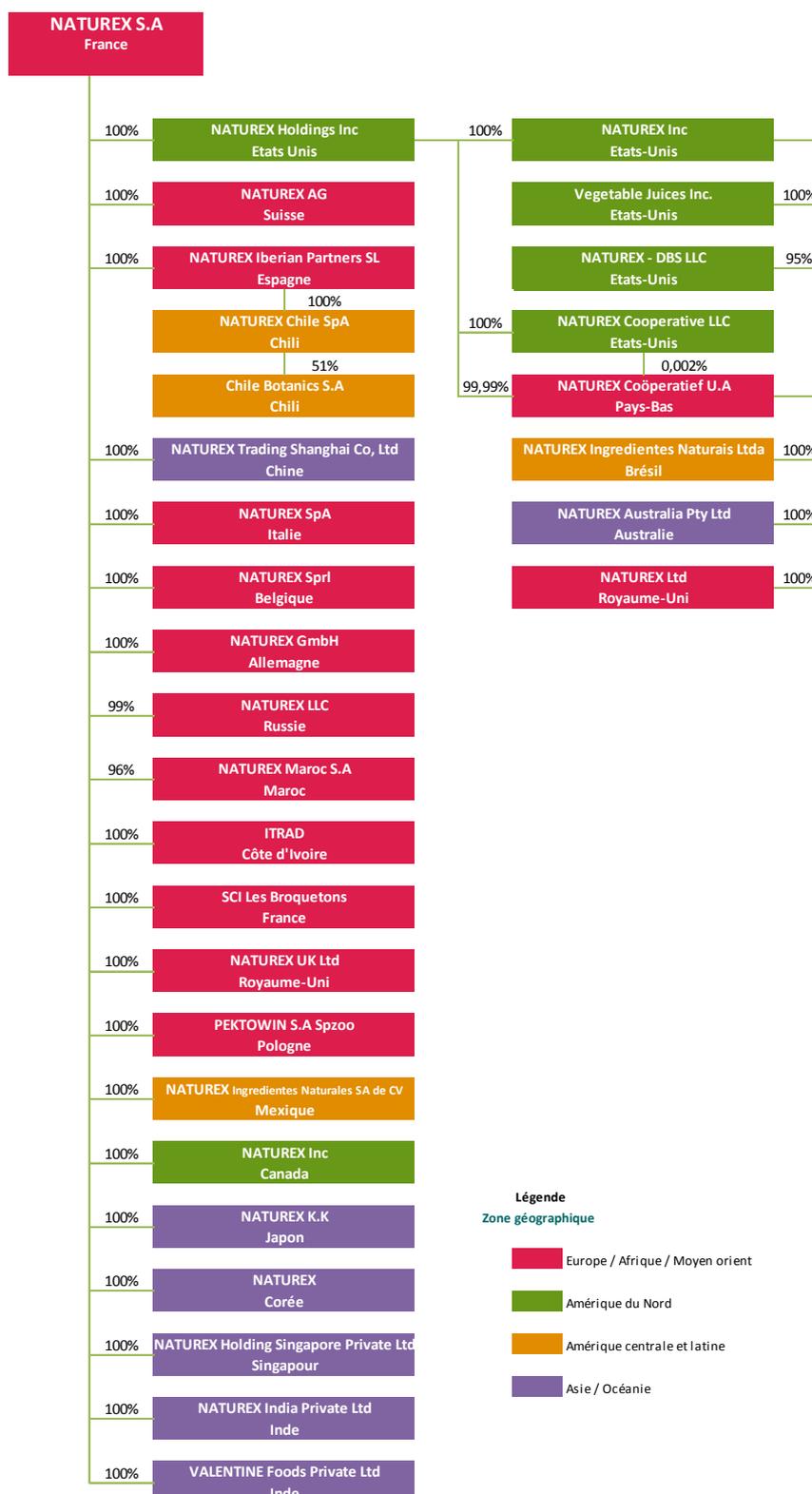
Compte tenu des évolutions décrites dans les notes 6 et 7, le périmètre de consolidation de l'exercice 2016 est le suivant :

Dénomination Sociale	Pays	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Naturex SA	France	N/A	N/A	Intégration globale
Chile Botanics S.A.	Chili	51%	51%	Intégration globale
ITRAD	Côte d'Ivoire	100%	100%	Intégration globale
Naturex (Corée)	Corée	100%	100%	Intégration globale
Naturex AG	Suisse	100%	100%	Intégration globale
Naturex Australia Pty Ltd	Australie	100%	100%	Intégration globale
Naturex Chile	Chili	100%	100%	Intégration globale
Naturex Coöperatief U.A	Pays -Bas	100%	100%	Intégration globale
Naturex Cooperative LLC	Etats-Unis	100%	100%	Intégration globale
Naturex DBS LLC	Etats-Unis	95%	95%	Intégration globale
Naturex GMBH	Allemagne	100%	100%	Intégration globale
Naturex Holdings Inc	Etats-Unis	100%	100%	Intégration globale
Naturex Holding Singapore Private Ltd	Singapour	100%	100%	Intégration globale
Naturex Inc	Etats-Unis	100%	100%	Intégration globale
Naturex Inc (Canada)	Canada	100%	100%	Intégration globale
Naturex Iberian Partners SL	Espagne	100%	100%	Intégration globale
Naturex Ingredientes Naturais Ltda	Brésil	100%	100%	Intégration globale
Naturex Ingredientes Naturales S.A. de C.V	Mexique	100%	100%	Intégration globale
Naturex K.K	Japon	100%	100%	Intégration globale
Naturex LLC	Russie	99%	99%	Intégration globale
Naturex Ltd	Royaume-Uni	100%	100%	Intégration globale
Naturex Maroc	Maroc	96%	96%	Intégration globale
Naturex SpA	Italie	100%	100%	Intégration globale
Naturex SPRL	Belgique	100%	100%	Intégration globale
Naturex Trading Shanghai Co, Ltd	Chine	100%	100%	Intégration globale
Naturex UK Ltd	Royaume-Uni	100%	100%	Intégration globale
SCI Les Broquetons	France	100%	100%	Intégration globale
Naturex India Private Ltd	Inde	100%	100%	Intégration globale
Valentine Foods Private Ltd	Inde	100%	100%	Intégration globale
Vegetable Juices Inc	Etats-Unis	100%	100%	Intégration globale
Zpow Pektowin S.A.	Pologne	100%	100%	Intégration globale
AKER Biomarine Financing LLC (cédée le 02/05/2016)	Etats-Unis	50%	50%	Mise en équivalence
AKER Biomarine Manufacturing LLC (cédée le 02/05/2016)	Etats-Unis	50%	50%	Mise en équivalence
AKBMF SARL (cédée le 02/05/2016)	France	50%	50%	Mise en équivalence
SCI La Pinède (Fusionnée au 31/12/2016)	France	100%	100%	Intégration globale
Biopolis	Espagne	20%	20%	Non consolidée

# Chapitre 6

## Etats financiers consolidés et Annexes

Au 31 décembre 2016, l'organisation juridique et par secteurs opérationnels se présente comme suit :



### PARTIE 4 ACTIVITE OPERATIONNELLE

#### NOTE 9 SECTEURS OPERATIONNELS

La ventilation des secteurs opérationnels correspond à l'organisation managériale du Groupe. A compter de l'exercice 2016, dans le cadre du déploiement du plan stratégique Bright2020, la gouvernance se réorganise et s'aligne avec l'approche commerciale régionale. Elle se structure désormais autour de quatre zones géographiques :

- Amérique du Nord
- Amérique Centrale et Latine
- Europe, Afrique et Moyen-Orient,
- Asie et Océanie.

Chacun des secteurs opérationnels est multi-activité et correspond à des marchés dont les caractéristiques économiques présentent des similarités en terme de maturité, de croissance et/ou d'environnement concurrentiel. Le découpage sectoriel étant modifié, les informations sectorielles de la période comparative sont également retraitées.

Les informations internes revues et utilisées reposent sur une présentation par zone d'implantation géographique des filiales. La mesure de la performance des secteurs opérationnels est basée sur le résultat d'exploitation et les données sectorielles s'entendent avant éliminations intragroupes.

Au 31 décembre 2016 :

	Amérique du Nord	Amérique Centrale/ Amérique Latine	Europe/ Afrique/ Moyen-Orient	Asie/Océanie	Éliminations	Total 2016
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Compte de résultat</b>						
Chiffre d'affaires externe	186 981	20 020	166 931	30 424	-	404 355
Chiffre d'affaires inter-secteur	20 912	2 947	83 935	71	(107 866)	-
Chiffre d'affaires du secteur	207 892	22 967	250 866	30 495	(107 866)	404 355
Résultat opérationnel courant <sup>(a)</sup>	13 721	3 290	19 356	(1 125)	(3 734)	31 507
Résultat opérationnel <sup>(a)</sup>	13 014	3 290	15 300	(1 125)	(3 734)	26 745
<b>Bilan</b>						
Goodwill	108 224	3 147	55 781	7 245		174 397
Immobilisations incorporelles et corporelles	42 146	5 282	117 638	7 717		172 782
Actifs financiers	12 315	159	4 169	284		16 927
Autres actifs sectoriels <sup>(b)</sup>	104 295	11 719	173 893	17 467		307 374
Total actif par secteurs	266 980	20 306	351 480	32 713		671 479
<b>Autres informations</b>						
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(6 167)	(497)	(19 685)	(641)	-	(26 990)
Investissements corporels et incorporels	3 656	809	14 945	407	-	19 817

(a) Le résultat opérationnel des secteurs s'entend avant élimination des marges intragroupes.

(b) Les autres actifs sectoriels comprennent les autres actifs courants ainsi que les créances d'impôts différés

## Chapitre 6

### Etats financiers consolidés et Annexes

Au 31 décembre 2015 :

	Amérique du Nord	Amérique Centrale/Amérique Latine	Europe/Afrique/Moyen-Orient	Asie/Océanie	Éliminations	Total 2015
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Compte de résultat</b>						
Chiffre d'affaires externe	188 209	17 504	164 951	27 148	-	397 812
Chiffre d'affaires inter-secteur	21 349	2 536	76 735	646	(101 265)	-
Chiffre d'affaires du secteur	209 557	20 040	241 686	27 794	(101 265)	397 812
Résultat opérationnel courant <sup>(a)</sup>	21 452	4 648	1 600	(86)	(1 362)	26 251
Résultat opérationnel <sup>(a)</sup>	21 215	4 648	(1 315)	(86)	(1 362)	23 099
<b>Bilan</b>						
Goodwill	104 937	2 853	58 663	7 169		173 621
Immobilisations incorporelles et corporelles	43 405	4 214	118 010	7 936		173 565
Actifs financiers	106	103	1 586	204		2 000
Autres actifs sectoriels <sup>(b)</sup>	94 832	7 732	199 581	13 164		315 309
<b>Total actif par secteurs</b>	<b>243 280</b>	<b>14 902</b>	<b>377 840</b>	<b>28 473</b>		<b>664 496</b>
<b>Autres informations</b>						
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(6 085)	(429)	(18 243)	(374)	-	(25 131)
Investissements corporels et incorporels	3 781	523	18 817	1 276	-	24 397

(a) Le résultat opérationnel des secteurs s'entend avant élimination des marges intragroupes.

(b) Les autres actifs sectoriels comprennent les autres actifs courants ainsi que les créances d'impôts différés

## NOTE 10 BESOIN EN FOND DE ROULEMENT

### 10.1 Stocks

La ventilation des stocks par nature se décompose comme suit :

	01/01/2016	Variation	Ecart de conversion	31/12/2016
<i>En milliers d'euros</i>				
Matières premières	52 308	4 346	263	56 916
Consommables	3 058	(359)	7	2 706
Produits finis, semi finis et en cours de production	120 162	21 119	2 314	143 595
<b>Total Stock Brut</b>	<b>175 527</b>	<b>25 106</b>	<b>2 583</b>	<b>203 217</b>
Pertes de valeur	(16 486)	(2 054)	(153)	(18 692)
<b>Total Stock Net</b>	<b>159 041</b>	<b>23 052</b>	<b>2 431</b>	<b>184 524</b>

Au cours de l'année 2016, le déploiement d'une politique globale de gestion des stocks et le ralentissement des ventes de l'activité nutraceutique aux Etats-Unis ont eu pour effet d'augmenter le niveau des stocks.

### 10.2 Clients et autres débiteurs

Le détail des comptes clients et autres comptes débiteurs se présente comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
<i>En milliers d'euros</i>		
Créances clients	57 040	55 827
Créances fiscales et sociales	18 628	19 893
Autres créances	5 396	5 002
<b>Total brut</b>	<b>81 064</b>	<b>80 722</b>
Pertes de valeur	(1 243)	(1 164)
<b>Total net</b>	<b>79 821</b>	<b>79 559</b>

Au 31 décembre 2016, les créances échues représentent 14 % de l'encours client, 13 % en 2015.

### NOTE 11 PROVISIONS COURANTES

La variation des provisions courantes se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2016	Constituées	Consommées	Ecart de conversion	31/12/2016
Autres provisions	1 107	3 366	(607)	()	3 866
<b>Total provisions</b>	<b>1 107</b>	<b>3 366</b>	<b>(607)</b>	<b>()</b>	<b>3 866</b>

### NOTE 12 CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

#### 12.1 Effectifs

Les effectifs du Groupe par zones géographiques se répartissent comme suit :

<i>Effectifs</i>	31/12/2016	31/12/2015
Amérique du Nord	315	331
Amérique Centrale / Amérique Latine	115	102
Europe / Afrique / Moyen - Orient	1 137	1 140
Asie / Océanie	122	127
<b>Total effectifs</b>	<b>1 689</b>	<b>1 700</b>

En 2016, l'effectif moyen du Groupe s'élève à 1 699 salariés.

#### 12.2 Stocks options et actions gratuites de performance

##### Stocks options

La valeur des options a été évaluée selon le modèle Black & Scholes et enregistrée selon la norme IFRS 2. L'avantage au personnel issu de l'attribution de stock-options est calculé en retenant le taux Euribor à la date de mise en place du plan. La volatilité prise en compte reflète la moyenne de la volatilité annuelle des 20 séances précédant la date d'attribution. La période de maturité est équivalente à la période d'acquisition des droits, soit trois ans. Il n'y a pas de possibilité d'exercice pendant les trois années suivant la date d'attribution. Le dividende versé par NATUREX étant très faible, il n'a pas été retenu d'hypothèse le concernant.

La charge de l'année s'élève à 0,2 million d'euros.

##### Actions gratuites de performance

Un plan d'attribution gratuite d'actions de performance a été adopté par le conseil d'administration de NATUREX le 21 juin 2016. Ce plan prévoit l'attribution gratuite de 11 750 actions de performance, à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ans s'achevant le 21 juin 2019.

Ce plan est soumis à des conditions de performance et de présence :

- Les conditions de performance sont basées à hauteur de 50 % sur la performance de l'action NATUREX, et 50 % sur un niveau de marge opérationnelle courante.
- Les conditions de présence sont telles que les bénéficiaires devront conserver la qualité de salarié ou de mandataire social du Groupe Naturex sans interruption pendant la période d'acquisition, sauf cas particuliers détaillés dans le règlement du plan.

## Chapitre 6

### Etats financiers consolidés et Annexes

La juste valeur des actions gratuites de performance est évaluée selon la norme IFRS 2, avec l'aide d'actuaire indépendants, et correspond à la valeur du cours de clôture à la date d'attribution diminuée du coût unitaire d'incessibilité. Le dividende versé par NATUREX étant très faible, il n'a pas été retenu d'hypothèse le concernant.

La charge de l'année s'élève à 0,1 million d'euros.

#### Récapitulatif des plans d'attribution de stock-options et actions gratuites

Les différents plans de stock-options et d'actions gratuites sont résumés dans le tableau suivant :

	Plan n°14 Stock-options	Plan n°15 Stock-options	Plan n°16 Stock-options	Plan n°17 Stock-options	Plan n°1 Actions gratuites
Date d'assemblée	30/06/2010	08/06/2012	26/06/2013	26/06/2013	12/11/2015
Date du conseil d'administration	15/04/2011	19/11/2012	04/12/2013	02/12/2014	21/06/2016
Type d'option / instruments	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Actions Gratuites
Point de départ d'exercice des options et actions gratuites	16/04/2014	20/11/2015	05/12/2016	03/12/2017	21/06/2019
Date d'expiration	15/04/2016	19/11/2017	04/12/2018	02/12/2019	21/06/2020
Prix d'exercice initial	45,33	57,00	65,00	55,00	NA
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'évaluation initiale	45,58	53,94	58,93	48,20	70,64
Taux sans risque initial	2,1%	0,6%	0,5%	0,3%	-0,3%
Spread taux emprunt - taux sans risque	NA	NA	NA	NA	3,5%
Volatilité initiale	22,8%	30,7%	18,7%	20,1%	NA
Date du conseil d'administration ayant modifié le prix de souscription*	02/06/2014	02/06/2014	02/06/2014	NA	NA
Prix d'exercice révisé	43,19	54,86	62,86	-	-
Juste valeur moyenne pondérée à la date de révision	65,19	65,19	65,19	-	-
Taux sans risque à la date de révision	0,6%	0,6%	0,6%	-	-
Volatilité à la date de révision	18,1%	18,1%	18,1%	-	-
Nombre total d'options attribuées et actions gratuites :	57 094	64 480	46 250	9 000	11 750
<i>dont les mandataires sociaux</i>	26 000	14 000	14 000	7 500	2 820
<i>dont les salariés</i>	31 094	50 480	32 250	1 500	8 930
<i>dont 10 salariés ayant reçu les plus importantes enveloppes</i>	12 000	16 100	17 600	1 500	3 995
Nombre d'options et actions gratuites souscrites ou caduques à l'ouverture	47 822	17 296	10 640	-	-
Nombre d'options et actions gratuites souscrites sur la période	8 378	-	-	-	-
Nombre d'options et actions gratuites caduques sur la période	894	7 239	4 730	-	235
<b>Options de souscription d'actions et actions gratuites restantes au 31 décembre 2016</b>	<b>-</b>	<b>39 945</b>	<b>30 880</b>	<b>9 000</b>	<b>11 515</b>

\* Modification du prix d'exercice des options de souscription d'actions attribuées dans le cadre des plans n°14, 15 et 16, eu égard au détachement du DPS dans le cadre de l'augmentation de capital.

### 12.3 Avantages à long terme et postérieurs à l'emploi

Les engagements nets du Groupe ont été évalués avec l'aide d'actuaire indépendants et en application d'IAS 19 révisée. Le principal plan de retraite du Groupe qui constitue un régime à prestations définies est celui de la filiale suisse, représentant 77% de l'engagement net du Groupe.

	Total		Régime suisse		Régime polonais		Régime italien		Régime français		Autres régimes	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
<i>En milliers d'euros</i>												
Juste valeur des actifs du régime	(21 990)	(20 714)	(21 883)	(20 610)	-	-	-	-	(107)	(104)	-	-
Valeur actualisée des engagements	34 440	31 118	31 417	28 511	725	806	744	622	1 335	968	219	211
Déficit (excédent) du régime	12 450	10 405	9 534	7 901	725	806	744	622	1 228	865	219	211

La variation de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se décrit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Valeur actualisée des engagements au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>31 118</b>	<b>25 213</b>
Entrées de périmètre	-	-
Prestations servies par le régime	(105)	(1 060)
Coût des services rendus au cours de la période	1 236	1 119
Coûts des services passés	-	(30)
Pertes et (gains) actuariels	1 082	2 529
Cotisations employés	541	510
Coût financiers	290	336
Effet des variations de change	278	2 501
<b>Valeur actualisée des engagements au 31 décembre</b>	<b>34 440</b>	<b>31 118</b>

La variation de la juste valeur des actifs du régime se décrit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Juste valeur des actifs du régime au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>20 714</b>	<b>17 565</b>
Cotisations versées par l'employeur au régime	739	687
Prestations servies par le régime	(105)	(1 060)
Frais Administratifs	(30)	(31)
Pertes et (gains) actuariels	(249)	896
Cotisations employés	541	510
Produits financiers	177	236
Effet des variations de change	203	1 911
<b>Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre</b>	<b>21 990</b>	<b>20 714</b>

La variation de l'engagement se décrit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
Pertes et (gains) actuariels comptabilisés en résultat	(34)	112
Frais administratifs	30	31
Coût des services rendus au cours de la période	1 236	1 119
Coûts des services passés	-	(30)
Coûts et (produits) financiers	113	100
<b>Comptabilisé en résultat</b>	<b>1 345</b>	<b>1 332</b>
Ecarts actuariels liés à des ajustements liés à l'expérience	579	1 231
Ecarts actuariels liés à des hypothèses démographiques	(99)	90
Ecarts actuariels liés à des hypothèses financières	637	1 097
Rendement des actifs du régime	248	(896)
Effet des variations de change	75	590
<b>Comptabilisé en autres éléments du résultat global</b>	<b>1 440</b>	<b>2 113</b>
Cotisations versées par l'employeur au régime et prestations servies par le régime	(739)	(687)
<b>Variation de l'engagement net total</b>	<b>2 046</b>	<b>2 758</b>

Le principal portefeuille d'actifs suisse se compose d'obligations (28.1%), d'actions (26.7%), d'immobilier (21.9%) et d'actifs financiers divers (23.3%).

## Chapitre 6

### Etats financiers consolidés et Annexes

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

	2016	2015
Taux d'actualisation (CHF)	0,65%	0,85%
Taux d'actualisation (EUR) indemnités de fin de carrière	1,48%	2,07%
Taux d'actualisation (EUR) médailles du travail	1,02%	1,63%
Taux d'actualisation (PLN)	3,50%	2,80%
Taux de revalorisation des prestations de retraite sur le régime suisse	0,10%	0,20%
Taux d'augmentation des salaires	de 1,5% à 5,5% selon les catégories professionnelles et tranches d'âges	de 1,5% à 5,5% selon les catégories professionnelles et tranches d'âges

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les statistiques et les tables de mortalité publiées.

Au 31 décembre 2016, la durée moyenne de l'obligation au titres des prestations définies du régime suisse s'élève à 20,1 ans.

Le taux d'actualisation EUR est un taux Bloomberg Corporate AA 15 ans utilisé pour les engagements de fin de carrière français et italiens, le taux d'actualisation CHF est un Corporate Bonds AA extrapolé à 18 ans grâce à une courbe de taux pour l'engagement suisse et le taux d'actualisation PLN est un Government Bonds 9 ans pour l'engagement polonais.

A la date de clôture, une modification raisonnable (+/-0,50%) de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes aurait affecté l'obligation au titre des prestations définies sur les engagements Suisse, France, Italie et Pologne, des montants suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Sensibilité + 0,5%	Sensibilité - 0,5%
Taux d'actualisation	(2 824)	3 304
Taux d'augmentation des salaires	407	(392)
Taux de revalorisation des prestations de retraite	2 005	(1 820)

#### NOTE 13 CHARGES EXTERNES

Les charges externes sont détaillées dans le tableau suivant:

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
Autres coûts de production	(38 362)	(38 613)
Locations	(6 199)	(6 895)
Honoraires	(12 641)	(11 674)
Frais de communication	(4 362)	(4 140)
Frais de transports et droits de douane	(21 267)	(20 201)
Voyages et déplacements	(5 209)	(4 882)
Autres charges externes	(5 478)	(5 645)
<b>Total des charges externes</b>	<b>(93 520)</b>	<b>(92 050)</b>

#### NOTE 14 AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels non courant se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
Restructurations	( 459)	( 2 780)
Croissances externes	( 733)	( 193)
Dépréciations d'actifs non courants et détenus en vue de la vente	( 6 438)	( 180)
<b>Autres charges opérationnelles non courantes</b>	<b>( 7 629)</b>	<b>( 3 152)</b>
Plus value sur cession d'actifs non courants	2 866	-
<b>Autres produits opérationnels non courants</b>	<b>2 866</b>	<b>-</b>

### Dépenses de restructuration

En 2015, le Groupe annonçait la réorganisation de son outil industriel dédié à ses activités pharmaceutiques au sein d'une seule et unique unité de production à Reysouze, en France. L'ensemble des coûts encourus dans le cadre de cette réorganisation sont présentés en *Autres charges opérationnelles non courantes*, parmi les charges dites de restructurations, pour un montant de 2,7 millions d'euros en 2015, 0,4 million d'euros en 2016.

### Dépréciations d'actifs non courants et des actifs détenus en vue de la vente

Les dépréciations d'actif classées parmi les *Autres charges opérationnelles non courantes* en 2016 correspondent à :

- la dépréciation des actifs en Pologne et en Espagne pour un montant de 4,5 millions d'euros ; les tests de dépréciation de ces actifs sont détaillés en note 20 ;
- la dépréciation du *goodwill* de l'activité Scalime pour 1,7 million d'euros, expliqué en note 15 ;
- la dépréciation du site de Shingle Springs en Californie, présenté parmi les *Actifs non courants détenus en vue de la vente*, pour 0,2 million d'euros.

### Plus value sur cession d'actifs non courants

Le site de Palafolls en Espagne, mis en vente en 2015, est cédé le 29 septembre 2016. Le Groupe réalise une plus-value de 2,9 millions d'euros.

## NOTE 15 IMPOTS SUR LES BENEFICES

### 15.1 Ventilation des impôts différés et exigibles du compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
Impôt exigible	(9 939)	(8 282)
Impôt différé	2 754	(3 034)
<b>Impôt total des activités poursuivies</b>	<b>(7 185)</b>	<b>(11 316)</b>
<b>Impôt total des activités abandonnées</b>	<b>34</b>	<b>1 709</b>

### 15.2 Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et théorique

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
Résultat net des activités poursuivies	17 925	3 345
Impôt comptabilisé	(7 185)	(11 316)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>25 110</b>	<b>14 661</b>
<b>Impôt théorique 33<sup>1/3</sup>%</b>	<b>(8 370)</b>	<b>(4 887)</b>
Impact des taux d'imposition locaux	851	29
Impact des déficits fiscaux non activés	608	(7 126)
Impact des différences permanentes	(273)	668
<b>Impôt comptabilisé (activités poursuivies)</b>	<b>(7 185)</b>	<b>(11 316)</b>

## Chapitre 6

### Etats financiers consolidés et Annexes

Le taux d'impôt effectif 2016 est de 28,6 %. La charge d'impôt de l'année est impactée par le produit de la reconnaissance d'impôts différés actifs, constatés principalement en France compte tenu de meilleures perspectives de recouvrabilité, ainsi que par une baisse du taux d'imposition de plusieurs filiales européennes.

#### 15.3 Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés

	01/01/2016	Entrées de périmètre et ajustement de juste valeur	Variation en résultat (charge) / produit	Variation en Autres éléments du résultat global	Autres mouvements	Ecarts de conversion	31/12/2016
<i>En milliers d'euros</i>							
Provisions IAS 19	1 797	-	25	267	-	18	2 107
Immobilisations corporelles et incorporelles	(15 573)	(775)	257	-	-	(375)	(16 467)
Provisions et autres différences temporelles	4 932	(233)	2 001	-	-	88	6 787
Déficits reportables	3 246	-	2 598	-	-	20	5 864
Instruments financiers	493	175	94	(50)	-	-	711
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(5 105)</b>	<b>(833)</b>	<b>4 974</b>	<b>217</b>	<b>-</b>	<b>(249)</b>	<b>(997)</b>

Les impôts différés actifs non reconnus et calculés à partir des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture se situent principalement en Espagne pour un montant de 9,2 millions d'euros, en Pologne pour un montant de 1,2 million d'euros et en France pour 1,5 million d'euros.

**PARTIE 5 ACTIVITE D'INVESTISSEMENT**
**NOTE 16 GOODWILL**

La variation des écarts d'acquisition depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2016	Entrées de périmètre	Perte de valeur	Sorties	Ecarts de conversion	31/12/2016
Amériques	107 790	-	-	-	3 581	111 371
Europe / Afrique	58 663	-	(1 665)	-	(1 216)	55 781
Asie / Océanie	7 169	-	-	-	76	7 245
<b>Total</b>	<b>173 621</b>	<b>-</b>	<b>(1 665)</b>	<b>-</b>	<b>2 441</b>	<b>174 397</b>

Les pertes de valeurs comptabilisées sur la période se rapportent au *goodwill* de la branche d'activité « polyphénols » acquise à Scalime Nutrition en 2008. Au 31 décembre 2016, le Groupe n'exploite plus les produits issus de cette acquisition, le *goodwill* a donc été déprécié.

**NOTE 17 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La variation des immobilisations incorporelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 se détaille comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2016	Autres mouvements	Acquisitions et dotations aux amortissements	Cessions ou mises au rebut	Pertes de valeur	Ecart de conversion	31/12/2016
<b>Valeur Brute</b>							
Clientèle	15 144	-	-	-	-	387	15 531
Logiciels et autres	16 477	460	672	(128)	-	147	17 629
Frais de développement	8 313	624	-	-	-	13	8 949
Immobilisations en cours	1 962	(1 084)	1 242	-	-	43	2 163
<b>Total des immobilisations incorporelles en valeur brute</b>	<b>41 896</b>	<b>-</b>	<b>1 915</b>	<b>(128)</b>	<b>-</b>	<b>589</b>	<b>44 272</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>							
Clientèle	(4 661)	-	(1 522)	-	67	(157)	(6 272)
Logiciels et autres	(8 781)	-	(2 418)	3	(100)	(63)	(11 359)
Frais de développement	(6 761)	-	(1 145)	-	-	(11)	(7 918)
<b>Total des amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>(20 203)</b>	<b>-</b>	<b>(5 085)</b>	<b>3</b>	<b>(33)</b>	<b>(232)</b>	<b>(25 549)</b>
<b>Total des immobilisations incorporelles en valeur nette</b>	<b>21 693</b>	<b>-</b>	<b>(3 170)</b>	<b>(124)</b>	<b>(33)</b>	<b>357</b>	<b>18 723</b>

## Chapitre 6

### Etats financiers consolidés et Annexes

Au cours de l'exercice précédent, la variation des immobilisations incorporelles se détaillait comme suit :

	01/01/2015	Autres mouvements	Acquisitions et dotations aux amortissements	Cessions ou mises au rebut	Pertes de valeur	Ecart de conversion	31/12/2015
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Valeur Brute</b>							
Clientèle	13 821	1	-	-	-	1 322	15 144
Logiciels et autres	12 066	1 719	2 224	-	-	468	16 477
Frais de développement	8 092	208	2	-	-	10	8 313
Immobilisations en cours	3 532	(1 943)	363	-	-	10	1 962
<b>Total des immobilisations incorporelles en valeur brute</b>	<b>37 511</b>	<b>(15)</b>	<b>2 589</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 811</b>	<b>41 896</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>							
Clientèle	(2 730)	(1)	(1 719)	-	-	(211)	(4 661)
Logiciels et autres	(6 826)	-	(1 852)	-	-	(102)	(8 781)
Frais de développement	(5 227)	-	(1 163)	-	(372)	1	(6 761)
<b>Total des amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>(14 785)</b>	<b>(1)</b>	<b>(4 734)</b>	<b>-</b>	<b>(372)</b>	<b>(312)</b>	<b>(20 203)</b>
<b>Total des immobilisations incorporelles en valeur nette</b>	<b>22 726</b>	<b>(16)</b>	<b>(2 145)</b>	<b>-</b>	<b>(372)</b>	<b>1 499</b>	<b>21 693</b>

### NOTE 18 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation des immobilisations corporelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 se détaille comme suit :

	01/01/2016	Autres mouvements	Actifs détenus en vue de la vente	Entrées de périmètre et ajustements de juste valeur	Acquisitions et dotations aux amortissements	Cessions ou mises au rebut	Pertes de valeur	Ecart de conversion	31/12/2016
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Valeur Brute</b>									
Terrains, Constructions & Aménagements	155 200	1 358	-	9 631	3 748	(19)	-	1 143	171 062
Installations techniques matériels et outillages	105 854	2 649	58	-	6 757	(372)	-	1 092	116 039
Autres immobilisations corporelles	18 113	215	1	-	661	(782)	-	114	18 323
Immobilisations en cours	5 604	(4 221)	-	-	6 737	-	-	42	8 161
<b>Total des immobilisations corporelles en valeur brute</b>	<b>284 772</b>	<b>()</b>	<b>60</b>	<b>9 631</b>	<b>17 903</b>	<b>(1 172)</b>	<b>-</b>	<b>2 391</b>	<b>313 584</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>									
Terrains, Constructions & Aménagements	(52 631)	()	31	-	(9 394)	14	(3 628)	(516)	(66 125)
Installations techniques matériels et outillages	(67 521)	-	(19)	-	(9 855)	320	(1 141)	(679)	(78 895)
Autres immobilisations corporelles	(12 748)	-	(1)	-	(2 294)	707	(106)	(63)	(14 505)
<b>Total des amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(132 899)</b>	<b>()</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>(21 543)</b>	<b>1 040</b>	<b>(4 875)</b>	<b>(1 259)</b>	<b>(159 525)</b>
<b>Total des immobilisations corporelles en valeur nette</b>	<b>151 872</b>	<b>()</b>	<b>71</b>	<b>9 631</b>	<b>(3 640)</b>	<b>(131)</b>	<b>(4 875)</b>	<b>1 132</b>	<b>154 059</b>

Le flux d'entrée de périmètre de 9,6 millions d'euros correspond à l'ensemble immobilier de la SCI La Pinède (cf. note 6).

Les pertes de valeur se rapportent principalement aux actifs industriels des sites de Valence et Jaslo, détaillées en note 20.

Au cours de l'exercice précédent, la variation des immobilisations corporelles se détaillait comme suit :

	01/01/2015	Autres mouvements	Actifs détenus en vue de la vente	Acquisitions et dotations aux amortissements	Cessions ou mises au rebut	Pertes de valeur	Ecarts de conversion	31/12/2015
<i>En milliers d'euros</i>								
<b>Valeur Brute</b>								
Terrains, Constructions & Aménagements	134 983	7 523	(3 476)	9 908	(44)	-	6 306	155 200
Installations techniques matériels et outillages	89 178	5 502	-	6 885	(29)	-	4 318	105 854
Autres immobilisations corporelles	15 847	600	(251)	1 768	(443)	-	592	18 113
Immobilisations en cours	16 165	(13 610)	-	3 248	(260)	-	62	5 604
<b>Total des immobilisations corporelles en valeur brute</b>	<b>256 172</b>	<b>16</b>	<b>(3 727)</b>	<b>21 809</b>	<b>(777)</b>	<b>-</b>	<b>11 279</b>	<b>284 772</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>								
Terrains, Constructions & Aménagements	(44 084)	31	1 814	(8 457)	3	(346)	(1 591)	(52 631)
Installations techniques matériels et outillages	(55 642)	(30)	-	(9 214)	29	-	(2 665)	(67 521)
Autres immobilisations corporelles	(10 456)	(1)	209	(2 383)	347	-	(464)	(12 748)
<b>Total des amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(110 182)</b>		<b>2 023</b>	<b>(20 054)</b>	<b>379</b>	<b>(346)</b>	<b>(4 719)</b>	<b>(132 899)</b>
<b>Total des immobilisations corporelles en valeur nette</b>	<b>145 990</b>	<b>16</b>	<b>(1 704)</b>	<b>1 755</b>	<b>(398)</b>	<b>(346)</b>	<b>6 560</b>	<b>151 872</b>

## NOTE 19 ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers du Groupe se présentent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
<i>En milliers d'euros</i>		
<b>Actifs financiers non courants</b>		
Titres de participation		380
Prêts à plus de 1 an	12 291	-
Dépôts & cautionnements nets	1 707	1 620
<b>Actifs financiers courants</b>		
Prêts à moins de 1 an	2 928	-
<b>Total des Actifs financiers</b>	<b>16 927</b>	<b>2 000</b>

Au 31 décembre 2016, les actifs financiers se composent essentiellement du crédit-vendeur consenti à AKER BIOMARINE Antartic AS pour 12,2 millions d'euros et du crédit-vendeur consenti à Bioiberica pour la vente du site de Palafolls pour 3 millions d'euros (cf note 7).

## NOTE 20 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

### 20.1 Site de Shingle Springs (Californie, Etats-Unis)

A la date d'établissement des comptes annuels, un contrat de cession du site de Shingle Springs, en Californie, a été conclu pour un montant de 0,9 million d'euros. La mise en vente du site sur le second semestre 2014 s'inscrivait dans une stratégie de rationalisation des opérations de production des produits nutraceutiques sur le site du New Jersey.

Au 31 décembre 2016, une dépréciation complémentaire de 0,2 million de dollars a été comptabilisée, et est présentée au compte de résultat parmi les *Autres charges opérationnelles non courantes* (voir note 13). Les *Autres éléments du résultat global* incluent l'impact de la conversion de ces actifs pour un montant de 26 milliers d'euros en 2016 (0,1 million d'euros en 2015).

Le site de Shingle Springs est une composante du secteur opérationnel « Amérique du Nord ».

## Chapitre 6

# Etats financiers consolidés et Annexes

### 20.2 Site de Palafolls (Espagne)

Sur le second semestre 2016, le Groupe a conclu un contrat de cession du site industriel de Palafolls en Espagne. La mise en vente du site au cours du second semestre 2015 s'inscrivait dans le cadre du plan d'actions 2015 « Conquest, Cash & People » qui visait notamment à rationaliser, optimiser et valoriser les capacités industrielles du Groupe, en concentrant l'activité pharmaceutique au sein d'une seule et unique unité de production à Reyssouze (France).

Le prix de cession fait l'objet d'un crédit vendeur de deux ans portant intérêts (voir note 18).

La plus-value réalisée sur cette cession est présentée au compte de résultat parmi les *Autres produits opérationnels non courants* pour un montant de 2,9 millions d'euros (voir note 13). Il s'agit d'une composante du secteur opérationnel « Europe/Afrique/Moyen-Orient ».

### 20.3 Joint-ventures avec Aker

La vente des participations du Groupe dans les joint-ventures à son partenaire AKER BIOMARINE Antartic AS est effective depuis le 2 mai 2016 et est détaillée en note 7.

Les joint-ventures Aker étaient une composante du secteur opérationnel « Amérique du Nord ».

### 20.4 Titres Biopolis

En 2009, NATUREX avait acquis 24.9% des titres de la société de recherche et développement BIOPOLIS SL pour un montant de 0,3 million d'euros. A la date d'établissement des comptes annuels, le Groupe a conclu un contrat de cession de cette participation.

Le Groupe étant engagé dans un plan de cession de cette participation à la date de clôture, les titres Biopolis et les créances associées ont été reclassés au bilan parmi les *Actifs non courants détenus en vue de la vente*. Au sens de la norme IAS 39, ces titres entrent dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) ; ils sont évalués à la date de clôture à la juste valeur et la variation de juste valeur est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* pour un montant de 1,9 million d'euros.

Les titres Biopolis sont une composante du secteur opérationnel « Europe/Afrique/Moyen-Orient ».

## NOTE 21 TESTS DE DEPRECIATION DES ACTIFS NON COURANTS

### 21.1 Test de dépréciation des actifs de Jaslo en Pologne

Le site industriel de Jaslo en Pologne se réorganise et concentre son activité sur la production de pectine, avec comme objectif principal une amélioration continue de l'efficacité industrielle. Les actifs industriels non dédiés à cette activité ont fait l'objet d'un test de dépréciation qui a conduit le Groupe à constater une perte de valeur de 1,0 million d'euros. Cette dépréciation est présentée en *Autres charges opérationnelles non courantes* et impacte le secteur opérationnel « Europe/Afrique/Moyen-Orient ».

### 21.2 Test de dépréciation des actifs de Valence en Espagne

La sous-utilisation des actifs industriels en Espagne, notamment consécutive au transfert de l'activité d'extraction d'huile de Krill aux joint-ventures avec Aker en 2014/2015, constitue un indice de perte de valeur au sens de la norme IAS 36. Au 31 décembre 2016, le Groupe a donc procédé à un test de dépréciation sur les actifs du site. La valeur recouvrable du site de production étant estimée inférieure à la valeur comptable, le Groupe a déprécié une partie de ses actifs. Cette dépréciation est présentée en *Autres charges opérationnelles non courantes* pour 3,5 millions d'euros et impacte le secteur opérationnel « Europe/Afrique/Moyen-Orient ».

### 21.3 Test de dépréciation des *goodwill*

Les *goodwill* font l'objet de tests de dépréciation annuels. La valeur de chaque UGT a été déterminée en utilisant un taux d'actualisation après impôts appliqué à des flux de trésorerie estimés après impôts. Un taux d'actualisation différencié a été utilisé pour chaque UGT afin de prendre en compte le contexte économique de chaque zone.

Des tests de perte de valeur ont été réalisés au 31 décembre 2016. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Des flux de trésorerie à 5 ans basés sur le réalisé 2016 et des projections pour les 5 exercices suivants. Ces projections sont principalement indexées sur l'expérience passée, la stratégie du Groupe et sont ajustées des perspectives d'évolution du marché à moyen et long terme.
- Une valeur terminale avec un taux de croissance à l'infini de 2,5%.
- Un taux d'actualisation après impôt de 7,89 % en 2016 contre un taux de 8,64 % en 2015 pour la zone Europe - Afrique, de 8,60 % en 2016 contre un taux de 9,28 % en 2015 pour la zone Asie, et de 8,60 % en 2016 contre un taux de 9,28 % en 2015 pour la zone Amériques, déterminés annuellement selon la méthode de calcul du WACC – Weighted Average Cost of Capital (correspondant à la moyenne pondérée du coût des capitaux propres et du coût de la dette après impôt).

Un calcul de la sensibilité au taux d'actualisation a été réalisé au 31 décembre 2016, tel que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable. Les taux d'actualisation obtenus sont supérieurs à ceux utilisés par le Groupe (10,43 % pour la zone Europe-Afrique, 11,84 % pour la zone Asie et 11,20 % pour la zone Amériques) et mettent en évidence qu'aucune dépréciation ne serait à constater en cas de variation raisonnable des hypothèses d'actualisation retenues.

Les sensibilités du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2016 de la valeur d'utilité des UGT sont reflétées dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	Valeur d'utilité - VNC	Marges des tests		
		Taux d'actualisation + 0,5%	Taux de croissance à l'infini -0,5%	Baisse d'1 point d'EBITDA sur la valeur terminale
Zone Amériques	114 436	85 286	92 310	92 123
Zone Europe/Afrique	125 553	92 328	99 826	96 680
Zone Asie	20 122	15 656	16 628	14 815

## Chapitre 6

### Etats financiers consolidés et Annexes

#### PARTIE 6 ACTIVITE DE FINANCEMENT

#### NOTE 22 DETTES FINANCIERES

#### 22.1 Variation des emprunts et dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2016	Transferts à moins d'un an	Augmentation	Entrée de périmètre	Diminution	Ajustement de juste valeur	Ecart de conversion	31/12/2016
<b>Part non courante</b>								
Emprunts obligataires convertibles	17 128	58	196	-	-	-	-	17 381
Emprunts et leasing	122 802	(25 552)	115	6 782	-	-	1 341	105 489
Autres dettes financières	19 063	(8 994)	643	-	-	9 397	833	20 941
Dettes liées à des participations et comptes courants d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total dette financière non courante</b>	<b>158 993</b>	<b>(34 488)</b>	<b>954</b>	<b>6 782</b>	<b>-</b>	<b>9 397</b>	<b>2 174</b>	<b>143 811</b>
<b>Part courante</b>								
Emprunts obligataires convertibles	734	(58)	794	-	(734)	-	-	736
Emprunts et leasing	20 628	25 552	5 876	523	(21 013)	-	210	31 776
Autres dettes financières	7 614	8 994	-	-	(371)	2 713	379	19 329
Dettes liées à des participations et comptes courants d'associés	17	-	-	-	(17)	-	( )	-
<b>Sous-total</b>	<b>28 994</b>	<b>34 488</b>	<b>6 670</b>	<b>523</b>	<b>(22 135)</b>	<b>2 713</b>	<b>589</b>	<b>51 842</b>
Concours bancaires	33	-	644	-	(32)	-	32	677
<b>Sous-total dette financière courante</b>	<b>29 026</b>	<b>34 488</b>	<b>7 314</b>	<b>523</b>	<b>(22 167)</b>	<b>2 713</b>	<b>621</b>	<b>52 519</b>
<b>Total dette financière brute</b>	<b>188 020</b>	<b>-</b>	<b>8 268</b>	<b>7 305</b>	<b>(22 167)</b>	<b>12 109</b>	<b>2 794</b>	<b>196 330</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57 938	-	3 022	649	(39 690)	-	518	22 437
<b>Total dette financière nette</b>	<b>130 081</b>	<b>-</b>	<b>5 246</b>	<b>6 656</b>	<b>17 524</b>	<b>12 109</b>	<b>2 277</b>	<b>173 893</b>

La dette financière brute s'élève à 196,3 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 188,0 millions d'euros au 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2016, elle se compose principalement de l'emprunt lié au crédit structuré qui s'élève à 129,8 millions d'euros.

Les remboursements de la période des emprunts et leasings concernent principalement le crédit structuré.

Les autres dettes financières comprennent principalement les dettes sur les participations ne donnant pas le contrôle de NATUREX DBS LLC et CHILE BOTANICS S.A. pour un montant de 30,8 millions d'euros.

L'entrée de périmètre pour 6,7 millions d'euros correspond à la dette du crédit bail de la SCI La Pinède, nette de la trésorerie acquise.

### 22.2 Répartition de la dette par devises exprimée en euros

La dette répartie par devises se détaille comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	EUR	USD	CHF	Autres
Emprunts obligataires convertibles *	18 118	18 118	-	-	-
Emprunts et leasing*	137 265	81 245	55 841	12	167
Autres dettes financières	40 270	8 871	31 396	-	3
Dettes liées à des participations et comptes courants d'associés	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>195 653</b>	<b>108 234</b>	<b>87 237</b>	<b>12</b>	<b>170</b>
Concours bancaires	677	-	677	-	-
<b>Total dette financière au 31 décembre 2016</b>	<b>196 330</b>	<b>108 234</b>	<b>87 913</b>	<b>12</b>	<b>170</b>
<b>Total dette financière en % au 31 décembre 2016</b>		<b>55,1%</b>	<b>44,8%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,1%</b>
<b>Total dette financière au 31 décembre 2015</b>	<b>188 020</b>	<b>110 137</b>	<b>77 758</b>	<b>34</b>	<b>91</b>
<b>Total dette financière en % au 31 décembre 2015</b>		<b>58,6%</b>	<b>41,4%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>

\* Dont intérêts courus non échus

Les emprunts et leasing libellés en dollars se rapportent au crédit structuré. Les autres dettes libellées en dollars sont principalement les dettes sur les participations ne donnant pas le contrôle.

### 22.3 Répartition de la dette à taux fixe et à taux variable

La répartition de la dette entre taux fixe et taux variable, après incidence des couvertures, est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires convertibles *	18 118	18 118	-
Emprunts et leasing*	137 265	101 243	36 022
Autres dettes financières	40 270	31 523	8 747
Dettes liées à des participations et comptes courants d'associés	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>195 653</b>	<b>150 884</b>	<b>44 769</b>
Concours bancaires	677	-	677
<b>Total dette financière au 31 décembre 2016</b>	<b>196 330</b>	<b>150 884</b>	<b>45 446</b>
<b>Total dette financière en % au 31 décembre 2016</b>		<b>76,9%</b>	<b>23,1%</b>
<b>Total dette financière au 31 décembre 2015</b>	<b>188 020</b>	<b>117 149</b>	<b>70 870</b>
<b>Total dette financière en % au 31 décembre 2015</b>		<b>62,3%</b>	<b>37,7%</b>

\* Dont intérêts courus non échus

Les dettes financières souscrites dans le cadre de la convention de crédit structuré sont intégralement à taux variables. Au 31 décembre 2016, les dettes à taux variables sont en partie couvertes par des swaps à taux fixes. Le risque de taux est présenté en note 27.

## Chapitre 6

### Etats financiers consolidés et Annexes

#### NOTE 23 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments dérivés souscrits par le Groupe se décomposent comme suit :

	Dérivés Actif			Dérivés Passif				
	Juste valeur au 31/12/2015	Entrée de périmètre	Variation	Juste Valeur au 31/12/2016	Juste valeur au 31/12/2015	Entrée de périmètre	Variation	Juste Valeur au 31/12/2016
<i>En milliers d'euros</i>								
<b>Instruments dérivés de taux</b>								
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	(2 203)	(525)	(341)	(3 070)
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de change</b>								
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	33	33	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des instruments dérivés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>(2 203)</b>	<b>(525)</b>	<b>(341)</b>	<b>(3 070)</b>

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments dérivés de taux ont été souscrits par le Groupe dans le but de diminuer son exposition au risque de taux. Ces instruments financiers sont qualifiés d'instruments de couverture, et sont tels que décrits dans la Note 5 – *Résumé des principales méthodes et règles comptables et d'évaluation*. Par conséquent, leurs variations de juste valeur entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 sont comptabilisées parmi les autres éléments du résultat global.

Leur juste valeur est évaluée selon la technique des comparables de marché et repose sur des cotations de courtiers (juste valeur de niveau 2).

#### NOTE 24 RESULTAT FINANCIER

	2016	2015
<i>En milliers d'euros</i>		
Produits financiers	441	476
Intérêts et charges assimilés	(6 693)	(7 686)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(6 252)</b>	<b>(7 210)</b>
Résultat de change	4 761	(1 083)
Autres charges financières	(144)	(145)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>4 617</b>	<b>(1 228)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 635)</b>	<b>(8 438)</b>

Le résultat de change de l'année 2016 est un gain de 4,8 millions d'euros. Il s'explique principalement par l'impact de la dévaluation de la livre sterling sur la conversion des positions intragroupes libellées en euro dans la filiale anglaise.

#### NOTE 25 GESTION DU CAPITAL

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Le nombre d'action a évolué de la façon suivante au cours de l'année 2016 :

	Nombre d'actions
Actions composant le capital social au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	9 238 850
Levées de stock options	8 378
<b>Actions composant le capital social au 31 décembre 2016</b>	<b>9 247 228</b>
Autodétention en fin de période	( 3 907)
<b>Actions en circulation au 31 décembre 2016</b>	<b>9 243 321</b>
	Nombre d'actions
Actions propres détenues au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	4 488
Mouvements réalisés dans le cadre du contrat de liquidité	( 581)
<b>Actions propres détenues au 31 décembre 2016</b>	<b>3 907</b>

Les actions ont toutes une valeur nominale de 1,50€. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

Les actions ordinaires donnent droit à dividendes à l'exception des actions propres.

Au titre de l'exercice 2015, l'assemblée générale a approuvé qu'aucun dividende ne soit versé. En 2015, au titre de l'exercice 2014, aucun dividende n'a été versé.

### ► Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de change issus de la conversion des états financiers des activités à l'étranger et de la conversion des passifs désignés comme des investissements de la société dans une filiale étrangère.

### ► Actions propres

La réserve relative aux actions propres comprend le coût des actions de NATUREX SA détenues par le Groupe. Au 31 décembre 2016, le Groupe détient 3 907 actions de NATUREX SA via le contrat de liquidité géré par un prestataire de service indépendant.

Les informations relatives au contrat de liquidité sont développées au chapitre 4 « EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT » du présent rapport.

### ► Actionnariat

La répartition du capital et des droits de vote de NATUREX SA au 31 décembre 2016 est la suivante :

- le groupe constitué de FINASUCRE et SGD représente 24,56 % du capital et 29,11 % de ses droits de vote ;
- la société CARAVELLE détient 15,14% du capital et 23,40% des droits de vote ;
- les autres administrateurs détiennent 0,03% du capital et 0,03% des droits de vote ;
- les actionnaires individuels représentent 60,22% du capital et 47,43% des droits de vote.

Au 31 décembre 2016, le capital de la société SGD est détenu à hauteur de 83,88% par la société FINASUCRE (contre 83,88 % au 31 décembre 2015), et à hauteur de 16,03%, par la société UNIGRAINS.

## Chapitre 6

### Etats financiers consolidés et Annexes

#### NOTE 26 RESULTAT DILUE PAR ACTION

	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités abandonnées
<b>2016</b>			
Résultat part du Groupe (en milliers d'euros)	17 841	17 898	(57)
Nombre d'actions moyen composant le capital	9 241 426	9 241 426	9 241 426
<b>Résultat par action (en euros)</b>	<b>1,9306</b>	<b>1,9367</b>	<b>(0,0062)</b>
<b>Résultat dilué</b>	17 841	17 898	(57)
Nombre d'actions potentielles dilutives	85 914	85 914	85 914
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>1,9128</b>	<b>1,9189</b>	<b>(0,0061)</b>
<b>2015</b>			
Résultat part du Groupe (en milliers d'euros)	546	3 318	(2 772)
Nombre d'actions moyen composant le capital	9 211 529	9 211 529	9 211 529
<b>Résultat par action (en euros)</b>	<b>0,0593</b>	<b>0,3602</b>	<b>(0,3009)</b>
<b>Résultat dilué</b>	546	3 318	(2 772)
Nombre d'actions potentielles dilutives	65 456	65 456	65 456
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>0,0589</b>	<b>0,3577</b>	<b>(0,2988)</b>

En 2016 et 2015, 257 143 actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par actions car elles n'ont pas un effet dilutif.

### PARTIE 7 AUTRES INFORMATIONS

#### NOTE 27 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Une évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Groupe est effectuée dans la mesure où les données des marchés financiers permettent une estimation pertinente de leur valeur vénale dans une optique non liquidatrice.

La hiérarchie des justes valeurs est la suivante :

- Niveau 1 : la juste valeur est basée sur des prix cotés (non ajustés) observables sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : la juste valeur est évaluée à l'aide de données («inputs»), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.
- Niveau 3 : la juste valeur est basée sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les tableaux ci-dessous présentent les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Ils ne comprennent pas d'information quant à la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Au 31 décembre 2016, l'analyse des instruments financiers est la suivante :

	Valeur comptable	Juste Valeur		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Instruments dérivés courants	33	-	33	-
Actifs non courants détenus en vue de la vente	3 339	-	-	3 339
Valeurs mobilières de placement	648	648	-	-
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>4 019</b>	<b>648</b>	<b>33</b>	<b>3 339</b>
Prêts	15 219	-	15 219	-
Dépôts, cautionnement	1 707			
Clients et autres débiteurs	79 821			
Trésorerie	21 789			
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur</b>	<b>118 536</b>			
Instruments dérivés passif non courants	(2 452)	-	(2 452)	-
Instruments dérivés passif courants	(617)	-	(617)	-
Dettes sur participations ne donnant pas le contrôle	(30 790)	-	-	(30 790)
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>(33 860)</b>	<b>-</b>	<b>(3 070)</b>	<b>(30 790)</b>
Emprunts obligataires convertibles	(18 118)	-	(20 016)	-
Emprunts et leasing	(137 265)	-	(137 303)	-
Autres dettes financières	(9 480)	-	(9 453)	-
Fournisseurs et autres créditeurs	(67 920)			
Découverts bancaires	(677)			
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur</b>	<b>(233 460)</b>	<b>-</b>	<b>(166 771)</b>	<b>-</b>

## Chapitre 6

### Etats financiers consolidés et Annexes

Au 31 décembre 2015 :

	Valeur comptable	Juste Valeur		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Titres de participation, nets	380	-	-	380
Actifs non courants détenus en vue de la vente	9 287	-	-	9 287
Valeurs mobilières de placement	559	559	-	-
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>10 226</b>	<b>559</b>	<b>-</b>	<b>9 667</b>
Dépôts, cautionnement et prêts	1 620			
Clients et autres débiteurs	79 559			
Actifs financiers courants	-			
Trésorerie	57 379			
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur</b>	<b>138 557</b>			
Instruments dérivés passif non courants	(1 527)	-	(1 527)	-
Instruments dérivés passif courants	(676)	-	(676)	-
Dettes sur participations ne donnant pas le contrôle	(16 840)	-	-	(16 840)
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>(19 043)</b>	<b>-</b>	<b>(2 203)</b>	<b>(16 840)</b>
Emprunts obligataires convertibles	(17 862)	-	(20 138)	-
Emprunts et leasing	(143 431)	-	(143 398)	-
Autres dettes financières	(9 838)	-	(10 120)	-
Dettes rattachées à des participations	(17)			
Fournisseurs et autres créditeurs	(82 590)			
Découverts bancaires	(33)			
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur</b>	<b>(253 770)</b>	<b>-</b>	<b>(173 656)</b>	<b>-</b>

Pour les instruments dérivés (contrats de change à terme et swaps de taux d'intérêt), la technique d'évaluation utilisée est celle des comparables de marché. La juste valeur pour ces instruments repose sur les cotations des courtiers.

Pour les options de vente accordées à des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, la valeur est basée sur les termes contractuels en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Pour les instruments de dettes et les autres passifs financiers à taux fixe, la technique d'évaluation de la juste valeur prend en compte les flux de trésorerie actualisés au taux de 1,5% au 31 décembre 2016 (2,1% au 31 décembre 2015).

#### NOTE 28 GESTION DES RISQUES

Les principaux risques susceptibles d'impacter directement les états financiers du Groupe sont détaillés et valorisés ci-après :

- Risque de crédit ;
- Risque de liquidité ;
- Risque de change ;
- Risque de taux.

L'exposition aux risques à caractère non financier est reprise dans le rapport d'activité du document de référence.

#### 28.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente un risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le risque de crédit porte sur le caractère recouvrable des créances clients ayant une incidence majeure sur les résultats du Groupe. Ce risque est couvert par le Groupe par une analyse crédit et une limitation de l'encours clients en fonction

du niveau de risque associé à chaque créance. Le crédit management centralisé permet au Groupe de limiter son exposition au risque de crédit.

Le risque de crédit porte également sur la concentration des ventes réalisées avec des clients importants. Ce risque est limité par plusieurs aspects, notamment le grand nombre de clients du Groupe. Ainsi, sur la période, les 10 premiers clients représentent 23% du chiffre d'affaires du Groupe, les 20 premiers 31%, et les 30 premiers 36%, contre respectivement en 2015 : 19%, 27% et 32%.

### 28.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, par la mise en place d'une gestion de trésorerie Groupe quotidienne, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de difficultés qui porteraient atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les échéances dans le cadre du crédit structuré réaménagé le 3 juin 2014 se décomposent comme suit :

- Deux lignes principales à long terme :
  - Une ligne de crédit libellée en euros dite Tranche A1 d'un montant de 73,0 millions d'euros;
  - Une ligne de crédit libellée en dollars dite Tranche A2 d'un montant de 36,8 millions d'euros (contre-valeur 38,8 millions de dollars).
 Ces deux tranches sont remboursables par échéances jusqu'au 30 juin 2021.
- Une ligne de crédit acquisition tirée à hauteur de 16,2 millions d'euros (contre-valeur 17,1 millions de dollars) remboursable par échéances jusqu'au 30 juin 2021.
- Une ligne d'autorisation à court terme : une tranche multidevises de 50 millions d'euros dédiée au financement d'une partie du besoin en fonds de roulement du Groupe, utilisée à hauteur de 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La maturité moyenne de la dette du crédit structuré est de 2,5 ans.

Le Groupe dispose également de lignes de crédit aux Etats-Unis et au Chili. Le total des lignes de crédit non utilisées au 31 décembre 2016 s'élève à 47,0 millions d'euros.

NATUREX a procédé en janvier 2013 à l'émission d'obligations convertibles (OCEANE) d'un montant nominal de 18 millions d'euros. La période d'exercice des OCEANE s'étend du 22 janvier 2013 jusqu'au 30 juin 2019.

La convention de crédit, liant le Groupe aux prêteurs, comporte une clause relative au respect des covenants bancaires sur des bases semestrielles. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2016.

## Chapitre 6

### Etats financiers consolidés et Annexes

Au 31 décembre 2016, les flux de trésorerie attendus contractuellement avant couverture se décomposent comme suit:

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus	Moins de 1 an	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	18 118	(20 721)	(792)	(19 929)	-
Emprunts et leasing	137 265	(146 735)	(35 004)	(107 565)	(4 167)
Autres emprunts et dettes financières	40 270	(40 445)	(19 503)	(20 938)	(3)
Dettes liées à des participations et comptes courants d'associés		( )	( )	-	-
Concours bancaires	677	(677)	(677)	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	67 920	(67 920)	(67 920)	-	-
<b>Total au 31 décembre 2016</b>	<b>264 250</b>	<b>(276 499)</b>	<b>(123 897)</b>	<b>(148 432)</b>	<b>(4 169)</b>

Au 31 décembre 2016, les flux de trésorerie attendus après incidence des instruments de couverture se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus	Moins de 1 an	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	18 118	(20 721)	(792)	(19 929)	-
Emprunts et leasing	137 265	(150 146)	(36 116)	(109 630)	(4 399)
Autres emprunts et dettes financières	40 270	(40 445)	(19 503)	(20 938)	(3)
Dettes liées à des participations et comptes courants d'associés		( )	( )	-	-
Concours bancaires	677	(677)	(677)	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	67 920	(67 920)	(67 920)	-	-
<b>Total au 31 décembre 2016</b>	<b>264 250</b>	<b>(279 909)</b>	<b>(125 009)</b>	<b>(150 498)</b>	<b>(4 402)</b>

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus	Moins de 1 an	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Dérivés de taux d'intérêts au 31 décembre 2016	3 070	(3 410)	(1 112)	(2 066)	(233)
Dérivés de taux d'intérêts au 31 décembre 2015	2 203	(2 933)	(559)	(2 315)	(60)

### 28.3 Risque de change

Le Groupe Naturex réalise une part significative de ses opérations en devises, et plus particulièrement en dollar, en livre sterling et en franc suisse, et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours de ces devises. Le Groupe couvre partiellement ses flux futurs de trésorerie en devises en fonction de son exposition au risque de change.

Le Groupe Naturex porte une attention particulière aux flux de financement et de placement en devises étrangères des filiales. En fonction de l'exposition de ces flux au risque de change, le Groupe contracte, si besoin, des instruments de couverture dans la devise correspondante. La ventilation des emprunts par devises est présentée en note 21.

En 2016, 53% du chiffre d'affaires du Groupe est facturé en dollar, 31% en euro, 6% en dollar australien et 5% en livre sterling.

#### ► Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de change porte sur la sensibilité des actifs et passifs monétaires (y compris les positions intragroupes).

L'estimation des impacts résulte d'une conversion instantanée à la clôture de l'exercice des instruments financiers actifs et passifs concernés :

- après application de la baisse du cours de l'euro de 10% par rapport au dollar américain, à la livre sterling et au franc suisse, l'impact sur le résultat financier serait défavorable à hauteur de 0,4 million d'euros ;
- après application de la baisse du cours du dollar de 10% par rapport aux autres devises, l'impact serait défavorable sur le résultat financier à hauteur de 2,3 millions d'euros. Cet impact résulte principalement de la conversion des positions intragroupes entre les filiales américaines et NATUREX SA ;

- après application de la baisse du cours de la livre sterling de 10% par rapport aux autres devises, l'impact serait favorable sur le résultat financier à hauteur de 3,2 millions d'euros. Cet impact résulte principalement de la conversion des positions intragroupes entre les filiales anglaises et NATUREX SA.

## 28.4 Risque de taux

Au 31 décembre 2016, le risque de taux porte principalement sur les emprunts à taux variable. La politique du Groupe est de n'utiliser des instruments financiers dérivés que dans le seul but de couvrir ses flux financiers, ces instruments ne correspondent pas à des opérations spéculatives.

Le Groupe n'est pas exposé au-delà des montants détaillés ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Instruments à taux fixe</b>		
Emprunts obligataires convertibles	18 118	17 862
Emprunts et leasing	671	723
Autres emprunts et dettes financières	31 523	17 722
<b>Total avant couverture</b>	<b>50 312</b>	<b>36 307</b>
Part des instruments à taux variables couverts	100 572	80 824
<b>Total après couverture</b>	<b>150 884</b>	<b>117 132</b>
<b>Instruments à taux variable</b>		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Emprunts et leasing	136 593	142 707
Autres emprunts et dettes financières	8 747	8 955
<b>Total avant couverture</b>	<b>145 341</b>	<b>151 662</b>
Couverture - SWAP de taux d'intérêts	(100 572)	(80 824)
<b>Total après couverture</b>	<b>44 769</b>	<b>70 838</b>

Dans l'hypothèse d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts, l'impact sur le résultat financier 2017 serait une charge complémentaire de 0,4 million d'euros.

## NOTE 29 CONTRATS DE LOCATION

### 29.1 Contrats de location financement

Les immobilisations comptabilisées au titre de contrats de location financement s'élèvent à 9,8 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2016 (dont 9,2 millions d'euros au titre de la location financement de l'ensemble immobilier de la SCI La Pinède) contre 0,7 million d'euros au 31 décembre 2015.

### 29.2 Contrats de location simple

Les échéances des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
A moins d'un an	3 361	3 821
De un à cinq ans	9 328	11 730
A plus de cinq ans	7 888	11 368

Ces montants correspondent principalement à des locations de bureaux commerciaux, d'entrepôts et d'usines.

Au 31 décembre 2015, les échéances comprenaient les loyers au profit de la SCI la Pinède.

## Chapitre 6

# Etats financiers consolidés et Annexes

Le Groupe ne supporte pas de risque lié à la valeur résiduelle des bâtiments et considère que les propriétaires conservent la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux biens loués.

### NOTE 30 PARTIES LIEES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 30.1 Parties liées

##### ► Rémunérations des principaux dirigeants

Monsieur Olivier RIGAUD a été nommé au poste de directeur général du Groupe Naturex en juillet 2014.

En 2016, la rémunération brute globale de Monsieur Olivier Rigaud est de 0,6 million d'euros contre 0,6 million d'euros en 2015. Ces montants incluent rémunérations, avantages en nature et valorisation des stocks options de la période. Monsieur Olivier Rigaud bénéficie également d'une indemnité de fin de carrière.

Monsieur Thierry Lambert, président du conseil d'administration jusqu'au 31 mars 2015, a perçu une rémunération brute globale de 0,2 million d'euros en 2015.

Les informations relatives aux rémunérations versées sont développées au chapitre 3 « ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE » du présent document.

##### ► Opérations des parties liées sur le capital

Entre le 10 octobre 2016 et le 30 décembre 2016, SGD, actionnaire de référence de NATUREX, a fait l'acquisition de 70 740 actions NATUREX dans le cadre d'un mandat confié à NATIXIS Equity Capital Markets.

Entre le 10 octobre 2016 et le 30 décembre 2016, FINASUCRE a fait l'acquisition de 24 078 actions NATUREX dans le cadre d'un mandat confié à NATIXIS Equity Capital Markets.

En date du 14 juin 2016, Olivier RIGAUD, Directeur Général et administrateur de NATUREX, a fait l'acquisition de 1 000 actions NATUREX sur Euronext Paris ; en date du 30 novembre 2016, il a également acheté 1 000 actions NATUREX sur Euronext Paris.

##### ► Autres opérations avec les parties liées

###### **SCI La Pinède**

La SCI La Pinède, dont Monsieur Thierry Lambert était actionnaire et gérant jusqu'au 31 mars 2015, et dont Monsieur Olivier Rigaud est co-gérant depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015, sous-louait à NATUREX SA une partie du site d'Avignon comprenant des locaux industriels, des bureaux administratifs et des laboratoires. Au 31 décembre 2012, un dépôt de garantie de 0,4 million d'euros a été versé à la SCI La Pinède par NATUREX SA au titre de la location de la phase 1 de l'extension. Au 15 mai 2014, une caution de 0,1 million d'euros a été versée au titre de la location de la phase 2. En 2015, la charge de loyer dans les comptes de NATUREX SA est de 0,9 million d'euros au profit de la SCI La Pinède.

La SCI La Pinède est détenue à 100% par le Groupe depuis janvier 2016, et ne répond plus à la définition d'une partie liée depuis cette date.

###### **Grünes Blatt AG**

La société du Groupe NATUREX AG est locataire, à des fins d'entrepôts, d'une partie d'un bâtiment situé sur un terrain jouxtant l'usine de Burgdorf, appartenant à la société immobilière Grünes Blatt AG dont Monsieur Thierry Lambert était

Président et actionnaire jusqu'au 31 mars 2015. Cette société a consenti un bail commercial à NATUREX AG en 2011 pour une durée de 10 ans.

Grünes Blatt AG loue l'entrepôt à NATUREX AG pour un montant maximum de 0,4 million de francs suisse par an, ce loyer étant diminué du montant versé par les tiers, occupant également une partie dudit bâtiment. En sus, NATUREX AG bénéficie du droit de construire sur la partie libre du terrain tout bâtiment qui pourrait lui être nécessaire.

Au cours de l'année 2015, NATUREX AG a comptabilisé un montant de 0,3 million de francs suisse au titre de la charge de l'année.

La société immobilière Grünes Blatt AG n'est plus une partie liée à partir du 31 mars 2015.

### 30.2 Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2016, les engagements hors bilan sont les suivants :

<b>Engagements reçus</b> <i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Engagements liés au financement du groupe</b>		
Lignes de crédit disponibles	47 002	91 430
<b>Engagements liés à l'activité du groupe</b>		
Garanties relatives aux crédits-vendeurs	15 214	-
<hr/>		
<b>Engagements donnés</b> <i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Engagements liés au financement du groupe</b>		
Garanties des engagements des parties liées	-	5 802
Nantissement des titres et/ou fonds de commerce dans le cadre de la convention de crédit structuré	-	-
<b>Engagements liés à l'activité du groupe</b>		
Caution au profit des douanes	1 704	1 572
Caution au profit de fournisseurs	85	23
Engagement au profit de la Fondation Naturex et autres œuvres	30	158
Autres engagements	225	69

Le Groupe Naturex continue par ailleurs de garantir le montant des crédits d'impôts issus du programme Fédéral NMTC, perçus par ses anciennes joint-ventures avec Aker. Le montant des crédits restant à garantir au 31 décembre 2016 s'élève à 5,0 millions de dollars. Dans le cas où le Groupe Naturex serait appelé en garantie, Aker s'engage à indemniser NATUREX pour les montants qu'elle pourrait être appelée à verser. NATUREX bénéficie d'un nantissement des titres des anciennes joint-ventures Aker et de la société Aker BioMarine US Production LLC.

## Chapitre 6

# Etats financiers consolidés et Annexes

## PARTIE 8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Naturex, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### *Evaluation des actifs corporels et incorporels*

Votre groupe procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres actifs corporels et incorporels, selon les modalités décrites dans le paragraphe 5.7 de la note 5 « Résumé des principales méthodes comptables d'évaluation » aux états financiers consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 21 « Tests de dépréciation des actifs non courants » aux états financiers consolidés donne une information appropriée.

### **Stocks**

Votre groupe évalue ses stocks selon les modalités décrites dans le paragraphe 5.9 de la note 5 « Résumé des principales méthodes comptables d'évaluation » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre groupe sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Lyon, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Thierry Blanchetier

Lionel Denjean

# Chapitre 7

## Etats financiers NATUREX S.A et Annexes

### ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2016

#### Sommaire

<b>BILAN</b>	<b>223</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>224</b>
<b>NOTE 1 INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>225</b>
1.1 FAITS MAJEURS DE LA PERIODE	225
1.2 EVENEMENTS POST CLOTURE	226
1.3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	226
<b>NOTE 2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>226</b>
2.1 METHODE COMPTABLE	226
2.2 ACQUISITIONS ET CESSIONS	227
2.3 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	228
2.4 AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	228
2.5 BIENS EN CREDIT-BAIL	228
<b>NOTE 3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>229</b>
3.1 ACQUISITIONS, PROVISIONS ET CESSIONS	229
3.2 EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION – DEPRECIATION	229
3.3 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	230
<b>NOTE 4 STOCKS ET EN COURS</b>	<b>230</b>
4.1 METHODE COMPTABLE	230
4.2 VENTILATION PAR NATURE DE STOCKS	230
<b>NOTE 5 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>231</b>
<b>NOTE 6 AUTRES CREANCES</b>	<b>231</b>
<b>NOTE 7 DISPONIBILITES</b>	<b>232</b>
<b>NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES</b>	<b>232</b>
<b>NOTE 9 NATURE DES ECARTS DE CONVERSION</b>	<b>232</b>
<b>NOTE 10 CAPITAUX PROPRES</b>	<b>232</b>
10.1 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	232
10.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	233
10.3 PROVISIONS REGLEMENTEES	233
10.4 STOCK OPTIONS	233
<b>NOTE 11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>234</b>
11.1 METHODE COMPTABLE	234
11.2 VARIATION DES PROVISIONS	234
<b>NOTE 12 DETTES FINANCIERES</b>	<b>235</b>
<b>NOTE 13 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>235</b>

NOTE 14	AUTRES DETTES.....	236
NOTE 15	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	236
NOTE 16	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	236
NOTE 17	AUTRES PRODUITS .....	236
NOTE 18	RESULTAT FINANCIER.....	237
NOTE 19	RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	237
NOTE 20	IMPOT SUR LES BENEFICES .....	237
NOTE 21	EFFECTIF MOYEN ET CPF.....	238
NOTE 22	ENGAGEMENTS.....	238
22.1	ENGAGEMENTS DONNES.....	238
22.2	ENGAGEMENTS REÇUS .....	239
22.3	ENGAGEMENTS DE DERIVES DE TAUX.....	239
NOTE 23	REPARTITION DU CAPITAL.....	239
NOTE 24	REMUNERATION DES DIRIGEANTS .....	239
NOTE 25	ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT.....	239
NOTE 26	DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	239
NOTE 27	LISTE DES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES .....	240
NOTE 28	HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES .....	240
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS .....	241
	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES .....	243

# Chapitre 7

## Etats financiers NATUREX S.A et Annexes

### BILAN

<b>Actif</b>					
<i>En milliers d'euros</i>					
	Notes	Valeur Brute	Amort./ prov.	31/12/2016 Valeur nette	31/12/2015
<b>Actif immobilisé</b>		<b>404 701</b>	<b>(75 035)</b>	<b>329 666</b>	<b>344 959</b>
Immobilisations incorporelles	2	36 307	(12 180)	24 127	26 505
Immobilisations corporelles	2	63 073	(33 366)	29 707	30 284
Immobilisations financières	3	305 321	(29 489)	275 832	288 170
<b>Actif circulant</b>		<b>177 833</b>	<b>(19 860)</b>	<b>157 972</b>	<b>159 048</b>
Stocks et en cours	4	41 720	(4 808)	36 912	30 298
Clients et comptes rattachés	5	16 713	(22)	16 691	13 528
Créances diverses	6	83 008	(15 031)	67 977	51 580
Disponibilités	7	13 698	-	13 698	50 763
Comptes de régularisation et assimilés	8	5 365		5 365	6 178
Ecarts de conversion actif	9	17 329		17 329	6 702
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>582 534</b>	<b>(94 895)</b>	<b>487 639</b>	<b>504 007</b>
<b>Passif</b>					
<i>En milliers d'euros</i>					
	Notes			31/12/2016	31/12/2015
Capital				13 871	13 858
Primes d'émission, de fusion, d'apport				249 521	249 171
Réserve légale				1 065	1 065
Réserves statutaires				885	885
Réserves réglementées				28	28
Report à nouveau				(41 491)	(16 921)
Résultat de l'exercice				(27 491)	(24 570)
Subvention d'investissement				258	322
Provisions réglementées				5 230	4 958
<b>Capitaux propres</b>	10			<b>201 875</b>	<b>228 796</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	11			<b>20 553</b>	<b>7 527</b>
Emprunts et dettes financières	12			159 140	172 862
Concours bancaires courants	12			6	22
Comptes courants d'associés	12				8
Fournisseurs et comptes rattachés	13			21 692	22 857
Autres dettes	14			44 456	47 621
Produits constatés d'avance	15			2 390	1 644
Ecarts de conversion passif	9			37 527	22 670
<b>Dettes</b>				<b>265 211</b>	<b>267 683</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>				<b>487 639</b>	<b>504 007</b>

### COMPTE DE RESULTAT

#### Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2016	2015
Chiffre d'affaires	16	115 439	107 202
Port facturé		1 149	902
Production stockée		5 015	(4 198)
Production immobilisée		1 476	1 121
Autres produits d'exploitation	17	36 308	31 580
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>159 387</b>	<b>136 607</b>
Achats consommés		(83 690)	(69 714)
Autres charges externes		(32 159)	(33 569)
Impôts et taxes		(1 577)	(1 459)
Charges de personnel		(20 483)	(18 961)
Charges sociales		(8 799)	(8 488)
Dotations aux amortissements et provisions		(10 197)	(11 476)
Autres charges		(477)	(451)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(157 381)</b>	<b>(144 118)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 005</b>	<b>(7 511)</b>
Produits financiers		16 448	16 153
Charges financières		(27 578)	(19 677)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	18	<b>(11 129)</b>	<b>(3 524)</b>
Produits exceptionnels		722	246
Charges exceptionnelles		(20 780)	(15 245)
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	19	<b>(20 059)</b>	<b>(14 999)</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>(29 183)</b>	<b>(26 034)</b>
Impôt sur les bénéfices	20	1 692	1 464
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(27 491)</b>	<b>(24 570)</b>

## Chapitre 7

# Etats financiers NATUREX S.A et Annexes

### Note 1 Informations générales

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

#### 1.1 Faits majeurs de la période

##### Pertes de valeur des actifs espagnols

Au 31 décembre 2016, certains actifs industriels du site de Valence en Espagne ont fait l'objet de tests de dépréciation qui ont conduit NATUREX à déprécier les titres de participation détenus dans sa filiale espagnole à hauteur de 8,7 millions d'euros.

Les pertes de valeur sont constatées au compte de résultat en *Charges exceptionnelles* et sont présentées en note 19 – Résultat exceptionnel.

##### Dépréciation de l'actif PEKTOWIN

NATUREX a procédé à la clôture de l'exercice 2016 à une dépréciation complémentaire de 0,9 millions d'euros sur compte courant avec sa filiale polonaise ZPOW PEKTOWIN SA (PEKTOWIN). Ainsi, la dépréciation totale du compte courant avec cette filiale représente 9,6 millions d'euros à la clôture 2016.

Par ailleurs, depuis la clôture de l'exercice 2014, NATUREX avait déjà procédé à une dépréciation des titres de sa filiale pour 8,0 millions d'euros.

Ces dépréciations sont la résultante d'indices de perte de valeur et d'une situation financière dégradée au regard de son niveau d'activité et d'un contexte économique peu favorable.

##### Pertes de valeur des filiales commerciales

Au 31 décembre 2016, certains bureaux commerciaux basés au Japon, en Corée et Mexique ont fait l'objet de tests de dépréciation qui ont conduit NATUREX à déprécier les titres de participation ainsi que la totalité des comptes courants détenus avec ces filiales à hauteur de 5,8 millions d'euros.

Les pertes de valeur sont constatées au compte de résultat en *Charges exceptionnelles* et sont présentées en note 19 – Résultat exceptionnel.

##### Primes de médaille du travail

NATUREX versera une gratification d'un montant différent selon la médaille obtenue, allant de 800 euros pour une médaille d'argent à 2 000 euros pour une médaille grand or.

A la clôture de l'exercice 2016, une provision calculée par des actuaires indépendants, selon la méthode des unités de crédit projetées, a été comptabilisée pour un montant de 0,15 million d'euros.

##### Transmission Universelle de Patrimoine de la SCI La Pinède

Au cours de l'exercice 2016, NATUREX a acquis pour 1,3 millions d'euros l'intégralité des parts de la SCI La Pinède. Cette société est constituée principalement des actifs immobiliers du site de production d'Avignon.

Au 31 décembre 2016, l'intégration se finalise par une transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société à NATUREX SA avec rétroactivité fiscale en date du 1er janvier 2016.

### Fusion de NATUREX SPAIN SL et NATUREX INDUSTRIAL SL

Au cours de l'exercice 2016, NATUREX a procédé à la fusion de ses deux filiales espagnoles NATUREX SPAIN SL et NATUREX INDUSTRIAL SL. La société NATUREX INDUSTRIAL SL était constituée principalement des actifs immobiliers du site de production de Valence.

La société fusionnée porte désormais le nom de NATUREX IBERIAN PARTNERS SL.

### 1.2 Evènements post clôture

Pas d'événement post clôture recensé à date.

### 1.3 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Au cours de l'année 2016, NATUREX n'a procédé à aucun changement de méthode.

### Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE est comptabilisé en produit à recevoir sur l'Etat et présenté en diminution des charges de personnel. Au titre de l'exercice 2016, il s'élève à 516,1 milliers d'euros.

Le CICE a permis à NATUREX de réaliser des efforts en matière d'investissement.

### Risques liés aux réglementations sociales et fiscales

Du fait de son activité, la société s'expose à des réglementations diverses, notamment en matières fiscale et sociale. Ces risques liés aux réglementations peuvent le cas échéant donner lieu à des litiges avec des tiers. Ces risques et/ou litiges sont susceptibles de faire l'objet de provisions, estimées de façon individuelle, en fonction des informations et analyses disponibles à la date d'arrêt des comptes et de la réglementation en vigueur. Ces provisions sont ajustées ou reprises en fonction de l'évolution des risques et/ou litiges, de leur matérialisation ou, le cas échéant, de leur prescription.

## Note 2 Immobilisations corporelles et incorporelles

### 2.1 Méthode comptable

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque les critères de reconnaissance des frais de développement sont réunis, ils sont activés. Les autres frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué afin de comparer la valeur nette de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les immobilisations à leur valeur actuelle.

## Chapitre 7

### Etats financiers NATUREX S.A et Annexes

En application de l'avis n° 2006-12 du 24 octobre 2006 du Conseil National de la Comptabilité, le plan d'amortissement initial reste inchangé; la dotation aux amortissements de l'exercice est constatée à hauteur de celle qui aurait été pratiquée si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée; la reprise de provision pour dépréciation qui en résulte et les dotations aux amortissements correspondantes sont constatées en résultat exceptionnel.

#### 2.2 Acquisitions et cessions

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2016	Transfert poste à poste	Acquisitions	Cessions ou mise au rebut	31/12/2016
Frais d'établissement, de recherche et de développement	1 580	624	-	-	2 204
Concessions, brevets et droits similaires	10 523	336	644	-	11 503
Fonds commercial	19 766	(75)	1 206	-	20 897
Autres immobilisations incorporelles	490	-	-	-	490
Immobilisations en cours	1 774	(885)	324	-	1 213
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>34 133</b>	<b>-</b>	<b>2 173</b>	<b>-</b>	<b>36 307</b>
Constructions	3 768	-	-	-	3 768
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 076	-	-	-	2 076
Terrains	450	-	-	-	450
Installations techniques, matériels et outillage industriels	19 257	327	1 105	45	20 644
Installations générales, agencements, aménagements divers	25 744	560	1 072	-	27 376
Matériel de transport	2 134	-	30	239	1 926
Matériel de bureau et informatique	2 877	3	137	-	3 016
Mobilier	925	-	-	-	925
Immobilisations en cours	1 438	(890)	2 415	71	2 892
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>58 668</b>	<b>-</b>	<b>4 759</b>	<b>355</b>	<b>63 073</b>
<b>Total Général</b>	<b>92 802</b>	<b>-</b>	<b>6 933</b>	<b>355</b>	<b>99 380</b>

Les fonds commerciaux sont principalement constitués de :

- ✓ Fonds relatif à l'acquisition de la division « Actif Innovant » de BERKEM pour un montant de 10,3 millions d'euros. Cette branche d'activité propose aux industries pharmaceutique, nutraceutique, cosmétique et agroalimentaire, des extraits de plantes objectivés par des études cliniques et commercialisés sous des marques déposées.
- ✓ Fonds relatif à la coopération avec SCALIME NUTRITION pour un montant de 2,1 millions d'euros, accord ayant pour objectif d'accélérer le développement marketing, commercial et technique des extraits polyphénoliques. Au 31 décembre 2016, ce fonds a été totalement déprécié au regard de l'abandon de l'exploitation de l'ensemble des brevets et projets de développement correspondants à cet actif.
- ✓ Fonds BURGUNDY suite à la fusion en date du 1er janvier 2012. L'opération de fusion a été réalisée aux valeurs nettes comptables et le mali de fusion d'un montant de 6,3 millions d'euros a été comptabilisé et affecté en totalité en fonds de commerce.
- ✓ Fonds SCI LA PINEDE suite à la fusion en date du 31 décembre 2016. L'opération de fusion a été réalisée aux valeurs nettes comptables et le mali de fusion d'un montant de 1,2 millions d'euros a été comptabilisé et affecté en totalité en fonds de commerce.

Les immobilisations en cours incorporelles sont constituées de frais de développement et d'acquisition de logiciels.

Les immobilisations corporelles en cours sont principalement constituées d'installations d'équipements de laboratoire et industriels.

### 2.3 Amortissement des immobilisations

Nature	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	4 ans
Brevets	Linéaire	5 ans
Fonds commercial	Non amorti	-
Construction sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	7 ans
Matériel de laboratoire	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau & informatique	Linéaire	4 et 5 ans
Mobilier	Linéaire	7 ans

### 2.4 Amortissements et dépréciations

Au 31 décembre 2016, les amortissements et dépréciations des immobilisations se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2016	Dotations de l'exercice	Provisions de l'exercice	Cessions ou mises au rebut	31/12/2016
Frais d'établissement, de recherche et de développement	840	626	-	-	1 465
Concessions, brevets et droits similaires	6 300	1 860	-	-	8 160
Fonds commercial	-	-	2 065	-	2 065
Autres immobilisations incorporelles	490	-	-	-	490
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>7 629</b>	<b>2 486</b>	<b>2 065</b>	<b>-</b>	<b>12 180</b>
Constructions	155	155	-	-	311
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 177	152	-	-	1 328
Installations techniques, matériels et outillage industriels	13 771	1 786	-	29	15 528
Installations générales, agencements, aménagements divers	9 218	2 350	-	-	11 568
Matériel de transport	1 351	369	-	235	1 485
Matériel de bureau et informatique	2 272	321	-	-	2 593
Mobilier	440	113	-	-	553
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>28 384</b>	<b>5 247</b>	<b>-</b>	<b>265</b>	<b>33 366</b>
<b>Total général</b>	<b>36 013</b>	<b>7 733</b>	<b>2 065</b>	<b>265</b>	<b>45 546</b>

### 2.5 Biens en crédit-bail

En milliers d'euros	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Terrains	38	-	-	38
Constructions	11 084	27	1 562	9 521
Installations techniques de matériel et outillages industriels	398	57	327	71
Autres immobilisations corporelles	270	54	176	94
<b>Total</b>	<b>11 790</b>	<b>138</b>	<b>2 065</b>	<b>9 724</b>

En milliers d'euros	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total		
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	595	1 842	4 556	6 993	-	595
Installations techniques de matériel et outillages industriels	66	16	-	82	-	66
Autres immobilisations corporelles	81	61	-	141	-	81
<b>Total</b>	<b>742</b>	<b>1 919</b>	<b>4 556</b>	<b>7 217</b>	<b>-</b>	<b>742</b>

## Chapitre 7

### Etats financiers NATUREX S.A et Annexes

#### Note 3 Immobilisations financières

##### 3.1 Acquisitions, provisions et cessions

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2016	Virements de poste à poste	Acquisitions	Cessions / Diminutions	Ecarts de conversion	31/12/2016
Participations majoritaires	154 533	40	2 147	1 374	-	155 346
Créances rattachées	152 660	(40)	1 345	7 214	3 082	149 832
Dépôts et cautionnements	614	-	53	525	-	142
<b>Total immobilisations financières brutes</b>	<b>307 807</b>	<b>-</b>	<b>3 545</b>	<b>9 112</b>	<b>3 082</b>	<b>305 321</b>

Les acquisitions liées aux participations se décomposent principalement comme suit :

- ✓ Augmentation de capital dans la société VALENTINE AGRO PRIVATE Ltd (Inde) pour 0,7 millions d'euros ;
- ✓ Augmentation de capital dans la société SCI La Pinède pour 1,3 million d'euros qui ensuite fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en date du 31 décembre 2016 (cf. note 2.2).

Les filiales ont procédé au cours de l'exercice au remboursement de 7,2 millions d'euros sur les prêts amortissables.

L'impact de change sur les comptes de prêts libellés en devises a généré un écart de conversion de 3,1 millions d'euros sur l'exercice.

L'augmentation des créances rattachées aux participations provient également de l'octroi d'un prêt de NATUREX à sa filiale VALENTINE AGRO PRIVATE Ltd (Inde) pour un montant de 1,3 millions d'euros.

##### 3.2 Evaluation des titres de participation – dépréciation

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisitions.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au chiffre d'affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs.

Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

A la clôture de l'exercice 2016, NATUREX a procédé à une dépréciation de 100% des titres de ses filiales commerciales NATUREX COREE pour 220 milliers d'euros, NATUREX JAPON pour 44 milliers d'euros et NATUREX INGREDIENTES NATURELES S.A de C.V (Mexique) pour 998 milliers d'euros.

NATUREX a également procédé à une dépréciation complémentaire des titres de sa filiale espagnole NATUREX IBERIAN PARTNERS SL (anciennement NATUREX SPAIN SL) pour 8,7 millions d'euros. Une dépréciation de 11,5 millions d'euros avait été comptabilisée en 2015.

Enfin, pour rappel, en 2014 NATUREX avait procédé à une dépréciation de 100% des titres de sa filiale polonaise ZPOW PEKTOWIN SA (PEKTOWIN) pour 8 millions d'euros

### 3.3 Tableau des filiales et participations

Filiales											
<i>En milliers d'euros</i>		Titres	Valeur brute	Provisions	Créances rattachées	QP Capital détenue	Capital	Réserves, Prime émission et RAN	Résultat	Chiffre d'affaires	Cautions et aval
Naturex Holdings Inc	USA		52 380	-	43 924	100%		46 773	(873)	-	-
Naturex Maroc	Maroc		6 245	-	-	96%	2 194	10 546	727	12 476	592
SCI Les Broquetons	France		580	-	-	100%	495	636	107	-	-
Naturex SpA	Italie		8 422	-	-	100%	1 200	8 151	4 104	38 142	-
Naturex Iberian Partners SLU	Espagne		21 132	20 185	113	100%	14 911	(7 647)	(3 014)	15 851	-
Naturex AG	Suisse		38 793	-	-	100%	10 276	21 826	1 893	72 930	-
Naturex U.K.	Royaume-Uni		148	-	-	100%	148	401	4	-	-
Naturex Trading Shanghai	Chine		600	-	45	100%	594	502	(1 448)	5 439	-
Naturex SPRL	Belgique		1 000	-	-	100%	1 000	(1 088)	(166)	7 441	-
Naturex GMBH	Allemagne		150	-	-	100%	150	763	500	13 067	-
Naturex LLC	Russie		100	-	-	99%	35	2 136	903	8 860	-
Naturex K.K.	Japon		44	44	-	100%	44	(1 927)	(415)	298	-
Naturex Corée	Corée		220	220	-	100%	218	(583)	(125)	-	-
Naturex Inc Canada	Canada		380	-	-	100%	380	373	(119)	2 048	-
Naturex Ingredients Naturales S.A. de C.V	Mexique		998	998	-	100%	998	(673)	(311)	1 914	-
ZPOW PEKTOWIN SA	Pologne		8 513	8 042	-	100%	10 571	(15 850)	(1 640)	13 767	567
Naturex India	Inde		13 650	-	1 444	100%	895	7 333	(1 092)	2 031	-
Valentine Foods Private Limited	Inde		1 812	-	-	100%	1	61	2	-	-
ITRAD	Côte d'Ivoire		75	-	-	100%	9	(146)	(304)	1 017	-
Naturex Holding Singapore Private Ltd	Singapore		103	-	-	100%	103	-	(95)	-	-
<b>Total</b>			<b>155 346</b>	<b>29 489</b>	<b>45 525</b>		<b>44 222</b>	<b>71 589</b>	<b>(1 361)</b>	<b>195 280</b>	<b>1 159</b>

Les créances rattachées à des participations correspondent aux prêts émis par NATUREX à ses filiales et aux créances sur comptes courants bloqués.

## Note 4 Stocks et en cours

### 4.1 Méthode comptable

Le coût des stocks est évalué par lot au prix de revient et comprend les coûts d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de transformation, la quote-part appropriée des coûts indirects fondée sur la capacité normale de production et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût d'achat ou le prix de revient s'avèrent inférieurs au prix du marché.

### 4.2 Ventilation par nature de stocks

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Matières premières	10 864	9 178
Produits finis et semi-finis	30 856	25 841
Provision sur stocks	(4 808)	(4 722)
<b>Total stocks nets</b>	<b>36 912</b>	<b>30 298</b>

Comme indiqué dans la Note 4.1 « Méthode comptable », la détermination des prix de revient en stocks par l'incorporation des charges indirectes de production a pris en compte la structure actuelle du Groupe.

## Chapitre 7

### Etats financiers NATUREX S.A et Annexes

La variation de la provision sur stocks sur l'exercice est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2016	Dotations	Reprises	31/12/2016
Provision sur stocks	4 722	2 298	2 212	4 808
<b>Total provision sur stocks</b>	<b>4 722</b>	<b>2 298</b>	<b>2 212</b>	<b>4 808</b>

## Note 5 Clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsque l'encaissement d'une créance présente un risque partiel ou total de non réalisation, une provision pour dépréciation est constituée.

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Créances brutes	16 713	13 618
<i>Dont entreprises liées</i>	9 228	7 633
Provisions	(22)	(90)
<b>Total créances nettes</b>	<b>16 691</b>	<b>13 528</b>

Le montant des créances libellées en devises est de 6,1 millions d'euros.

La variation des provisions clients sur l'exercice est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2016	Dotations	Reprises	31/12/2016
			Utilisées	Non utilisées
Comptes clients	90	141	44	164
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>141</b>	<b>44</b>	<b>164</b>

## Note 6 Autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016			31/12/2015
	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette	
Comptes courants filiales	74 335	(15 031)	59 304	42 460
Etat, IS et crédits d'impôts	7 598	-	7 598	6 890
Avances au personnel	187	-	187	330
Taxe sur la Valeur Ajoutée	507	-	507	1 018
Avoirs à recevoir	-	-	-	474
Autres produits à recevoir	153	-	153	54
<b>Autres créances</b>	<b>228</b>	<b>-</b>	<b>228</b>	<b>353</b>
<b>Total autres créances</b>	<b>83 008</b>	<b>(15 031)</b>	<b>67 977</b>	<b>51 580</b>

Lorsque NATUREX observe des indices de perte de valeur ou une situation financière dégradée au regard du niveau d'activité des ses filiales et d'un contexte économique peu favorable, une dépréciation des comptes courants détenus avec ses filiales peut être comptabilisée.

Aux clôtures des exercices 2014 et 2015, NATUREX avait constaté une dépréciation du compte courant avec sa filiale polonaise ZPOW PEKTOWIN SA pour des montants de 6,6 millions d'euros en 2014 et 3,0 millions d'euros en 2015. A la clôture de l'exercice 2016, NATUREX a augmenté la dépréciation du compte courant avec PEKTOWIN de 0,9 millions d'euros, la dépréciation s'élève désormais à 10,5 millions d'euros.

NATUREX a également procédé à la clôture à une dépréciation pour un montant de 4,5 millions d'euros des comptes courants de ses filiales commerciales NATUREX JAPON, NATUREX COREE et NATUREX INGREDIENTES NATURELES S.A de C.V (Mexique) (cf. note 1.1).

## Note 7 Disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont constituées d'un contrat de liquidité de 980 milliers d'euros pour 3 907 actions à la clôture de l'exercice 2016.

## Note 8 Comptes de régularisation et assimilés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Charges sur financement	2 163	3 042
Charges d'exploitation (hors production)	501	627
Charges sur production	2 701	2 509
<b>Total</b>	<b>5 365</b>	<b>6 178</b>

La baisse des charges sur financement est liée à la diminution des frais de mise en place d'emprunt sur l'année.

## Note 9 Nature des écarts de conversion

<i>En milliers d'euros</i>	Actif	Passif
Comptes clients	1 447	2 751
Comptes fournisseurs	277	36
Prêts aux filiales	26	21 311
Comptes courants de filiales	15 579	13 429
<b>Total</b>	<b>17 329</b>	<b>37 527</b>

## Note 10 Capitaux propres

### 10.1 Variation des capitaux propres

Le capital est divisé en 9 247 228 actions de 1,50 € de valeur nominale entièrement libérées.

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2016	Affectation Résultat	Opération en capital	Dividendes	Résultat 2016	Divers	31/12/2016
Capital	13 858	-	13	-	-	-	13 871
Prime d'émission d'actions	248 820	-	349	-	-	-	249 170
Prime de fusion	351	-	-	-	-	-	351
Réserve légale	1 065	-	-	-	-	-	1 065
Réserves statutaires	28	-	-	-	-	-	28
Réserves réglementées	885	-	-	-	-	-	885
Report à nouveau	(16 921)	(24 570)	-	-	-	-	(41 491)
Subvention d'investissement	322	-	-	-	-	(64)	258
Provisions réglementées	4 958	-	-	-	-	272	5 230
Résultat	(24 570)	24 570	-	-	(27 491)	-	(27 491)
	<b>228 796</b>	<b>-</b>	<b>362</b>	<b>-</b>	<b>(27 491)</b>	<b>208</b>	<b>201 875</b>

Les opérations en capital correspondent exclusivement aux levées de stock options exercées sur l'exercice.

## Chapitre 7

# Etats financiers NATUREX S.A et Annexes

### 10.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement de 0,3 million d'euros correspondent à des subventions portant sur l'investissement de la société dans des stations d'épuration des eaux usées. La quote-part des subventions reconnues par le compte de résultat se porte à 64 milliers d'euros sur l'année 2016.

### 10.3 Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire relatif aux frais d'acquisitions des titres de participation sur une durée de 5 ans.

### 10.4 Stock options

Les différents plans de stock options par souscription sont résumés dans le tableau suivant :

	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°17
Date d'attribution par le Conseil d'administration	15/04/2011	19/11/2012	04/12/2013	02/12/2014
Date de l'AG autorisant les attributions	30/06/2010	08/06/2012	26/06/2013	26/06/2013
Prix d'exercice (€)	45,33	57,00	65,00	55,00
Date du Conseil d'administration ayant modifié le prix d'exercice*	02/06/2014	02/06/2014	02/06/2014	-
Prix d'exercice révisé (€)	43,19	54,86	62,86	55,00
Point de départ de la période d'exercice	16/04/2014	20/11/2015	05/12/2016	03/12/2017
Date d'expiration	15/04/2016	19/11/2017	04/12/2018	02/12/2019
<b>Nombre total d'options attribuées</b>	<b>57 094</b>	<b>64 480</b>	<b>46 250</b>	<b>9 000</b>
<i>dont 10 premiers attributaires</i>	<i>12 000</i>	<i>16 100</i>	<i>17 600</i>	<i>1 500</i>
<i>dont mandataires sociaux**</i>	<i>26 000</i>	<i>14 000</i>	<i>14 000</i>	<i>7 500</i>
<b>Nombre total de bénéficiaires</b>	<b>195</b>	<b>277</b>	<b>58</b>	<b>2</b>
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>1</i>
<b>Nombre d'options caduques</b>	<b>12 979</b>	<b>24 535</b>	<b>15 370</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'options souscrites</b>	<b>44 115</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>21 500</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Nombre d'options restant à souscrire</b>	<b>0</b>	<b>39 945</b>	<b>30 880</b>	<b>9 000</b>

\* Modification du prix d'exercice des options de souscription d'actions attribuées au titre des plans n°14, 15 et 16 afin de prendre en compte le détachement du DPS dans le cadre de l'augmentation de capital de juin 2014.

\*\* Les mandataires sociaux bénéficiant du plan 14 étaient au nombre de 3 : Jacques DIKANSKY, décédé en octobre 2012, Thierry LAMBERT qui a signifié son départ à la retraite le 31 mars 2013 et Stéphane DUCROUX qui a démissionné de son mandat d'administrateur de NATUREX S.A le 12 janvier 2013. Sur les plans 15 et 16, Messieurs LAMBERT et DUCROUX sont bénéficiaires en qualité de mandataires sociaux. Sur le plan 17 attribué le 2 décembre 2014, le seul mandataire social bénéficiaire du plan d'option de souscription d'actions est Olivier RIGAUD, Directeur Général et administrateur de NATUREX S.A.

### Note 11 Provisions pour risques et charges

#### 11.1 Méthode comptable

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques liés au cours normal des opérations de la société susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources.

Les dettes et créances en devises des pays ne participant pas à la "zone euro" sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération, et figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de conversion" (après prise en compte des opérations de couverture). Les pertes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque de change.

Les engagements de départ en retraite et de médailles du travail sont calculés par des actuaires indépendants conformément aux dispositions de la convention collective de l'Union des Industries Chimiques, aux accords d'entreprise et à la recommandation du CNC du 1er avril 2003. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées : elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. L'obligation est partiellement financée au travers d'un versement externe dans le cadre d'une assurance vie collective dont l'actif est évalué à la juste valeur.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés, ils font l'objet d'une mention en engagement hors bilan.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- les rémunérations futures calculées à partir des rémunérations actuelles en intégrant une réévaluation annuelle de 2% à 3 % selon les catégories professionnelles et tranches d'âge (y compris l'inflation long terme);
- taux d'actualisation de 1,48 % ;
- taux de charges moyen de 42% pour les non cadres et 48% pour les cadres;
- taux de rotation du personnel déterminé par tranche l'âge ;

Au 31 décembre 2016, la valeur actualisée de l'obligation s'élève à 1 182 milliers d'euros et la juste valeur du fonds à 107 milliers d'euros, soit un engagement net de 1 074 milliers d'euros.

Il n'existe pas de régime spécifique aux dirigeants.

#### 11.2 Variation des provisions

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2016	Dotations	Utilisées	Reprises		31/12/2016
				Non utilisées		
Pertes de change (1)	6 702	17 329	-	6 702		17 329
Médailles du Travail	127	25	-	-		153
Autres (2)	697	2 875	344	158		3 071
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>7 527</b>	<b>20 230</b>	<b>344</b>	<b>6 860</b>		<b>20 553</b>

(1) Pertes latentes issues de la réévaluation des dettes et créances en devises

(2) cf. note 1.3 - Risques liés aux réglementations sociales et fiscales

## Chapitre 7

### Etats financiers NATUREX S.A et Annexes

#### Note 12 Dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	Total	1 an	2 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts	158 345	40 219	118 126	-
Intérêts courus non échus	795	795	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Instruments financiers (échange de devises)	-	-	-	-
Concours bancaires	6	6	-	-
<b>Total dettes financières 31/12/2016</b>	<b>159 146</b>	<b>41 020</b>	<b>118 126</b>	<b>-</b>
<b>Total dettes financières 31/12/2015</b>	<b>172 891</b>	<b>22 102</b>	<b>133 280</b>	<b>17 509</b>

Les risques de taux et de change afférents sont couverts d'une part par la souscription de dérivés de change, et d'autre part via l'octroi de prêts aux filiales à des conditions de taux et de périodicités identiques à la dette sous-jacente. L'exposition au risque de change sur la dette libellée en devises est de 5,1% et le risque de taux porte sur 3,7% de la dette.

La dette financière brute s'élève à 159 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 173 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, l'emprunt lié au crédit structuré s'élève à 110 millions d'euros et se décompose comme suit :

- 73 millions d'euros concernant la Tranche A1 libellée en euros ;
- 37 millions d'euros concernant la Tranche A2 libellée en dollars (contre-valeur 41 millions de dollars).

Les deux tranches sont remboursables au semestre, les derniers remboursements sont à échéance au 30 juin 2021.

Cette convention inclut également :

- Une tranche de 45 millions d'euros d'autorisations d'investissements dédiée à la croissance externe. Cette tranche est multidevises et utilisée à hauteur de 16 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette tranche n'est plus utilisable au 31 décembre 2016 ;
- Une tranche de 35 millions d'euros d'autorisations d'investissements (« Capex »), non utilisée au 31 décembre 2016. Cette tranche n'est plus utilisable à la clôture 2016 ;
- Une tranche de 50 millions d'euros dédiée au financement d'une partie du besoin en fonds de roulement du Groupe. Cette tranche est multidevises et utilisée à hauteur de 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2016.

#### Note 13 Fournisseurs et comptes rattachés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Comptes fournisseurs	21 351	22 151
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>6 494</i>	<i>4 593</i>
Factures à recevoir	342	706
<b>Total</b>	<b>21 692</b>	<b>22 857</b>

Les dettes fournisseurs en devises s'élèvent à 6,9 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

### Note 14 Autres dettes

Les autres dettes sont à échéance à moins d'un an et se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Comptes courants filiales	35 949	39 153
Organismes sociaux	3 229	2 731
<i>Dont charges à payer</i>	<i>2 182</i>	<i>1 954</i>
Charges à payer rémunération du personnel	4 956	3 799
Autres Charges à payer	122	1 619
Etat	175	313
Charges à payer financières	24	5
<b>Total</b>	<b>44 456</b>	<b>47 621</b>

### Note 15 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent exclusivement à 2,4 millions d'euros de factures de ventes reclassées du fait du transfert des risques et avantages non réalisé à la date de clôture de l'exercice 2016.

### Note 16 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Par ailleurs, NATUREX mène depuis plusieurs années des projets de recherche et développement en collaboration avec d'autres sociétés. La reconnaissance des revenus pour ces projets est réalisée à l'avancement des différentes étapes de production définies contractuellement. Au titre de ces projets, NATUREX a reconnu au cours de l'exercice 2016 un chiffre d'affaires s'élevant à 2,4 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
Etats-Unis	30 869	35 494
Autres pays	65 035	53 171
France	19 535	18 536
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>115 439</b>	<b>107 202</b>

### Note 17 Autres produits

Ces produits correspondent aux services rendus et refacturés par la société mère à ses filiales.

## Chapitre 7

### Etats financiers NATUREX S.A et Annexes

#### Note 18 Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	2016	2015
<b>Produits</b>	<b>16 448</b>	<b>16 153</b>
Intérêts entreprises liées	6 428	7 410
Gains de change	3 102	5 019
Reprise de provision de perte change	6 702	3 285
Divers	216	440
<b>Charges</b>	<b>27 578</b>	<b>19 677</b>
Coût de l'endettement	4 545	5 936
Pertes de change	3 412	4 664
Provisions perte de change	17 329	6 702
Intérêts entreprises liées	1 293	1 325
Divers	998	1 050
<b>Résultat financier</b>	<b>(11 130)</b>	<b>(3 524)</b>

#### Note 19 Résultat exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	Produits	Charges
Amortissements dérogatoires	-	272
Dépréciation d'actifs	95	17 481
Divers	627	3 027
<b>Total</b>	<b>722</b>	<b>20 780</b>

NATUREX a procédé à la clôture à une dépréciation complémentaire du compte courant avec sa filiale polonaise ZPOW PEKTOWIN SA (PEKTOWIN) pour un montant de 0,9 millions d'euros, une dépréciation de 8,7 millions d'euros portant sur les titres de participation de NATUREX SPAIN SL et 5,8 millions d'euros de dépréciation de titres et comptes courants de ses filiales commerciales NATUREX JAPON, NATUREX COREE et NATUREX INGREDIENTES NATURELLES S.A de C.V (Mexique) (cf. note 1.1).

Sur l'exercice 2016, NATUREX a procédé à la dépréciation totale pour un montant de 2,1 millions d'euros du fonds relatif à la coopération avec SCALIME NUTRITION, accord ayant pour objectif initial d'accélérer le développement marketing, commercial et technique des extraits polyphénoliques.

Enfin, NATUREX a repris 0,1 million d'euros de la dépréciation constatée sur 2014 des titres de PEKTOWIN car la société a continué à déduire fiscalement les frais d'acquisitions des titres par le biais d'amortissements dérogatoires (cf. note 3.2).

#### Note 20 Impôt sur les bénéfiques

<i>En milliers d'euros</i>	Produits	Charges
Crédit d'impôt Recherche	1 355	-
Produit d'intégration fiscale	53	-
Charge d'impôt de l'exercice	286	284
<b>Total</b>	<b>1 695</b>	<b>284</b>

La SCI les Broquetons est intégrée fiscalement dans NATUREX. La convention d'intégration fiscale précise que la prise en charge par NATUREX de l'impôt sur le résultat d'ensemble fait naître à son profit une créance sur la SCI égale au montant de l'impôt qui serait dû par la filiale si elle était imposée séparément. En application de ce principe, NATUREX a comptabilisé un produit d'intégration fiscale de 53 milliers d'euros correspondant à l'impôt dû par la SCI.

La transmission universelle de patrimoine de la SCI LA PINEDE vers NATUREX avec effet comptable au 31 décembre 2016 a fait naître une charge d'impôt correspondant aux acomptes d'impôts versés par la SCI LA PINEDE au cours de l'exercice 2016. Cependant, la transmission universelle de patrimoine étant assortie d'une retroactivité fiscale au 1<sup>er</sup> janvier 2016, NATUREX se fera rembourser ces acomptes versés.

<i>En milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Report déficitaire imputé	Impôt Intégration	Résultat Net
Résultat courant	(9 124)	1 355	-	53	(7 715)
Résultat exceptionnel	(20 059)	284	-	-	(19 775)
<b>Total</b>	<b>(29 183)</b>	<b>1 639</b>	<b>-</b>	<b>53</b>	<b>(27 490)</b>

### Note 21 Effectif moyen et CPF

Sur l'exercice 2016, l'effectif moyen est de 434 personnes contre 435 personnes sur l'exercice 2015.

Catégorie	Effectif 2016	Effectif 2015
Cadres	210	199
Agents de maîtrise	108	75
Employés, Ouvriers	108	147
Autres	8	14
<b>Total</b>	<b>434</b>	<b>435</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 le Compte Professionnel de Formation (CPF) a remplacé le DIF, ce dispositif est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. Les heures de DIF acquises au 31 Décembre 2014, qui s'élevaient à 26 188 heures, devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

### Note 22 Engagements

#### 22.1 Engagements donnés

Engagements donnés <i>en milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Engagements liés au financement de la société</b>		
Garanties auprès des établissements bancaires au profit des filiales	180	6 147
<b>Engagements liés à l'activité de la société</b>		
Engagements indemnités départ à la retraite	1 078	737
Engagement au profit de la Fondation Naturex	30	60
Caution douanière en faveur de Naturex Maroc	592	556
Caution douanière en faveur de Naturex Pektowin	567	586

Sur l'exercice 2016, l'engagement que NATUREX avait contracté en 2014 auprès des établissements bancaires à hauteur de 6 millions d'euros dans le cadre des projets d'investissement de sa filiale AKER s'est éteint.

## Chapitre 7

### Etats financiers NATUREX S.A et Annexes

#### 22.2 Engagements reçus

Engagements reçus <i>en milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Engagements liés au financement de la société		
Lignes de crédit	44 129	85 000

#### 22.3 Engagements de dérivés de taux

Les contrats dérivés de taux ne sont pas comptabilisés au bilan.

La valorisation à la mark-to-market s'élève à 3,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2016.

#### Note 23 Répartition du capital

Actionnaires	% du capital au 31/12/2016	% de droits de vote au 31/12/2016
SGD	23,85%	28,21%
CARAVELLE	15,14%	23,40%
FINASUCRE	0,71%	0,90%
Olivier RIGAUD	0,03%	0,03%
Auto détention	0,04%	0,03%
Public	60,22%	47,43%

#### Note 24 Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes versées aux dirigeants par la société s'élève à 636 milliers d'euros.

#### Note 25 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les différences temporaires d'impôt sont décomposées comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016
Contribution sociale de solidarité	209
Profits de change latents	37 527
Produits d'assurances	-
Réductions et crédits d'impôt reportables	-
Déficit reportable	33 215
<b>Total</b>	<b>70 950</b>

Le montant de l'allègement de la dette future d'impôt est de 24 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, la créance fiscale du groupe, qui correspond entièrement au Crédit d'Impôt Recherche, est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Remboursements	Dotations	31/12/2016
Crédits d'impôts	(5 615)	1 163	(1 355)	(5 807)
<b>Total</b>	<b>(5 615)</b>	<b>1 163</b>	<b>(1 355)</b>	<b>(5 807)</b>

#### Note 26 Dépenses de recherche et développement

Le montant des dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges sur l'exercice 2016 est de 4,5 millions d'euros.

**Note 27 Liste des transactions avec les parties liées**

Aucune transaction d'une importance significative, non conclue à des conditions de marché au sens du décret n°2009-267, concernant les parties liées n'a été opérée au cours de l'exercice.

**Note 28 Honoraires de commissariat aux comptes**

Au titre de l'exercice 2016, les honoraires de commissariat aux comptes s'élèvent à 337 milliers d'euros hors frais et débours.

# Chapitre 7

## Etats financiers NATUREX S.A et Annexes

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Naturex, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

##### *Titres de participation*

La note 3.2 « Evaluation des titres de participation – dépréciation » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de la correcte application de ces méthodes.

#### *Stocks*

La société évalue ses stocks selon les modalités décrites dans la note 4 « Stocks et en-cours » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche relative à l'évaluation des stocks retenue par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Lyon, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Thierry Blanchetier

Lionel Denjean

## Chapitre 7

### Etats financiers NATUREX S.A et Annexes

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### ***Convention d'approvisionnement en matière première avec le groupe Finasucre***

##### ***Personnes concernées***

MM. Olivier Lippens et Paul Lippens, respectivement administrateur et président du conseil d'administration de votre société et dirigeants communs de Finasucre.

##### ***Nature et objet***

Afin de sécuriser son approvisionnement d'arilles de *thaumatococcus daniellii*, votre société a besoin de diversifier ses sources d'approvisionnement.

Pour ce faire, le 21 juin 2016, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'une convention d'approvisionnement d'arilles de *thaumatococcus daniellii*, entre votre société et le groupe Finasucre, présent en République Démocratique du Congo, pays producteur d'arilles de *thaumatococcus daniellii*.

### **Modalités**

Volonté de mettre en place une convention (i) à durée indéterminée avec possibilité de résilier à tout moment sous réserve du respect d'un préavis de douze mois, (ii) avec exclusivité réciproque entre votre société et le groupe Finasucre pour les approvisionnements, étant précisé que cette exclusivité est limitée géographiquement aux achats/ventes faits en République Démocratique du Congo.

Les premiers 400 kg d'arilles seront facturés à votre société à EUR 60/kg, prix pour une livraison à Avignon. Pour les quantités supplémentaires, le prix sera inférieur, à EUR 40/kg, prix pour une livraison à Avignon, avec un prix objectif inférieur à EUR 30/kg.

### **Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : « Actuellement la Côte d'Ivoire est la seule source d'approvisionnement de la société en arille. Les besoins en arille augmentant, le Cameroun et le Congo sont apparus comme une possibilité de répondre à la demande et de sécuriser l'approvisionnement de la Société. Eu égard aux terrains que détient la société Finasucre au Congo, cette dernière est apparue comme un potentiel partenaire dans lequel la Société peut avoir confiance. »

## **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **a) Convention d'assistance administrative avec la société SGD S.A.S.**

##### **Personnes concernées**

MM. Olivier Lippens et Paul Lippens, respectivement administrateur et président du conseil d'administration de votre société et administrateur et président de la société SGD S.A.S.

##### **Nature et objet**

Sur proposition du conseil d'administration du 26 mars 2012, une convention d'assistance administrative a été conclue le 29 mars 2012 entre votre société et la société SGD S.A.S. en vertu de laquelle votre société fournit à la société SGD S.A.S. un certain nombre de services en matière administrative, pour une rémunération forfaitaire fixée à EUR 1.000 hors taxes par mois par un avenant du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Les frais éventuels engagés par votre société dans le cadre de cette convention sont remboursés par la société SGD S.A.S. sur présentation des justificatifs.

##### **Modalités**

La rémunération facturée par votre société à la société SGD S.A.S. au titre de l'exercice 2016 s'est élevée à EUR 14.400 toutes taxes comprises.

## Chapitre 7

### Etats financiers NATUREX S.A et Annexes

---

**b) Contre-garantie de votre société relative aux prêts consentis aux sociétés Aker Biomarine Manufacturing LLC et Aker Biomarine Financing LLC**

**Personne concernée**

M. Olivier Rigaud, directeur général de votre société.

**Nature et objet**

Sur autorisation du conseil d'administration du 29 août 2013, votre société s'est portée contre-garante des lettres de crédit « stand-by » émises par la banque HSBC au profit de la banque JPM Chase, qui a consenti une ligne de crédit à la société Aker Biomarine Manufacturing LLC et un prêt à la société Aker Biomarine Financing LLC dans le cadre du programme fédéral américain de crédits d'impôts.

**Modalités**

Au 31 décembre 2016, les lignes de crédit et prêts garantis par les lettres de crédit « stand-by » s'élèvent respectivement à USD 1.500.000 pour la société Aker Biomarine Manufacturing LLC et USD 6.000.000 pour la société Aker Biomarine Financing LLC.

**c) Subventions versées au profit de la Fondation Naturex - Jacques Dikansky**

**Personnes concernées**

M<sup>mes</sup> Hélène Martel-Massignac, vice-présidente de votre société et membre qualifiée du conseil d'administration de la Fondation Naturex - Jacques Dikansky et Anne Abriat, administratrice de votre société et membre qualifiée du conseil d'administration de la Fondation Naturex - Jacques Dikansky et MM. Paul Lippens, président du conseil d'administration de votre société et de la Fondation Naturex – Jacques Dikansky et Olivier Lippens, administrateur de votre société et de la fondation Naturex - Jacques Dikansky.

**Nature et objet**

Sur autorisation du conseil d'administration du 29 août 2013, votre société verse une subvention s'élevant à 1 % des ventes de la gamme NAT Oleis à la Fondation Naturex - Jacques Dikansky, dans le cadre du programme « Sustainability Natoleis ».

Au titre de l'avenant n° 2 aux statuts de la Fondation d'entreprise Naturex - Jacques Dikansky signé le 12 septembre 2012, votre société s'engage à contribuer à un nouveau programme d'actions pluriannuel couvrant une période de cinq années à compter de 2013, pour un montant total de EUR 150.000 (ou cinq annuités de EUR 30.000 chacune).

**Modalités**

Le montant total des subventions versées au cours de l'exercice 2016 s'est élevé à EUR 44.701.

**d) Convention d'assistance administrative avec la S.C.I. Avenue La Pinède**

**Personne concernée**

M. Olivier Rigaud, directeur général de votre société et gérant de la S.C.I. Avenue La Pinède.

**Nature et objet**

Sur proposition du conseil d'administration du 26 mars 2012, une convention d'assistance administrative a été conclue le 29 mars 2012 entre votre société et la S.C.I. Avenue La Pinède, en vertu de laquelle votre société fournit à la S.C.I. Avenue La Pinède un certain nombre de services en matière administrative, pour une rémunération forfaitaire de € 250 par mois. Les frais éventuels engagés par votre société dans le cadre de cette convention sont remboursés par la S.C.I. Avenue La Pinède sur présentation des justificatifs.

**Modalités**

La rémunération facturée par votre société à la S.C.I. Avenue La Pinède au titre de l'exercice 2016 s'est élevée à € 3.000 étant précisé que la S.C.I. Avenue la Pinède a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (« T.U.P. ») dans les comptes de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**e) Convention de sous-location de l'extension du siège social par la S.C.I. Avenue La Pinède****Personne concernée**

M. Olivier Rigaud, directeur général de votre société et gérant de la S.C.I. Avenue La Pinède.

**Nature et objet**

Sur autorisation des conseils d'administration du 8 septembre 2011 et du 5 mars 2014, un contrat de sous-location entre votre société et la S.C.I. Avenue La Pinède a été signé le 29 mars 2012 et amendé le 28 mars 2014, en vertu duquel la S.C.I. Avenue La Pinède loue le bâtiment correspondant aux extensions du siège social et de la halle pilote à votre société. Conformément à l'article 1 du contrat de sous-location, votre société supporte les dépenses d'aménagement des locaux.

**Modalités**

Le bail a une durée ferme de neuf ans à compter du 28 mars 2014 (date d'effet de l'avenant). Le loyer annuel pour l'ensemble des bâtiments loués a été fixé à € 920.000. Votre société a versé un loyer de € 920.000 au titre de l'exercice 2016, étant précisé que la S.C.I. Avenue la Pinède a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (« T.U.P. ») dans les comptes de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Courbevoie et Lyon, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Thierry Blanchetier

Lionel Denjean

### RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

#### I. Responsable du Document de Référence

---

##### Directeur Général

Monsieur Olivier RIGAUD

Nomination par le Conseil d'administration du 8 juillet 2014 en qualité de Directeur Général de NATUREX S.A sur recommandation du Comité de nominations et de rémunérations. Prise de fonction effective le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Olivier RIGAUD est également administrateur de la Société depuis le 31 mars 2015.

##### Attestation

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion référencé dans la table de concordance figurant au chapitre 10, page 257, du présent Document de référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Le 28 avril 2017

Olivier RIGAUD  
Directeur Général

## II. Responsable du Contrôle des comptes

---

### Commissaires aux Comptes titulaires

#### MAZARS

Représenté par Monsieur Thierry BLANCHETIER

61, rue Henri Regnault, Tour Exaltis  
92 075 Paris La Défense Cedex

Durée du présent mandat : 6 ans

Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

#### ERNST & YOUNG et Autres

Représenté par Monsieur Lionel DENJEAN

Tour Oxygène – 10,12 Boulevard Marius Vivier-Merle  
69 393 Lyon Cedex 03

Durée du présent mandat : 6 ans

Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée générale du 29 juin 2016 a approuvé la nomination du cabinet MAZARS en qualité de Co-commissaires aux comptes titulaire, en remplacement du cabinet KPMG S.A, représenté par Monsieur Jean GATINAUD, dont le mandat arrivait à échéance à l'issue de cette Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### Commissaires aux Comptes suppléants

#### CBA

61, rue Henri Regnault, Tour Exaltis  
92 075 Paris La Défense Cedex

Durée du présent mandat : 6 ans

Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

#### AUDITEX

1-2 Place des Saisons  
92037 Paris la Défense Cedex

Durée du présent mandat : 6 ans

Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée générale du 29 juin 2016 a approuvé la nomination du cabinet CBA en qualité de Co-commissaires aux comptes suppléant, en remplacement du cabinet KPMG Audit ID, dont le mandat arrivait à échéance à l'issue de cette Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### III. Politique d'information

---

#### Responsable de l'information financière

François de GANTES  
Directeur Financier

#### Communication financière / Relations Investisseurs

Carole ALEXANDRE  
Téléphone : +33 4 90 23 96 89  
E-mail : [c.alexandre@naturex.com](mailto:c.alexandre@naturex.com)

L'acte constitutif et les statuts de la société NATUREX S.A ainsi que tous les documents légaux et les informations financières historiques des précédents exercices peuvent être consultés au siège social de la Société :  
250 rue Pierre Bayle – BP 81218 – 84 911 Avignon Cedex 09

Le site Internet [www.naturex.com](http://www.naturex.com) met également à disposition du public l'ensemble des communiqués de presse et documents publiés par le groupe NATUREX.

### Honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leur réseau

Les honoraires des Commissaires aux Comptes de la Société et membres de leur réseau pris en charge par le Groupe NATUREX au titre de l'exercice 2016, en comparaison avec l'exercice 2015, se répartissent de la manière suivante :

<i>En millier d'euros</i>	31/12/2016						31/12/2015					
	Mazars		Ernst & Young		Autres		KPMG		Ernst & Young		Autres	
	Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%
<b>Mission d'audit</b>												
a - Certification et examen des comptes individuels et consolidés												
Société consolidante	157	40%	180	52%	-	0%	240	32%	160	92%	-	0%
Filiales intégrées globalement	225	58%	163	48%	13	92%	430	57%	14	8%	27	89%
b - Autres interventions												
Société consolidante	7	2%	-	0%	-	0%	24	3%	-	0%	1	3%
Filiales intégrées globalement	-	0%	-	0%	1	8%	25	3%	-	0%	-	0%
<b>Sous total missions d'audit (1)</b>	<b>389</b>	<b>100%</b>	<b>343</b>	<b>100%</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	<b>718</b>	<b>95%</b>	<b>174</b>	<b>100%</b>	<b>28</b>	<b>93%</b>
<b>Autres prestations</b>												
c - Juridique, fiscal et social												
Société consolidante	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Filiales intégrées globalement	-	0%	-	0%	-	0%	35	5%	-	0%	2	7%
d - Autres prestations												
Société consolidante	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Filiales intégrées globalement	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
<b>Sous total des autres prestations (2)</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>35</b>	<b>5%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>2</b>	<b>7%</b>
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>389</b>	<b>100%</b>	<b>343</b>	<b>100%</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	<b>754</b>	<b>100%</b>	<b>174</b>	<b>100%</b>	<b>30</b>	<b>100%</b>

# Chapitre 9

## Annexe au Document de Référence

### Diffusion de l'information réglementée et disponibilité de l'information

#### Diffusion de l'information réglementée

Dans le cadre de la Directive Transparence, qui harmonise les obligations d'information, de diffusion et de conservation de l'information réglementée des sociétés cotées, transposée par l'AMF à compter du 20 janvier 2007, NATUREX a sélectionné ACTUSNEWS Wire diffuseur professionnel d'informations financières réglementées, agréé par l'AMF.

Par le biais de ce diffuseur, NATUREX diffuse ses informations financières à travers toute l'Union Européenne, aussi bien en direction des professionnels de la finance et des agences de presse que sur les sites Internet des principaux supports financiers européens.

#### Disponibilité de l'information

##### *En version électronique*

L'ensemble des informations réglementées et périodiques est mis en ligne en français et en anglais, sur le site internet de NATUREX ([www.naturex.com](http://www.naturex.com)), le site de son diffuseur ([www.actusnews.com](http://www.actusnews.com)) et de NYSE Euronext Paris ([www.euronext.fr](http://www.euronext.fr)).

Les parutions BALO sont disponibles sur le site Internet du Bulletin des annonces Légales Obligatoires (BALO) : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>.

Les comptes annuels déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon peuvent être consultés sur le site <http://www.infogreffe.fr>.

Les archives de l'information réglementée diffusée par NATUREX sont disponibles sur le site des journaux officiels désigné par l'AMF afin de stocker les informations réglementées des sociétés cotées :

<http://www.info-financiere.fr/search.php?action=search&by=societe&q=NATUREX&x=5&y=9>

##### *En version imprimée*

Tous les documents mentionnés dans le présent Document d'information annuel sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la Société :

NATUREX S.A

Service Actionnaires

250 rue Pierre Bayle – BP 81218 – 84 911 Avignon Cedex 09

Tel. : +33 4 90 23 96 89

E-mail : [c.alexandre@naturex.com](mailto:c.alexandre@naturex.com)

### TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA DU REGLEMENT CE N°809/2004

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004. Les informations non applicables à NATUREX sont indiquées N/A.

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004	N° de Page dans le présent document de référence
<b>1. Personnes responsables</b>	
1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	247-249
1.2 Déclaration des personnes responsables du document de référence	247
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	
2.1 Présentation des contrôleurs légaux des comptes	248
2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	248
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	
3.1 Informations financières historiques sélectionnées	5, 173-177, 223-224
3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires et données comparatives couvrant les mêmes périodes de l'exercice précédent	N/A
<b>4. Facteurs de risques</b>	
4.1 Risques particuliers liés à l'activité	24-27
4.2 Risques industriels et liés à l'environnement	22, 25-27
4.3 Risques de marché	21, 213-214
4.4 Risques juridiques	21-22
4.5 Assurances et couverture des risques	28
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1 Historique et évolution de la Société et du Groupe	2-4, 147, 178, 225-226
5.2 Investissements	162, 202-204, 226-229
5.2.1 Principaux investissements réalisés durant chaque exercice de la période couverte	202-204
5.2.2 Principaux investissements en cours	202-204
5.2.3 Renseignements concernant les principaux investissements futurs et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A
<b>6. Aperçu des activités</b>	
6.1 Principales activités	7-20
6.2 Principaux marchés	7-20
6.3 Événements exceptionnels ayant eu une influence sur l'activité de la Société	N/A
6.4 Dépendance de la Société à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5 Positionnement concurrentiel de la Société	19-20
<b>7. Organigramme</b>	
7.1 Organisation du Groupe	6, 192-193
7.2 Liste des filiales	191-193, 230

# Chapitre 10

## Tables de Concordance

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004	N° de Page dans le présent document de référence
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1 Immobilisations corporelles importantes ou existantes ou planifiées, y compris les locations immobilières	203
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	22
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1 Situation financière	150-162
9.2 Résultat opérationnel courant	152-154
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1 Capitaux de l'émetteur	177, 232
10.2 Flux de trésorerie	161, 176
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société	159-160, 207-208
10.4 Restriction à l'usage des capitaux	N/A
10.5 Sources de financement attendues et nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	207-208
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	12 à 14, 168, 183, 239
<b>12. Informations sur les tendances</b>	
12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité de la Société au cours de l'exercice 2016 et jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence	147, 178, 225
12.2 Evènements susceptibles d'influer sur les perspectives	170
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	N/A
<b>14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale</b>	
14.1 Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance	86
14.2 Conflits d'intérêts au sein des organes d'administration de direction et de surveillance	89-127
<b>15. Rémunérations et avantages</b>	
15.1 Montants versés	119-127
15.2 Montants provisionnés	N/A
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	86
16.2 Informations sur les contrats de services	N/A
16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	95-97
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine	85
<b>17. Salariés</b>	
17.1 Nombre et répartition de salariés	39-40
17.2 Participation et stock-options	138-140
17.3 Accord de participation des salariés dans le capital	N/A

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004	N° de Page dans le présent document de référence
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1 Détention et franchissement de seuils	132-135
18.2 Droits de vote	129, 132
18.3 Contrôle	136
18.4 Accords relatifs au changement de contrôle	N/A
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	217-218, 240
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats</b>	
20.1 Informations financières historiques	173-177, 223-224
20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 Etats financiers consolidés	171-219
20.4 Vérifications des informations historiques annuelles	219-220, 241-242
20.5 Date des dernières informations financières	171, 221
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	169
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	27
20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	N/A
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1 Capital social	129-142
21.1.1. <i>le montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions:</i>	
(a) <i>le nombre d'actions autorisées;</i>	129
(b) <i>le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées;</i>	129
(c) <i>la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale;</i>	129
et (d) <i>un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice. Si plus de 10 % du capital a été libéré au moyen d'actifs autres que des espèces durant la période couverte par les informations financières historiques, le préciser;</i>	129, 130
21.1.2. <i>s'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques;</i>	131
21.1.3. <i>le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales;</i>	132, 136
21.1.4. <i>le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription;</i>	138-142
21.1.5. <i>des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital;</i>	131
21.1.6. <i>des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent;</i>	138-142
21.1.7. <i>un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.</i>	130

# Chapitre 10

## Tables de Concordance

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004	N° de Page dans le présent document de référence
<b>21.2 Acte constitutif et statuts</b>	
21.2.1. Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	79
21.2.2. Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.	86-91
21.2.3. Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	82, 129
21.2.4. Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention.	74-78
21.2.5. Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission.	74-78, 99-100
21.2.6. Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	74-78
21.2.7. Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	134-135
21.2.8. Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	N/A
<b>22. Contrats importants</b>	163
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	N/A
<b>24. Documents accessibles au public</b>	251
<b>25. Informations sur les participations</b>	6, 192-193, 230

### TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DANS LE RAPPORT DE GESTION

#### *Rapport financier annuel*

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du Rapport financier annuel visé aux articles L.451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

La table de concordance suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport financier annuel.

Éléments requis par les articles L.451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF	Pages
1. Comptes consolidés du Groupe	171-220
2. Comptes annuels de la Société	221-246
3. Rapport de gestion	Cf ci-après
4. Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	247
5. Rapport des Commissaires aux comptes	219-220, 241-242
6. Honoraires des Commissaires aux comptes	250
7. Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	85-110
8. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	111-112

# Chapitre 10

## Tables de Concordance

### Rapport de gestion

Le Rapport de gestion sur l'exercice 2016 rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent Document de référence. Il a été arrêté par le Conseil d'administration de NATUREX S.A le 28 mars 2017.

Eléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlement général de l'AMF	Pages
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société durant l'exercice écoulé (L.225-100 et L.232-1 du Code de Commerce)	164-168
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe durant l'exercice écoulé (L.225-100-2 et L.233-26 du Code de commerce)	147-163
Résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (L.223-6 du Code de commerce)	194-195, 230
Evolution prévisible et perspectives d'avenir (L.232-1 et L.233-6 du Code de commerce)	170
Activités en matière de recherche et développement (L.232-1 et L.233-26 du Code de commerce)	12-14, 168, 183, 239
Prises de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France (L.233-6 du Code de commerce)	N/A
Informations relatives aux questions d'environnement et conséquences environnementales de l'activité (L.225-100, L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce)	51-64
Informations relatives aux questions de personnel et conséquences sociales de l'activité (L.225-100, L.225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce)	34-50
Description des principaux risques et incertitudes (L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	19-28
Politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers (L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	21, 213-216
Exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie (L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	21, 213-216
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées à l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faites de ces délégations au cours de l'exercice (L.225-100 du Code de commerce)	131
Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L.225-100-3 du Code de commerce)	100, 138-142
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (L.225-102 du Code de commerce)	134
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs (L.441-6-1 du Code de commerce)	168
Tableau des résultats des cinq derniers exercices (R.225-102 du Code de commerce)	168
Identité des actionnaires détenant plus de 5% ; autocontrôle (L.233-13 du Code de commerce)	132-135
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du Règlement général de l'AMF)	127-128, 133
Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (L.225-102-1 du Code de commerce)	119-127
Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (L.225-102-1 du Code de commerce)	113-118
Informations sur les achats et ventes d'actions propres (L.225-211 du Code de commerce)	136
Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (243 bis du CGI)	169
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels (L.232-6 du Code de commerce)	150-153

naturex.com

**NATUREX** 

250 rue Pierre BAYLE - BP 81218  
84911 AVIGNON Cedex 9  
FRANCE  
+33 (0)4 90 23 96 89

Retrouvez toute l'actualité NATUREX

